

2009 - 2010

bilan social



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

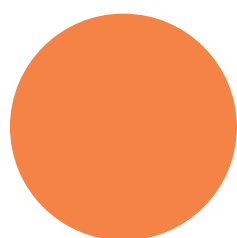
ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bilan social

2009-2010



**Ministère de l'éducation
nationale, de la jeunesse
et de la vie associative**

**Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Cet ouvrage est édité par
**le ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative
et le ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directeur de la publication

Michel Quéré

Responsable de la publication

Claude Malègue

Secrétaire de rédaction

Bernard Javet

Auteurs

Ourida Ayad
Joël Bouvier
Claude Malègue
Catherine Valette

PAO

Linéal

Impression

DEPP/DVE



Avant-propos

Ce numéro du bilan social national rassemble, pour l'année 2009-2010, des données très précises sur les effectifs, les concours, les promotions, les rémunérations des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettant ainsi de dresser un portrait à la fois général et détaillé de l'ensemble des agents.

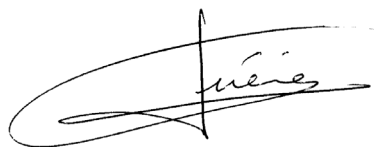
Le bilan social national présente également les lieux d'exercice de l'activité des personnels, les caractéristiques de leur mobilité géographique, les quotités de travail ou les congés pour raison de santé, sans oublier l'impact de l'action sociale, de la formation continue des personnels et des élections professionnelles.

Les résultats de cette nouvelle édition permettent d'établir une évolution des effectifs à partir de 2003-2004, date de la publication du premier bilan social national. Pour étoffer cette évolution sur les effectifs, des séries sur les répartitions par type de personnel sont actualisées et publiées en annexe.

Comme pour les numéros précédents, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), qui a en charge la réalisation et la publication de ce document, a joué un rôle d'architecte en associant étroitement à sa réalisation, l'ensemble des autres directions du ministère ayant ou non en charge des personnels (direction générale des ressources humaines, direction générale de l'enseignement scolaire, direction des affaires financières, direction générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, direction générale pour la recherche et de l'innovation). C'est aussi pour la DEPP une manière de mieux valoriser les résultats de ses bases statistiques en mettant à la disposition de la communauté éducative une série de données quantitatives et qualitatives fiables, objectives et synthétiques.

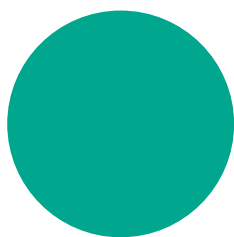
En l'état, ce bilan social reste un document compréhensible et attractif, indispensable pour une vision à la fois globale et détaillée du potentiel humain de nos ministères.

Le directeur de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance



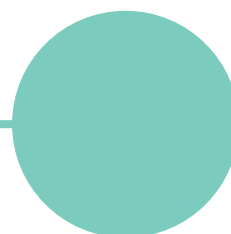
Michel Quéré





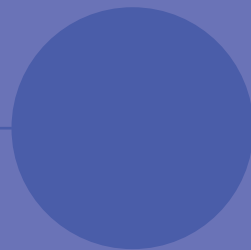
Sommaire

Sources et champs	7
Les effectifs et les caractéristiques démographiques	11
La carrière	53
La vie des personnels	101
La politique sociale	129
Les élections professionnelles	143
La formation continue	153
Annexes : les effectifs de 2004-2005 à 2009-2010	167
Définitions et sigles	173
Table des matières	177





Sources et champs



Les données figurant dans le bilan social sont issues essentiellement du fichier de paye et, dans une moindre mesure, des annuaires de gestion de personnel et d'enquêtes.



Le fichier de paye

Le fichier de paye est constitué à partir de l'exploitation statistique d'une extraction de l'infocentre « POLCA » (pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies). Il est alimenté par différentes sources dont les bulletins de salaire.

Le fichier de paye donne des informations, notamment, sur le sexe, l'âge, le corps et le grade, le département d'exercice, l'indice et, pour les enseignants, sur le degré d'enseignement (non compris la discipline du poste).

Il recense tous les personnels en activité rémunérés sur crédits d'État, sur la base des chapitres budgétaires de personnel du secteur public et du secteur privé sous contrat, par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ne sont plus pris en compte les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés, les universités ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la mise en place de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU). Elles disposent à partir du 1^{er} janvier 2009, de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

Plus précisément, le fichier de paye recense les personnels :

- en position d'activité, y compris lorsqu'ils sont en congé maladie payés à demi-traitement ;
- travaillant en métropole et dans les DOM ;
- enseignants et non-enseignants, titulaires et non-titulaires, du secteur public, et les enseignants du secteur privé sous contrat ;
- appartenant aux trois ordres d'enseignement (premier degré, second degré, et supérieur).

Ne sont pas pris en compte :

- les personnels mis à disposition du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les personnels détachés hors ministères ;
- les personnels détachés d'autres ministères hors de France ;
- les personnels relevant de la recherche ;
- les personnels « Jeunesse et Sport » ;
- les personnels des collectivités et territoires d'outre-mer ;
- les personnels appartenant à certains établissements sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREQ, etc...) ;
- les personnels non enseignants de l'enseignement privé sous contrat rémunérés directement par l'établissement employeur qui reçoit à ce titre, du ministère, une subvention dite « forfait d'externat » ;
- les personnels de l'enseignement supérieur du secteur privé ;
- les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements ;
- les personnels rémunérés par les EPLE sur des contrats, contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE), des contrats emploi consolidé (CEC) ou des contrats d'avenir (CAV) ;
- les enseignants invités ;
- les personnels en disponibilité ;
- les personnels en congé de longue durée ;
- les vacataires.



Les annuaires

Les annuaires sont des bases de données constituées à des fins de pilotage, à partir des bases de gestion de personnel des départements, des académies et de l'administration centrale. Il s'agit des annuaires AGAPE (pour les enseignants du premier degré), EPP (pour les enseignants du second degré, les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation), GESUP (pour les enseignants-titulaires dans l'enseignement supérieur), AGORA (pour les ATSS et une partie des ITRF), POPPEE-ITRF et POPPEE-Bib.

Les annuaires constitués à l'administration centrale résultent de la consolidation des annuaires départementaux (AGAPE) et académiques (EPP, AGORA).

Les annuaires fournissent le même type de données que le fichier de paye (sexe, âge, corps, etc...) mais dans la mesure où ils ne renseignent que sur certaines catégories de personnels, ils n'ont été utilisés que pour compléter les informations ne figurant pas dans le fichier de paye (fonction occupée, établissement d'exercice et discipline de poste pour les enseignants).

Les personnels recensés dans les annuaires sont les suivants :

- les personnels en position d'activité ;
- les personnels travaillant en France métropolitaine et dans les DOM, pour la plupart des chapitres. Le chapitre sur les concours prend en compte les personnels dans les COM et en Nouvelle-Calédonie ;
- les enseignants affectés dans le 1^{er} degré (y compris les enseignants-stagiaires) ;
- les enseignants dans le 2nd degré : enseignants des corps du 1^{er} degré et du 2nd degré affectés dans le 2nd degré (y compris les enseignants-stagiaires) ;
- les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation ;
- les personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques ;
- les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par les universités, dans le cadre de la loi LRU ;
- les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.



Les autres sources

- Les données sur les promotions, la politique sociale et la mobilité géographique proviennent de la direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- les données sur les élections professionnelles proviennent de la direction générale des ressources humaines (DGRH) et de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- les données sur la formation continue des enseignants et personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation proviennent d'une enquête de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;
- les données relatives aux concours proviennent soit de l'exploitation du système d'information OCEAN, soit de la DGRH ;
- les données sur les personnels en situation de handicap et d'inaptitude proviennent de la mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) ;
- les données relatives aux ayants-droit proviennent du service des retraites de l'État, de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les années de référence

Les données sont issues :

- du fichier de paye de janvier 2010 ;
- des annuaires AGAPE, EPP, GESUP, AGORA, POPPEE-ITRF et POPPEE-Bib, de février 2010 ;
- du système d'information OCEAN, pour le second degré et les ATSS, session 2009 ;
- selon les corps, des scrutins 2008, 2009 ou 2010 pour les élections professionnelles ;
- du recensement 2010 sur la mobilité géographique ;
- du recensement des actions menées en 2009, pour la politique sociale ;
- des listes d'aptitude ou des tableaux d'avancement de 2009, pour les promotions ;
- des données de l'année scolaire 2008-2009 pour la formation continue des enseignants.



Les effectifs et les caractéristiques démographiques





Ensemble des personnels

En janvier 2010, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont rémunéré 1 196 700 personnes aux titres de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur (y compris les personnels enseignants et non enseignants des établissements autonomes). Quatre sur cinq sont enseignants, soit 948 270 personnes.

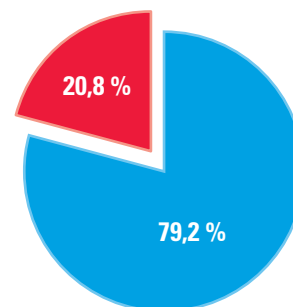
Ensemble des personnels

		Enseignants public et privé		Autres personnels du public	
		Effectifs	%	Effectifs	%
2009 - 2010	1 196 694	948 271	79,2	248 423	20,8

Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-MESR DGRH : fichier de paye, janvier 2010 et annuaires de gestion.

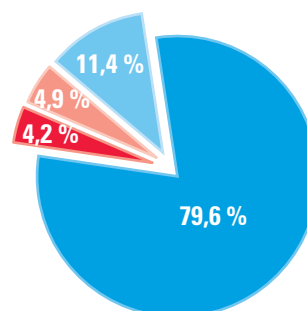
Près de neuf agents sur dix (88,6 %) sont des titulaires, des enseignants stagiaires ou sont rémunérés sur des échelles de titulaires. 79,6 % appartiennent à la catégorie A et 4,9 % à la catégorie C. Plus de 11 % des agents sont des contractuels ou des vacataires dans le secteur public, des maîtres délégués auxiliaires dans le secteur privé sous contrat.

Ensemble des personnels



■ Enseignants
■ Autres personnels

Personnel par catégorie



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C
■ Non-titulaires et maîtres délégués

Ensemble des personnels : secteurs public et privé sous contrat

	Effectifs du public	Effectifs du privé	Ensemble	% titulaires	% total
Catégorie A	835 311	117 531	952 842	89,8	79,5
Catégorie B	48 570	1 218	49 788	4,7	4,2
Catégorie C	58 189		58 189	5,5	4,9
Sous-total titulaires	942 070	118 749	1 060 819	100,0	88,6
Non-titulaires et maîtres délégués	114 170	21 705	135 875		11,4
Total	1 056 240	140 454	1 196 694		100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-MESR DGRH : fichier de paye, janvier 2010 et annuaires de gestion.

Précisions

Les personnels titulaires et non-titulaires, recensés dans ce document, sont les enseignants et les autres personnels du secteur public (premier degré, second degré et supérieur y compris les établissements de formation) et les enseignants du secteur privé sous contrat. Les personnels considérés sont en activité au 31 janvier 2010 selon les données du fichier de paye ou au 1^{er} février 2010 pour les annuaires.

Sont également pris en compte les personnels enseignants et non enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la Loi LRU – loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ces établissements disposent, depuis le 1^{er} janvier 2009, de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois, et accèdent à ce titre à des responsabilités et à des compétences élargies. Ces personnels, n'étant plus directement rémunérés sur crédits d'État, sont recensés grâce aux annuaires de gestion et ajoutés aux personnels recensés dans le fichier de paye.

Plus de deux enseignants sur cinq appartiennent à un corps du premier degré et plus d'un sur deux appartient à un corps du second degré.

Ensemble des enseignants

Enseignants	Effectifs	% niveaux
Corps du 1 ^{er} degré public et privé	392 696	41,4
Corps du 2 nd degré public et privé	496 572	52,4
Corps du Supérieur*	59 003	6,2
Total enseignants	948 271	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-MESR DGRH : fichier de paye, janvier 2010 et annuaires de gestion.

* non compris les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs, les contractuels doctorants, les chefs de clinique, AHU, PHU.

Précisions

Les enseignants sont regroupés ici en fonction de leur corps d'appartenance. Ainsi, les enseignants des corps du second degré (agrégés, certifiés...) exerçant dans l'enseignement supérieur ou affectés dans les établissements de formation sont comptabilisés dans la rubrique « enseignants du second degré ».

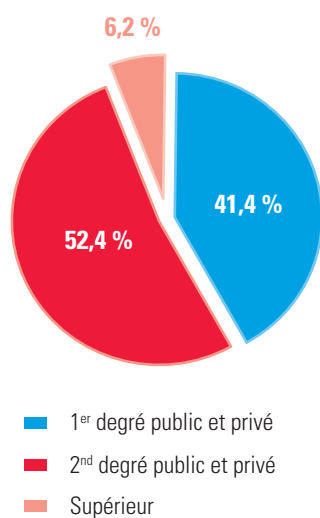
Parmi les autres personnels, la majorité des agents (52,8 %) assurent des tâches administratives, techniques, sociales et de santé, ou sont ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation, ou encore personnels des bibliothèques. Plus d'un agent sur dix assume des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation. Plus d'un sur trois a une fonction de surveillance ou d'assistance éducative (33,9 %).

Autres personnels

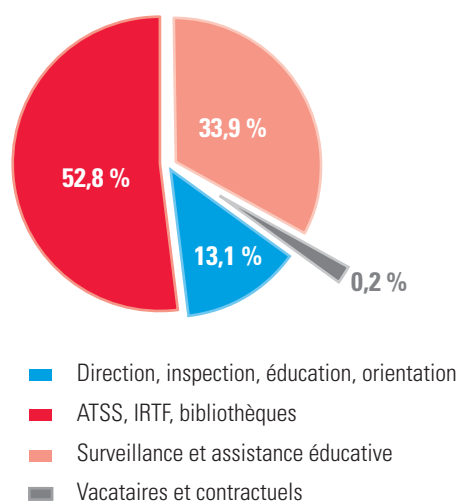
Autres personnels	Effectifs	%
Direction, inspection, éducation, orientation	32 629	13,1
dont personnel d'encadrement supérieur	18 236	
ATSS, ITRF, bibliothèques	131 243	52,8
Surveillance et assistance éducative	84 124	33,9
Vacataires et contractuels	427	0,2
Total autres personnels	248 423	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaires de gestion.

Enseignants des secteurs public et privé sous contrat



Autres personnels



→ Part du public, part du privé : enseignants des 1^{er} et 2nd degrés

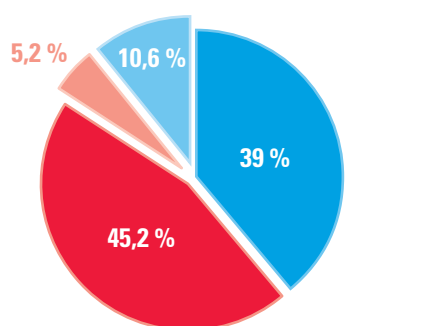
84,2 % des enseignants des premier et second degrés exercent dans le secteur public et 15,8 % dans le secteur privé sous contrat. La proportion d'enseignants appartenant à des corps du premier degré est plus importante dans le public que dans le privé (46,3 % contre 32,9 %, soit plus de 13 points d'écart).

Ensemble du scolaire : secteurs et niveaux

	Secteur public		Secteur privé		% secteurs et niveaux		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Public	Privé	
Enseignants des corps du 1 ^{er} degré	346 433	88,2	46 263	11,8	39,0	5,2	392 696
Enseignants des corps du 2 nd degré	402 381	81,0	94 191	19,0	45,2	10,6	496 572
Total	748 814	84,2	140 454	15,8	100,0		889 268

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Enseignants des corps du scolaire public et privé sous contrat



- Enseignants des corps du 1^{er} degré public
- Enseignants des corps du 2nd degré public
- Enseignants des corps du 1^{er} degré privé
- Enseignants des corps du 2nd degré privé

Précisions

Dans le secteur privé sous contrat, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative rémunère seulement les enseignants affectés dans les classes sous contrat du premier degré ou du second degré, sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires ou de non-titulaires, identiques aux grilles de rémunération du secteur public. Pour les personnels non enseignants, les établissements reçoivent une subvention dite « forfait d'externat ».

→ Part du public, part du privé : répartition par catégories

95,3 % de l'ensemble des enseignants sont des titulaires ou des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans le secteur privé sous contrat quasiment tous de catégorie A, à l'exception des instituteurs (1,5 %).

Les effectifs de non-titulaires des secteurs public et privé sont proches, mais proportionnellement beaucoup plus importants dans le secteur privé où ils représentent plus de 15 % des enseignants pour moins de 3 % dans le public.

Ensemble des enseignants : catégories et secteurs

	Public	Privé	Total	% titulaires	% total
Catégorie A	776 155	117 531	893 686	98,8	93,8
Catégorie B	9 787	1 218	11 005	1,2	1,5
Total titulaires	785 942	118 749	904 691	100,0	95,3
Non-titulaires et maîtres délégués	21 875	21 705	43 580		4,7
Total	807 817	140 454	948 271		100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

MENJVA-MESR DGRH : annuaire GESUP, pour les enseignants titulaires du supérieur et enquêtes pour les non-permanents.

Parmi les personnels non enseignants du secteur public, un peu moins des deux tiers des agents sont des titulaires (62,8 %). Moins d'un sur quatre appartient à la catégorie A (23,8 %). Il y a pratiquement huit fois moins de non-titulaires parmi les enseignants que parmi les autres catégories de personnels.

Autres personnels du secteur public : catégories

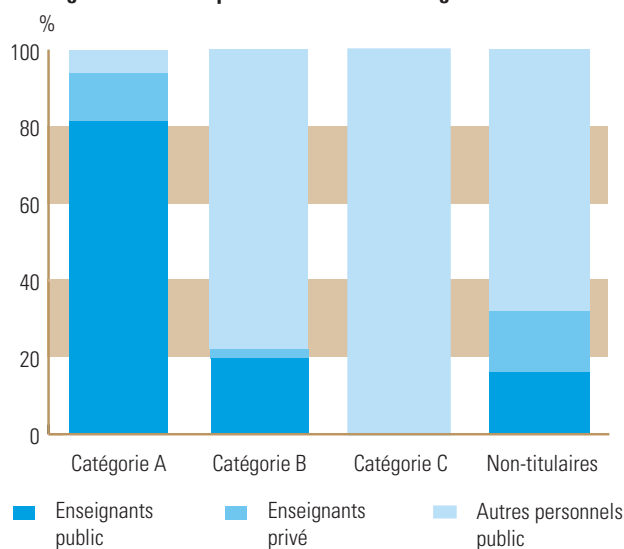
	Public	% titulaires	% total
Catégorie A	59 156	37,9	23,8
Catégorie B	38 783	24,8	15,6
Catégorie C	58 189	37,3	23,4
Total titulaires	156 128	100,0	62,8
Non-titulaires	92 295		37,2
Total	248 423		100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaires de gestion.

Les enseignants représentent 93,8 % des agents de catégorie A. Depuis 1989, les instituteurs (de catégorie B) sont progressivement promus par liste d'aptitude ou concours interne dans le corps des professeurs des écoles.

32 % des non-titulaires exercent des fonctions d'enseignement.

Enseignants et autres personnels selon la catégorie





Enseignants du secteur public et du privé sous contrat

→ Enseignants du secteur public

La moitié des 807 817 enseignants du secteur public appartient à des corps du second degré, 42,9 % à ceux du premier degré et 7,3 % sont des enseignants du supérieur. Dans chacun des niveaux, un corps domine largement : 97,1 % des enseignants du premier degré sont des professeurs des écoles, 63,4 % des enseignants du second degré sont des professeurs certifiés et 61,9 % dans le supérieur sont des maîtres de conférences ou des enseignants assimilés.

Enseignants du secteur public

	Effectifs	% niveaux	% total
Professeurs des écoles	336 419	97,1	41,7
Instituteurs	9 787	2,8	1,2
Instituteurs suppléants	227	0,1	0,0
Corps du 1^{er} degré	346 433	100,0	42,9
Professeurs de chaire supérieure	2 126	0,5	0,3
Professeurs agrégés	55 172	13,7	6,8
Professeurs certifiés et Peps (1)	255 247	63,4	31,6
Professeurs de lycée professionnel	61 136	15,2	7,6
Professeurs d'ens. général de collège	6 181	1,5	0,8
Adjoints et chargés d'enseignement	2 327	0,6	0,3
Maîtres auxiliaires	2 375	0,6	0,3
Contractuels individuels	17 793	4,4	2,2
Elèves professeurs des ENS	24	0,0	0,0
Corps du 2nd degré	402 381	100,0	49,8
Professeurs des universités et assimilés	19 688	33,4	2,4
Maîtres de conférences et assimilés	36 496	61,9	4,5
Assistants titulaires	62	0,1	0,0
Attachés temporaires ens. et recherche	1 480	2,5	0,2
Autres enseignants (2)	1 277	2,2	0,2
Corps du supérieur	59 003	100,0	7,3
Total	807 817		100,0

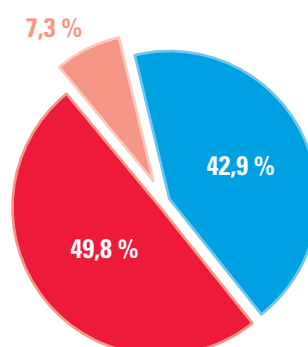
Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 pour les enseignants rémunérés sur crédits d'État.

MENJVA-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants titulaires du supérieur dans les établissements autonomes et enquête pour les non-permanents.

(1) Sont inclus les documentalistes.

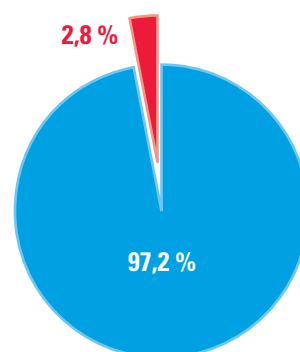
(2) Enseignants de type ENSAM, professeurs et maîtres de conférences à statut spécifique des grands établissements.

Enseignants du secteur public



- Corps du 1^{er} degré
- Corps du 2nd degré
- Corps du supérieur

Enseignants titulaires des corps du 1^{er} degré public



- Professeurs des écoles
- Instituteurs

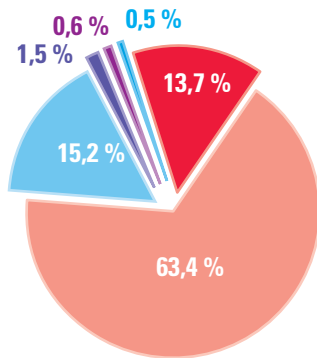
Précisions

Les enseignants sont recensés par corps, quel que soit l'établissement d'affectation. Les enseignants du second degré, affectés dans le supérieur, sont comptabilisés dans les corps du second degré. Les enseignants appartenant à des corps du privé, exerçant dans le public, sont pris en compte dans le secteur public.

Parmi les corps du second degré, aux côtés des certifiés (63,4 %), plus de 15 % des enseignants sont des professeurs de lycée professionnel et près de 14 % sont des agrégés.

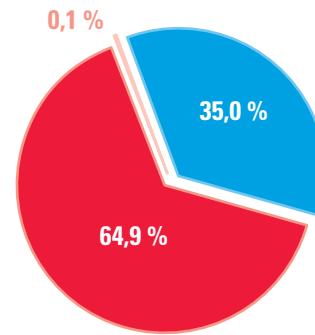
Dans l'enseignement supérieur, plus d'un enseignant sur trois est professeur des universités ou professeur associé.

Enseignants titulaires des corps du 2nd degré public



- Professeurs de chaire supérieure
- Professeurs agrégés
- Professeurs certifiés et Peps
- Professeurs de lycée professionnel
- Professeurs d'ens. général de collège
- Adjoints et chargés d'enseignement

Enseignants chercheurs



- Professeurs des universités et assimilés
- Maîtres de conférences et assimilés
- Assistants titulaires

→ Enseignants du secteur privé sous contrat

Dans le secteur privé sous contrat, 32,9 % des enseignants sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires et non titulaires des corps du premier degré contre 67,1 % dans le second degré.

87,2 % des enseignants assimilés aux corps du 1^{er} degré sont professeurs des écoles (9,9 points de moins que dans le secteur public). 10 % des enseignants dans le privé sont instituteurs suppléants.

Dans les établissements du second degré privé sous contrat, les professeurs certifiés et assimilés sont également les plus nombreux : 60,7 % contre 63,4 % dans le secteur public. Les enseignants rémunérés sur une échelle de professeurs agrégés sont peu nombreux : 3,5 % contre 13,7 % dans le public. Sur des échelles d'adjoints ou de chargés d'enseignement, la proportion d'enseignants est 5,5 fois plus élevée dans le privé que dans le public. Les maîtres contractuels et maîtres délégués représentent plus de 18 % des enseignants du second degré contre 5 % seulement dans le public.

Enseignants du secteur privé sous contrat

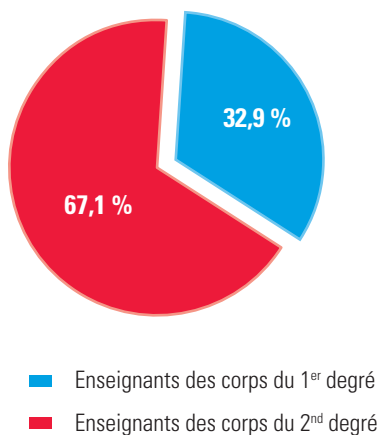
	Effectifs	% niveaux	% total
Professeurs des écoles	40 351	87,3	28,7
Instituteurs et instituteurs spécialisés	1 218	2,6	0,9
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	4 694	10,1	3,3
Enseignants des corps du 1^{er} degré	46 263	100,0	32,9
Professeurs de chaire supérieure	57	0,1	0,0
Professeurs agrégés	3 269	3,5	2,3
Professeurs certifiés et PEPS (1)	57 196	60,7	40,7
Professeurs de lycée professionnel	10 172	10,8	7,2
Professeurs d'ens. général de collège	129	0,1	0,1
Adjoints et chargés d'enseignement.	6 357	6,7	4,5
Maîtres contractuels et maîtres délégués (2)	17 011	18,1	12,2
Enseignants des corps du 2nd degré	94 191	100,0	67,1
Total	140 454		100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

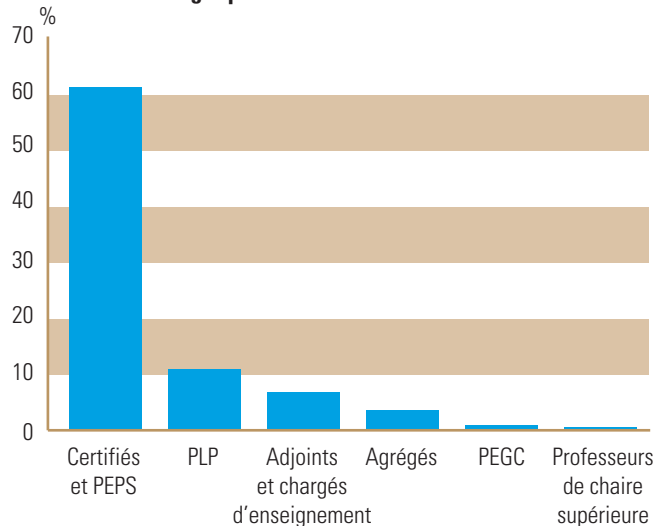
(1) PEPS : professeur d'éducation physique et sportive.

(2) Maîtres contractuels (MA I, MA II, MA III, MA IV) rémunérés sur une échelle de non-titulaires ; maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) affectés provisoirement sur des emplois non pourvus par des contractuels.

Enseignants du secteur privé sous contrat



Enseignants assimilés à des corps de titulaires dans le second degré privé sous contrat





Enseignants et autres personnels d'établissement

→ Ensemble des enseignants selon le niveau d'enseignement

Sur 963 501 enseignants dans les établissements d'enseignement, 39,3 % sont en fonction dans les écoles, 51,0 % dans les établissements du second degré et 9,7 % dans des établissements du supérieur, y compris les établissements de formation. Il n'y a pas un strict recouvrement entre le niveau d'enseignement, le lieu d'exercice et le corps d'appartenance de l'agent. Ainsi, sur 392 696 enseignants des corps du 1^{er} degré public et privé, 378 888 sont effectivement en fonction dans une école. La plus grande partie des autres enseignants exercent dans des établissements du second degré, certains en établissements de formation (enseignants ou stagiaires) ou dans des services administratifs.

Précisions

- La répartition des enseignants par type d'établissement est effectuée à partir de l'affectation budgétaire des enseignants pour les premier et second degrés et de l'exercice de leur fonction soit en école, soit en établissement du second degré, y compris pour les enseignants remplaçants. Ne sont pas pris en compte dans le premier et le second degré public, les enseignants exerçant au titre de situations diverses dans des établissements autres que des établissements d'enseignement.
- Exemple : les enseignants du premier degré public ou privé, affectés en collège, sont comptabilisés dans le second degré ; les enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur sont comptabilisés dans l'enseignement supérieur.
- Les enseignants stagiaires en deuxième année d'IUFM appartenant à des corps d'enseignants, soit du premier degré, soit du second, sont comptabilisés respectivement dans chacun des deux niveaux.
- Dans l'enseignement supérieur sont pris en compte, les enseignants exerçant selon la discipline enseignée et incluant les enseignants titulaires (les professeurs des universités, les maîtres de conférences, les assistants, les enseignants de type « second degré » et ENSAM...) mais également les enseignants associés, les moniteurs, les contractuels doctorants, les lecteurs et maîtres de langue ainsi que les enseignants des écoles françaises à l'étranger...

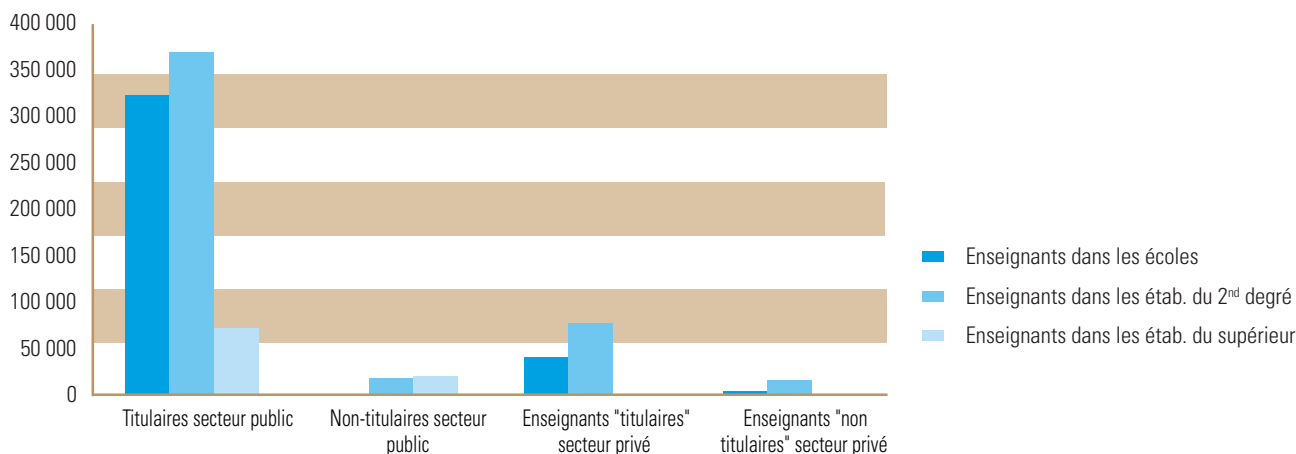
Enseignants des secteurs public et privé : le niveau d'enseignement

	Titulaires secteur public	Non titulaires secteur public	Total secteur public	Enseignants stagiaires	Total y compris stagiaires	Ratio non-titulaires / titulaires public	Enseignants sur échelle de titulaires	Enseignants sur échelle de non-titulaires	Total secteur privé	Ratio non-titulaires / titulaires privé	Total général
Enseignants dans les écoles	323 186	259	323 445	9 960	333 405	0,1	40 792	4 691	45 483	10,3	378 888
Enseignants dans les établ. 2 nd degré	369 928	19 080	389 008	7 625	396 633	4,8	77 957	17 014	94 971	17,9	491 604
Enseignants dans les étab. du supérieur *	72 193	20 816	93 009		93 009	22,4					93 009
Total	765 307	40 155	805 462	17 585	823 047	4,9	118 749	21 705	140 454	15,5	963 501

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 pour les enseignants rémunérés sur crédits d'État.
MENJVA-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants du supérieur et enquête sur les personnels non permanents.

* y compris établissements de formation, y compris attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants, chefs de clinique, AHU, PHU.

Enseignants titulaires et non titulaires par secteurs



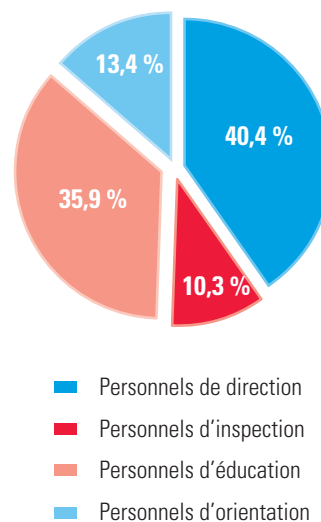
→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)

On compte en moyenne près de deux personnels de direction par établissement du second degré public (13 171 pour 7 902 établissements) et on recense pratiquement autant de personnels d'éducation.

Parmi les corps d'inspection, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), dont les deux tiers sont affectés à l'enseignement du premier degré, sont les plus nombreux.

	Effectifs	%
Proviseurs de lycée	1 561	4,8
Proviseurs de LP	752	2,3
Proviseurs adjoints	2 296	7,0
Principaux de collège	5 003	15,4
Principaux adjoints de collège	3 395	10,4
Autres fonctions de pers. de direction	164	0,5
Personnels de direction	13 171	40,4
IADSDEN - IA adjoints	136	0,4
Insp. acad / Insp. pédag. régionaux	1 090	3,3
Insp. éducation nationale	2 129	6,6
Corps d'inspection	3 355	10,3
Conseillers principaux d'éducation	11 728	35,9
Personnels d'orientation	4 183	12,8
Conseillers d'orientation intérimaires	192	0,6
Éducation - Orientation	16 103	49,3
Total général	32 629	100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

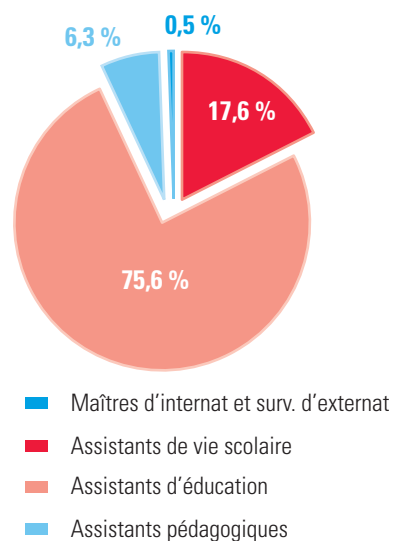


→ Personnels non titulaires de surveillance et d'assistance éducative – contractuels

Plus de 84 120 personnes assurent des tâches de surveillance et d'assistance éducative en écoles et en établissements du second degré. 75,6 % sont des assistants d'éducation.

	Effectifs	%
Maîtres d'internat et surv. d'externat	383	0,5
Assistants de vie scolaire	14 792	17,6
Assistants d'éducation	63 638	75,6
Assistants pédagogiques	5 311	6,3
Total	84 124	100,0
Vacataires et contractuels BOE	427	
Total non-titulaires	84 551	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaire EPP.



→ Effectifs par affectation dans le 1^{er} degré public

Plus de la moitié des enseignants titulaires du premier degré (51,9 %) sont affectés à l'enseignement élémentaire, plus du quart (27,5 %) à l'enseignement préélémentaire et moins d'un sur dix (8,6 %) est affecté au remplacement.

Enseignants titulaires

	Besoins éducatifs particuliers	Enseignement préélémentaire	Enseignement élémentaire	Formation des personnels enseignants	Personnels en situations diverses	Direction et encadrement pédagogique	Remplacement	Total
Instituteurs	520	3 283	4 503	28	99	173	951	9 557
Professeurs des écoles	21 377	85 474	162 893	1 538	1 065	13 770	26 776	312 893
Total titulaires 1^{er} degré	21 897	88 757	167 396	1 566	1 164	13 943	27 727	322 450

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire Agape.

→ Effectifs par fonction dans le 2nd degré public

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

	Fonctions														Total
	Enseignement	Documentation	Éducation	Orienta-tion	Direc-tion	Inspec-tion	Adminis-tration	Réadap-tation	Forma-tion des person-nels	Conseiller en formation continue	Forma-tion des adultes	Mise à dispo-sition	Insert ^o jeunesse	Autres	
Direction	3				13 032	6	75			2				15	13 133
Inspection						1 641	212							4	1 857
Éducation	7	11	11 598	2	123	1	23	15	1	15		1	1	35	11 833
Orienta-tion				4 102	5	11	5	2	1	27	2		1	56	4 212
Total	10	11	11 598	4 104	13 160	1 659	315	17	2	44	2	1	2	110	31 035

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire EPP.

La quasi-totalité des personnels de direction d'établissement du second degré (99,2 %) assure des fonctions de direction. 98 % des personnels d'éducation et 97,4 % des personnels d'orientation ont respectivement des fonctions d'éducation ou d'orientation. Parmi les personnels d'inspection, 11,4 % assurent des fonctions administratives.

Enseignants titulaires par fonction

	Fonctions															Total	
	Enseignement	Chef de travaux	Docu-mentation	Educa-tion	Orienta-tion	Direc-tion	Inspec-tion	Adminis-tration	Réadap-tation	Forma-tion des person-nels	Conseiller en formation continue	Forma-tion des adultes	Enseignants éduca-teurs en internat	Mise à dispo-sition	Insert ^o jeunesse		Autres
Agrégés et chaire supérieure	49 281	372	29	1		19	28	81	92	11	14	4		31	1	39	50 003
Certifiés et Peps	238 377	621	8 376	22	10	336	7	300	729	50	414	161		22	166	246	249 837
PLP	58 307	1 385	151	9	2	169	27	83	198	16	232	178		4	108	343	61 212
PEGC	6 113		27	3		10		15	42		24	4		5	3	2	6 248
Adjoints et chargés d'enseignement	2 262	3	19	4		3		4	19			1		1			2 316
Professeurs des écoles et instituteurs	8 100	1	4			1 323	1	69			126	14	994		4	4	10 640
Total	362 440	2 382	8 606	39	12	1 860	63	552	1 080	77	810	362	994	63	282	634	380 256

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire EPP.

95,3 % de l'ensemble des enseignants du second degré public assurent des fonctions d'enseignement et 2,3 % des fonctions de documentation, les documentalistes appartenant au corps des certifiés. Parmi les professeurs de lycée professionnel, 95,3 % sont enseignants et 2,3 % sont chefs de travaux.



Personnels d'encadrement supérieur

Les personnels d'encadrement supérieur (que l'on retrouve partiellement recensés parmi les DIEO ou les ATSS) sont à 72,2 % des personnels de direction d'établissement et à 19,6 % des personnels d'inspection. Sur un total de 3 583 inspecteurs, plus de la moitié d'entre eux sont des inspecteurs de l'éducation nationale.

Corps d'administration centrale	Effectifs	%
Administrateurs civils	68	0,4
Secrétaire général, dir. général, dir. AC	9	0,0
Sous directeurs administration centrale	29	0,2
Chefs de service administration centrale	20	0,1
Dir. projet et experts de haut niveau	14	0,1
Total	140	0,8

Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	Effectifs	%
Recteurs et secrétaires généraux d'académie	62	0,4
Directeurs généraux des services	91	0,5
Administrateurs éduc. nat. et ens. supérieur	444	2,4
Conseillers ASU	745	4,1
Personnels de direction d'établissement	13 171	72,2
Total	14 513	79,6

Corps d'inspection	Effectifs	%
Inspecteurs généraux IGEN – IGAENR	228	1,2
Insp. acad. directeurs des services départementaux	98	0,5
Insp. acad. insp. pédagogiques régionaux	1 090	6,0
Inspecteurs de l'éducation nationale	2 129	11,7
Inspecteurs d'acad. adjoints	38	0,2
Total	3 583	19,6
Total général	18 236	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaire Agora.

* Une partie de ces personnels appartient au type de personnel ATSS, également comptabilisés dans le tableau suivant.



Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques selon la catégorie

→ Personnels ATSS

En janvier 2010, sur l'ensemble des 248 420 personnels non enseignants, plus d'un sur trois est un agent administratif, technique, social et de santé (ATSS). La filière administrative de ces

ATSS rassemble 70 % des agents, 13,3 % appartiennent à la filière sociale et de santé, 6,6 % à la filière laboratoire. La filière technique n'accueille plus qu'un millier d'agents (soit 1,5 % des ATSS) depuis le transfert sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers, des personnels d'entretien et d'accueil des établissements du second degré.

33 700 agents sont adjoints administratifs. Ils représentent plus de la moitié des personnels de la filière administrative (53,3 %) et plus du tiers de l'ensemble des ATSS. Les autres corps, les plus importants numériquement, sont les secrétaires administratifs et les attachés.

Personnels ATSS		Effectifs	% filières
Filière administrative			
	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	62	0,1
	Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	228	0,4
	Directeurs, sous-dir., chefs de service ... adm. centrale	72	0,1
	Administrateurs civils	68	0,1
Catégorie A	Directeurs généraux des services	91	0,1
	Conseillers ASU	745	1,2
	Administrateurs ENESR	443	0,7
	Attachés (ADAENES)	9 562	15,1
	Autres titulaires de catégorie A	222	0,4
	Total catégorie A	11 493	18,2
Catégorie B	Secrétaires administratifs (SAENES)	17 931	28,4
Catégorie C	Adjoints administratifs (ADJENES)	33 700	53,4
Total filière administrative 70,1 %		63 124	100,0
Filière technique			
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	27	2,0
Catégorie C	Adjoints techniques administration centrale	109	8,1
	Adjoints techniques d'établissement	1 216	89,9
	Total catégorie C	1 325	98,0
Totale filière technique 1,5 %		1 352	100,0
Filière sociale et de santé			
Catégorie A	Médecins, médecins conseillers techniques	1 375	11,5
	Conseillers techniques des services sociaux	450	3,7
	Total catégorie A	1 825	15,2
Catégorie B	Infirmiers	7 567	63,2
	Assistants de service social	2 586	21,6
	Total catégorie B	10 153	84,8
Total filière sociale et de santé 13,3 %		11 978	100,0
Filière laboratoire			
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	682	11,5
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	5 256	88,5
Total filière laboratoire 6,6 %		5 938	100,0
Ensemble des titulaires toutes filières confondues		82 392	91,4
	Contractuels santé	1 017	1,1
	Contractuels et auxiliaires	6 701	7,4
Total non titulaires 8,5 %		7 718	8,5
Total général		90 110	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaire Agora.

Plus des neuf dixièmes des personnels ATSS sont titulaires et plus des deux cinquièmes appartiennent à la catégorie C.

Personnels ATSS		
	Effectifs	%
Catégorie A	13 318	14,8
Catégorie B	28 793	32,0
Catégorie C	40 281	44,7
Total titulaires	82 392	91,4
Non-titulaires	7 718	8,6
Total général	90 110	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaire Agora.

→ Personnels ITRF

43,7 % des personnels ITRF appartiennent à la catégorie C en tant qu'adjoints techniques. En catégorie A, on en comptabilise 32,3 %, le plus souvent en tant qu'ingénieurs d'études (17,7 %).

Personnels ITRF			
		Effectifs	%
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	2 314	6,3
	Ingénieurs d'études	6 478	17,7
	Assistants ingénieurs	3 050	8,3
	Total catégorie A	11 842	32,3
Catégorie B	Techniciens de recherche	8 743	23,9
Catégorie C	Adjoints techniques	16 025	43,7
	Adjoints administratifs	16	0,0
	Total catégorie C	16 041	43,8
Total titulaires		36 626	99,9
Non-titulaires		26	0,1
Total général		36 652	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaire ITRF.

→ Personnels des bibliothèques

En janvier 2010, 19,8 % des personnels des bibliothèques sont conservateurs, 21,4 % sont bibliothécaires adjoints et 41,7 % sont magasiniers, chacun de ces corps étant représentatif de sa catégorie.

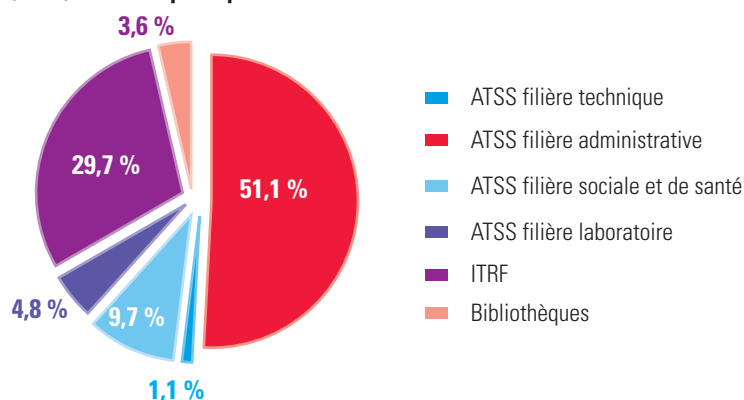
Personnels des bibliothèques			
		Effectifs	%
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	886	19,8
	Bibliothécaires	481	10,7
	Total catégorie A	1 367	30,5
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	957	21,4
	Assistants des bibliothèques	290	6,4
	Total catégorie B	1 247	27,8
Catégorie C	Magasiniers	1 867	41,7
Total général		4 481	100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire des personnels des bibliothèques.

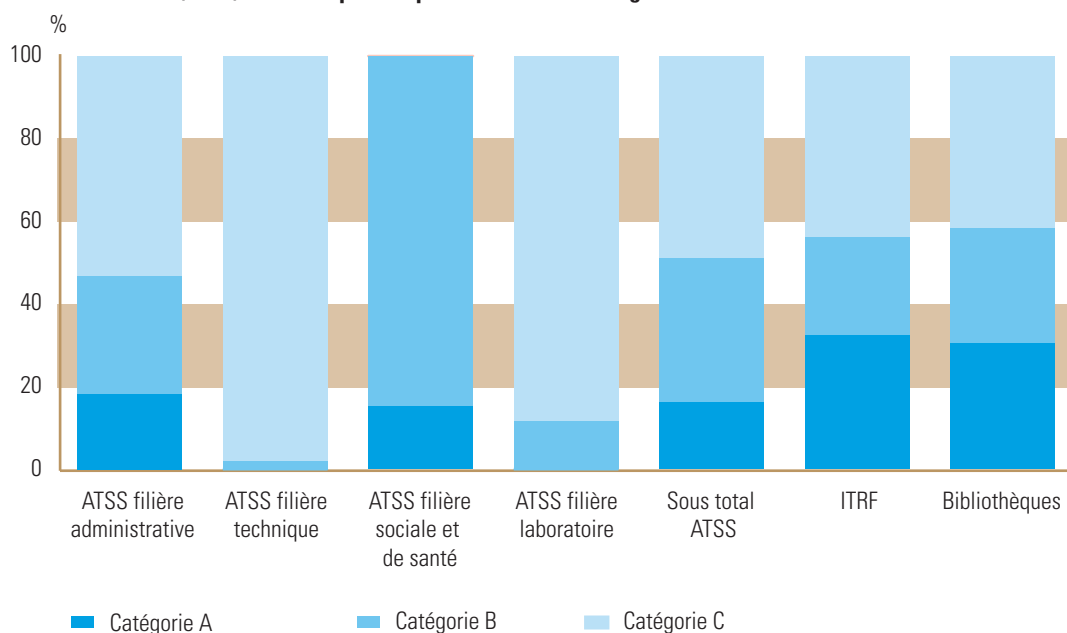
→ Ensemble des personnels

Pour l'ensemble des personnels non enseignants, hors DIEO et personnels de surveillance et d'assistance éducative, les agents de catégorie C sont deux fois plus nombreux que ceux de catégorie A et une fois et demie plus nombreux que ceux de catégorie B. Parmi les ATSS, les personnels de catégorie A, surtout présents dans la filière administrative, sont absents de la filière technique et de la filière de laboratoire. Les personnels de catégorie B les plus nombreux sont les secrétaires administratifs, les infirmiers et les assistants de service social.

ATSS, ITRF, Bibliothèques : personnels titulaires



Personnels ATSS, ITRF, Bibliothèques : répartition selon la catégorie



Politique handicap

En matière de handicap, les deux principaux engagements du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche concernent, d'une part, l'augmentation du nombre d'agents handicapés et bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), d'autre part, l'amélioration du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et d'inaptitude. Ces priorités ont été portées à la connaissance de tous les agents, ainsi que les droits des personnes handicapées, au cours d'une large campagne nationale de sensibilisation qui a été menée pour la première fois au cours du 1^{er} semestre 2010.

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier 2009

	Hommes	Femmes	Total		
Répartition par sexe	5 107	7 391	12 498		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Contractuels	Total
Répartition par catégories	8 266	1 155	2 226	851	12 498

Source : MENJVA-MESR DGRH MIPH : Mission à l'intégration des personnels handicapés.

Pour satisfaire à l'obligation d'emploi, et dans le cadre des engagements du plan pluriannuel, il a été décidé d'augmenter de façon importante les recrutements de personnes handicapées. Le nombre de recrutements effectués qui s'élevaient à 268 en 2000, a été porté à 493 en 2008 et à 539 en 2009.

Deux cinquièmes des 539 agents recrutés en 2009 sont enseignants dans le second degré. Une augmentation de ces recrutements est prévue.

Il faut remarquer que, si l'amélioration du taux d'emploi et de l'intégration des personnels handicapés passe nécessairement par l'augmentation du nombre de recrutements, elle résulte aussi d'une meilleure connaissance des cas individuels des agents qui connaissent une situation de handicap après leur recrutement. En effet, 70 % des agents handicapés le deviennent au cours de leur carrière. Le maintien dans l'emploi constitue donc un enjeu majeur de la politique « handicap » ministérielle.

Le plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2008-2012 a défini un certain nombre d'actions à mettre en œuvre afin de répondre à ces objectifs. Parmi celles-ci, figurent notamment pour l'année 2009/2010, la poursuite du recensement des BOE, l'élaboration d'un diagnostic des pratiques sur le recrutement par la voie contractuelle, la mise en place d'actions de formation à l'attention des DRH, correspondants handicap et médecins de prévention, de partenariats avec des associations spécialisées dans le recrutement de personnes handicapées, d'un réseau de personnes ressources dans les établissements d'enseignement supérieur et la signature d'une convention avec le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Cette dernière, signée le 18 mai 2009, a pour objet d'assurer le financement d'actions inscrites dans le plan.

Dépenses affectées (en euros)

Mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées	1 449 128
Accueil ou maintien dans l'emploi des personnes lourdement handicapées	8 792 238
Aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents inaptes	5 924 311
Rémunérations versées aux agents accompagnant une personne handicapée dans l'exercice de ses fonctions professionnelles	385 786
Achats ou contrats passés avec les entreprises du secteur protégé	4 448 758

Source : MENJVA-MESR DGRH MIPH : Mission à l'intégration des personnels handicapés.

Recrutements en 2009

Enseignants du premier degré	117
Enseignants du second degré	223
Personnels ATSS	168
Personnels ITRF	26
Personnels des bibliothèques	5
Total	539

Source : MENJVA-MESR DGRH MIPH : Mission à l'intégration des personnels handicapés.

À la rentrée 2009, dans le cadre du dispositif de l'adaptation des postes de travail mis en place en 2007, 1 397 enseignants ont bénéficié d'allègements de service sans baisse de salaire (pour un total hebdomadaire national de 7 524 heures) et 2 471 ont été affectés sur des postes adaptés. Ces affectations temporaires sur d'autres fonctions, qui sont accordées lorsque l'état de santé rend impossible d'exercer devant les élèves, permettent également de préparer des reconversions si le retour à l'enseignement n'est plus envisageable.



Retraités du secteur public

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche rémunèrent pour le secteur public près de 717 500 ayants droit retraités, soit en moyenne sept ayants droit pour presque dix actifs. La proportion d'inactifs varie selon les types de personnels. Parmi les enseignants du premier degré, on compte pratiquement quatre ayants droit pour cinq actifs, un peu plus de trois pour cinq parmi les enseignants du second degré. Parmi les autres types de personnel, les ratios ayants droit / actifs sont variables.

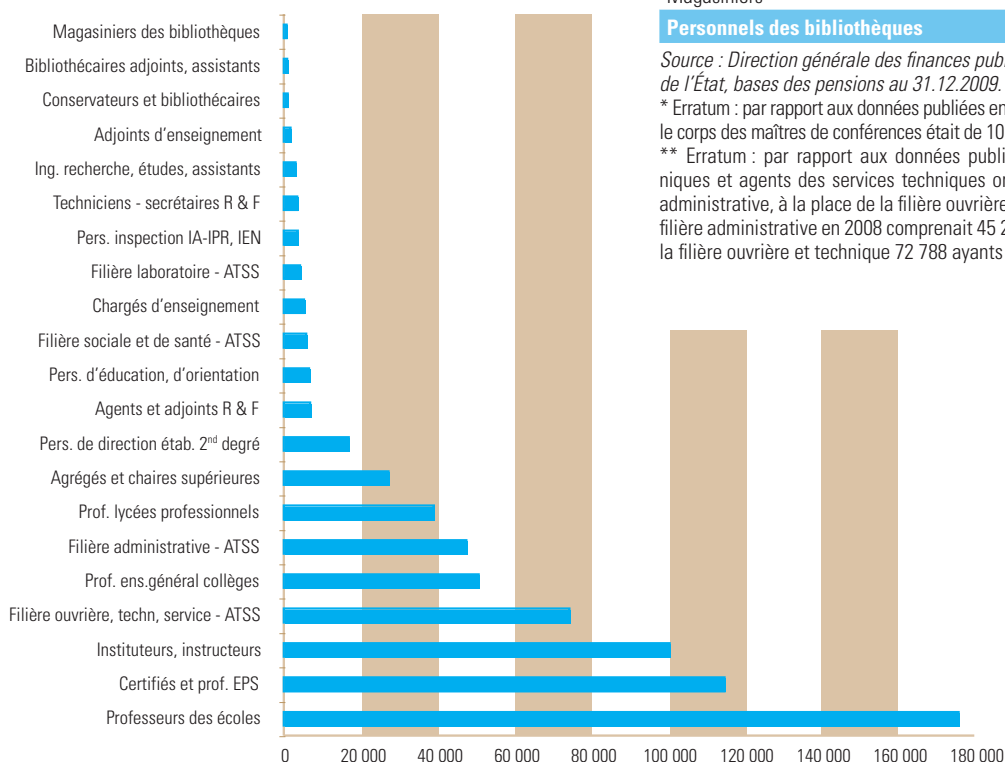
Effectifs d'ayants droit, répartition par corps

Familles de professions (titulaires)	Ayants droit	% d'ayants droit / actifs
Professeurs des écoles	175 855	
Instituteurs, instructeurs	100 630	
Corps du premier degré	276 485	79,6
Professeurs de chaire supérieure	1 833	
Professeurs agrégés	25 506	
Professeurs certifiés et bi-admissibles, Peps	114 926	
Professeurs de lycée professionnel	39 121	
Professeurs d'enseignement général de collège	50 863	
Adjoints d'enseignement	1 802	
Chargés d'enseignement	5 301	
Corps du second degré	239 352	62,6
Professeurs des universités	12 047	
Maîtres de conférences*	10 990	
Enseignants chercheurs	23 037	41,0
Personnels d'éducation, d'orientation	6 543	
Personnels de direction établissements	16 869	
Personnels d'inspection, IEN, IA-IPR	3 606	
Total direction, inspection, éducation	27 018	82,8
Filière administrative **	47 562	
Filière ouvrière, technique et de service **	74 521	
Filière sociale et de santé	5 818	
Filière laboratoire	4 174	
Total ATSS	132 075	160,3
Ingénieurs recherche, études, assistants, attachés	3 119	
Techniciens et secrétaires	3 500	
Agents et adjoints	6 857	
Total ITRF	13 476	36,8
Conservateurs et bibliothécaires	1 074	
Bibliothécaires adjoints, assistants, techniciens	808	
Magasiniers	787	
Personnels des bibliothèques	2 669	59,6

Source : Direction générale des finances publiques (DGFiP), Service des retraites de l'État, bases des pensions au 31.12.2009.

* Erratum : par rapport aux données publiées en 2008, l'effectif des ayants-droit dans le corps des maîtres de conférences était de 10 305 et non 20 450 (effectif publié).

** Erratum : par rapport aux données publiées en 2008, 4 800 adjoints techniques et agents des services techniques ont été comptabilisés dans la filière administrative, à la place de la filière ouvrière et technique. Pour comparaison, la filière administrative en 2008 comprenait 45 281 ayants droit au lieu de 50 081 et la filière ouvrière et technique 72 788 ayants droit au lieu de 67 988.





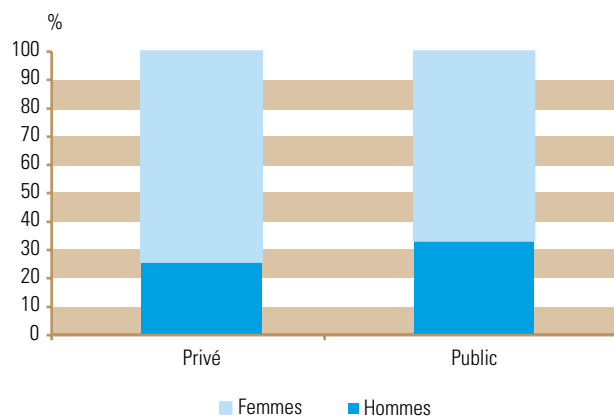
Ensemble des personnels

Le personnel exerçant au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est composé pour plus des deux tiers de femmes (67,4 %). La féminisation est plus importante encore dans l'enseignement scolaire privé sous contrat où les trois quarts des personnels rémunérés par l'État sont des femmes (74 %). Dans le temps, ces proportions évoluent peu.

Ensemble des personnels : sexe et secteur

	Public	% public	Privé	% privé	Public et privé	% total
Hommes	353 461	33,5	36 537	26,0	389 998	32,6
Femmes	702 779	66,5	103 917	74,0	806 696	67,4
Total	1 056 240	100,0	140 454	100,0	1 196 694	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010 et annuaires de gestion.

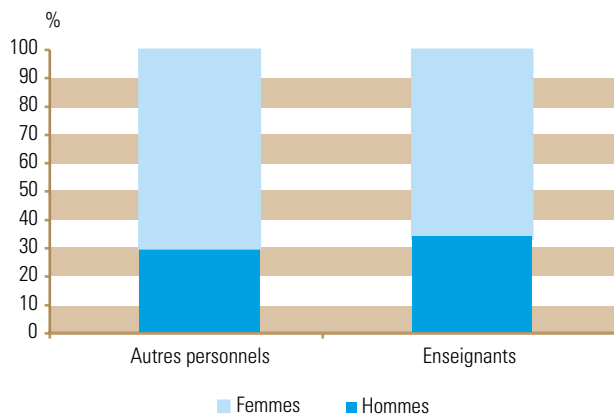


Le pourcentage de femmes est légèrement plus élevé parmi les autres personnels (69,6 %) que parmi les personnels enseignants (66,8 %).

Ensemble des personnels : sexe et fonction

	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Enseignants	314 364	633 907	948 271	66,8
Autres personnels	75 634	172 789	248 423	69,6
Total	389 998	806 696	1 196 694	67,4

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010 et annuaires de gestion.

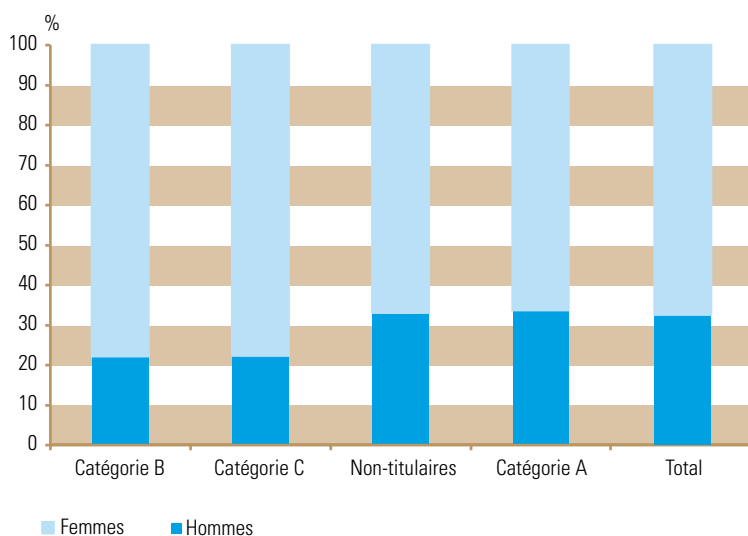


Quels que soient le statut (titulaires des catégories A, B ou C ou non-titulaires) et le type de personnel (enseignants ou autres personnels), les femmes sont toujours majoritaires. C'est sur l'ensemble de la catégorie B que leur proportion est la plus forte (77,8 %). Inversement, leur part est moins importante (57,2 %) parmi les personnels autres qu'enseignants de catégorie A.

Ensemble des personnels : catégories

	Enseignants public et privé			Autres personnels			Total	
	Hommes	Femmes	% femmes	Hommes	Femmes	% femmes	Total	% femmes
Catégorie A	295 696	597 990	66,9	25 297	33 859	57,2	952 842	66,3
Catégorie B	2 424	8 581	78,0	8 608	30 175	77,8	49 788	77,8
Catégorie C				13 010	45 179	77,6	58 189	77,6
Non-titulaires	16 244	27 336	62,7	28 719	63 576	68,9	135 875	66,9
Total	314 364	633 907	66,8	75 634	172 789	69,6	1 196 694	67,4

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010 et annuaires de gestion.

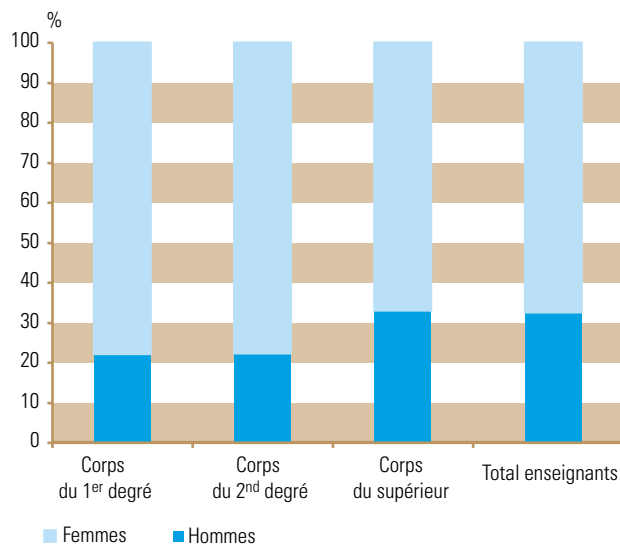


Personnels enseignants du secteur public

Les femmes représentent en moyenne 65,6 % des enseignants du secteur public, mais les proportions varient en fonction de l'ordre d'enseignement : on compte 80,5 % de femmes parmi les enseignants du premier degré et 57,3 % parmi ceux du second contre 34,4 % parmi les enseignants du supérieur. Aux deux extrêmes du système d'enseignement, il y a quatre femmes professeurs des écoles pour un homme et une femme pour quatre hommes professeurs des universités.

Parmi les enseignants titulaires du premier degré, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à exercer la fonction de directeur d'école : 18,8 % des hommes contre 12,8 % des femmes.

Enseignants du secteur public : niveau et sexe



Enseignants du secteur public

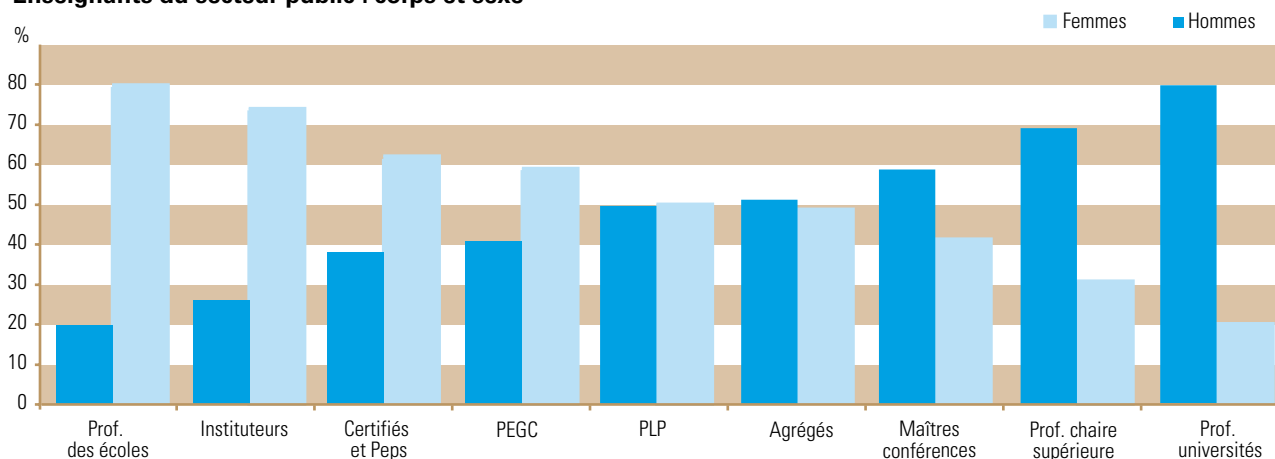
	Hommes	Femmes	% femmes
Professeurs des écoles	65 122	271 297	80,6
Instituteurs	2 325	7 462	76,2
Instituteurs suppléants	65	162	71,4
dont directeurs d'école	12 687	35 754	73,8
Corps du 1^{er} degré	67 512	278 921	80,5
Professeurs de chaire supérieure	1 453	673	31,7
Professeurs agrégés	27 694	27 478	49,8
Professeurs certifiés et Peps (1)	98 050	157 197	61,6
Professeurs de lycée professionnel	31 439	29 697	48,6
Professeurs d'ens. général de collège	2 641	3 540	57,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1 216	1 111	47,7
Maîtres auxiliaires	965	1 410	59,4
Contractuels individuels	8 168	9 625	54,1
Elèves professeurs des ENS	9	15	62,5
Corps du 2nd degré	171 635	230 746	57,3
Professeurs des universités et assimilés	15 745	3 943	20,0
Maîtres de conférences et assimilés	21 217	15 279	41,9
Assistants titulaires	36	26	41,9
Attachés temporaires ens. et recherche	719	761	51,4
Autres enseignants (2)	963	314	24,6
Corps du supérieur	38 680	20 323	34,4
Total	277 827	529 990	65,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP : Fichier de paye de janvier 2010, pour les enseignants rémunérés sur crédits d'Etat et annuaire Agape pour les directeurs d'école. MENJVA-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants du supérieur dans les établissements autonomes et enquêtes pour les personnels non permanents.

(1) Sont inclus les documentalistes.

(2) Enseignants de type ENSAM, professeurs et maîtres de conférences à statut spécifique des grands établissements...

Enseignants du secteur public : corps et sexe





Personnels enseignants du secteur privé sous contrat

La féminisation des enseignants des premier et second degrés est encore plus élevée dans le secteur privé sous contrat que dans le secteur public (5,9 points de plus).

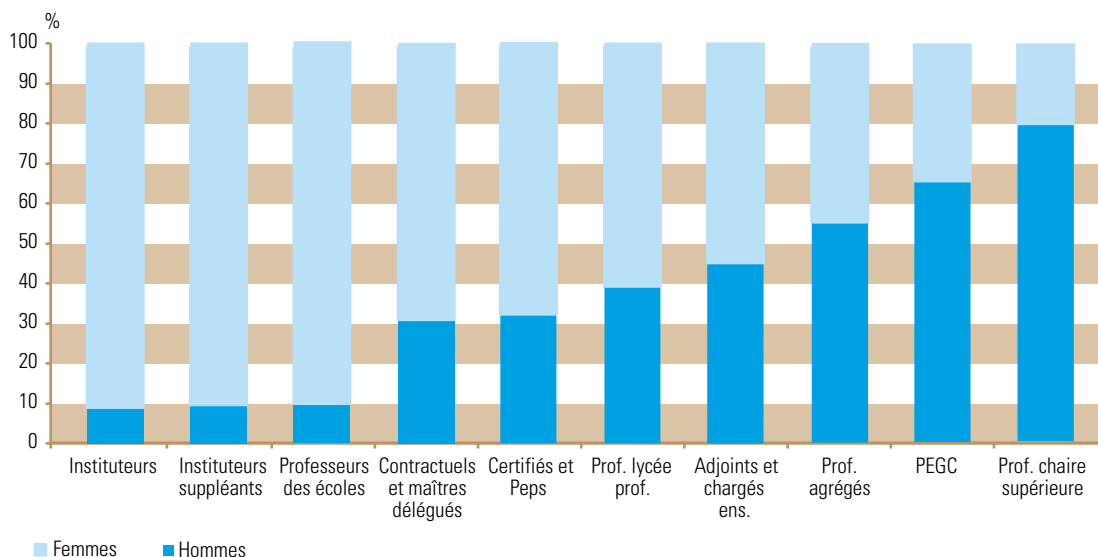
C'est dans le premier degré que le taux de féminisation est le plus élevé : les femmes y représentent neuf enseignants sur dix. Dans le second degré, la proportion de femmes est inférieure, comparée au premier degré (65,6 % contre 90,6 %), mais elle reste très supérieure au pourcentage de femmes exerçant dans le second degré public (8,3 points de plus). On constate des différences plus importantes, selon les corps : la proportion de femmes parmi les professeurs de lycée professionnel est beaucoup plus élevée dans le privé (61,6 %) que dans le public (48,6 %).

Enseignants du secteur privé sous contrat

Échelles de rémunération	Hommes	Femmes	% femmes
Professeurs des écoles	3 843	36 508	90,5
Instituteurs et instituteurs spécialisés	99	1 119	91,9
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	420	4 274	91,1
Enseignants du 1^{er} degré	4 362	41 901	90,6
Professeurs de chaire supérieure	45	12	21,4
Professeurs agrégés	1 755	1 514	46,6
Professeurs certifiés et Peps	18 583	38 613	67,9
Professeurs de lycée professionnel	3 932	6 240	61,6
Professeurs d'ens. général de collège	62	67	34,5
Adjoints et chargés d'enseignement.	1 891	4 466	55,4
Contractuels et maîtres délégués	5 907	11 104	69,2
Enseignants du 2nd degré	32 175	62 016	65,6
Total	36 537	103 917	74,0

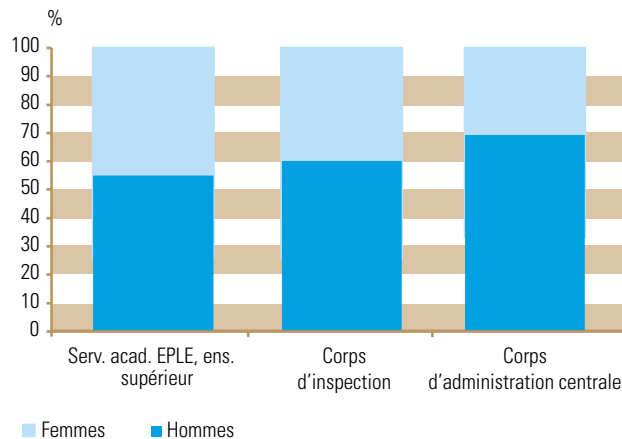
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010.

Proportion de femmes dans l'enseignement privé par corps



Personnels d'encadrement supérieur

La proportion de femmes parmi les personnels d'encadrement supérieur est beaucoup moins importante que parmi les autres personnels. Elles sont peu nombreuses parmi les administrateurs civils et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux (23,5 %), les inspecteurs généraux (27,6 %) ou les recteurs et secrétaires généraux d'académie (29 %).



Personnels d'encadrement supérieur *

	Hommes	Femmes	% femmes
Administrateurs civils	52	16	23,5
Secrétaire général, dir. général, dir. AC	6	3	33,3
Sous-directeurs administration centrale	19	10	34,5
Chefs de service administration centrale	14	6	30,0
Dir. projet et experts de haut niveau	5	9	64,3
Corps d'administration centrale	96	44	31,4
Recteurs et secrétaires généraux acad	44	18	29,0
Directeurs généraux des services	65	26	28,6
Administrateurs éduc. nat. et ens. sup.	245	199	44,8
Conseillers ASU	420	325	43,6
Personnels de direction d'établissement	7 261	5 910	44,9
Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	8 035	6 478	44,6
Inspecteurs généraux IGEN – IGAENR	165	63	27,6
Insp. acad. dir. serv. départementaux	75	23	23,5
Insp. acad. / Insp. pédagogique régional	664	426	39,1
Insp. éducation nationale	1 207	922	43,3
Insp. académique adjoints	25	13	34,2
Corps d'inspection	2 136	1 447	40,4
Total	10 267	7 969	43,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010 et annuaire Agora.

* Une partie de ces personnels appartient au type de personnel ATSS, et sont également comptabilisés dans le tableau « Personnels ATSS ».



Précisions

Une partie de ces agents appartient à différents types de personnels et sont également comptabilisés avec les DIED ou les ATSS.



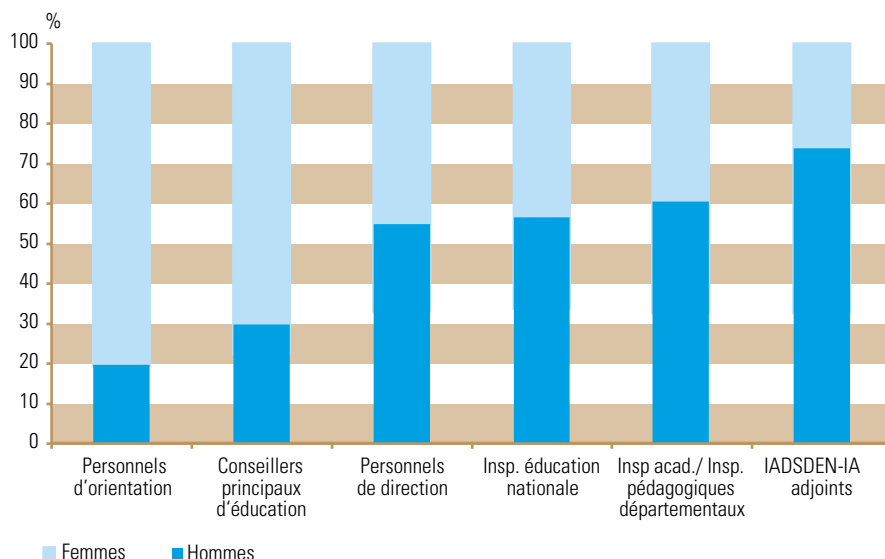
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

L'ensemble des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation est composé de 58,1 % de femmes, mais on constate de grandes disparités selon les fonctions exercées. Les hommes sont majoritaires parmi les personnels d'inspection et de direction (six sur dix) ; inversement, presque sept conseillers principaux d'éducation et plus de huit personnels d'orientation sur dix sont des femmes. Des différences se retrouvent aussi au sein des personnels de direction où les femmes sont plus nombreuses dans les fonctions d'adjoints, davantage en collège (53,9 %) qu'en lycée (48,8 %).

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

	Hommes	Femmes	% femmes
Proviseurs de lycée	1 086	475	30,4
Proviseurs de LP	478	274	36,5
Proviseurs adjoints	1 176	1 120	48,8
Principaux de collège	2 852	2 151	43,0
Principaux adjoints de collège	1 565	1 830	53,9
Autres fonctions de personnels de direction	109	55	33,7
Personnels de direction	7 265	5 906	44,9
IADSDEN-IA adjoints	100	36	26,5
Insp. Acad / Insp. Pédag. Régionaux	664	426	39,1
Insp. Éducation nationale	1 207	922	43,3
Corps d'inspection	1 971	1 384	41,3
Conseillers principaux d'éducation	3 608	8 120	69,2
Personnels d'orientation	793	3 390	81,0
Conseillers d'orientation intérimaires	19	173	90,1
Éducation - Orientation	4 420	11 683	72,6
Total général	13 656	18 973	58,1

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010 et annuaire EPP.



Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

L'ensemble du personnel non enseignant est très féminisé (69,6 %), mais il y a de grandes différences selon les corps et les catégories.

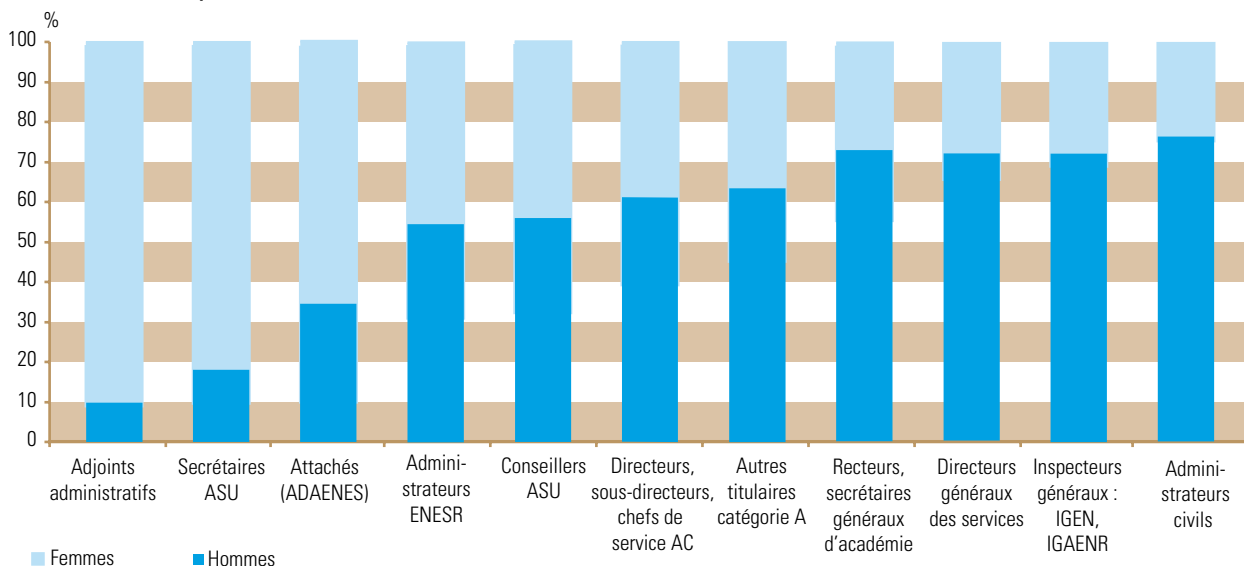
→ Personnels ATSS

Parmi les personnels ATSS où les femmes représentent 83,4 %, leur proportion varie de 39,6 % dans la filière technique à 96,1 % dans la filière sociale et de santé.

		Hommes	Femmes	% femmes
Filière administrative				
	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	44	18	29,0
	Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	165	63	27,6
	Directeurs, sous-directeurs, chefs de service de l'administration centrale	44	28	38,9
	Administrateurs civils	52	16	23,5
Catégorie A	Directeurs généraux des services	65	26	28,6
	Conseillers ASU	420	325	43,6
	Administrateurs ENESR	244	199	44,9
	Attachés (ADAENES)	3 415	6 147	64,3
	Autres titulaires de catégorie A	142	80	36,0
	Total catégorie A	4 591	6 902	60,1
Catégorie B	Secrétaires ASU	2 971	14 960	83,4
Catégorie C	Adjoints administratifs	2 830	30 870	91,6
Total filière administrative		10 392	52 732	83,5
Filière technique				
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	26	1	3,7
Catégorie C	Adjoints techniques adm. centrale	91	18	16,5
	Adjoints techniques d'établissement	699	517	42,5
	Total catégorie C	790	535	40,4
Total filière technique		816	536	39,6
Filière sociale et de santé				
Catégorie A	Médecins, médecins conseillers techniques	71	1 304	94,8
	Conseillers techniques des services sociaux	21	429	95,3
	Total catégorie A	92	1 733	95,0
Catégorie B	Infirmiers	282	7 285	96,3
	Assistants de service social	96	2 490	96,3
	Total catégorie B	378	9 775	96,3
Total filière sociale et de santé		470	11 508	96,1
Filière laboratoire				
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	316	366	53,7
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	1 461	3 795	72,2
Total filière laboratoire		1 777	4 161	70,1
Ensemble des titulaires toutes filières		13 455	68 937	83,7
	Contractuels filière sociale et de santé	55	962	94,6
	Contractuels et auxiliaires	1 493	5 208	77,7
Total non-titulaires		1 548	6 170	79,9
Total général		15 003	75 107	83,4

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010 et annuaire Agora.

Personnels ATSS, filière administrative



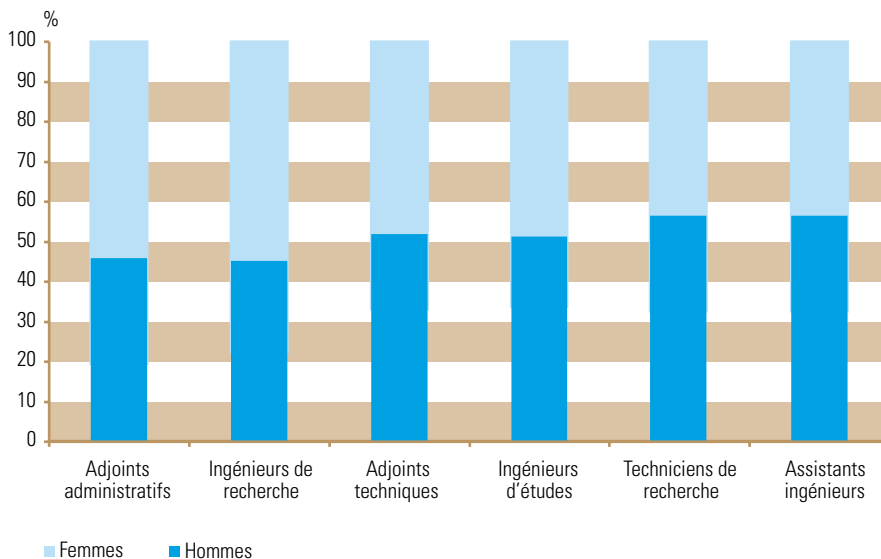
Selon les corps, les différences sont encore plus marquées : les femmes représentent 91,6 % des adjoints administratifs mais 16,5 % des adjoints techniques de l'administration centrale.

→ Personnels ITRF

Parmi les personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) où un agent sur deux est un homme (50,3 %), les femmes sont minoritaires en catégorie A (44,3 %) : elles ne représentent que le tiers des ingénieurs de recherche et moins de la moitié des ingénieurs d'études. Elles sont majoritaires en catégorie C (55,1 %).

	Hommes	Femmes	% femmes
Catégorie A			
Ingénieurs de recherche	1 540	774	33,4
Ingénieurs d'études	3 351	3 127	48,3
Assistants ingénieurs	1 708	1 342	44,0
Total catégorie A	6 599	5 243	44,3
Catégorie B			
Techniciens de recherche	4 640	4 103	46,9
Total catégorie B	4 640	4 103	46,9
Catégorie C			
Adjoints techniques	7 194	8 831	55,1
Adjoints administratifs	6	10	62,5
Total catégorie C	7 200	8 841	55,1
Ensemble des titulaires	18 439	18 187	49,7
Non-titulaires	9	17	65,4
Total général	18 448	18 204	49,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2010 et annuaire des ITRF.



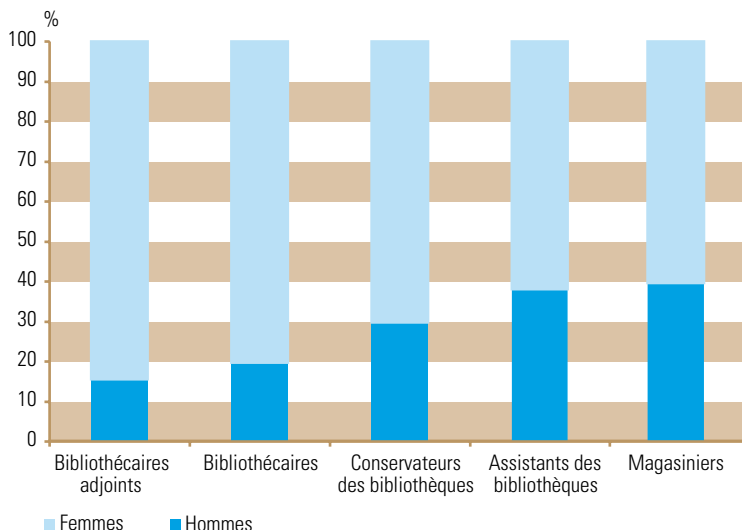
→ Personnels des bibliothèques

Parmi les personnels des bibliothèques, les femmes sont largement majoritaires, quelle que soit la catégorie (69,4 %).

Elles représentent pratiquement 80 % des bibliothécaires et 82,4 % des bibliothécaires adjoints. Elles sont moins nombreuses parmi les assistants et les magasiniers, avec une proportion de trois agents sur cinq.

		Hommes	Femmes	% femmes
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	266	620	70,0
	Bibliothécaires	97	384	79,8
Total catégorie A		363	1 004	73,4
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	168	789	82,4
	Assistants des bibliothèques	109	181	62,4
Total catégorie B		277	970	77,8
Catégorie C	Magasiniers	729	1 138	61,0
Total catégorie C		729	1 138	61,0
Total général		1 369	3 112	69,4

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire des personnels des bibliothèques et musées.



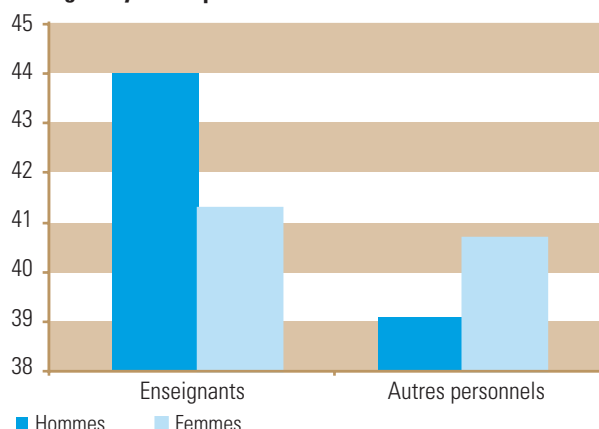


Ensemble des personnels

Pour l'ensemble des personnels, l'âge moyen des agents est de 41,8 ans. Il est plus élevé pour les enseignants (42,2 ans) que pour les autres personnels (40,1 ans). Les enseignants hommes ont presque 3 ans (2,7 ans) de plus que les femmes, alors que pour les autres personnels, ce sont les femmes qui sont en moyenne plus âgées avec plus d'une année et demie (1,6 ans).

La tranche d'âge la plus importante pour l'ensemble des personnels se situe dans une fourchette de 30 à 39 ans pour trois agents sur dix (soit 15 points de plus que pour les moins de 30 ans), devant de peu l'effectif des 50 ans et plus qui représentent 28 % de l'ensemble.

Âge moyen des personnels selon le sexe



Ensemble du personnel : sexe et tranche d'âge

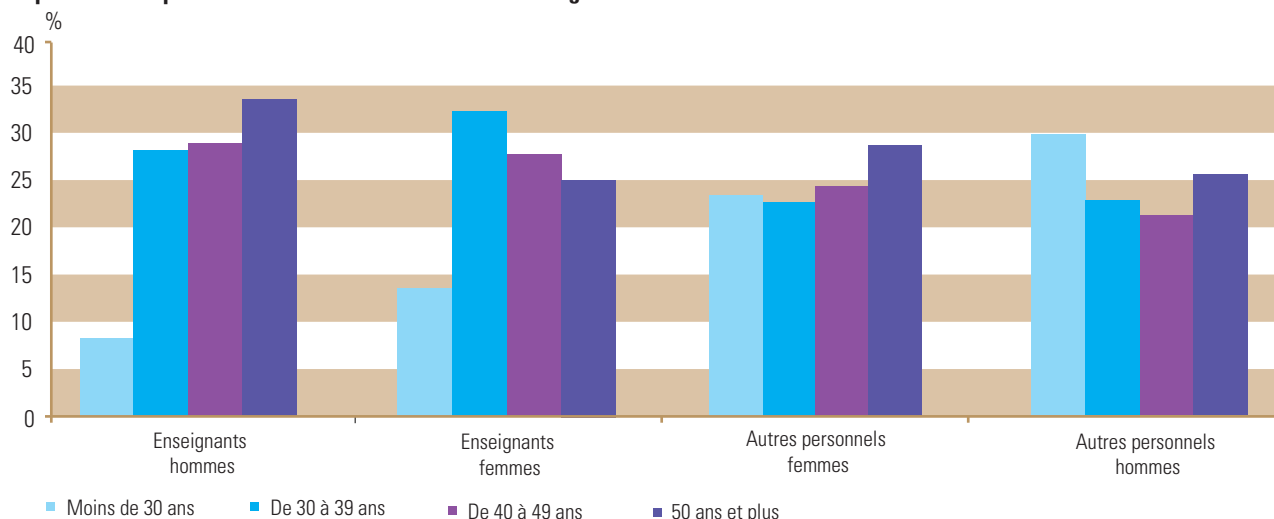
	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Enseignants public et privé									
Hommes	44,0	25 631	8,2	90 122	28,7	91 472	29,1	107 139	34,1
Femmes	41,3	86 897	13,7	208 664	32,9	179 024	28,2	159 322	25,1
Total	42,2	112 528	11,9	298 786	31,5	270 496	28,5	266 461	28,1
Autres personnels du public									
Hommes	39,1	22 847	30,2	17 258	22,8	16 036	21,2	19 493	25,8
Femmes	40,7	41 198	23,8	39 329	22,8	42 713	24,7	49 549	28,7
Total	40,1	64 045	25,8	56 587	22,8	58 749	23,6	69 042	27,8
Ensemble									
Hommes	43,1	48 478	12,4	107 380	27,5	107 508	27,6	126 632	32,5
Femmes	41,2	128 095	15,9	247 993	30,7	221 737	27,5	208 871	25,9
Total	41,8	176 573	14,8	355 373	29,7	329 245	27,5	335 503	28,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paie janvier 2010 et annuaires de gestion.

La répartition par tranche d'âge est différente selon le sexe et le type de personnel. Les enseignants hommes se distinguent dans les valeurs extrêmes. Ils sont plus nombreux dans la tranche d'âge la plus élevée : 34,1 % ont 50 ans et plus contre 25,1 % pour les femmes. Ils sont moins présents parmi les effectifs jeunes :

8,2 % ont moins de 30 ans pour 13,7 % des femmes. Une enseignante sur trois se situe dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans. Parmi les autres personnels, trois hommes sur dix ont moins de 30 ans et un sur quatre est âgé de 50 ans ou plus.

Répartition des personnels selon le sexe et la tranche d'âge



Enseignants du secteur public

Autour d'un âge moyen de 42 ans, tous niveaux d'enseignement confondus, l'âge moyen des enseignants, dans le secteur public, est de 40 ans dans le premier degré, de 43 ans dans le second degré et de 46,4 ans dans le supérieur. Parmi les enseignants titulaires, les plus jeunes sont les professeurs des écoles avec une moyenne de 39,8 ans. Parmi les plus âgés, mis à part les corps

pour lesquels il n'y a plus de recrutement tels que les PEGC, les adjoints et les chargés d'enseignement, figurent les professeurs de chaire supérieure avec en moyenne 53,6 ans.

La répartition par tranches d'âge montre que 32,2 % des enseignants ont de 30 à 39 ans, 28,3 % de 40 à 49 ans et 12,2 % ont moins de 30 ans.

Les enseignants du public : corps et tranche d'âge

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs des écoles	39,8	55 046	16,4	120 093	35,6	90 746	27,0	70 534	21,0
Instituteurs	46,8	6	0,1	298	3,0	6 699	68,5	2 784	28,4
dont directeurs d'école	43,3	4 384	9,1	13 497	27,9	14 270	29,5	16 290	33,6
Instituteurs suppléants	33,8	88	38,8	88	38,8	34	15,0	17	7,4
Corps du 1^{er} degré	40,0	55 140	15,9	120 479	34,8	97 479	28,1	73 335	21,2
Professeurs de chaire supérieure	53,6	0	0,0	43	2,0	478	22,5	1 605	75,5
Professeurs agrégés	44,1	4 088	7,4	16 544	30,0	15 669	28,4	18 871	34,2
Professeurs certifiés et Peps (1)	42,2	30 655	12,0	82 763	32,4	70 127	27,5	71 702	28,1
Professeurs de lycée professionnel	44,6	3 064	5,0	17 580	28,8	19 465	31,8	21 027	34,4
Professeurs d'ens. général de collège	56,3	0	0,0	0	0,0	241	3,9	5 940	96,1
Adjoints et chargés d'enseignement	54,1	0	0,0	1	0,0	320	13,8	2 006	86,2
Maîtres auxiliaires	47,8	1	0,0	224	9,4	1 243	52,4	907	38,2
Contractuels individuels	38,0	3 588	20,2	7 280	40,9	4 561	25,6	2 364	13,3
Elèves professeurs des ENS	32,5	9	37,5	13	54,2	2	8,3	0	0,0
Corps du 2nd degré	43,0	41 405	10,3	124 448	30,9	112 106	27,9	124 422	30,9
Total 1^{er} et 2nd degrés	41,6	96 545	12,9	244 927	32,7	209 585	28,0	197 757	26,4
Professeurs des universités et assimilés	52,5	15	0,1	1 170	5,9	6 419	32,6	12 084	61,4
Maîtres de conférences et assimilés	43,7	1 027	2,8	13 475	36,9	12 249	33,6	9 745	26,7
Assistants titulaires	59,5	0	0,0	0	0,0	1	1,6	61	98,4
Attachés temporaires ens. et recherche	30,0	856	57,8	568	38,4	46	3,1	10	0,7
Autres enseignants (2)	50,4	65	5,1	175	13,7	284	22,2	753	59,0
Corps du supérieur	46,4	1 963	3,3	15 388	26,1	18 999	32,2	22 653	38,4
Total	42,0	98 508	12,2	260 315	32,2	228 584	28,3	220 410	27,3

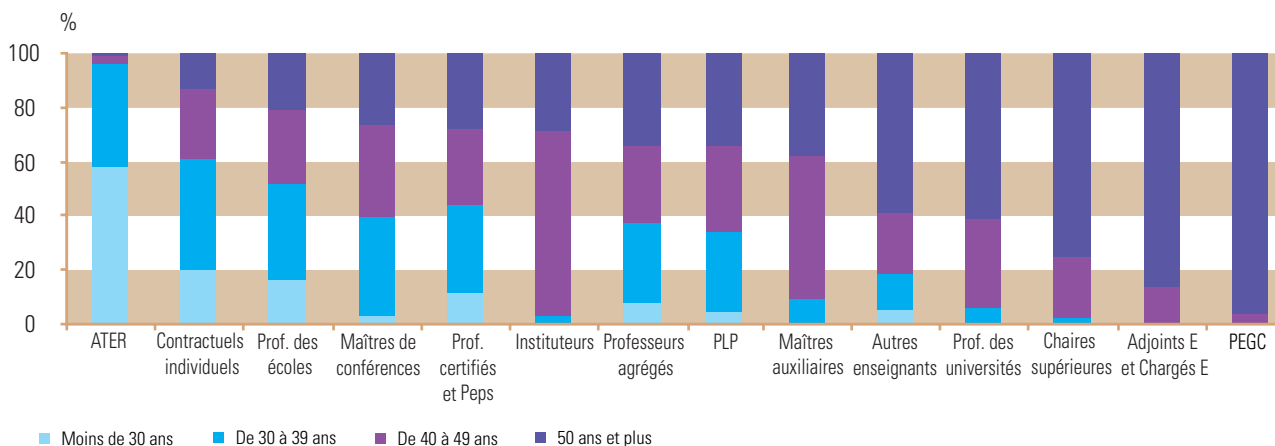
Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2010, pour les enseignants rémunérés sur crédits d'Etat et annuaire EPP.

MENJVA-MESR DGRH : fichier GESUP et enquêtes pour les non permanents pour les enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

(1) Sont inclus les documentalistes.

(2) Enseignants de type ENSAM, professeurs et maîtres de conférences à statut spécifique des grands établissements...

Répartition des enseignants du secteur public selon le corps et la tranche d'âge





Enseignants du secteur privé sous contrat

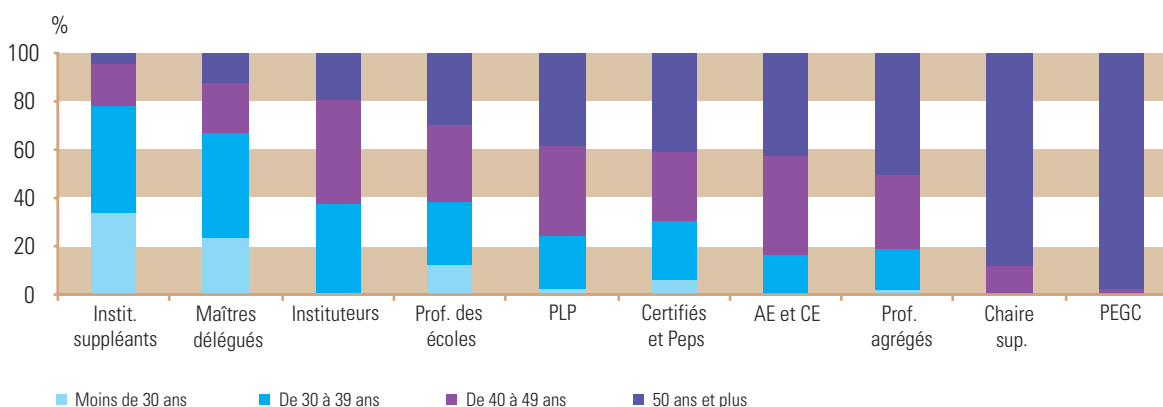
Les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat sont plus âgés que les enseignants du secteur public, en moyenne deux ans de plus pour les enseignants du premier degré et un an et demi pour ceux du second degré. La part des enseignants ayant moins de 30 ans est plus faible (un sur dix contre un sur huit dans le public). Un enseignant sur trois a au moins 50 ans, pour plus de un sur quatre dans le secteur scolaire public.

Les enseignants du secteur privé sous contrat : corps et tranche d'âge

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs des écoles	42,8	4 758	11,8	10 754	26,7	12 899	32,0	11 940	29,5
Instituteurs et instituteurs spécialisés	42,7	12	1,0	448	36,8	525	43,1	233	19,1
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	34,1	1 572	33,5	2 094	44,6	808	17,2	220	4,7
Enseignants du 1^{er} degré	41,9	6 342	13,7	13 296	28,7	14 232	30,8	12 393	26,8
Professeurs de chaire supérieure	55,6	0	0,0	0	0,0	7	12,3	50	87,7
Professeurs agrégés	48,1	60	1,8	577	17,7	993	30,4	1 639	50,1
Professeurs certifiés et Peps	45,6	3 335	5,8	13 959	24,4	16 739	29,3	23 163	40,5
Professeurs de lycée professionnel	46,1	246	2,4	2 264	22,3	3 783	37,2	3 879	38,1
Professeurs ens. général de collège	58,2	0	0,0	0	0,0	3	2,3	126	97,7
Adjoints et chargés d'enseignement.	47,8	1	0,0	1 066	16,8	2 555	40,2	2 735	43,0
Contractuels et maîtres délégués	37,0	4 036	23,7	7 309	43,0	3 600	21,2	2 066	12,1
Enseignants du 2nd degré	44,4	7 678	8,2	25 175	26,7	27 680	29,4	33 658	35,7
Total	43,6	14 020	10,0	38 471	27,4	41 912	29,8	46 051	32,8

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2010.

Répartition des enseignants du secteur privé selon le corps et la tranche d'âge





Personnels d'encadrement supérieur

L'âge moyen des personnels d'encadrement supérieur est de 51 ans. Seuls les conseillers d'administration scolaire et universitaire (49,1 ans) et les administrateurs civils (49,5 ans) sont légèrement plus jeunes.

Les trois cinquièmes de ces personnels ont au moins 50 ans.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Administrateurs civils	49,5	1	1,5	7	10,3	26	38,2	34	50,0
Secrétaire général, dir. général, dir. AC	52,2			1	11,1	2	22,2	6	66,7
Sous-directeurs administration centrale	53,1			2	6,9	4	13,8	23	79,3
Chefs de service administration centrale	53,8			2	10,0	2	10,0	16	80,0
Dir. projet et experts de haut niveau	56,0					1	7,1	13	92,9
Corps d'administration centrale	51,7	1	0,7	12	8,6	35	25,0	92	65,7
Recteurs et secrétaires généraux acad	55,5					12	19,4	50	80,6
Directeurs généraux des services	51,9			5	5,5	26	28,6	60	65,9
Administrateurs éduc. nat. et ens. sup.	51,8			35	7,9	117	26,4	292	65,7
Conseillers ASU	49,1			156	20,9	180	24,2	409	54,9
Personnels de direction d'établissement	50,6			1 257	9,5	4 137	31,4	7 777	59,1
Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	50,6			1 453	10,0	4 472	30,8	8 588	59,3
Inspecteurs généraux IGEN – IGAENR	57,6			1	0,4	14	6,1	213	93,5
Inspecteurs académique dir. serv. départementaux	55,9					11	11,2	87	88,8
Inspecteurs académique / Inspecteurs pédagogique régional	53,2			46	4,2	244	22,4	800	73,4
Inspecteurs éducation nationale	51,9			74	3,5	630	29,6	1 425	66,9
Inspecteurs académique adjoint	52,0			1	2,6	9	23,7	28	73,7
Corps d'inspection	52,8			122	3,4	908	25,3	2 553	71,3
Total	51,0	1	NS	1 587	8,7	5 415	29,7	11 233	61,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2010 et annuaire Agora.

NS = non significatif.



Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

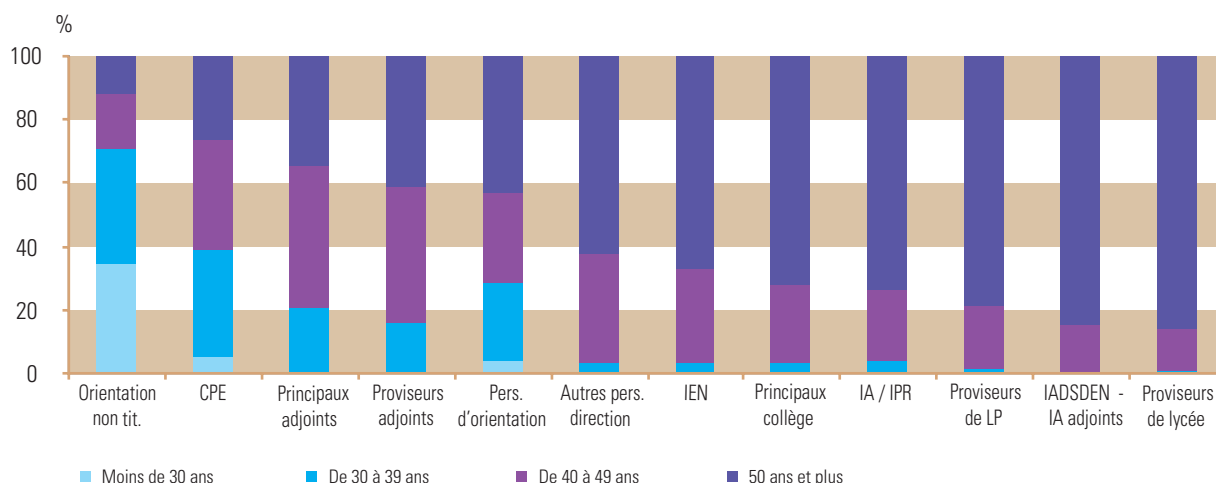
Trois chefs d'établissement sur cinq ont au moins 50 ans. Cette tranche d'âge est celle de presque neuf proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique sur dix (86 %) et de huit proviseurs de lycée professionnel sur dix (79,1 %). C'est également dans cette tranche d'âge que se situent les sept dixièmes des personnels d'inspection.

Les personnels titulaires les plus jeunes sont les conseillers principaux d'éducation : ils ont en moyenne 43,2 ans et un sur trois a de 30 à 39 ans.

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Proviseurs de lycée	55,5	0	0	6	0,4	212	13,6	1 343	86,0
Proviseurs de LP	53,9	0	0	10	1,3	147	19,6	595	79,1
Proviseurs adjoints	47,6	0	0	372	16,2	980	42,7	944	41,1
Principaux de collège	52,9	0	0	160	3,2	1 226	24,5	3 617	72,3
Principaux adjoints de collège	46,2	0	0	703	20,7	1 514	44,6	1 178	34,7
Autres pers. direction	51,3	0	0	6	3,5	58	34,4	100	62,1
Personnels de direction	50,6	0	0	1 257	9,5	4 137	31,4	7 777	59,1
IADSDEN -IA adjoints	54,8	0	0	1	0,7	20	14,7	115	84,6
Insp. acad / Insp. pédag. régionaux	53,2	0	0	46	4,2	244	22,4	800	73,4
Insp. éducation nationale	51,9	0	0	74	3,5	630	29,6	1 425	66,9
Corps d'inspection	52,5	0	0	121	3,6	894	26,6	2 340	69,8
Conseillers principaux d'éducation	43,2	626	5,3	3 933	33,5	4 030	34,4	3 139	26,8
Personnels d'orientation	46,4	173	4,1	1 013	24,2	1 195	28,6	1 802	43,1
Conseillers d'orientation intérimaires	35,3	66	34,4	70	36,4	33	17,2	23	12,0
Éducation - Orientation	43,9	865	5,4	5 016	31,1	5 258	32,7	4 964	30,8
Total général	47,5	865	2,7	6 394	19,6	10 289	31,5	15 081	46,2

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paie de janvier 2010 et annuaire EPP.



Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Pour l'ensemble de ces agents, l'âge moyen est de 45 ans et demi, mais les différences sont importantes entre les types de personnel. Globalement, plus de 39 % des agents ont au moins 50 ans et la proportion des moins de 30 ans est faible (6,2 %).

→ Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Parmi les quatre filières des ATSS, les personnels de la filière administrative représentent 79,7 % des titulaires dans la tranche d'âge la plus élevée.

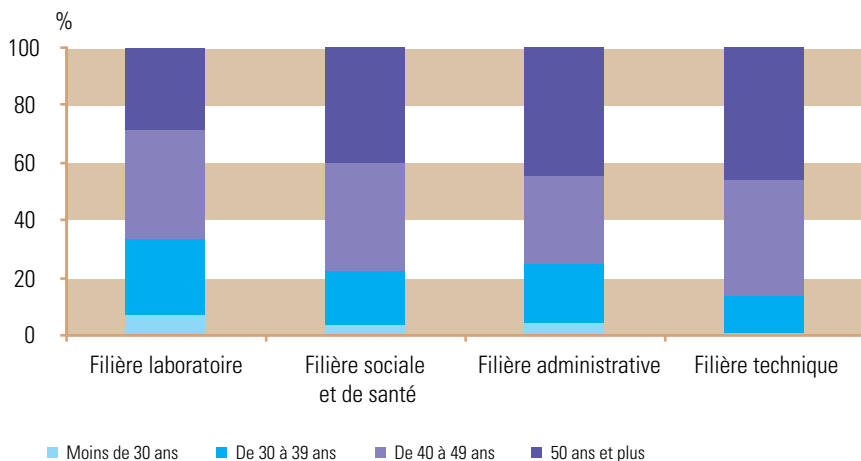
48,8 % des agents de catégorie A dans cette filière et 46,1 % des personnels de catégorie C dans la filière technique ont au moins 50 ans. Les plus jeunes et proportionnellement les plus nombreux sont les agents techniques de laboratoire.

Personnels ATSS

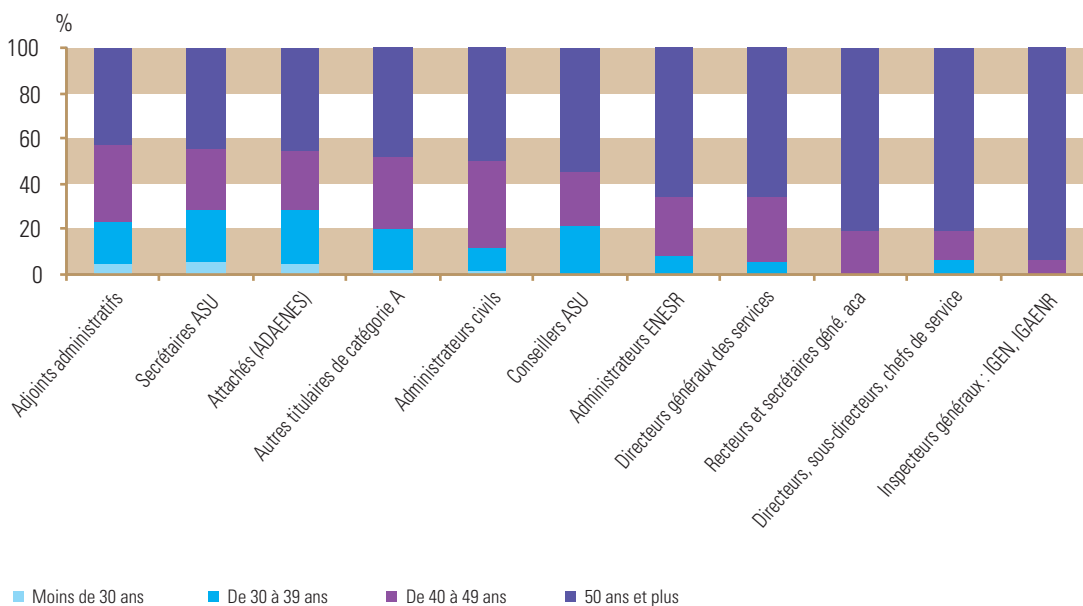
	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Filière administrative									
Catégorie A									
Recteurs et secrétaires généraux d'académie	55,5	0	0,0	0	0,0	12	19,4	50	80,6
Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	57,6	0	0,0	1	0,4	14	6,1	213	93,5
Directeurs, sous-directeurs, chefs de service de l'administration centrale	53,8	0	0,0	5	6,9	9	12,5	58	80,6
Administrateurs civils	49,5	1	1,5	7	10,3	26	38,2	34	50,0
Directeurs généraux des services	51,9	0	0,0	5	5,5	26	28,6	60	65,9
Conseillers ASU	49,1	0	0,0	156	20,9	180	24,2	409	54,9
Administrateurs ENESR	51,7	0	0,0	35	7,9	117	26,4	291	65,7
Attachés (ADAENES)	46,7	445	4,7	2 302	24,1	2 434	25,5	4 381	45,8
Autres titulaires de catégorie A	49,0	3	1,4	43	19,4	69	31,1	107	48,2
Total catégorie A	47,5	449	3,9	2 554	22,2	2 887	25,1	5 603	48,8
Catégorie B									
Secrétaires ASU	46,4	952	5,3	4 140	23,1	4 941	27,6	7 898	44,0
Catégorie C									
Adjoints administratifs	46,6	1 566	4,6	6 208	18,4	11 457	34,0	14 469	43,0
Total filière administrative	46,7	2 967	4,7	12 902	20,4	19 285	30,6	27 970	44,3
Filière technique									
Catégorie B									
Techniciens de l'éducation nationale	44,9	1	3,7	7	25,9	10	37,1	9	33,3
Catégorie C									
Adjoints techniques administration centrale	51,8	0	0,0	6	5,5	29	26,6	74	67,9
Adjoints techniques établissements	47,9	10	0,8	168	13,8	501	41,2	537	44,2
Total catégorie C	48,3	10	0,8	174	13,1	530	40,0	611	46,1
Total filière technique	48,2	11	0,8	181	13,4	540	39,9	620	45,9
Filière sociale et de santé									
Catégorie A									
Médecins, médecins conseillers techniques	51,9	0	0,0	45	3,3	456	33,2	874	63,5
Conseillers techniques des services sociaux	51,1	1	0,2	34	7,6	126	28,0	289	64,2
Total catégorie A	51,7	1	0,1	79	4,3	582	31,9	1 163	63,7
Catégorie B									
Infirmiers	46,1	207	2,7	1 470	19,4	3 041	40,2	2 849	37,7
Assistants de service social	43,4	209	8,1	722	27,9	885	34,2	770	29,8
Total catégorie B	45,4	416	4,1	2 192	21,6	3 926	38,7	3 619	35,6
Total filière sociale et de santé	46,4	417	3,5	2 271	19,0	4 508	37,6	4 782	39,9
Filière laboratoire									
Catégorie B									
Techniciens de laboratoire	44,5	32	4,7	190	27,9	242	35,4	218	32,0
Catégorie C									
Agents techniques de laboratoire	43,4	407	7,7	1 378	26,2	1 988	37,9	1 483	28,2
Total filière laboratoire	43,6	439	7,4	1 568	26,4	2 230	37,6	1 701	28,6
Ensemble des titulaires toutes filières									
Ensemble des titulaires toutes filières	46,4	3 834	4,7	16 922	20,5	26 563	32,2	35 073	42,6
Contractuels sociaux et de santé	42,1	212	20,8	187	18,4	309	30,4	309	30,4
Contractuels et auxiliaires	39,4	1 558	23,3	1 915	28,6	1 819	27,1	1 409	21,0
Total non-titulaires	39,7	1 770	22,9	2 102	27,2	2 128	27,6	1 718	22,3
Total général	45,9	5 604	6,2	19 024	21,1	28 691	31,8	36 791	40,9

Sources : MEN/JVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2010 et annuaire Agora.

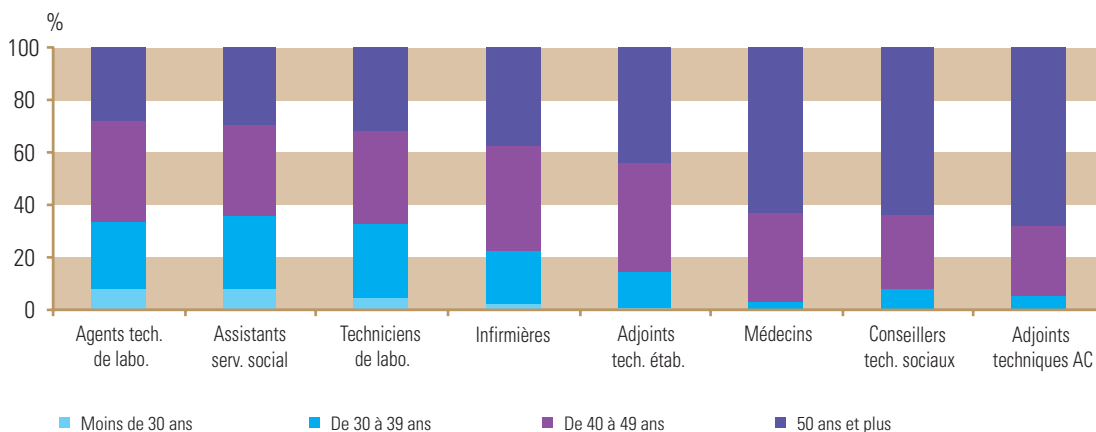
Personnels ATSS : filière et tranche d'âge



Personnels ATSS de la filière administrative



Personnels ATSS des autres filières selon la tranche d'âge



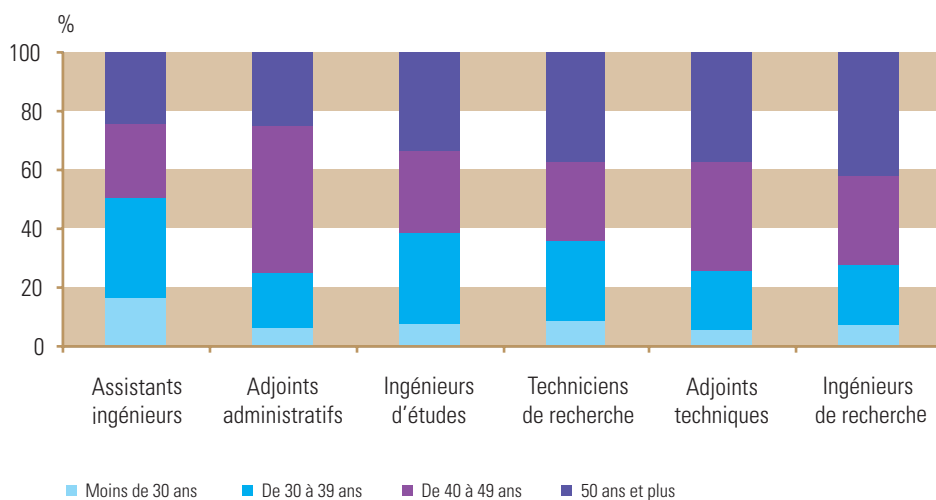
→ Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

Plus des deux tiers des personnels ITRF ont au moins 40 ans. Deux ingénieurs de recherche sur cinq ont 50 ans ou plus et dans cette catégorie A, un assistant ingénieur sur six a moins de 30 ans.

Personnels ITRF

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A									
Ingénieurs de recherche	46,2	161	7,0	481	20,8	704	30,4	968	41,8
Ingénieurs d'études	44,1	505	7,8	2 003	30,9	1 807	27,9	2 163	33,4
Assistants ingénieurs	40,6	506	16,6	1 037	34,0	769	25,2	738	24,2
Total catégorie A	43,6	1 172	9,9	3 521	29,7	3 280	27,7	3 869	32,7
Catégorie B									
Techniciens de recherche	44,6	727	8,3	2 368	27,1	2 422	27,7	3 226	36,9
Catégorie C									
Adjoints techniques	45,6	922	5,8	3 232	20,2	5 887	36,7	5 984	37,3
Adjoints administratifs	45,8	1	6,2	3	18,8	8	50,0	4	25,0
Total catégorie C	45,6	923	5,8	3 235	20,2	5 895	36,7	5 988	37,3
Ensemble des titulaires	44,7	2 822	7,7	9 124	24,9	11 597	31,7	13 083	35,7
Non titulaires	56,3	0	0,0	0	0,0	3	11,5	23	88,5
Total général	44,7	2 822	7,7	9 124	24,9	11 600	31,6	13 106	35,8

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye janvier 2010 et annuaire des ITRF pour les personnels exerçant dans les établissements autonomes de l'enseignement supérieur.



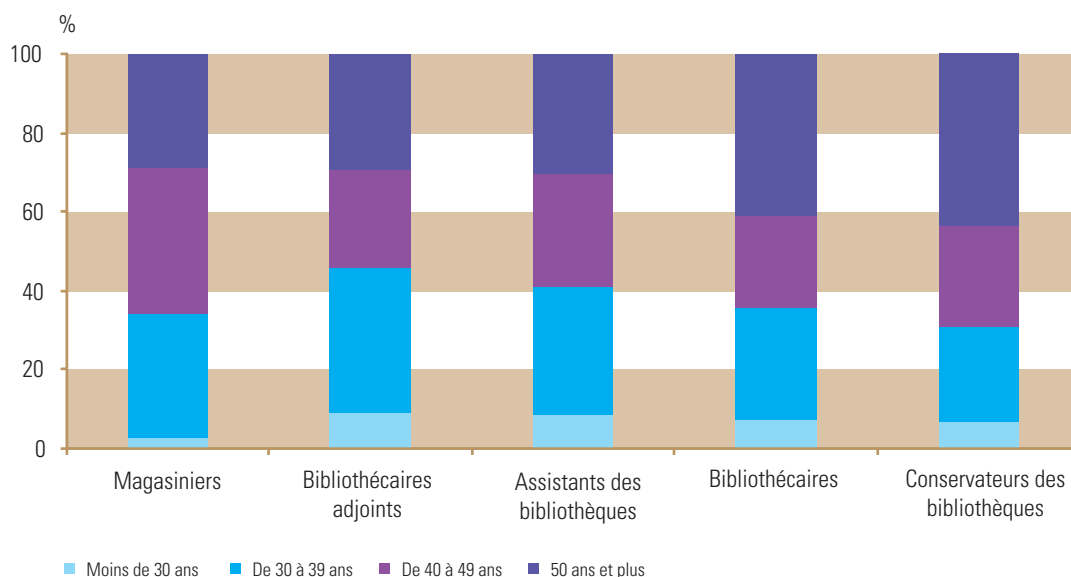
→ Personnels des bibliothèques

A partir de 30 ans, les personnels des bibliothèques se répartissent de manière équilibrée entre les trois tranches d'âge. Plus des deux cinquièmes des personnels de catégorie A, conservateurs ou bibliothécaires, ont au moins 50 ans. En catégorie B, moins d'un bibliothécaire adjoint ou d'un assistant des bibliothèques sur dix a moins de 30 ans.

Personnels des bibliothèques

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A									
Conservateurs des bibliothèques	46,2	61	6,9	212	23,9	227	25,6	386	43,6
Bibliothécaires	45,2	35	7,3	137	28,4	112	23,3	197	41,0
Total catégorie A	45,9	96	7,0	349	25,5	339	24,8	583	42,7
Catégorie B									
Bibliothécaires adjoints	42,7	85	8,9	354	36,9	236	24,7	282	29,5
Assistants des bibliothèques	43,2	24	8,3	94	32,4	84	29,0	88	30,3
Total catégorie B	42,8	109	8,7	448	35,9	320	25,7	370	29,7
Catégorie C									
Magasiniers	44,3	53	2,8	578	31,0	697	37,3	539	28,9
Total général	44,4	258	5,8	1 375	30,7	1 356	30,3	1 492	33,2

Sources : MENJVA-MESR DEPP : annuaire des personnels des bibliothèques et musées.





Répartition académique des enseignants du secteur public

→ Enseignants du premier degré

La répartition géographique des enseignants du premier degré public par tranche d'âge présente des disparités importantes. Les académies d'Amiens, de Créteil, de La Guyane, de Lille et de Nancy ont des enseignants relativement jeunes. Par rapport aux moyennes nationales, la proportion des enseignants de moins de 30 ans est supérieure, alors que celle des enseignants de 50 ans et plus est inférieure.

Les académies de Rennes, de Toulouse, de Montpellier, de Nice, d'Aix-Marseille, de Corse et les académies d'outre-mer, sauf en Guyane, ont peu d'enseignants jeunes. Plus de 23 % des enseignants dans les académies de Corse, de Limoges, de Martinique, de Paris, de Rennes et surtout de Guadeloupe (30,5 %) ont au moins 50 ans.

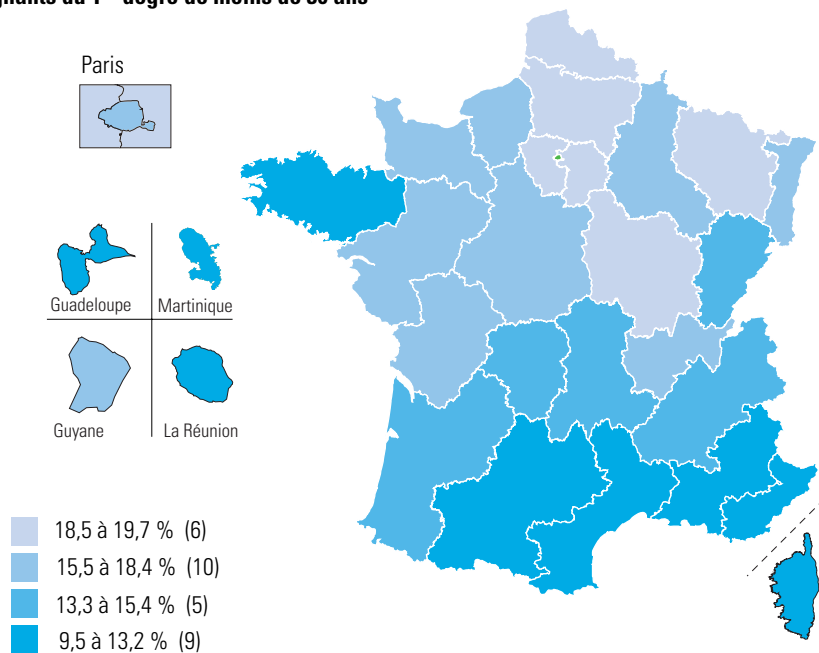
Enseignants du premier degré public : académie et tranche d'âge

	Effectif total	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aix-Marseille	14 898	40,7	1 882	12,6	5 321	35,8	4 455	29,9	3 240	21,7
Amiens	11 607	39,1	2 242	19,3	4 023	34,6	3 163	27,3	2 179	18,8
Besançon	6 848	39,9	1 021	14,9	2 425	35,4	1 994	29,1	1 408	20,6
Bordeaux	15 556	40,7	2 075	13,3	5 347	34,4	4 577	29,4	3 557	22,9
Caen	7 586	39,9	1 227	16,2	2 614	34,4	2 145	28,3	1 600	21,1
Clermont-Ferrand	6 750	40,5	984	14,6	2 269	33,6	1 951	28,9	1 546	22,9
Corse	1 525	42,0	151	9,9	489	32,1	526	34,5	359	23,5
Créteil	26 583	39,1	4 957	18,6	9 921	37,4	6 539	24,6	5 166	19,4
Dijon	9 198	39,8	1 811	19,7	2 876	31,3	2 394	26,0	2 117	23,0
Grenoble	16 983	40,3	2 396	14,1	5 974	35,1	4 919	29,0	3 694	21,8
Guadeloupe	3 399	42,8	327	9,6	1 175	34,6	860	25,3	1 037	30,5
Guyane	2 486	38,4	441	17,7	1 006	40,5	687	27,6	352	14,2
La Réunion	6 675	40,2	749	11,2	2 563	38,5	2 246	33,6	1 117	16,7
Lille	23 112	38,7	4 542	19,7	8 310	35,9	6 347	27,5	3 913	16,9
Limoges	3 610	40,9	513	14,2	1 189	33,0	969	26,8	939	26,0
Lyon	16 020	39,5	2 768	17,3	5 722	35,7	4 393	27,4	3 137	19,6
Martinique	2 928	42,0	277	9,5	1 078	36,8	832	28,4	741	25,3
Montpellier	13 585	40,7	1 597	11,8	4 975	36,6	4 092	30,1	2 921	21,5
Nancy-Metz	13 757	39,4	2 548	18,5	4 594	33,4	4 052	29,5	2 563	18,6
Nantes	14 597	39,9	2 334	16,0	5 201	35,6	4 002	27,4	3 060	21,0
Nice	10 331	41,1	1 271	12,3	3 350	32,5	3 371	32,6	2 339	22,6
Orléans-Tours	13 797	39,8	2 278	16,5	4 861	35,3	3 673	26,6	2 985	21,6
Paris	8 409	41,7	1 356	16,1	2 442	29,0	2 013	23,9	2 597	31,0
Poitiers	8 674	40,1	1 348	15,5	3 049	35,2	2 373	27,3	1 912	22,0
Reims	8 073	40,0	1 349	16,7	2 641	32,8	2 377	29,4	1 706	21,1
Rennes	12 015	41,0	1 491	12,4	4 044	33,7	3 667	30,5	2 813	23,4
Rouen	10 562	40,1	1 717	16,3	3 508	33,2	3 074	29,1	2 263	21,4
Strasbourg	10 279	39,7	1 751	17,0	3 593	35,0	2 800	27,2	2 135	20,8
Toulouse	14 316	40,7	1 652	11,5	5 139	36,0	4 442	31,0	3 083	21,5
Versailles	32 274	39,7	6 085	18,9	10 780	33,4	8 553	26,5	6 856	21,2
France métropolitaine + DOM	346 433	40,0	55 140	15,9	120 479	34,8	97 479	28,1	73 335	21,2

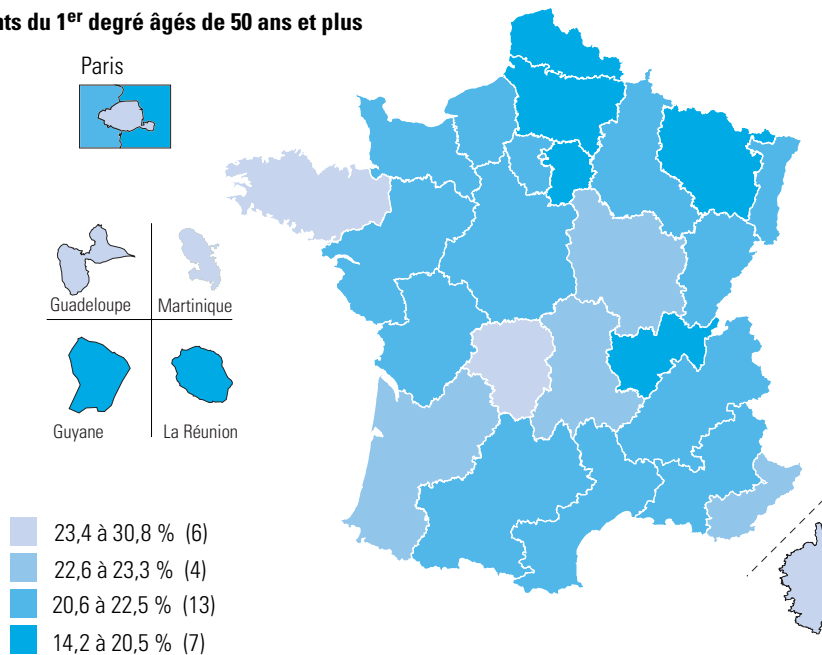
Source : MENJVA-MESER DEPP : fichier de paye 2010.

Enseignants du 1^{er} degré public

Part des enseignants du 1^{er} degré de moins de 30 ans



Part des enseignants du 1^{er} degré âgés de 50 ans et plus



→ Enseignants du second degré

La répartition des enseignants du second degré par tranche d'âge varie assez fortement selon les académies. Près de 19 points séparent certaines académies pour la part des moins de 30 ans, les valeurs extrêmes allant de 3,8 % dans l'académie de Rennes à 22,4 % dans celle de Créteil. Entre ces deux valeurs, les pourcentages s'échelonnent de 5,6 % ou 5,7 % dans les académies de Bordeaux et de Guadeloupe pour dépasser 17 % dans les académies de Guyane et de Versailles. Globalement, dans les académies du nord de la France, la population des moins de 30 ans est plus importante.

Les différences dans la proportion des 50 ans et plus s'expliquent par le degré d'attractivité des académies. Dans plus du tiers des académies, un enseignant sur trois a au moins 50 ans. Les enseignants de cette tranche d'âge représentent 44,9 % des effectifs dans l'académie de Paris, 40,4 % en Martinique, 39,6 % en Guadeloupe, mais seulement 24 % dans l'académie de Créteil, 24,9 % en Guyane et 26,2 % dans celle d'Amiens.

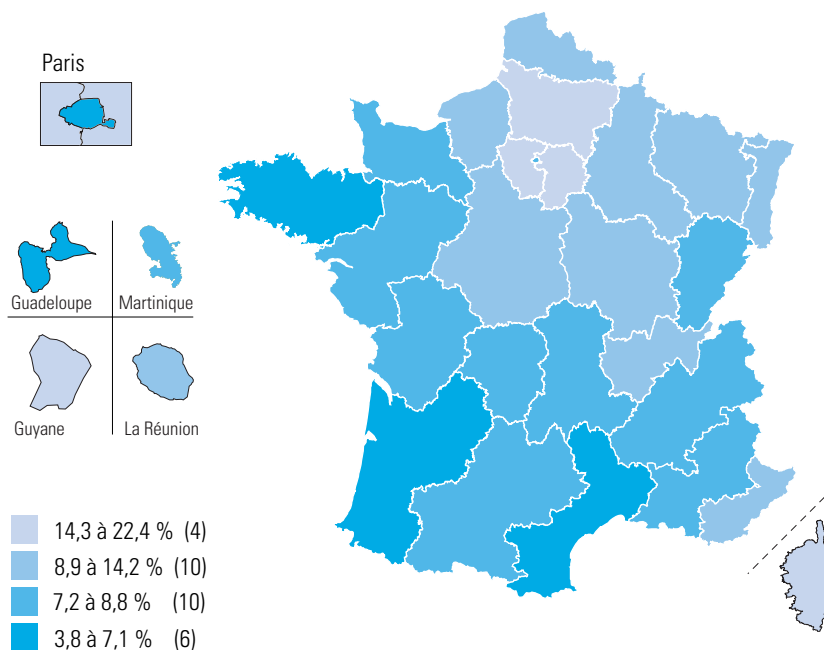
Enseignants du second degré public : académie et tranche d'âge

	Effectif total	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aix-Marseille	17 763	43,6	1 407	7,9	5 619	31,6	4 944	27,8	5 793	32,7
Amiens	12 919	41,3	1 853	14,3	4 307	33,4	3 376	26,1	3 383	26,2
Besançon	7 990	43,6	677	8,5	2 358	29,5	2 425	30,4	2 530	31,6
Bordeaux	18 322	44,4	1 020	5,6	5 328	29,1	5 811	31,7	6 163	33,6
Caen	9 049	43,0	735	8,1	2 930	32,4	2 715	30,0	2 669	29,5
Clermont-Ferrand	7 733	43,2	621	8,0	2 370	30,6	2 435	31,6	2 307	29,8
Corse	2 069	44,8	125	6,0	523	25,3	740	35,8	681	32,9
Créteil	29 872	39,6	6 682	22,4	10 011	33,5	6 012	20,1	7 167	24,0
Dijon	9 976	43,5	911	9,1	2 997	30,0	2 811	28,2	3 257	32,7
Grenoble	18 814	43,5	1 464	7,8	5 913	31,4	5 415	28,8	6 022	32,0
Guadeloupe	4 148	45,4	237	5,7	1 101	26,5	1 169	28,2	1 641	39,6
Guyane	2 352	40,6	418	17,8	805	34,2	543	23,1	586	24,9
La Réunion	8 582	43,0	786	9,2	2 617	30,5	2 643	30,7	2 536	29,6
Lille	26 618	42,8	2 412	9,1	8 636	32,4	7 801	29,3	7 769	29,2
Limoges	4 631	43,8	349	7,5	1 413	30,5	1 325	28,6	1 544	33,4
Lyon	17 820	43,0	1 685	9,5	5 660	31,7	4 974	27,9	5 501	30,9
Martinique	3 822	45,3	323	8,5	915	23,9	1 036	27,2	1 548	40,4
Montpellier	15 619	43,8	959	6,1	4 892	31,3	4 853	31,1	4 915	31,5
Nancy-Metz	16 526	43,6	1 525	9,2	4 749	28,7	4 799	29,0	5 453	33,1
Nantes	16 387	43,5	1 175	7,2	5 085	31,0	5 061	30,9	5 066	30,9
Nice	12 397	43,3	1 100	8,9	3 988	32,2	3 388	27,3	3 921	31,6
Orléans-Tours	15 356	42,2	1 875	12,2	4 943	32,2	4 151	27,0	4 387	28,6
Paris	12 756	46,6	750	5,9	2 958	23,3	3 305	25,9	5 743	44,9
Poitiers	10 414	43,9	759	7,3	3 089	29,7	3 162	30,4	3 404	32,6
Reims	9 076	42,1	1 104	12,2	2 943	32,4	2 412	26,6	2 617	28,8
Rennes	14 483	44,6	552	3,8	4 146	28,6	5 036	34,8	4 749	32,8
Rouen	12 534	42,4	1 336	10,7	4 122	32,9	3 439	27,4	3 637	29,0
Strasbourg	12 545	43,7	1 258	10,0	3 678	29,3	3 287	26,2	4 322	34,5
Toulouse	16 913	43,5	1 243	7,3	5 294	31,4	5 108	30,2	5 268	31,1
Versailles	34 895	41,3	6 064	17,4	11 058	31,7	7 930	22,7	9 843	28,2
France métropolitaine + DOM	402 381	43,0	41 405	10,3	124 448	30,9	112 106	27,9	124 422	30,9

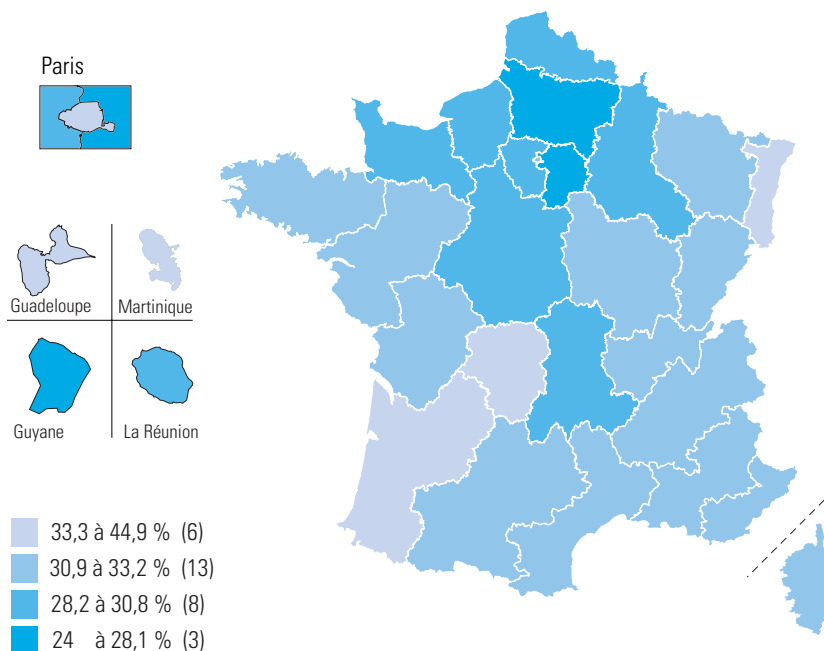
Source : MENJVA-MESER DEPP : fichier de paye 2010.

Enseignants du 2nd degré public

Part des enseignants du 2nd degré de moins de 30 ans



Part des enseignants du 2nd degré âgés de 50 ans et plus





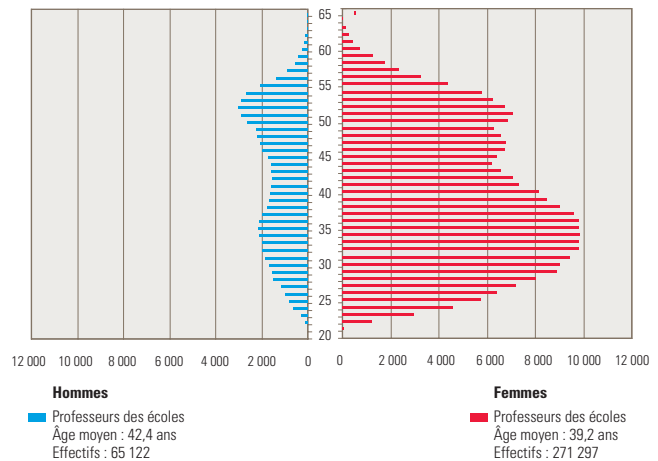
Pyramides des âges, quelques exemples dans le secteur public

80 % des professeurs des écoles sont des femmes. Celles-ci sont beaucoup plus jeunes que les hommes (en moyenne, trois ans de moins). 32,4 % des hommes et 40,6 % des femmes ont de 29 à 39 ans. Dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, on trouve proportionnellement moins de femmes que d'hommes : respectivement 18,6 % et 31 %.

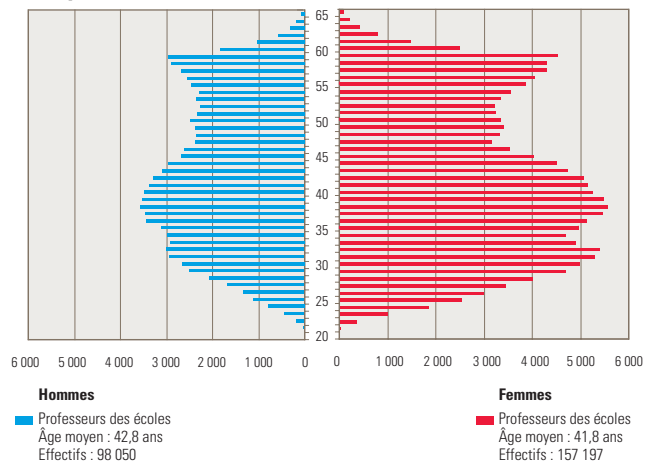
Parmi les femmes qui dominent largement dans le corps des professeurs certifiés (61,6 %), moins d'une sur deux a de 31 à 44 ans (45,3 %). Il y a également 45 % des hommes dans cette tranche d'âge. 17,6 % des hommes et 16,8 % des femmes ont au moins 55 ans.

Concernant les professeurs agrégés, il y a quasi parité entre les hommes et les femmes. La répartition par âge est presque symétrique, avec cependant une proportion d'hommes plus conséquente à partir de 50 ans (36 % des hommes pour 32,4 % des femmes) et une proportion de femmes plus importante parmi les moins de 30 ans (6,1 % des hommes pour 8,7 % des femmes).

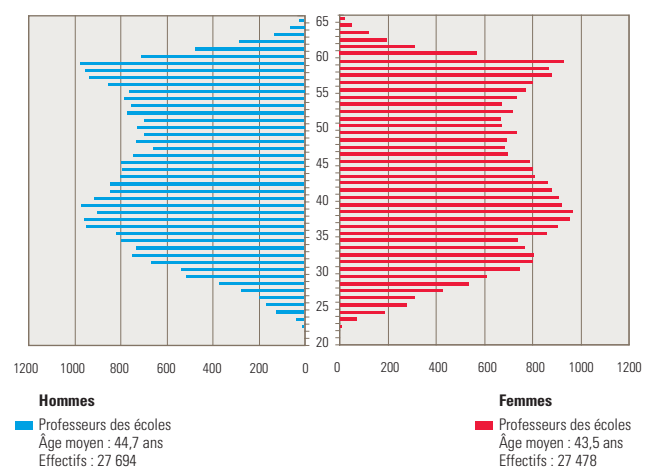
Les professeurs des écoles



Les professeurs certifiés

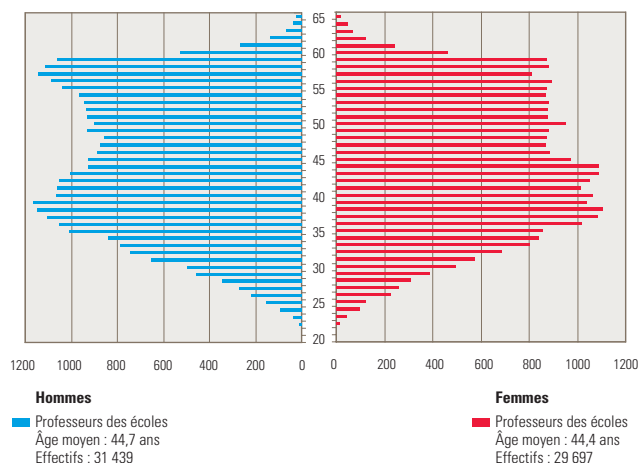


Les professeurs agrégés



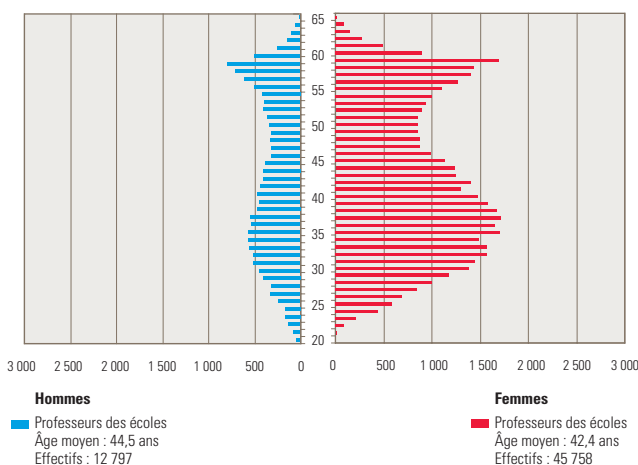
La pyramide des âges des professeurs de lycée professionnel montre peu de différences d'âge et d'effectif entre hommes et femmes. Si l'effectif masculin est un peu plus important (51,4 %), 37 % des hommes et des femmes ont de 35 à 45 ans. On constate une différence par sexe en fin de carrière : à partir de 55 ans, on dénombre 20,7 % d'hommes pour 17,9 % de femmes.

Les professeurs de lycée professionnel



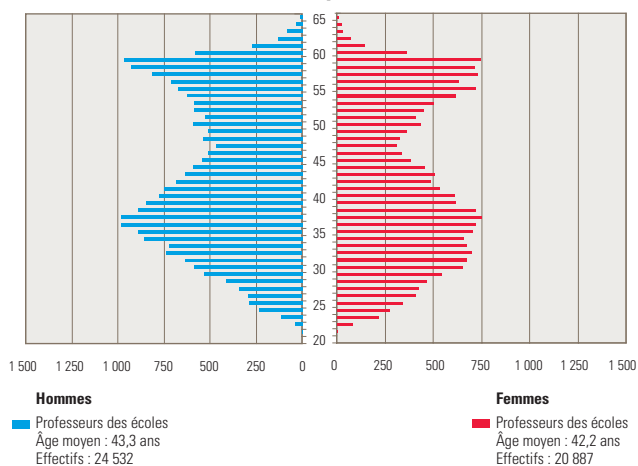
78,1 % des enseignants en lettres, tous établissements confondus, sont des femmes. Plus d'une sur deux (54,3 %) a de 29 à 45 ans. Presque la moitié des hommes se situe dans cette tranche d'âge (49,3 %). Les enseignants ayant au moins 55 ans sont nombreux : 25,6 % des hommes et 19,4 % des femmes.

Les enseignants en lettres



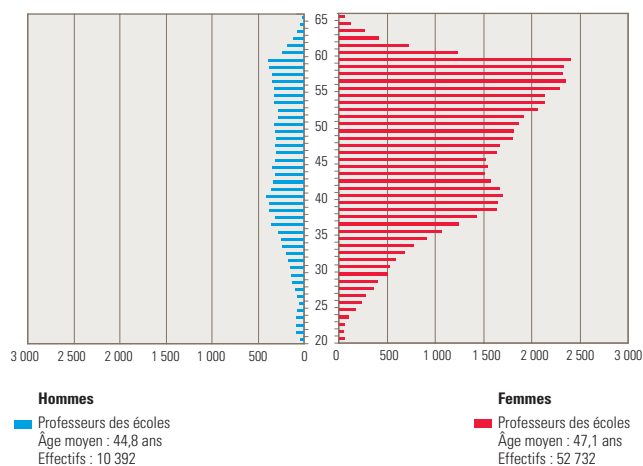
45,9 % des enseignants en mathématiques sont des femmes. Les hommes qui enseignent cette discipline sont plus jeunes (43,3 ans) que les hommes enseignants en lettres (44,5 ans). Parmi les enseignants en mathématiques, 37 % des hommes et 16 % des femmes ont entre 32 et 42 ans. Un professeur de mathématiques sur cinq a au moins 55 ans, avec un effectif masculin très légèrement supérieur (21,3 %) à l'effectif féminin : un point de plus.

Les enseignants en mathématiques



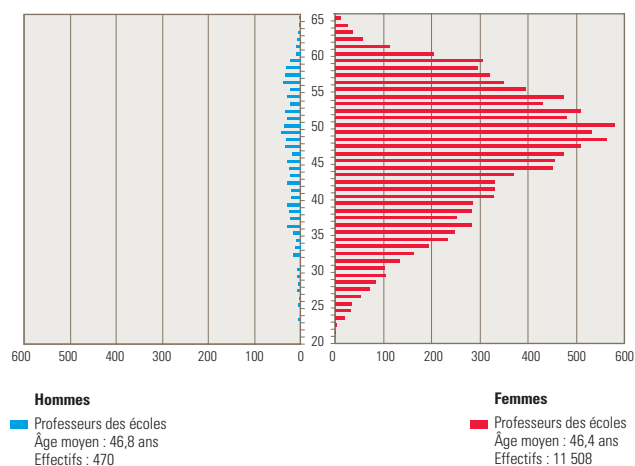
Les agents de la filière administrative sont à 83,5 % des femmes qui ont en moyenne 2,3 ans de plus que les hommes. 55,8 % d'entre elles contre 44,2 % des hommes ont entre 46 et 60 ans.

Les personnels de la filière administrative



96 % des agents de la filière sociale et de santé sont des femmes. 50,9 % ont de 44 à 55 ans contre 44,7 % des hommes.

Les personnels de la filière santé et sociale





La carrière





Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale)

Parmi les 25 085 admis aux différents concours de recrutement et examens professionnels organisés par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en 2009, 70,2 % sont issus des concours d'enseignement (30,8 % du premier degré et 39,4 % du second degré),

14,1 % des concours ATSS, 9,6 % des concours ITRF et 6,1 % des concours de recrutement d'autres personnels. 73,1 % des admissions résultent des concours externes, 22,3 % des concours internes, 1,3 % des troisièmes concours et 3,3 % des examens professionnels.

Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale)

Concours 2009	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	Éducation	Orientation	ATSS	ITRF	Bibliothèques	Direction et inspection	Total	% admis
Externes	6 728	8 277	200	50	1 721	1 260	90		18 326	73,1
Troisièmes concours	286	37							323	1,3
Internes	714	1 582			1 239	912	105	1 050	5 602	22,3
Examens professionnels					578	238	18		834	3,3
Total tous concours et examens prof.	7 728	9 896	200	50	3 538	2 410	213	1 050	25 085	100,0
% admis selon les personnels	30,8	39,4	0,8	0,2	14,1	9,6	0,9	4,2	100,0	
Rappel 2008 Total tous concours et examens prof.	11 400	9 908	200	50	3 002	2 663	117	1 125	28 465	
Rappel 2008 % admis	40,0	34,8	0,7	0,2	10,5	9,4	0,4	4,0	100,0	

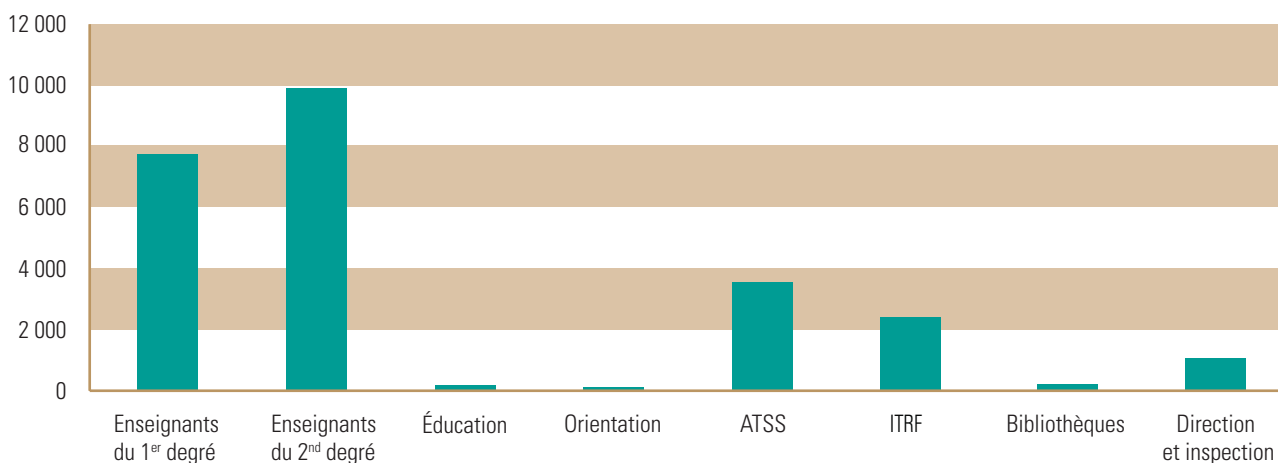
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Sources : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH, DE.

La part des différents types de concours varie selon les catégories de personnels. 85,2 % des admis aux concours d'enseignants (87,1 % dans le premier degré et 83,6 % dans le second degré) ont été reçus à un concours externe. Cette proportion atteint 100 % pour les personnels d'éducation et d'orientation ; elle est nettement moins élevée pour les ITRF (52,3 %), les ATSS (48,7 %)

et les personnels des bibliothèques (42,2 %). Les personnels pour lesquels la part des admissions à un concours interne est la plus forte sont, outre les personnels de direction et d'inspection, les personnels des bibliothèques (49,3 %) et les ITRF (37,8 %). La part des admissions à un examen professionnel est relativement importante pour les ATSS (16,3 %).

Personnels admis sur liste principale en 2009



Précisions

Les enseignants du supérieur sont exclus des données relatives aux concours.

Répartition des admis par concours selon le type de personnels en 2009





Concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés

→ Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement public

Les 17 874 candidats admis sur liste principale des concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation sont pour 55,4 % d'entre eux issus des concours d'enseignement du second degré (dont 32 % pour les seuls concours du CAPES), pour 43,2 % du premier degré, pour 1,1 % des concours de conseillers principaux d'éducation et pour 0,3 % de conseillers d'orientation-psychologues.

85,3 % de l'ensemble de ces lauréats ont réussi un concours externe, 12,9 % un concours interne et 1,8 % un troisième concours. L'agrégation occupe une place à part avec un relatif équilibre entre concours externe et interne. Tous les autres corps recrutent essentiellement par concours externes.

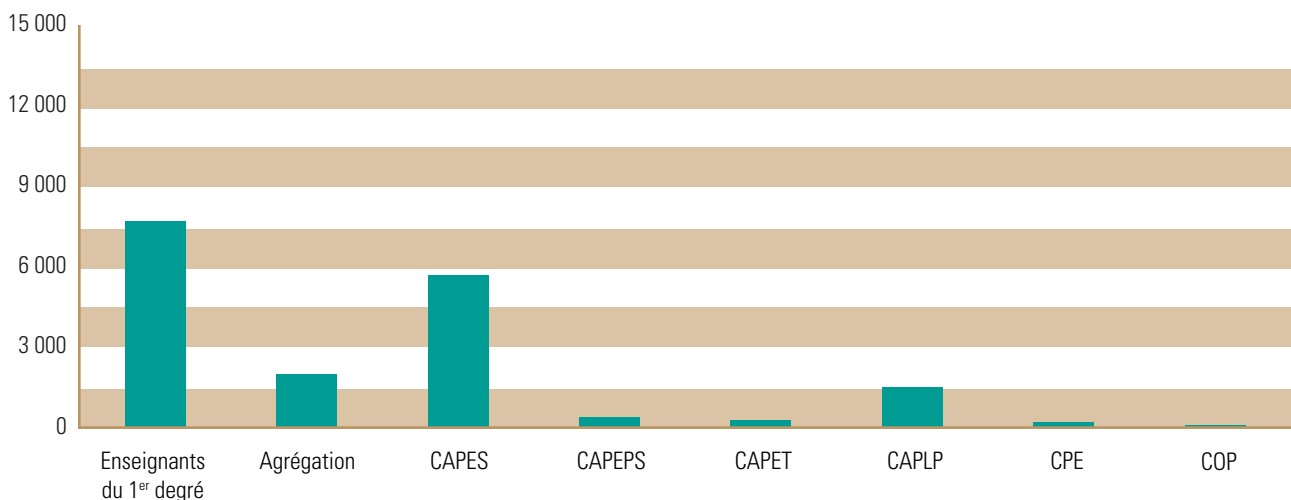
Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement public

Concours 2009	Enseignants du 1 ^{er} degré	Agrégation	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP	Total 2 nd degré	CPE	COP	Total	% admis
Externes	6 728	1 240	5 094	400	242	1 301	8 277	200	50	15 255	85,3
Troisièmes concours	286		37				37			323	1,8
Internes	714	755	595		12	220	1 582			2 296	12,9
Total tous concours	7 728	1 995	5 726	400	254	1 521	9 896	200	50	17 874	100,0
% admis selon les personnels	43,2	11,2	32,0	2,3	1,4	8,5	55,4	1,1	0,3	100,0	
Rappel 2008 Total tous concours et examens prof.	11 400	2 001	5 755	400	254	1 498	9 908	200	50	21 558	
Rappel 2008 % admis	52,9	9,3	26,7	1,9	1,2	6,9	46,0	0,9	0,2	100,0	

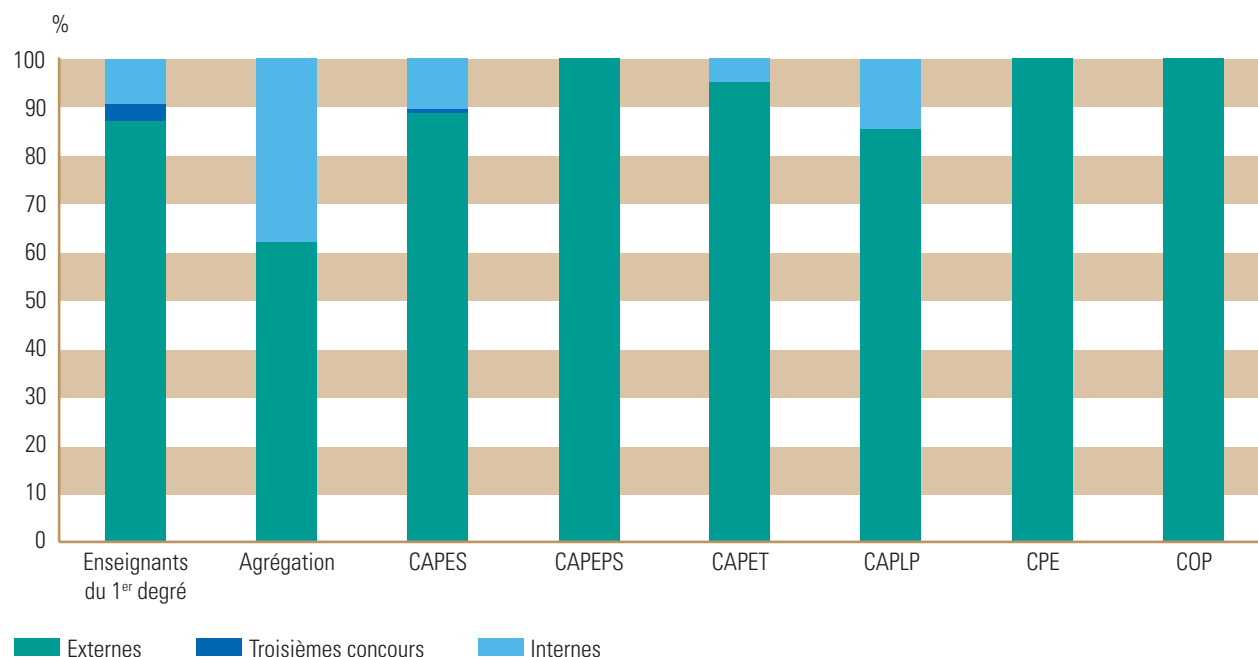
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Sources : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Personnels admis sur liste principale en 2009 dans l'enseignement public



Répartition des admis par concours selon le type de personnels dans l'enseignement public en 2009



→ Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement privé

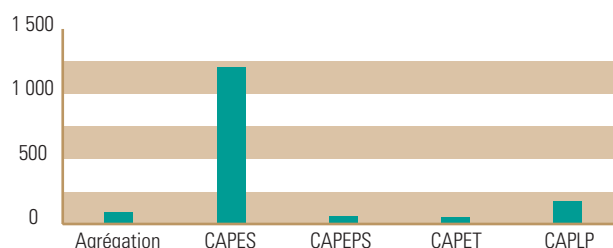
Parmi les 1 578 admis aux différents concours de recrutement de personnels enseignants du second degré privé, 1 206 candidats ont été admis au CAPES, soit 76,4 % de l'ensemble des lauréats. La part des lauréats au CAPLP s'établit à 10,9 %, celle des admis à l'agrégation à 5,8 %. 44,6 % des admissions résultent des concours externes, 54,8 % des concours internes et 0,6 % de troisième concours.

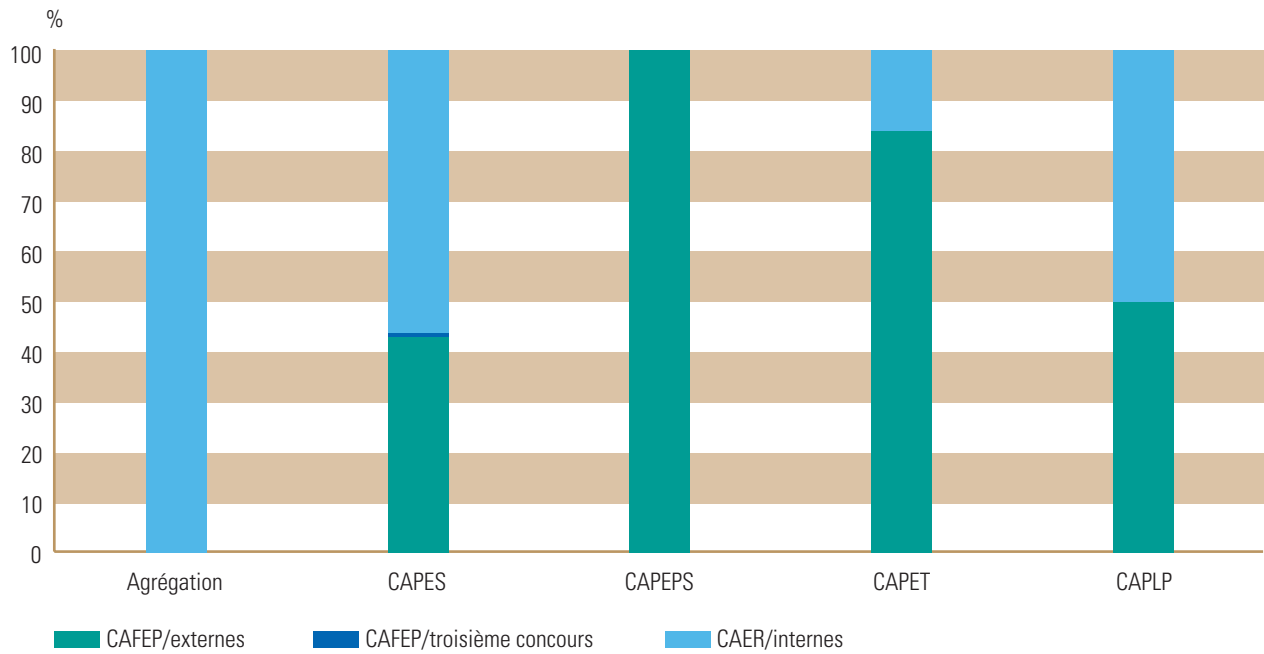
Ensemble des admis dans l'enseignement privé du 2nd degré

Concours 2009 2 nd degré privé	Agré-gation	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP	Total	% admis
CAFEP/externes		518	58	42	86	704	44,6
CAFEP/troisième concours		9				9	0,6
CAER/internes	92	679		8	86	865	54,8
Total	92	1 206	58	50	172	1 578	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
 Source : MEN/JVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Personnels admis en 2009 dans l'enseignement privé du 2nd degré



Répartition des admis par concours selon le type de personnels dans l'enseignement privé du 2nd degré en 2009

→ Les admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles par académie

7 905 postes ont été ouverts au recrutement de professeurs des écoles à la session 2009, dont 7 000 pour les concours externes. Plus de neuf admis sur dix sont recrutés par la voie des concours externes. Les académies de Versailles, de Créteil, de Lille et de Lyon concentrent le plus de lauréats aux concours externes de professeurs

des écoles, soit 36,1 % des admis. L'académie de Dijon enregistre le meilleur taux de réussite (21,6 %), suivie des académies de Versailles (21,5 %), de Créteil (21,3 %) et de Guyane (21,1 %). Vingt et une académies, dont celles de Lille et de Lyon, ont un taux de réussite inférieur au taux moyen des concours externes (15,6 %).

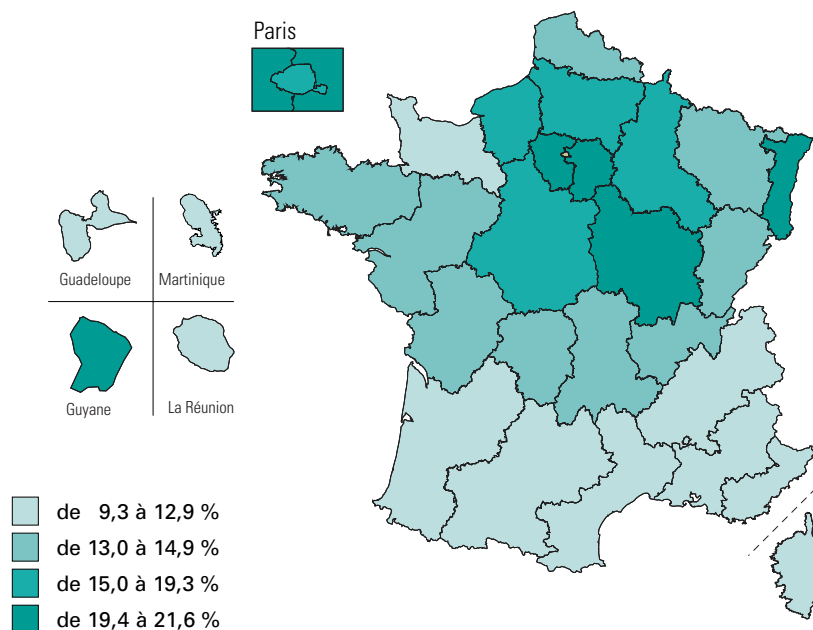
Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie

Concours 2009	Concours externes					
	Postes	Présents	Admis	Dont admis au 3 ^e concours	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (1) (admis/postes)
Aix-Marseille	213	1 944	212	14	10,9	99,5
Amiens	268	1 393	268	5	19,2	100,0
Besançon	110	835	110	1	13,2	100,0
Bordeaux	277	2 263	278	12	12,3	100,4
Caen	128	989	128	5	12,9	100,0
Clermont-Ferrand	111	812	111	4	13,7	100,0
Corse	24	209	24	1	11,5	100,0
Créteil	818	3 846	818	41	21,3	100,0
Dijon	213	987	213	14	21,6	100,0
Grenoble	238	1 838	238	6	12,9	100,0
Lille	518	3 470	518	11	14,9	100,0
Limoges	63	463	63	4	13,6	100,0
Lyon	324	2 327	324	15	13,9	100,0
Monpellier	219	1 693	219	15	12,9	100,0
Nancy-Metz	251	1 743	251	12	14,4	100,0
Nantes	282	1 898	281	9	14,8	99,6
Nice	174	1 352	174	9	12,9	100,0
Orléans-Tours	263	1 753	263	17	15,0	100,0
Paris	162	933	162	4	17,4	100,0
Poitier	155	1 151	155	5	13,5	100,0
Reims	168	928	168	5	18,1	100,0
Rennes	175	1 256	183	10	14,6	104,6
Rouen	218	1 131	218	10	19,3	100,0
Strasbourg	240	1 185	240	3	20,3	100,0
Toulouse	207	1 757	207	3	11,8	100,0
Versailles	871	4 052	871	25	21,5	100,0
Total France métropolitaine	6 690	42 208	6 697	260	15,9	100,1
Guadeloupe	76	623	76	4	12,2	100,0
Guyane	72	374	79	2	21,1	109,7
La Réunion	103	1 113	103	20	9,3	100,0
Martinique	59	589	59	.	10,0	100,0
Total DOM	310	2 699	317	26	11,7	102,3
France métropolitaine + DOM	7 000	44 907	7 014	286	15,6	100,2

(1) Pour 6 577 postes proposés au concours externe traditionnel, 6 609 candidats ont été admis. Le nombre d'admis est donc supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes des concours internes.

Sources : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Taux de réussite aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles en 2009



(1) y compris le troisième concours

→ Les résultats par corps aux concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public

Les concours externes et troisièmes concours

97,1 % des admis aux concours externes et troisièmes concours du second degré public proviennent des concours d'enseignement, les autres ont réussi le concours de CPE ou de COP. Parmi les 49 231 candidats présents à un concours externe de recrutement d'enseignants du second degré public, 8 314 ont été admis à la session 2009, soit un taux de réussite global de 16,9 %. Le taux de réussite au CAPES externe

(20,2 %) est le plus élevé des concours externes ; le CAPES externe constitue à lui seul 61,7 % des admis pour 51,7 % des présents. Les plus bas taux de réussite sont associés à l'agrégation (11,8 %) et au CAPET (12 %) externes. Les taux de réussite aux concours externes de CPE (4,2 %) et de COP (11,2 %) sont sensiblement inférieurs à ceux des concours externes d'enseignement. Quasiment tous les postes offerts aux concours externes ont été pourvus.

Concours externes de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

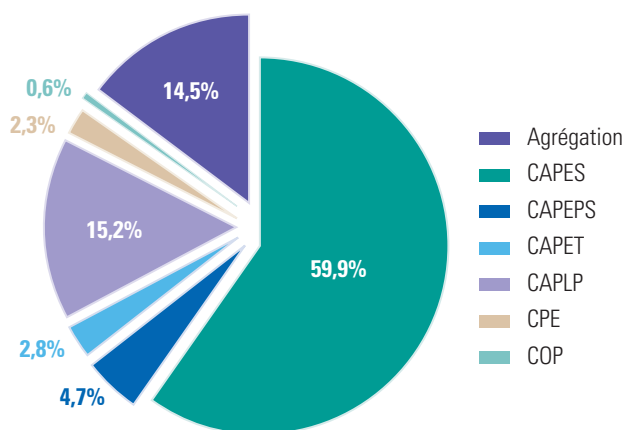
Concours externes 2009 (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation	1 245	19 535	10 553	1 240	11,8	99,6
CAPES	5 145	35 361	25 428	5 131	20,2	99,7
CAPEPS	400	3 313	2 697	400	14,8	100,0
CAPET	242	4 167	2 017	242	12,0	100,0
CAPLP	1 318	14 681	8 536	1 301	15,2	98,7
Total concours d'enseignement	8 350	77 057	49 231	8 314	16,9	99,6
CPE	200	8 930	4 757	200	4,2	100,0
COP	50	1 082	445	50	11,2	100,0
Total	8 600	87 069	54 433	8 564	15,7	99,6

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

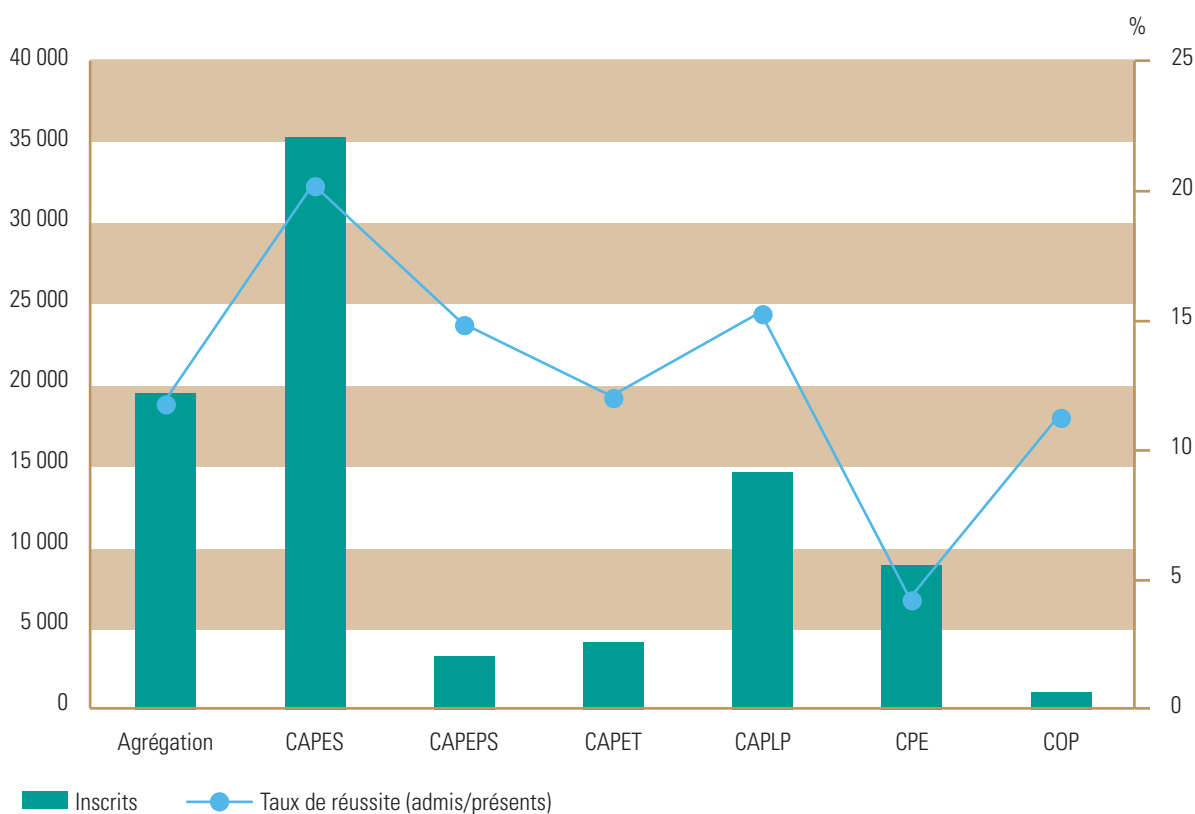
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Source : MEN/JVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Répartition des admis aux concours externes du 2nd degré public en 2009



Nombre d'inscrits et taux de réussite aux concours externes du 2nd degré public en 2009



Les concours internes

À la session 2009, les concours d'enseignement constituent la totalité des concours internes. Aucun concours interne de CPE et de COP n'a été ouvert depuis la session 2007. Les 20 202 candidats présents à un concours interne d'enseignement du second degré public sont pour plus de la moitié d'entre eux (52,8 %) des candidats à l'agrégation interne. Moins de la moitié des lauréats

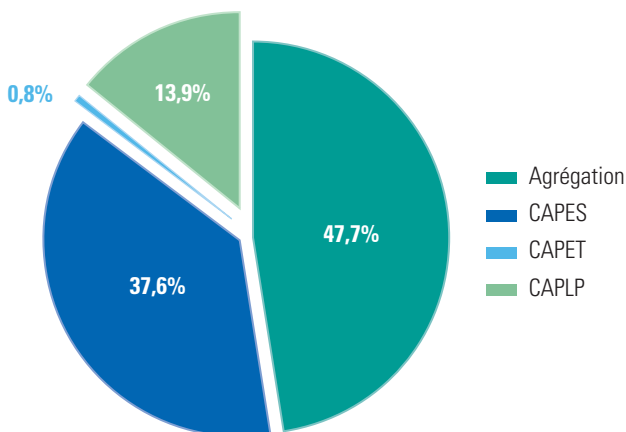
(47,7 %) a un taux de réussite de 7,1 %. Les candidats au CAPES interne constituent 34,4 % des présents pour 37,6 % des admis ; le taux de réussite associé s'établit à 8,6 %. Le taux de couverture global aux concours internes (98,9 %) est proche de celui des concours externes (99,6 %). Tous les postes ont été pourvus aux CAPET et CAPLP internes, 99,3 % à l'agrégation interne et 97,9 % au CAPES interne.

Concours internes de recrutement de personnels enseignants du 2nd degré public

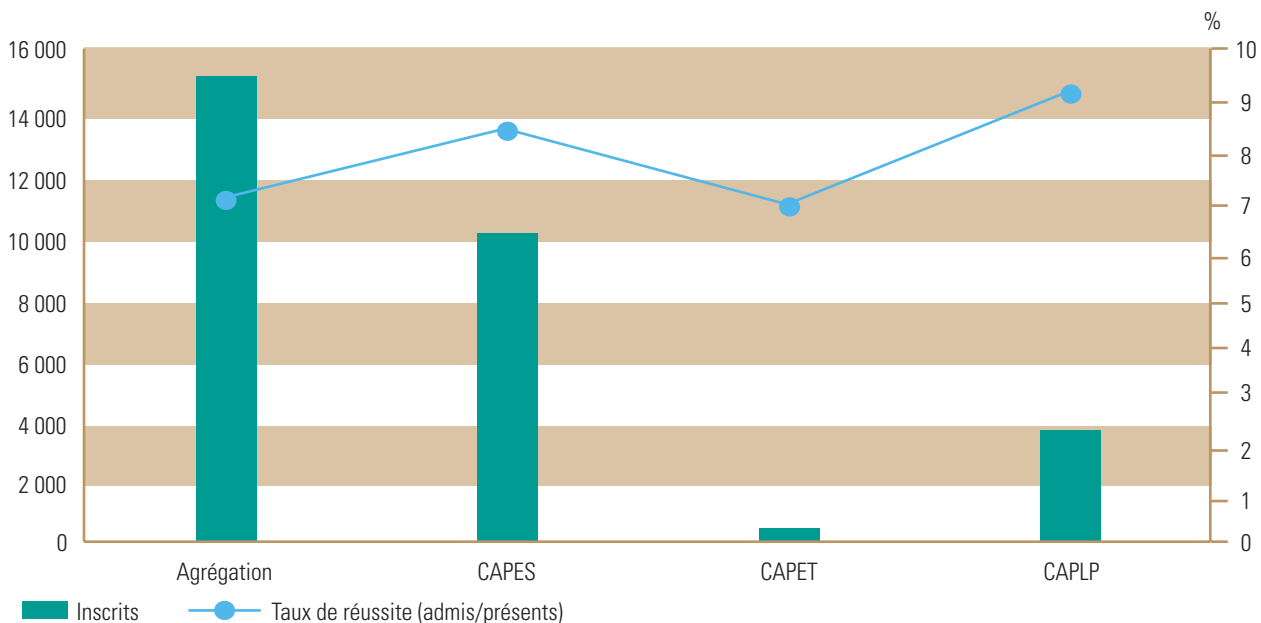
Concours internes 2009	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation	760	15 219	10 675	755	7,1	99,3
CAPES	608	10 188	6 945	595	8,6	97,9
CAPET	12	346	172	12	7,0	100,0
CAPLP	220	3 706	2 410	220	9,1	100,0
Total	1 600	29 459	20 202	1 582	7,8	98,9

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
Source : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Répartition des admis aux concours internes du 2nd degré public en 2009



Nombre d'inscrits et taux de réussite aux concours internes du 2nd degré public en 2009



Les résultats à l'agrégation externe selon les disciplines

À l'agrégation externe, deux postes sur cinq sont offerts dans les disciplines scientifiques (41,1 %), un quart dans les disciplines littéraires et les sciences humaines (24,7 %) ; suivent les langues (18,6 %) et les disciplines technologiques (11 %).

Le taux de réussite global s'établit à 11,8 %. L'histoire, la philosophie ou les sciences de la vie et de l'Univers sont des disciplines parti-

culièrement sélectives. Les taux de réussite sont supérieurs en allemand et en sciences physiques et chimie. Dans les disciplines technologiques, ce taux est globalement plus élevé, notamment dans les sections génie mécanique (30,5 %) et mécanique (28,7 %).

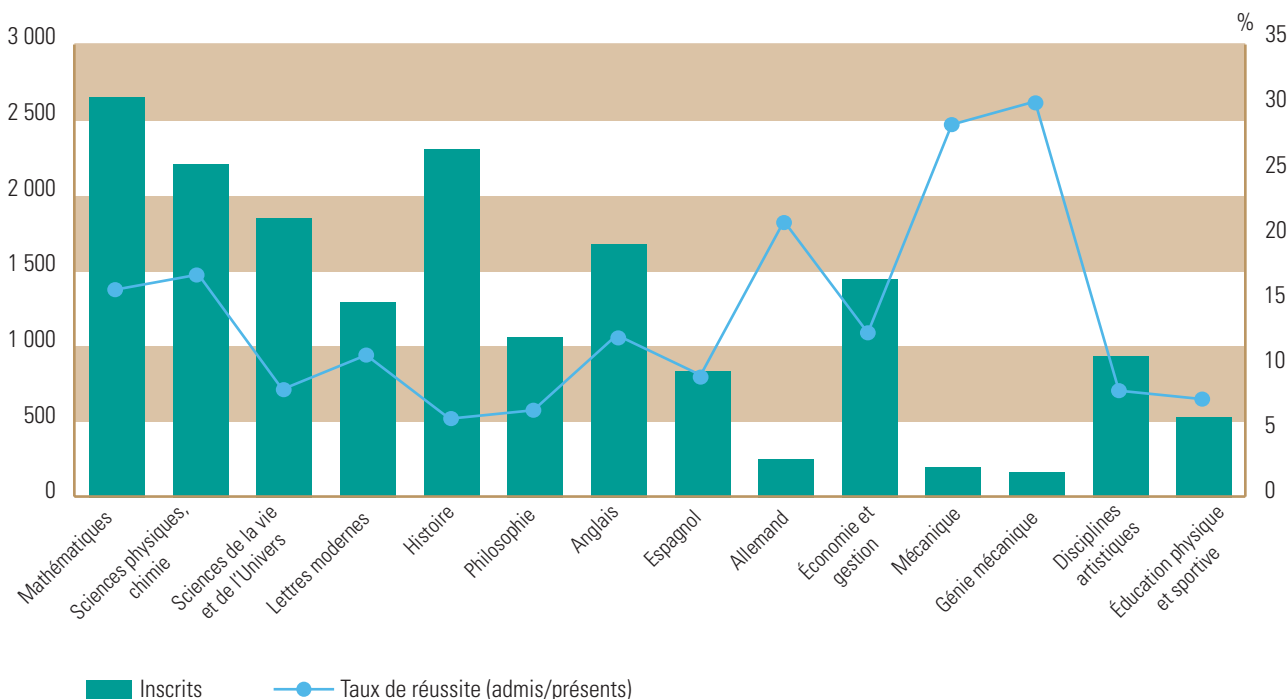
Le taux de couverture pour l'agrégation externe s'élève à 99,6 % ; tous les postes offerts dans les disciplines technologiques n'ont pas été pourvus.

Agrégation externe

Agrégation externe 2009	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Disciplines scientifiques	512	6 732	3 646	512	14,0	100,0
dont : Mathématiques	252	2 659	1 579	252	16,0	100,0
Sciences physiques, chimie	173	2 215	1 011	173	17,1	100,0
Sciences de la vie et de l'Univers	87	1 858	1 056	87	8,2	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	307	5 782	3 442	307	8,9	100,0
dont : Lettres modernes	90	1 296	827	90	10,9	100,0
Histoire	84	2 309	1 406	84	6,0	100,0
Philosophie	40	1 063	604	40	6,6	100,0
Langues	231	3 124	1 888	231	12,2	100,0
dont : Anglais	128	1 684	1 030	128	12,4	100,0
Espagnol	48	843	514	48	9,3	100,0
Allemand	34	256	160	34	21,3	100,0
Disciplines technologiques	137	2 427	847	132	15,6	96,4
dont : Économie et gestion	59	1 451	460	58	12,6	98,3
Mécanique	25	205	87	25	28,7	100,0
Génie mécanique	18	166	59	18	30,5	100,0
Disciplines artistiques	43	936	529	43	8,1	100,0
Éducation physique et sportive	15	534	201	15	7,5	100,0
Total	1 245	19 535	10 553	1 240	11,8	99,6

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
 Source : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Nombre d'inscrits et taux de réussite à l'agrégation externe en 2009



Les résultats à l'agrégation interne selon les disciplines

Un tiers des postes offerts à l'agrégation interne concerne les disciplines littéraires et sciences humaines (33,4 %) ; un quart, les disciplines scientifiques (25,4 %) ; suivent les langues (15,4 %), l'EPS (13,2 %) et les disciplines technologiques (9,1 %).

Le taux de réussite global s'établit à 7,1 %. Ce ratio varie de 4,7 % en espagnol à 13,4 % en allemand. Excepté dans les disciplines technologiques (92,8 %), tous les postes offerts ont été pourvus. Le taux de couverture à l'agrégation interne (99,3 %) est comparable à celui de l'agrégation externe (99,6 %).

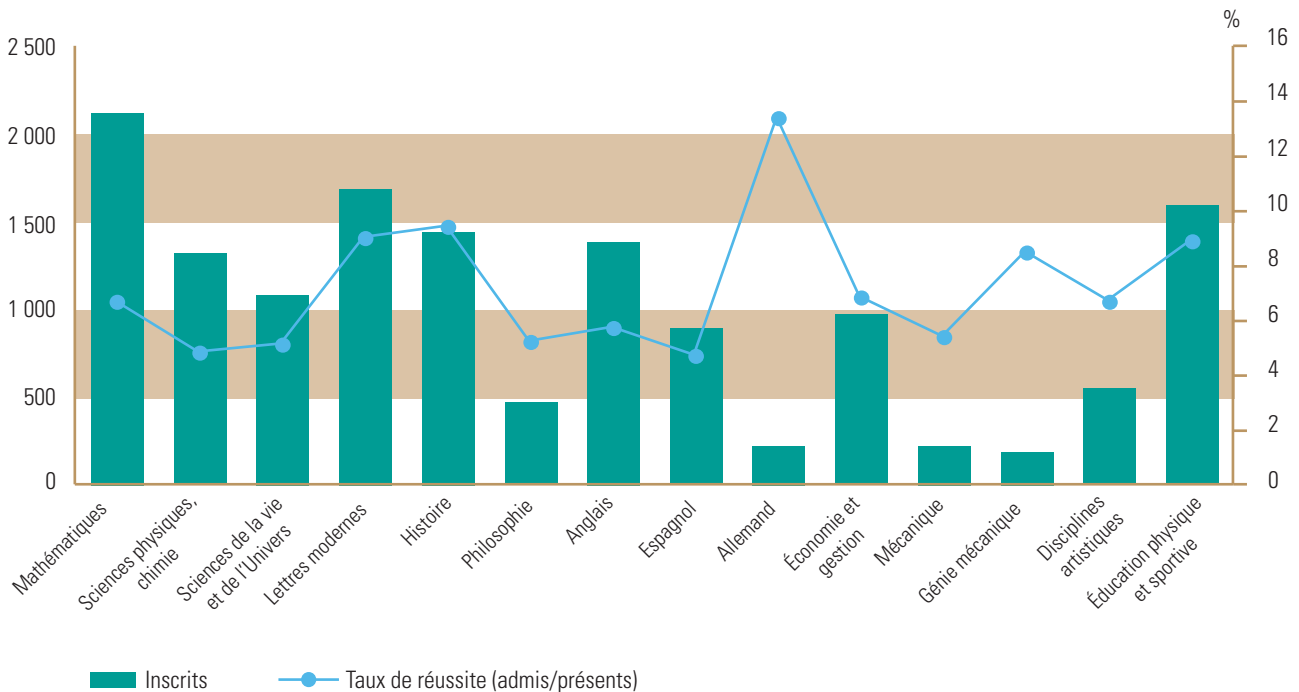
Agrégation interne

Agrégation interne 2009	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Disciplines scientifiques	193	4 532	3 351	193	5,8	100,0
dont : Mathématiques	107	2 124	1 608	107	6,7	100,0
Sciences physiques, chimie	45	1 321	938	45	4,8	100,0
Sciences de la vie et de l'Univers	41	1 087	805	41	5,1	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	254	4 184	2 841	254	8,9	100,0
dont : Lettres modernes	106	1 692	1 179	106	9,0	100,0
Histoire-géographie (1)	90	1 444	957	90	9,4	100,0
Philosophie	16	473	307	16	5,2	100,0
Langues	117	2 636	1 894	117	6,2	100,0
dont : Anglais	56	1 385	980	56	5,7	100,0
Espagnol	30	893	640	30	4,7	100,0
Allemand	25	225	187	25	13,4	100,0
Disciplines technologiques	69	1 721	1 057	64	6,1	92,8
dont : Économie et gestion	38	973	557	38	6,8	100,0
Mécanique	8	224	149	8	5,4	100,0
Génie mécanique	11	189	130	11	8,5	100,0
Disciplines artistiques	27	551	404	27	6,7	100,0
Éducation physique et sportive	100	1 595	1 128	100	8,9	100,0
Total	760	15 219	10 675	755	7,1	99,3

(1) Pour l'agrégation interne, les disciplines histoire et géographie sont regroupées.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Source : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Nombre d'inscrits et taux de réussite à l'agrégation interne en 2009

Les résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP externes selon les disciplines

Au CAPES externe, 34,3 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 32 % dans les disciplines scientifiques, 29,4 % en langues et 4,3 % dans les disciplines artistiques. Au regard de cette répartition des postes par groupe de disciplines, les parts respectives des présents au CAPES externe sont sensiblement plus fortes dans les disciplines littéraires et en sciences humaines (39,1%), ainsi que dans les disciplines artistiques (5,9 %) ; en revanche, elles sont plus faibles dans les disciplines scientifiques (29 %) et en langues (26 %). 5 131 can-

didats ont été admis au CAPES externe, soit un lauréat pour cinq présents. Le CAPES externe enregistre le taux de réussite le plus élevé (20,2 %) parmi tous les concours externes. Ce taux varie de 12,4 % en documentation à 29,1 % en anglais.

Au CAPEPS externe, le taux de réussite s'établit à 14,8 %. Au CAPET externe, l'écart entre le nombre de candidats présents et celui des inscrits est important ; plus d'un inscrit sur deux ne se présente pas au CAPET externe. Le taux de réussite au CAPLP externe s'élève à 15,2 % : il est nettement supérieur dans les disciplines technologiques, notamment en génie mécanique de la maintenance (34,4 %).

Concours externes CAPES, CAPET et CAPLP

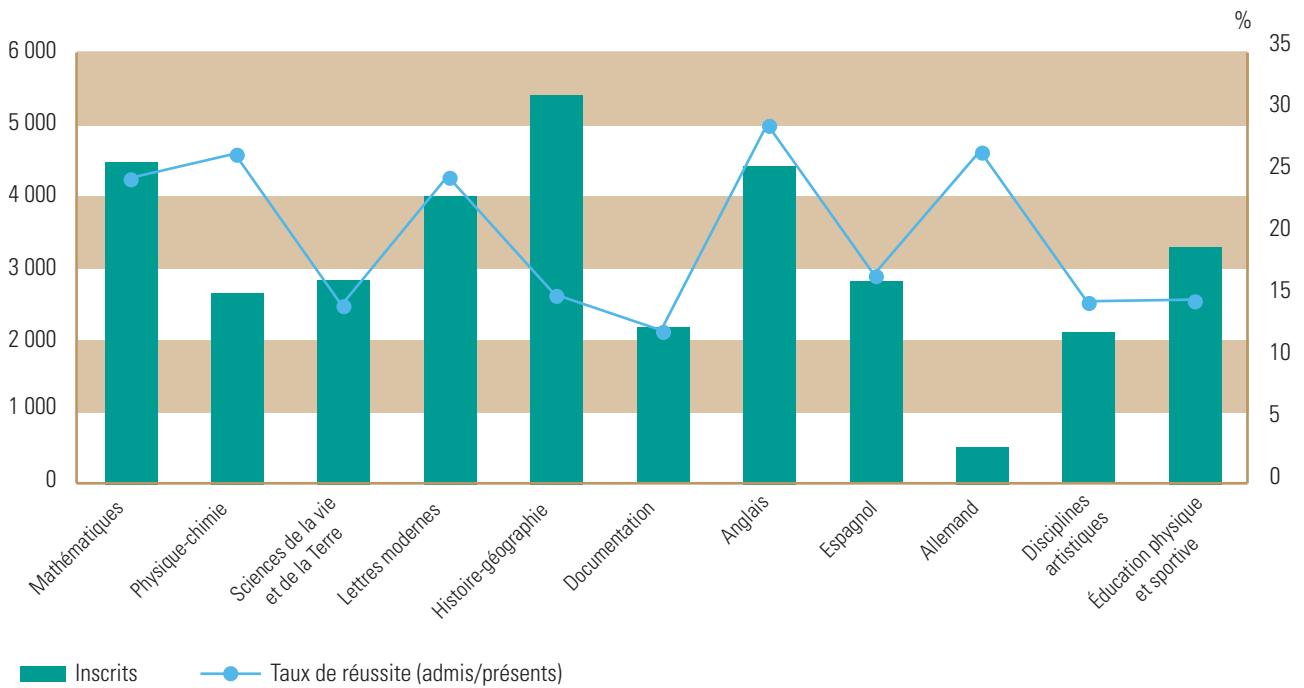
Concours externes 2009 (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
CAPES :						
Disciplines scientifiques	1 645	10 000	7 376	1 632	22,1	99,2
dont : Mathématiques	828	4 492	3 301	815	24,7	98,4
Physique-chimie	501	2 664	1 877	501	26,7	100,0
Sciences de la vie et de la Terre	316	2 844	2 198	316	14,4	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 764	14 294	9 943	1 764	17,7	100,0
dont : Lettres modernes	750	4 022	3 015	750	24,9	100,0
Histoire-géographie	616	5 432	4 028	616	15,3	100,0
Documentation	150	2 186	1 214	150	12,4	100,0
Langues	1 516	8 952	6 612	1 515	22,9	99,9
dont : Anglais	955	4 433	3 283	955	29,1	100,0
Espagnol	365	2 828	2 165	365	16,9	100,0
Allemand	106	522	394	106	26,9	100,0
Disciplines artistiques	220	2 115	1 497	220	14,7	100,0
Total CAPES	5 145	35 361	25 428	5 131	20,2	99,7
CAPEPS	400	3 313	2 697	400	14,8	100,0
CAPET	242	4 167	2 017	242	12,0	100,0
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	475	7 448	4 374	475	10,9	100,0
dont : Lettres-histoire	210	3 432	1 932	210	10,9	100,0
Mathématiques-sciences physiques	192	2 477	1 514	192	12,7	100,0
Disciplines technologiques	843	7 233	4 162	826	19,8	98,0
dont : Économie et gestion	248	3 211	1 692	248	14,7	100,0
Biotechnologie-santé-environnement	100	729	381	100	26,2	100,0
Génie mécanique de la maintenance	87	381	253	87	34,4	100,0
Total CAPLP	1 318	14 681	8 536	1 301	15,2	98,7

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Source : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAPES externe en 2009



Les résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP internes selon les disciplines

Au CAPES interne, 36,2 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 31,8 % dans les disciplines scientifiques, 27,1 % en langues et 4,9 % dans les disciplines artistiques. La part des présents est plus importante dans les disciplines littéraires et en sciences humaines (39,3%) ou dans les disciplines artistiques (6 %).

Elle est inférieure dans les disciplines scientifiques (27,4 %) et en langues (27,3 %). Le taux de réussite associé au CAPES interne s'établit à 8,6 % : il varie de 5,6 % en espagnol à 11,4 % en mathématiques.

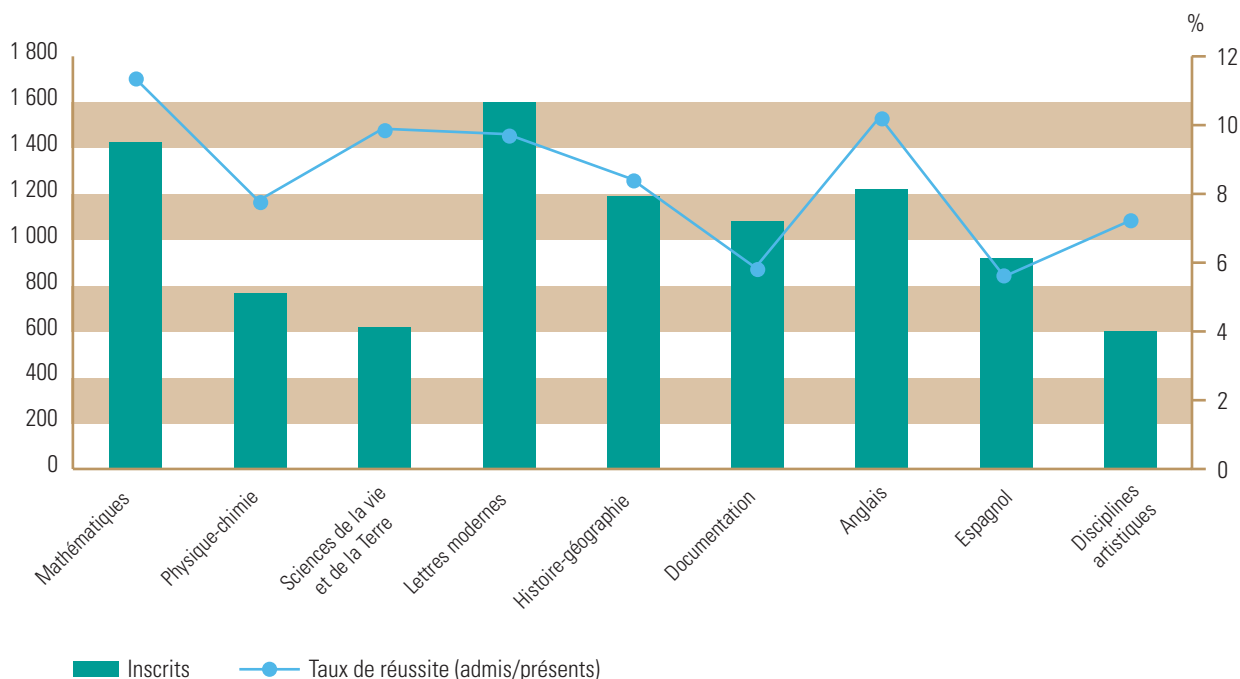
Les taux de réussite des différents concours internes sont relativement proches, de 7 % à 9,1 %. Tous les postes offerts aux CAPES, CAPET et CAPLP internes ont été pourvus, sauf au CAPES interne d'anglais (88 %).

Concours internes CAPES, CAPET et CAPLP

Concours internes 2009	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
CAPES :						
Disciplines scientifiques	193	2 818	1 899	193	10,2	100,0
dont : Mathématiques	118	1 429	1 038	118	11,4	100,0
Physique-chimie	37	768	476	37	7,8	100,0
Sciences de la vie et de la Terre	38	621	385	38	9,9	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	220	4 291	2 730	220	8,1	100,0
dont : Lettres modernes	104	1 605	1 071	104	9,7	100,0
Histoire-géographie	60	1 192	714	60	8,4	100,0
Documentation	42	1 084	721	42	5,8	100,0
Langues	165	2 475	1 898	152	8,0	92,1
dont : Anglais	108	1 222	930	95	10,2	88,0
Espagnol	39	921	701	39	5,6	100,0
Disciplines artistiques	30	604	418	30	7,2	100,0
Total CAPES	608	10 188	6 945	595	8,6	97,9
CAPET	12	346	172	12	7,0	100,0
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	30	955	554	30	5,4	100,0
dont : Mathématiques-sciences physiques	30	955	554	30	5,4	100,0
Disciplines technologiques	190	2 751	1 856	190	10,2	100,0
dont : Économie et gestion	34	783	477	34	7,1	100,0
Biotechnologie-santé-environnement	47	563	409	47	11,5	100,0
Génie mécanique de la maintenance	25	283	210	25	11,9	100,0
Total CAPLP	220	3 706	2 410	220	9,1	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
 Source : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAPES interne en 2009



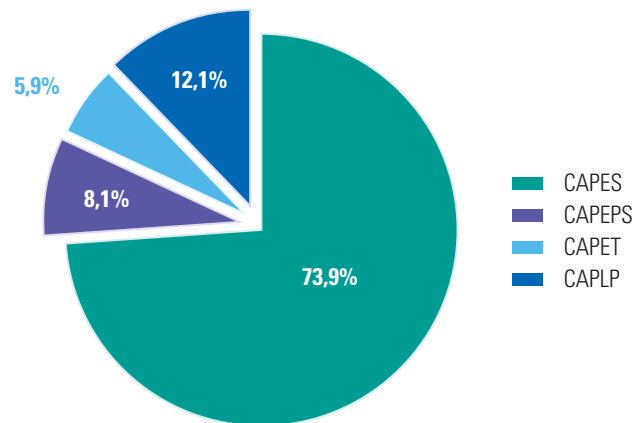


Résultats aux concours de recrutement de personnels enseignants du second degré privé

→ Les concours externes

Parmi les 6 513 candidats présents aux différents concours externes d'enseignement du privé (CAFEP), 713 ont été admis, soit un taux de réussite de 10,9 %. 73,9 % d'entre eux sont des lauréats au CAFEP-CAPES et le taux de réussite associé s'établit à 12,4 %. 91,9 % des contrats offerts ont été pourvus ; le taux varie de 90,7 % pour le CAFEP-CAPES à 100 % pour le CAFEP-CAPEPS.

Répartition des admis au CAFEP en 2009



Concours CAFEP de personnels enseignants du 2nd degré privé

CAFEP (1) 2009	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
CAPES	581	6 413	4 265	527	12,4	90,7
CAPEPS	58	803	585	58	9,9	100,0
CAPET	46	836	443	42	9,5	91,3
CAPLP	91	2 110	1 220	86	7,0	94,5
Total	776	10 162	6 513	713	10,9	91,9

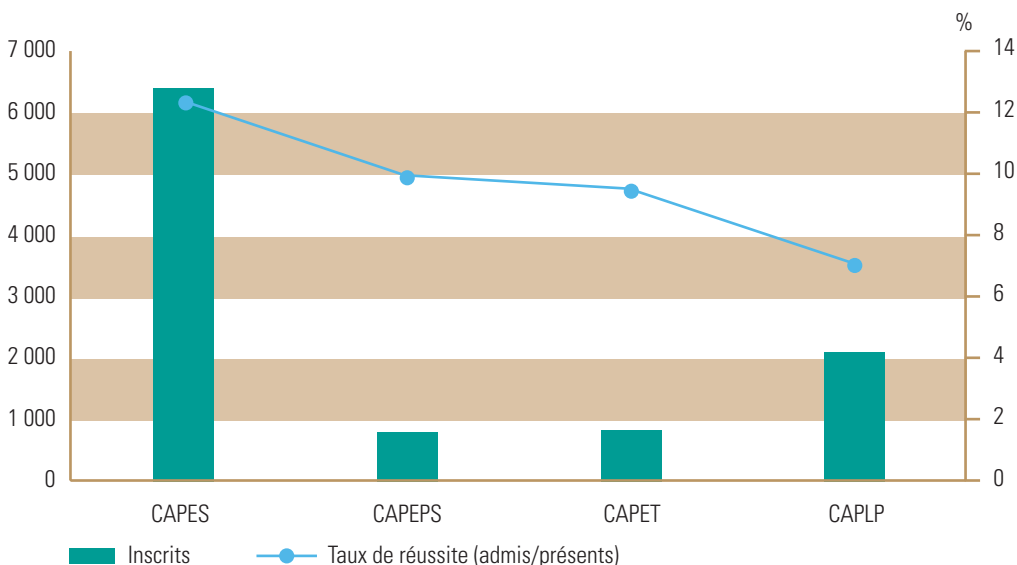
(1) Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés du second degré sous contrat

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Source : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

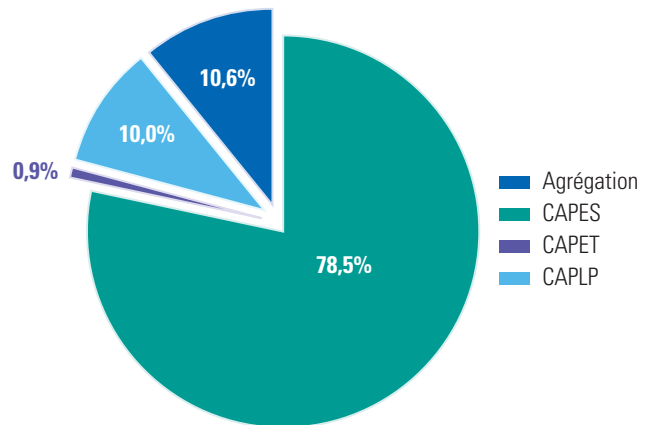
Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAFEP en 2009



→ Les concours internes

865 candidats ont été admis aux différents concours d'accès à une échelle de rémunération (CAER) pour 5 842 présents, soit un taux de réussite proche de 15 %. La sélectivité est particulièrement forte à l'agrégation, avec 6,3 % d'admis pour 18,2 % au CAER-CAPEs. Les admis au CAER-CAPEs constituent 78,5 % de l'ensemble des lauréats pour 63,7 % de présents. 88,3 % des contrats ont été pourvus aux différents CAER, le taux de couverture le plus faible est associé au CAER-CAPET (66,7 %), le plus fort au CAER-CAPEs (91 %).

Répartition des admis au CAER en 2009

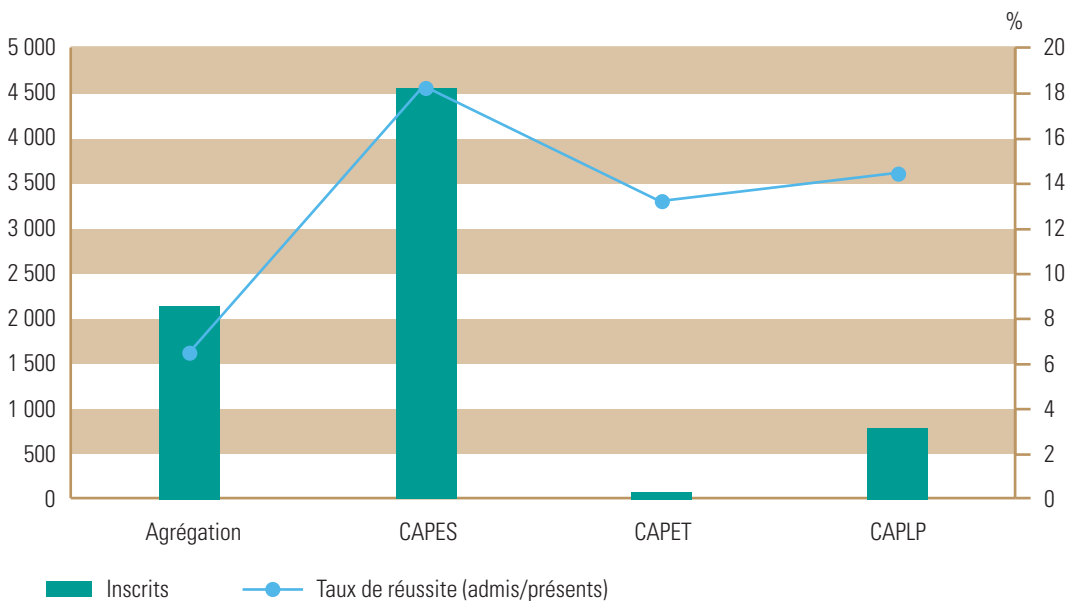


Concours CAER de personnels enseignants du 2nd degré privé

CAER (1) 2009	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Agrégation	120	2 148	1 462	92	6,3	76,7
CAPEs	746	4 561	3 721	679	18,2	91,0
CAPET	12	82	61	8	13,1	66,7
CAPLP	102	795	598	86	14,4	84,3
Total	980	7 586	5 842	865	14,8	88,3

(1) Concours d'accès à une échelle de rémunération dans l'enseignement privé
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
 Source : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAER en 2009

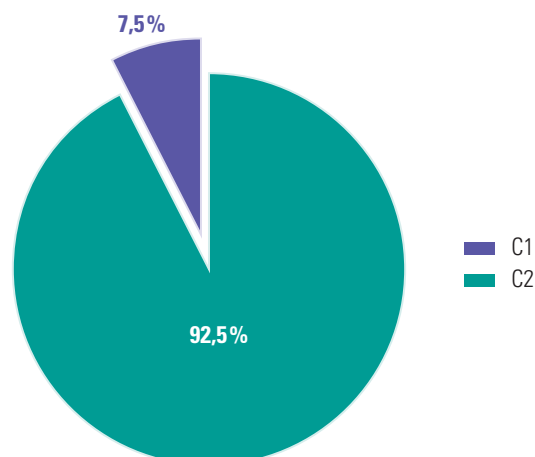




Concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection

3 977 candidats se sont inscrits aux concours de personnels de direction, soit 3,5 candidats pour un poste au concours de première classe (C1) et 5,1 candidats pour un poste au concours de deuxième classe (C2). 800 candidats ont été admis : plus de neuf lauréats sur dix proviennent du concours de deuxième classe. Le taux de couverture s'établit à 100 % pour les deux concours. Le taux de réussite s'élève respectivement à 32,8 % au C1 et 20,9 % au C2.

Répartition des admis aux concours de personnels de direction en 2009



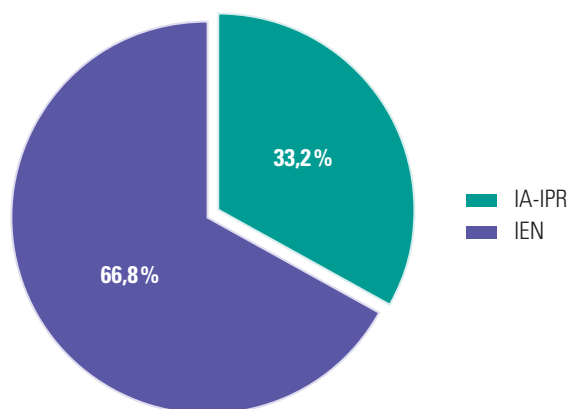
Concours de recrutement de personnels de direction

Concours de personnels de direction 2009	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Première classe - C1	60	207	183	60	32,8	100,0
Deuxième classe - C2	740	3 770	3 539	740	20,9	100,0
Total	800	3 977	3 722	800	21,5	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
Source : MENJVA-MESR DE.

91 postes ont été offerts au concours de recrutement d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), 168 à celui d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN). Le ratio « candidats-poste » s'élève à 3,4 et 6,2 respectivement. La sélectivité est plus forte au concours d'IEN (16 %) qu'au concours d'IA-IPR (27,1 %). Les IEN représentent les deux tiers des recrutements des personnels d'inspection. Quasiment tous les postes offerts au concours d'IEN ont été pourvus (99,4 %), contre 91,2 % au concours d'IA-IPR.

Répartition des admis aux concours de personnels d'inspection en 2009



Concours de recrutement de personnels d'inspection

Concours de personnels d'inspection 2009	Postes	Inscrits	Admis	% admis/inscrits	% taux de couverture (admis/postes)
IA-IPR	91	306	83	27,1	91,2
IEN	168	1 042	167	16,0	99,4
Total	259	1 348	250	18,5	96,5

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
Source : MENJVA-MESR DE.



Concours ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Résultats de l'ensemble des concours (hors examens professionnels)

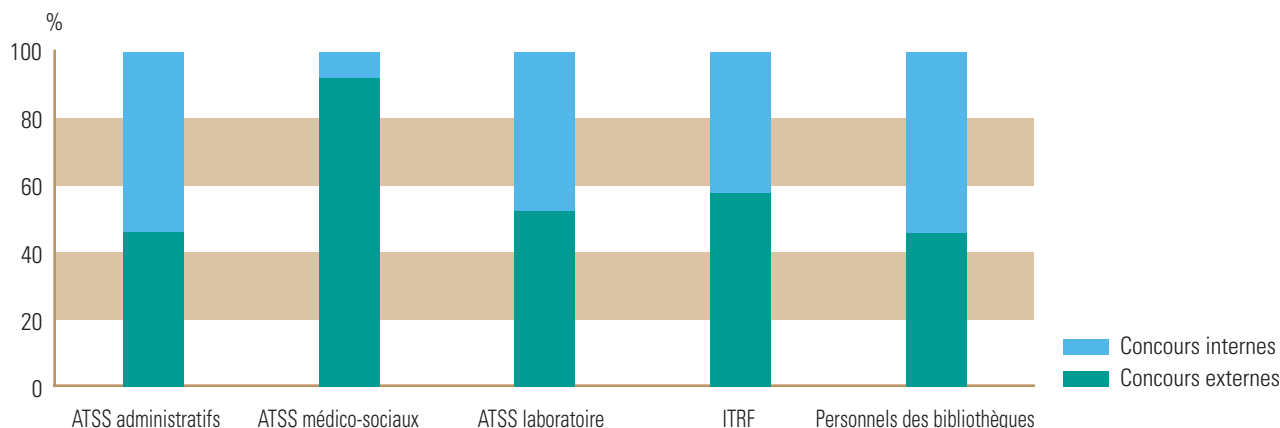
5 327 candidats ont été reçus aux concours de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 57,6 % des admissions résultent des concours externes et 42,4 % des concours internes. Les proportions varient sensiblement selon le corps ou la filière. Les recrutements externes représentent 92,3 % des admis de la filière médico-sociale, 58 % pour les ITRF. En revanche, 53,8 % des lauréats de la filière administrative, comme des personnels des bibliothèques, sont issus des concours internes.

Ensemble des admis aux concours ATSS, ITRF et des bibliothèques

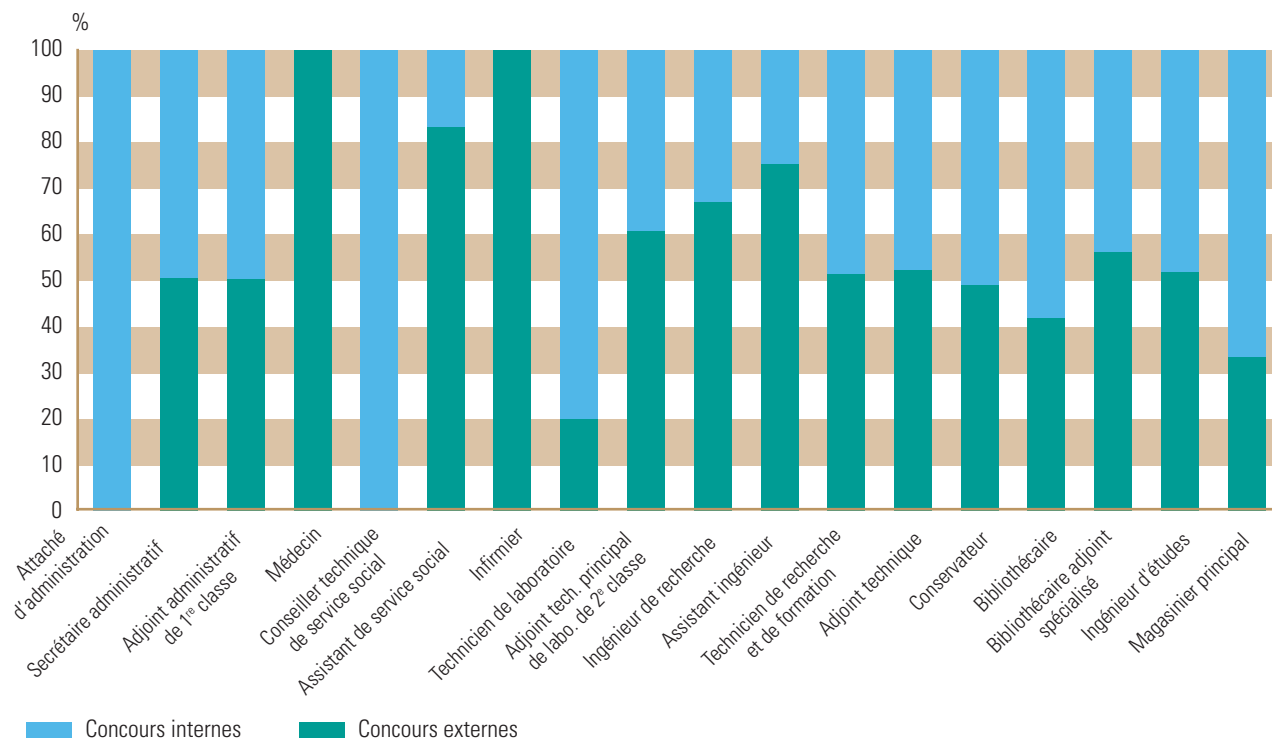
Concours 2009	Admis		Total
	Concours externes	Concours internes	
ATSS administratifs	875	1 018	1 893
ATSS médico-sociaux	661	55	716
ATSS laboratoire	185	166	351
ITRF	1 260	912	2 172
Personnels des bibliothèques	90	105	195
Total	3 071	2 256	5 327

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie
Sources : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis selon le type de personnels (ATSS, ITRF et bibliothèques) en 2009



Répartition des admis selon le type de concours (ATSS, ITRF et bibliothèques) en 2009



→ Résultats des concours externes

Les recrutements externes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits (87 869) et de candidats présents (57 659) au regard des 3 071 admis. Le taux de réussite global est donc de 5,3 %.

Pour les ATSS, ce taux varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible concerne les concours externes de personnels administratifs (5,5 %) et le plus élevé les concours externes de personnels médico-sociaux (33,9 %).

Pour les ITRF, la sélectivité des concours externes est contrastée selon le corps : les taux de réussite les plus élevés sont associés aux concours de technicien de catégorie B (16,5 %) et d'adjoint

technique de catégorie C (12,5 %). En revanche, ils sont nettement inférieurs pour les concours d'ingénieurs et d'assistant de catégorie A (2,4 %).

Le recrutement externe des personnels des bibliothèques est particulièrement sélectif (1,6 %).

Plus de la moitié des recrutements externes (56 %) provient des concours ATSS, dont 28,5 % pour la seule filière administrative ; 41 % des admis sont issus des concours ITRF.

Tous les postes ont été pourvus aux concours externes de personnels des bibliothèques, contre 91,7 % aux concours ATSS et 89,7 % aux concours ITRF.

Concours externes ATSS, ITRF et des bibliothèques

Concours externes 2009	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	-
Secrétaire administratif	436	16 026	7 763	431	5,6	98,9
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	444	12 940	8 177	444	5,4	100,0
Total filière administrative	880	28 966	15 940	875	5,5	99,4
Médecin (2)	46	58	45	28	62,2	60,9
Assistant de service social	75	430	283	71	25,1	94,7
Infirmier (3)	651	2 115	1 619	562	34,7	86,3
Total filière sociale et de santé	772	2 603	1 947	661	33,9	85,6
Technicien de laboratoire	14	1 953	1 054	14	1,3	100,0
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	211	1 715	803	171	21,3	81,0
Total filière laboratoire	225	3 668	1 857	185	10,0	82,2
Total ATSS	1 877	35 237	19 744	1 721	8,7	91,7
Ingénieur de recherche (IGR)	159	3 720	3 556	128	3,6	80,5
Ingénieur d'études (IGE)	414	19 568	19 384	368	1,9	88,9
Assistant ingénieur (ASI)	209	9 899	5 398	193	3,6	92,3
Technicien de recherche et de formation	360	3 474	2 113	348	16,5	96,7
Adjoint technique	263	2 653	1 781	223	12,5	84,8
Total ITRF	1 405	39 314	32 232	1 260	3,9	89,7
Conservateur	18	1 964	746	18	2,4	100,0
Bibliothécaire	18	4 550	2 295	18	0,8	100,0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	39	1 496	485	39	8,0	100,0
Magasinier principal	15	5 308	2 157	15	0,7	100,0
Total personnels des bibliothèques	90	13 318	5 683	90	1,6	100,0
Total ATSS, ITRF et bibliothèques	3 372	87 869	57 659	3 071	5,3	91,1

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

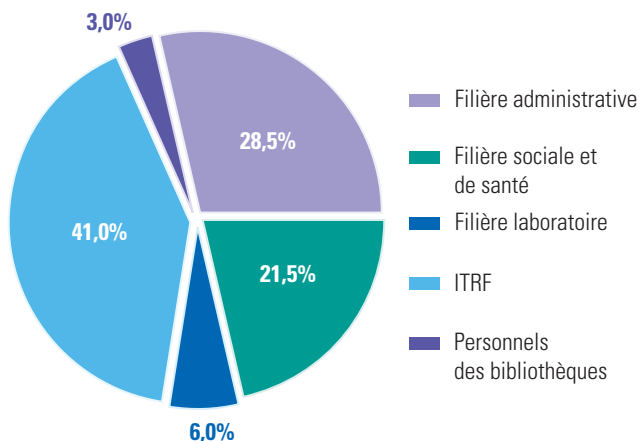
(2) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

(3) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

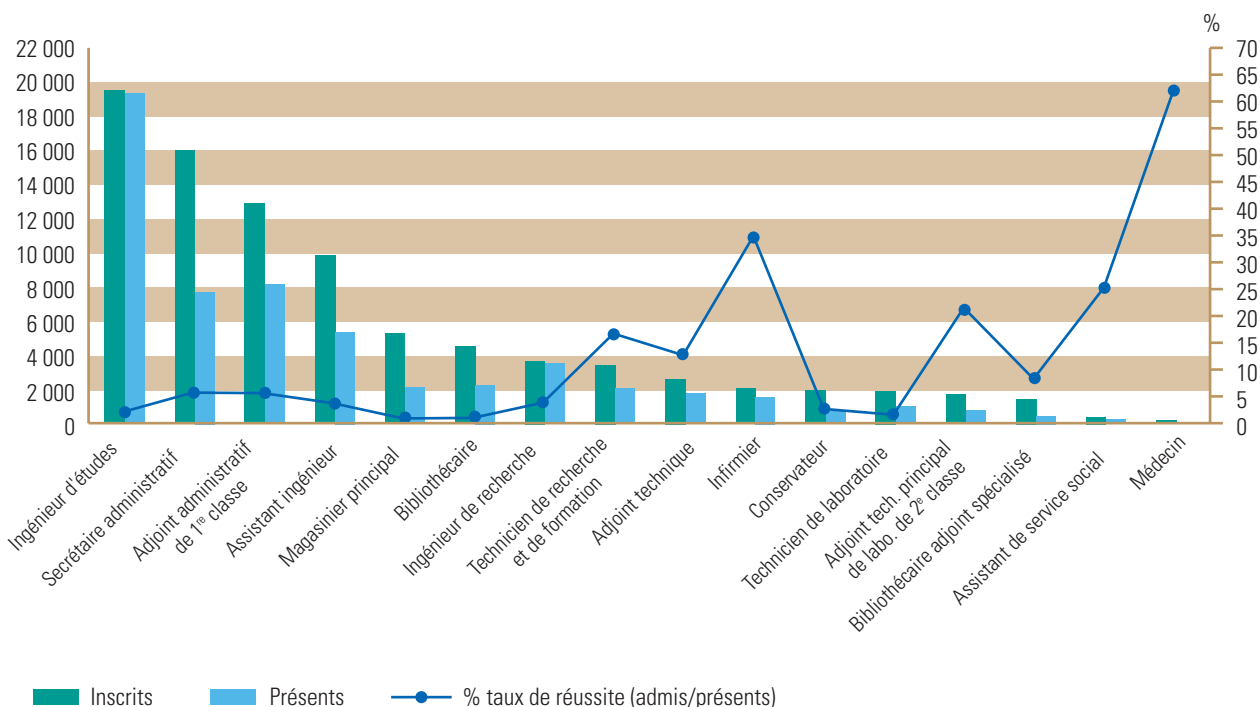
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Sources : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis aux concours externes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques en 2009



Les concours externes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques en 2009



→ Résultats des concours internes

Parmi les 28 013 candidats présents aux concours internes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques, 2 256 ont été admis, soit un taux de réussite global (8,1 %) supérieur à celui des concours externes. Des écarts existent selon les concours. Alors que le taux de réussite aux concours ATSS est globalement semblable pour les deux types de recrutement, ce ratio est deux fois

plus élevé aux concours internes ITRF qu'aux concours externes. Le taux de réussite associé au recrutement interne de personnels des bibliothèques est près de cinq fois supérieur à celui enregistré au recrutement externe (7,2 % contre 1,6 %). Les admis sont principalement issus des concours internes ATSS de la filière administrative (45,1 %) et ITRF (40,4 %).

Concours internes ATSS, ITRF et des bibliothèques

Concours externes 2009	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché d'administration	157-	3 946-	2 410-	157-	6,5	100,0
Secrétaire administratif	424	9 785	6 089	423	6,9	99,8
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	438	5 629	3 998	438	11,0	100,0
Total filière administrative	1 019	19 360	12 497	1 018	8,1	99,9
Conseiller technique de service social (1)	41	143	111	41	36,9	100,0
Assistant de service social	41	42	32	14	43,8	34,1
Total filière sociale et de santé	82	185	143	55	38,5	67,1
Technicien de laboratoire	56	1 140	873	56	6,4	100,0
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	121	1 127	828	110	13,3	90,9
Total filière laboratoire	177	2 267	1 701	166	9,8	93,8
Total ATSS	1 278	21 812	14 341	1 239	8,6	96,9
Ingénieur de recherche (IGR)	76	689	686	63	9,2	82,9
Ingénieur d'études (IGE)	149	2 353	2 325	120	5,2	80,5
Assistant ingénieur (ASI)	204	4 553	4 53	182	4,0	89,2
Technicien de recherche et de formation	317	2 794	2 760	315	11,4	99,4
Adjoint technique	243	1 967	1 935	232	12,0	95,5
Total ITRF	989	12 356	12 209	912	7,5	92,2
Conservateur (2)	25	357	186	25	13,4	100,0
Bibliothécaire	14	851	440	14	3,2	100,0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	36	612	306	36	11,8	100,0
Magasinier principal	30	1 031	531	30	5,6	100,0
Total personnels des bibliothèques	105	2 851	1 463	105	7,2	100,0
Total ATSS, ITRF et bibliothèques	2 372	37 019	28 013	2 256	8,1	95,1

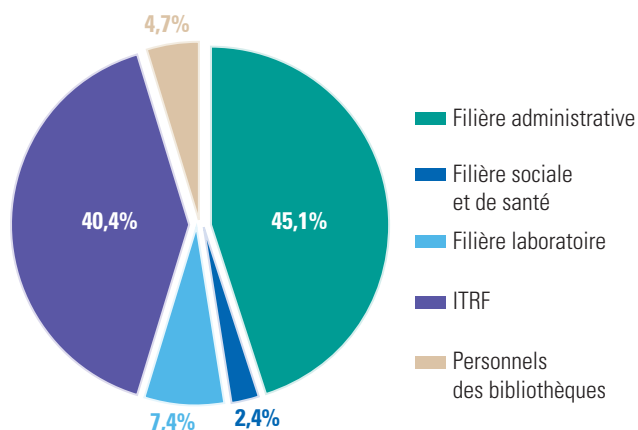
(1) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(2) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

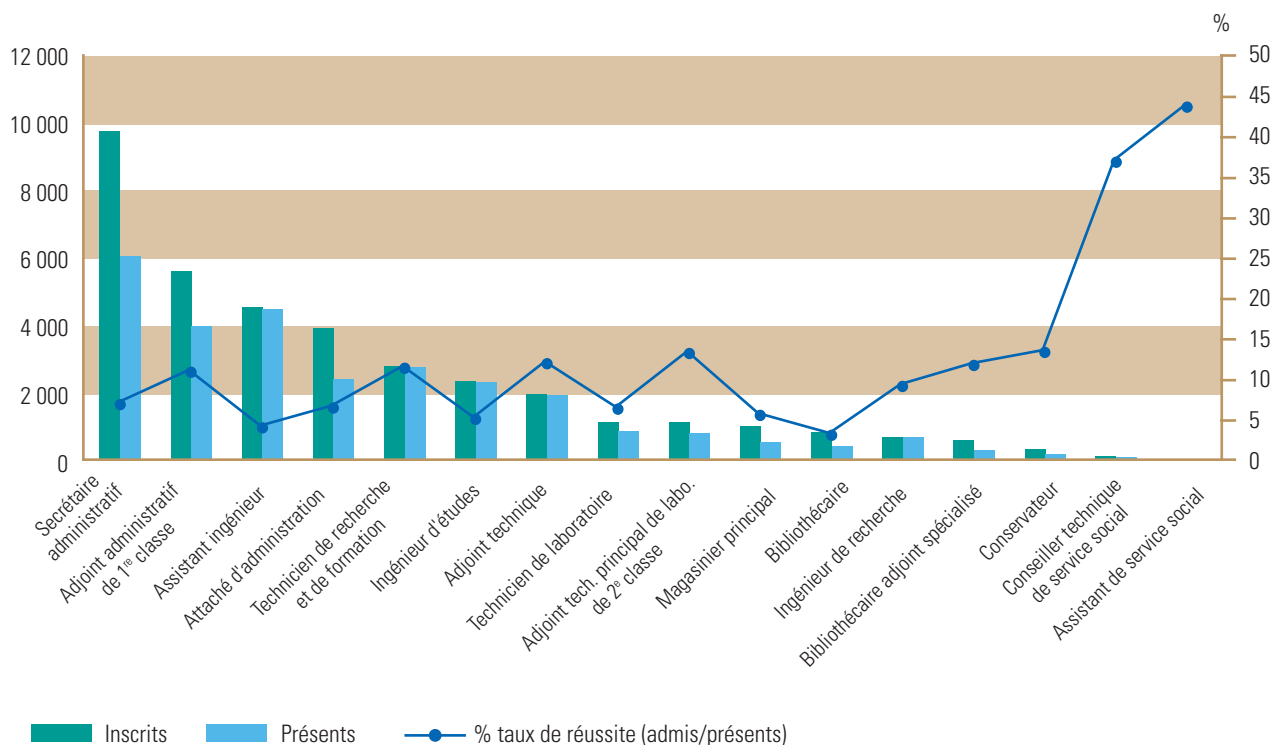
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Sources : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis aux concours internes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques en 2009



Les concours internes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques en 2009



→ Résultats aux examens professionnels

834 candidats ont été admis sur listes principales à l'ensemble des examens professionnels. Les ATSS représentent la majorité de ces recrutements (69,3 %), composés essentiellement des examens professionnels d'attaché d'administration (36,2 %) et de secrétaire administratif (31,2 %). Le taux de réussite global

s'établit à 17,8 %. La sélectivité est plus élevée à l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle avec un admis pour dix présents, contre un pour deux à l'examen professionnel de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure.

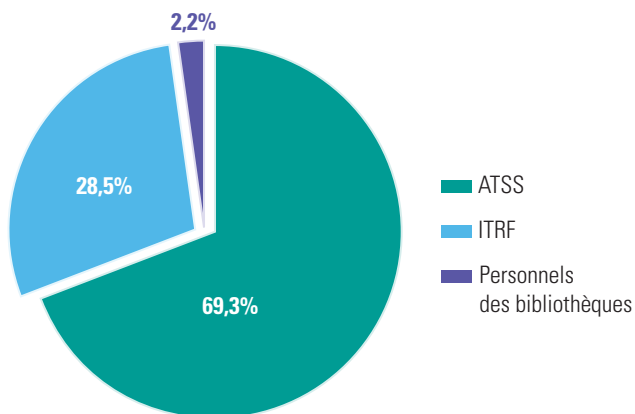
Examens professionnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Examens professionnels 2009	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux couverture (admis/postes)
APAENES	302	1 153	829	302	36,4	100,0
Secrétaire administratif classe exceptionnelle (CE)	260	3 261	2 612	260	10,0	100,0
Technicien de l'éducation nationale classe supérieure	13	9	6	3	50,0	23,1
Technicien de laboratoire classe supérieure	13	83	74	13	17,6	100,0
Total ATSS	588	4 506	3 521	578	16,4	98,3
Ingénieur de recherche hors classe	51	187	170	51	30,0	100,0
Technicien de recherche et formation (CE)	187	1 188	917	187	20,4	100,0
Total ITRF	238	1 375	1 087	238	21,9	100,0
Assistant des bibliothèques (CE)	18	68	65	18	27,7	100,0
Total bibliothèques	18	68	65	18	27,7	100,0
Total ATSS, ITRF et bibliothèques	844	5 949	4 673	834	17,8	98,8

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Sources : MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis aux examens professionnels de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques en 2009





Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et des personnels d'orientation

→ Accès aux corps d'enseignant

2 320 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles. Ils ont en moyenne 47 ans. Il s'agit de l'âge moyen de l'ensemble des instituteurs, soit 7 ans de plus que celui des professeurs des écoles. La politique d'intégration massive devait prendre fin en 2007, mais tous les instituteurs n'ayant pas été intégrés, le dispositif se poursuit par liste d'aptitude ou concours interne.

Dans le second degré, les promus au corps des agrégés sont les plus nombreux : 279 soit deux fois plus, par exemple, que les certifiés. Mais le nombre limité de possibilités par rapport au nombre de candidatures explique la faible proportion (2,6 %) de promus par rapport aux promouvables. Le taux de promotion en professeurs certifiés ou en professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), voisin ou égal à 100 %, correspond à un tout autre contexte,

dans lequel les possibilités offertes de promotion ne sont pas utilisées intégralement : en 2009, les promus représentent 20 % des possibilités de promotion aux listes d'aptitude des certifiés et 25 % de celles des professeurs d'éducation physique et sportive. La désaffection, depuis plusieurs années, pour ce type de promotion tient en partie au tarissement du vivier traditionnel de ce mode de recrutement que forment les corps en voie d'extinction, à échelle indiciaire moins favorable : les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et les instituteurs.

L'âge moyen des promus va de 45,9 ans pour les certifiés, à 56,2 ans pour les agrégés, soit respectivement 3,7 ans et 12,1 ans de plus que les âges moyens de ces corps.

Liste d'aptitude 2009 Corps d'accès	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus /promouvables
Professeurs des écoles	2 320	20,6	79,4	46,9	ND
Certifiés*	141	36,4	63,6	45,9	97,9
PEPS*	11	54,5	45,5	50,4	100
Agrégés	279	44,6	54,4	56,2	2,6

*Pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, le nombre de promouvables correspond ici au nombre de candidats proposés par les recteurs.

Sources : MENJVA-MESR DGRH B2-1, B2-3.

Précisions

Les promotions de corps s'effectuent :

- par voie d'inscription sur liste d'aptitude (enseignants et ATSS selon les corps) ;
 - par intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des chargés d'enseignement d'EPS dans les corps des certifiés, des professeurs de lycée professionnel (PLP) et des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), par liste d'aptitude exceptionnelle (décret de 1989).
- Les candidats à l'accès au corps des certifiés et des PEPS doivent, au 1^{er} octobre de l'année N, justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement, dont 5 accomplies en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les candidats à la liste d'aptitude des agrégés doivent être, au 31 décembre de l'année N-1, professeur certifié, de lycée professionnel ou d'éducation physique et sportive. Ils doivent justifier à cette date de 10 années de services effectifs d'enseignement, dont 5 dans le corps.

Pour les certifiés et les PEPS, les possibilités de promotion correspondent à 1/9^e des titularisations prononcées dans chacun de ces corps l'année N-1, après concours interne et externe ; pour les agrégés, la proportion est de 1/7^e. Une limite d'âge à 40 ans est fixée pour les candidats sur la liste d'aptitude des certifiés et des agrégés.

Sauf exception précisée, le nombre de promouvables correspond aux candidats inscrits sur la liste d'aptitude d'accès aux corps.

→ Avancement aux grades supérieurs

L'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles concerne 3 781 personnes. La priorité accordée à l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, a conduit à limiter l'accès à la hors classe des nouveaux intégrés, qui étaient jusqu'à présent les seuls promouvables.

Aux 16 534 agents du second degré (enseignants, personnels d'éducation et personnels d'orientation), qui ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur, correspondent des taux de pro-

motion très différents d'un corps à l'autre. Les taux les plus élevés concernent les avancements des corps en voie d'extinction : les PEGC, les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, en particulier le passage en classe exceptionnelle (36,8 % et 35,0 %). Pour les autres corps, les rapports promus/promouvables vont de 2,4 % pour les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO) à 7 % pour les professeurs agrégés, les certifiés et les PEPS.

Avancement au grade supérieur 2009	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus/promouvables
HC des Professeurs des écoles	3 781	38,4	61,6	54,9	2,0
HC des professeurs agrégés	2 461	51,8	48,2	54,2	7,0
HC des professeurs certifiés	8 873	38,4	61,6	53,3	7,0
HC des professeurs d'éducation physique et sportive	1 053	55,3	44,7	52,8	7,0
HC des chargés d'enseignement d'EPS	5	80,0	20,0	51,8	20,8
Classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS	224	58,0	42,0	52,4	35,0
HC des professeurs de lycée professionnel	2 621	51,2	48,8	53,8	7,0
HC des professeurs d'ens. général de collège	6	66,7	33,3	52,8	16,7
Classe exceptionnelle des PEGC	851	41,4	58,6	54,4	36,8
HC des conseillers principaux d'éducation	380	38,9	61,1	52,3	5,0
Directeurs des centres d'information et d'orientation	60	33,3	66,7	ND	2,4
Total second degré	16 534				7,2

HC : hors-classe

Sources : MENJVA-MESR DGRH B2-1, B2-3

La part des femmes ne reflète pas toujours leur présence dans les corps correspondants. Elles sont sous représentées parmi les promus à la hors-classe des professeurs des écoles (61,6 % pour 80,4 % de femmes dans ce corps) et des PEGC (33,3 % pour 57,1 %) ; elles le sont, dans une moindre mesure, parmi les promus à la hors-classe des conseillers principaux d'éducation (CPE) (61,1 % pour 68,7 %). En revanche, leur part parmi les promus des corps de professeurs agrégés et

certifiés (y compris professeurs d'EPS) reflète celle qu'elles occupent dans ces corps.

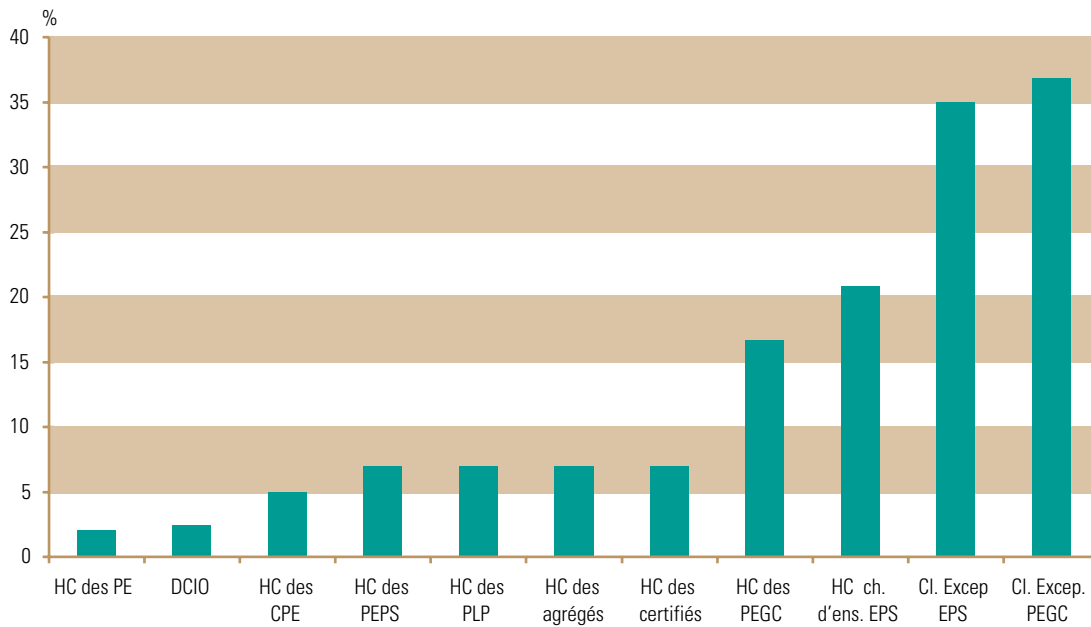
Pour les personnels d'éducation, 61,1 % des promus à la hors-classe des conseillers principaux d'éducation (CPE) sont des femmes.

L'âge est logiquement plus élevé parmi les promus qu'il ne l'est en moyenne dans les corps d'appartenance. L'écart se monte à 10 ou 11 ans pour la plupart d'entre eux, à 15 ans pour les professeurs des écoles.

Précisions

Les avancements de grade au sein d'un corps sont prononcés après inscription sur un tableau d'avancement. Tous les personnels qui remplissent les conditions statutaires voient leur dossier examiné lors de chaque campagne d'avancement, sans qu'il soit nécessaire de se porter candidat. Les tableaux d'avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, à l'exception de la hors-classe des PEGC et des conseillers d'éducation d'EPS, sont fondés sur l'appréciation de la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des promouvables. La particularité du tableau d'avancement au grade de directeur de centre d'information et d'orientation (DCIO) est qu'il se situe à l'intersection entre une opération de promotion et de mouvement ; les conseillers d'orientation psychologues candidatent sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement des DCIO ; les promotions dans le grade d'avancement ne sont prononcées qu'à hauteur du nombre de postes vacants.

Avancement au grade supérieur des personnels, en 2009





Promotions des personnels de direction et d'inspection

60 personnes ont été promues sur liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction. 11,3 % des candidats à l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et 25 % des candidats à celui des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) ont été nommés dans ces corps.

Liste d'aptitude 2009	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus /promouvables
Personnels de direction 2 ^e classe	ND	60	57,0	43,0	ND	ND
Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)	361	41	53,7	46,3	52	11,3
Inspecteurs adjoints et insp. pédagogiques régionaux	72	18	66,7	33,3	55	25,0

Sources : MENJVA-MESR DE B2-2, DE B2-3

217 personnels de direction ont bénéficié d'un avancement à un grade supérieur, 764 en première classe et 453 à la hors-classe. L'avancement à la hors-classe des IEN a bénéficié à 134 des 434 candidats promouvables, soit 30,9 %. L'avancement à la hors-classe des IA-IPR a bénéficié à 110 des 199 candidats promouvables, soit 55,3 %.

Tableau avancement 2009	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus /promouvables
Personnels de direction hors classe	ND	453	66,5	33,5	ND	ND
Personnels de direction 1 ^{re} classe	ND	764	53,8	46,2	ND	ND
Hors-classe des inspecteurs éducation nationale	434	134	61,2	38,8	54	30,9
Hors-classe des inspecteurs IA-IPR	199	110	63,6	36,4	56	55,3

Sources : MENJVA-MESR DE B2-2, DE B2-3

Les femmes sont sous représentées dans l'accès à la hors-classe des corps des personnels de direction et d'inspection ; elles constituent 33,5 % de ces promus pour 43,7 % des personnels de direction. Pour les inspecteurs de l'éducation nationale, ces proportions s'élèvent à 38,8 % et 42,3 %. Pour les inspecteurs IA-IPR, l'écart est moindre (36,4 % et 37,4 %). En revanche, l'accès à la première classe des personnels de direction est conforme à leur part dans ce corps.



Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Accès aux corps sur liste d'aptitude

S'agissant de l'ensemble des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques, moins de 1 % des agents (soit 990 personnes), ont bénéficié d'un avancement sur liste d'aptitude.

Les personnels ATSS

L'âge moyen des personnes promues sur l'une des listes d'aptitude des personnels administratifs se situe au-delà de la cinquantaine.

Liste d'aptitude 2009	Nombre de promus 2008	Nombre de promus 2009	% hommes	% femmes	Âge moyen	% évolution 2008/2009
ADAENES	168	169	16	84	51,2	0,6
SAENES	200	232	5	95	52,3	16,0
Total	368	401	10	90	52	9,0

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-1

Les personnels ITRF

En 2009, 529 personnels ITRF ont été promus sur liste d'aptitude, soit 2,3 % des agents promouvables.

Liste d'aptitude 2009	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus /promouvables
Ingénieurs de recherche	3 960	32	50,0	50,0	50,0	0,8
Ingénieurs d'études	1 350	127	59,0	41,0	41,0	9,4
Assistants ingénieur	5 663	89	36,0	64,0	52,5	1,6
Techniciens de recherche	12 106	281	38,0	62,0	48,0	2,3
Total	23 079	529	45,7	54,2	47,8	2,3

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-2

Les personnels des bibliothèques

En 2009, plus de trois agents des bibliothèques sur quatre (soit 2 976 personnes) étaient candidats à une promotion sur liste d'aptitude. 60 agents ont été promus, soit 2 %.

Liste d'aptitude 2009	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus /promouvables
Conservateurs	399	10	20,0	80,0	52,2	2,5
Bibliothécaires	782	11	27,3	72,7	52,0	1,4
Bibliothécaires adj. spécialisés	276	29	34,5	65,5	46,8	10,5
Assistants des bibliothèques	1 519	10	50,0	50,0	52,0	0,7
Total	2 976	60	33,3	66,7	49,6	2,0

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-3

→ Avancement aux grades supérieurs

Les personnels d'administration

4 826 personnels ATSS de la filière administrative ont été promus par avancement au grade supérieur en 2009 pour 4 397 en 2008, soit une progression de 9,8 %.

C'est pour le corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en première classe que l'évolution, est la plus importante (56,8 %) de 2008 à 2009.

Avancement au grade supérieur	Nombre de promus 2008	Nombre de promus 2009	% évolution 2009/2008	% hommes	% femmes	Âge moyen
Attachés principaux éduc. nat. et ens. supérieur	422	413	-2,1	33,3	66,6	47,2
SAENES classe exceptionnelle	497	519	4,4	9,8	90,2	50,0
SAENES classe supérieure	470	505	7,4	15,4	84,6	51,4
ADJAENES P1	914	942	3,1	3,7	96,3	54,6
ADJAENES P2	1 555	1 602	3,0	8,9	91,1	48,4
ADJAENES 1 C	539	845	56,8	6,6	94,4	48,9
Total	4 397	4 826	9,8	13,0	87,1	50,1

Sources : MENJVA-MESR DGRH C2-1 et annuaire AGORA

La part des femmes parmi les promus des personnels de la filière administrative reflète assez fidèlement celle des corps d'appartenance. L'âge moyen des personnels ayant bénéficié d'un avan-

cement est légèrement supérieur à l'âge moyen dans le corps d'appartenance (moins d'un an pour les attachés, 4 ans environ pour les autres grades).

Les personnels médico-sociaux

En 2009, 425 agents de la filière médicale et sociale ont bénéficié d'une promotion, soit 5,5 % de plus qu'en 2008.

La proportion de femmes parmi les promus est très proche de celle des corps d'appartenance. Les promus sont plus âgés de 5 à 6 ans selon les catégories

Avancement au grade supérieur	Nombre de promus 2008	Nombre de promus 2009	% évolution 2009/2008	% hommes	% femmes	Âge moyen
Médecins 1 ^{re} classe	58	57	-1,7	7,1	92,9	56,0
Assistants sociale principales	131	131	0,0	2,4	97,6	49,0
Infirmiers classe supérieure	214	237	10,7	4,7	95,3	51,0
Total	403	425	5,5	4,7	95,3	52,0

Sources : MENJVA-MESR DGRH C2-1 et annuaire AGORA

Les personnels techniques

En 2009, 1 141 agents techniques ont été promus dans le grade supérieur. Leur effectif est en progression de plus de 78 % par rapport à 2008.

Les personnels techniques

Avancement au grade supérieur	Nombre de promus 2008	Nombre de promus 2009	% évolution 2009/2008	% hommes	% femmes	Âge moyen
Tech. éducation nationale, classe supérieure	4	0	-100,0			
Adjoints techniques des étab. enseignement P1	58	46	-20,7	80,0	20,0	55,0
Adjoints techniques des étab. enseignement P2	32	65	103,1	87,0	13,0	56,0
Adjoints techniques des étab. enseignement C1	198	732	269,7	40,0	60,0	55,0
Techniciens de labo. classe exceptionnelle	12	16	33,3	26,5	73,5	49,0
Techniciens de labo. classe supérieure	15	41	173,3	50,0	50,0	47,0
Adjoints techniques de laboratoire P1	70	70	0,0	37,8	62,1	46,0
Adjoints techniques de laboratoire P2	130	130	0,0	28,6	71,4	53,0
Adjoints techniques de laboratoire 1	121	41	-66,1	30,0	70,0	41,0
Total	640	1 141	78,3	42,7	57,3	53,4

Sources : MENJVA-MESR DGRH C2-1 et annuaire AGORA

La part des femmes parmi les personnels techniques promus est très variable, à l'intérieur d'un corps, entre les différents grades. Pour ceux dont les effectifs sont relativement importants (supérieurs à la centaine), leur représentation parmi les promus reflète la part qu'elles occupent dans le corps, voire la dépasse (avancement

à la 1^{re} classe d'adjoints techniques des établissements d'enseignement). L'âge moyen des personnels promus est également variable selon le grade obtenu ; il est toujours supérieur à l'âge moyen du corps correspondant, sauf pour les adjoints techniques de laboratoire 1^{re} classe (2 ans de moins que la moyenne du corps).

Les personnels ITRF

En 2009, 1 025 candidats ont été promus au grade supérieur, soit moins de 7,4 % des personnels promouvables, les hommes étant légèrement plus nombreux que les femmes (54,7 %).

L'âge moyen de ces candidats est à peine supérieur à 50 ans, soit 6,6 années de plus que l'âge moyen de l'ensemble des ITRF.

Les personnels ITRF

Avancement au grade supérieur 2009	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus /promouvables
Ingénieurs de recherche HC	1 111	51	70,6	29,4	51,0	4,6
Ingénieurs de recherche 1 ^{re} classe	1 046	111	65,0	35,0	49,8	10,6
Ingénieurs d'études HC	323	51	45,1	54,9	58,3	15,8
Ingénieurs d'études 1 ^{re} classe	1 863	224	53,6	46,4	48,7	12,0
Techniciens de classe excep. (au choix)	1 436	125	40,8	59,2	53,0	8,7
Techniciens de classe excep. (examen Pro.)	5 627	187	60,5	39,5	42,0	3,3
Techniciens de classe supérieure	2 479	276	47,8	52,2	49,0	11,1
Total	13 885	1 025	54,7	45,2	50,2	7,4

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-2

La proportion de femmes parmi les personnels promus est légèrement supérieure à celle de leur corps d'appartenance pour les ingénieurs d'études (50,5 % tous grades réunis contre 47,2 %) et les techniciens de recherche (49,6 % contre 44,4 %). Elle est

identique pour les ingénieurs de recherche. Les promus sont en moyenne plus âgés que ceux de leur corps d'appartenance, de plus de 4 ans pour les techniciens de recherche à moins de 8 ans pour les ingénieurs d'études.

Les personnels des bibliothèques

13,4 % des personnels des bibliothèques promouvables ont obtenu un avancement au grade supérieur. Cette proportion est la plus élevée pour les assistants des bibliothèques de classe exceptionnelle (18,3 %). Elle est la plus faible pour les magasiniers principaux de 2^e classe (9,3 %).

Les personnels des bibliothèques ayant bénéficié d'un avancement ont un âge moyen de 48 ans. Les plus jeunes sont les conservateurs de 1^{re} classe avec un âge moyen de 40 ans. Les plus âgés sont les assistants des bibliothèques de classe supérieure avec une moyenne de 58 ans.

Les personnels des bibliothèques

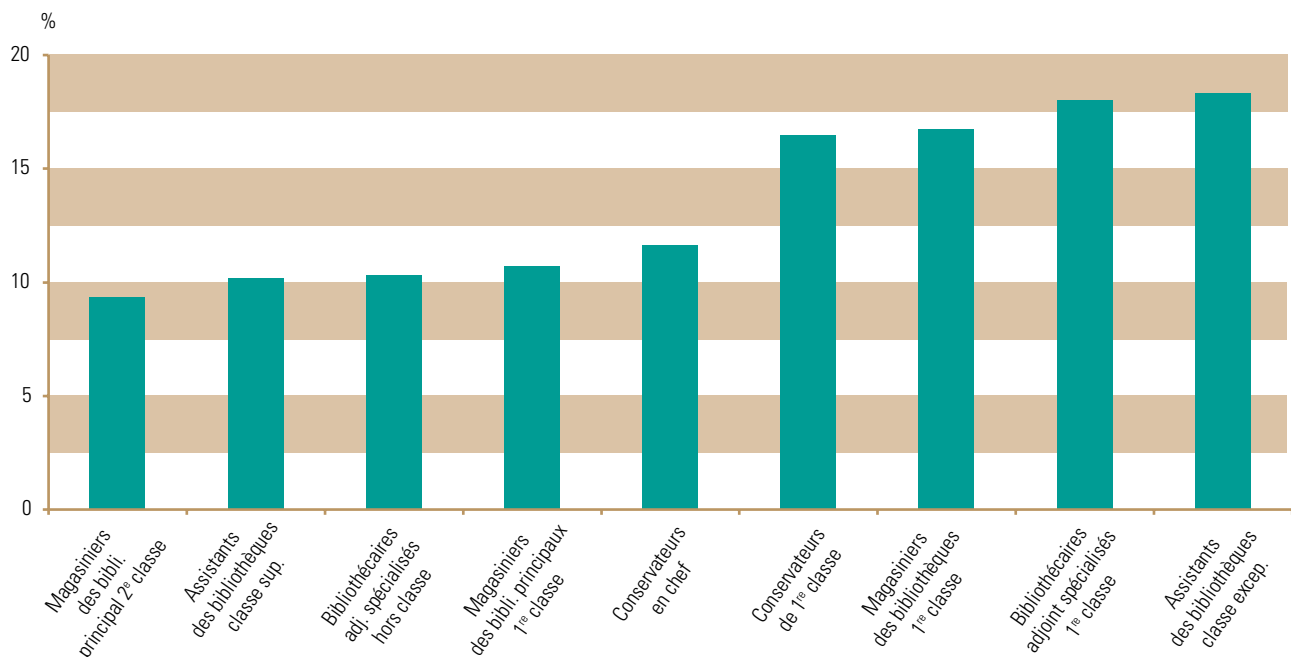
Avancement au grade supérieur 2009	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus /promouvables
Conservateurs en chef	327	38	36,8	63,2	48,1	11,6
Conservateurs de 1 ^{re} classe	243	40	37,5	62,5	40,2	16,5
Bibliothécaires adjoints spécialisés 1 ^{re} classe	111	20	15,0	85,0	51,0	18,0
Bibliothécaires adj. spécialisés hors classe	145	15	6,7	93,3	57,7	10,3
Assistants des bibliothèques classe excep.	120	22	45,5	54,5	44,0	18,3
Assistants des bibliothèques classe sup.	59	6	16,7	83,3	58,0	10,2
Magasiniers des bibliothèques 1 ^{re} classe	352	59	28,8	71,2	44,4	16,8
Magasiniers des bibli. principaux 2 ^e classe	214	20	45,0	55,0	55,9	9,3
Magasiniers des bibli. principaux 1 ^{re} classe	336	36	63,9	36,1	51,3	10,7
Total	1 907	256	36,3	63,7	47,7	13,4

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-3

La proportion de femmes promues est un peu inférieure aux effectifs de référence pour les conservateurs (69,4 % de femmes) et pour les magasiniers (60,2 % de femmes). Leur avancement reflète, en revanche, la part qu'elles occupent dans les corps des bibliothé-

caires adjoints et des assistants de bibliothèques. L'âge moyen des promus devance de quelques années celui des corps d'appartenance (à l'exception des conservateurs promus en 1^{re} classe, plus jeunes). Pour les bibliothécaires adjoints, l'écart est de presque 15 ans.

Avancement des personnels des bibliothèques

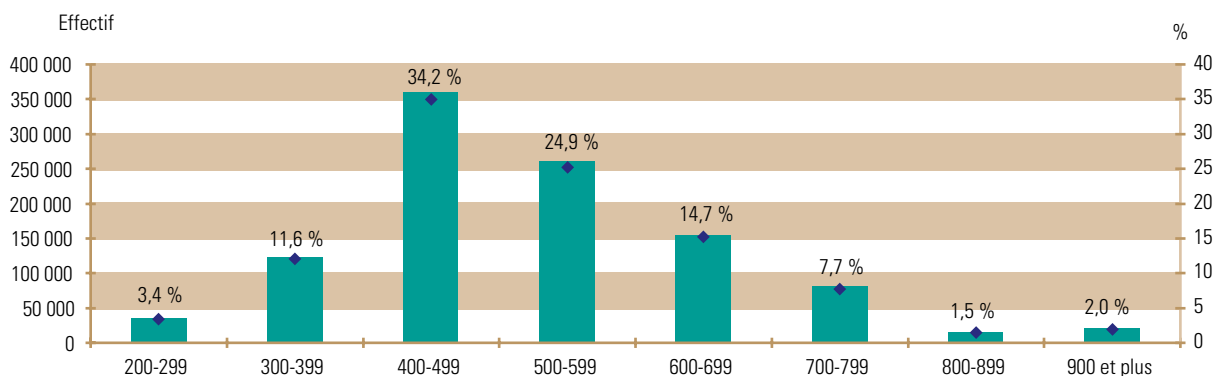




Ensemble des personnels

Pour l'ensemble du personnel public et privé sous contrat, rémunéré sur crédits d'État, l'indice moyen de rémunération est de 529 points. Il correspond à un salaire moyen mensuel brut de 2 440 euros sans prime, ni indemnité. La moitié des agents a un indice inférieur à 515, soit moins de 2 370 euros mensuel brut.

Répartition des personnels* selon l'indice de rémunération



* non compris les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques
Source : MEN/JVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Les indices s'échelonnent entre 292 points et plus de 1 320 points. Cet indice de début de carrière, pour un salaire mensuel brut de 1 340 euros, concerne pratiquement 2 % des agents. À l'opposé, 1 % des agents a un indice supérieur à 1 000, pour un salaire mensuel brut supérieur à 4 600 euros.

59,1 % des agents se situent entre 400 et 600 points, correspondant à des salaires mensuels bruts compris entre 1 840 euros

et 2 760 euros. La répartition indiciaire des agents est hétérogène à l'exception de l'indice 531 qui concentre 11 % des agents (2 450 euros), soit 15 points de plus que l'indice médian. Plus des quatre cinquièmes d'entre eux appartiennent à la catégorie A. Au-delà de l'indice 700 (soit 3 220 euros), on trouve à peine plus d'un agent sur dix.



Précisions

Dans ce chapitre, l'indicateur retenu est l'indice nouveau majoré utilisé dans le calcul de la rémunération annuelle brute. Au 1^{er} octobre 2009, la valeur du point d'indice était de 55,2871 euros.

→ Situation indiciaire des personnels par catégorie

La situation indiciaire moyenne d'une catégorie dépend du corps d'appartenance et de l'ancienneté, celle-ci étant corrélée à l'âge moyen des agents. Les indices moyens de l'ensemble des personnels des catégories A, B et C sont respectivement de 560, 429 et 334. L'indice moyen des non-titulaires est de 463.

Indices de rémunération des personnels par catégorie

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Catégorie A	560	531	416	741
Catégorie B	429	441	339	515
Catégorie C	334	319	295	394
Non-titulaires*	463	458	292	612
Total	529	515	376	741

Source : MEN/JVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

* Parmi les personnels non titulaires, ne sont pas pris en compte les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.

Précisions

La classification des personnels selon les catégories statutaires, ne prend en compte que les personnels titulaires dans les établissements publics. Sont classés comme personnels non titulaires, les contractuels, les vacataires et les enseignants dans les classes sous contrat des établissements privés.

→ Situation indiciaire des personnels titulaires

L'indice moyen des titulaires est de 543. Il varie du simple au double, entre les ATSS (409) et les personnels de direction ou d'inspection (839 et 834). En moyenne, l'amplitude entre le premier et le dernier décile atteint 346 points.

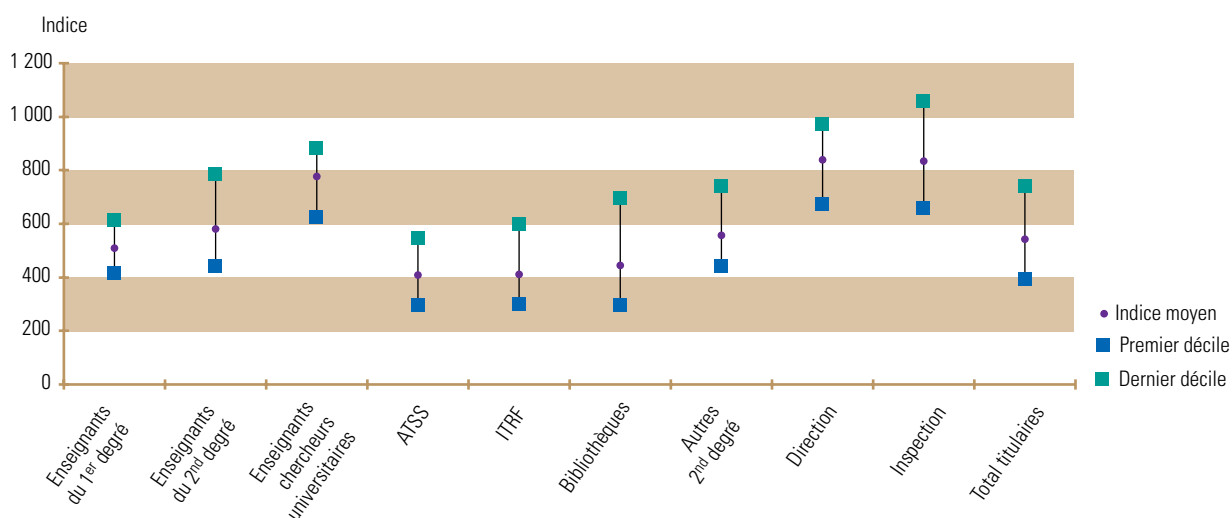
Pour les personnels des bibliothèques, le dernier décile est presque deux fois et demie supérieur au premier. Pour les personnels ITRF, le ratio vaut deux. Pour ces deux types de personnels, la proportion d'agents de catégorie A, relativement forte (30,5 % et 32,3 %), étire la distribution des indices vers le haut.

Indices de rémunération des personnels titulaires

Personnels titulaires	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Ratio dernier décile / premier décile	Salaire moyen brut mensuel (euros)
Enseignants du 1 ^{er} degré	508	495	416	612	1,5	2 340
Enseignants du 2 nd degré	582	567	439	783	1,8	2 681
Enseignants chercheurs universitaires	778	749	623	881	1,4	3 584
Personnels ATSS	409	379	297	545	1,8	1 884
Personnels ITRF	412	370	298	597	2,0	1 898
Personnels des bibliothèques	444	373	294	696	2,4	2 046
Autres personnels 2 nd degré	557	531	439	741	1,7	2 566
Personnels de direction	840	826	672	971	1,4	3 865
Personnels d'inspection	834	821	658	1058	1,6	3 842
Total titulaires	543	531	395	741	1,9	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Répartition indiciaire des personnels titulaires



Personnels enseignants

→ Enseignants du secteur public

L'indice moyen des personnels enseignants, rémunérés sur crédits d'État, est de 551 points. Il est de 508 pour les enseignants des corps du premier degré, de 572 pour ceux du second degré et s'élève à 741 pour ceux du supérieur. Pour les professeurs des écoles, les certifiés et les PLP, rémunérés sur la même grille indiciaire, les différences d'indices moyens, respectivement de 509, 552 et 569, ne sont liées qu'à l'ancienneté et à l'âge. L'indice

moyen des professeurs agrégés, nettement plus élevé, est de 718 points. Les professeurs de chaire supérieure bénéficient, en moyenne, de 200 points de plus.

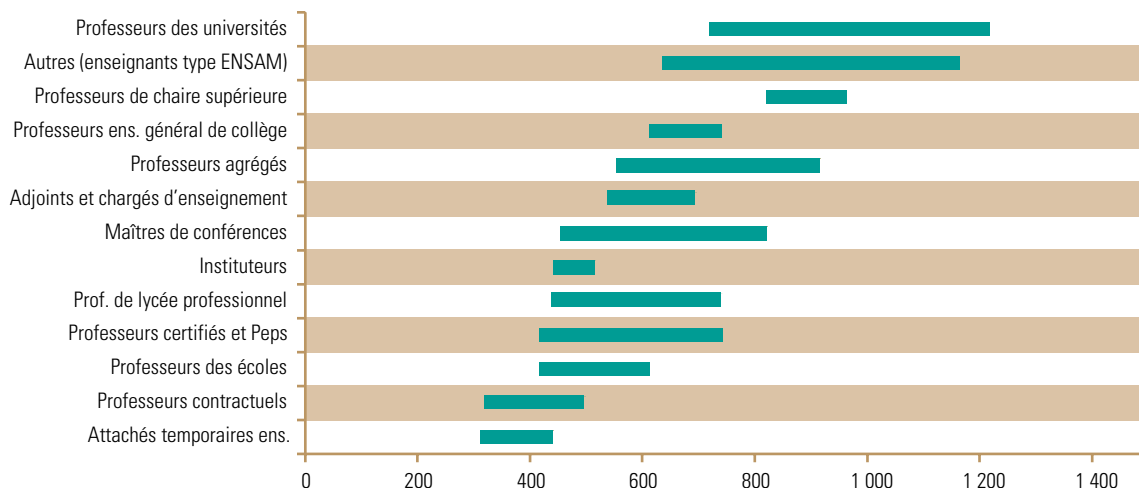
Pour chacun des corps, l'indice moyen des femmes est inférieur à l'indice moyen des hommes : de 5,6 % dans l'enseignement scolaire du premier degré à presque 10 % dans l'enseignement supérieur.

Enseignement public

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	% ratio indice moyen F/H
Professeurs des écoles	509	495	416	612	533	503	94,4
Instituteurs	477	469	399	515	489	473	96,7
Non-titulaires	348	367	293	388	351	347	98,9
Total corps du 1^{er} degré	508	495	416	612	532	502	94,4
Professeurs de chaire supérieure	924	963	821	963	927	917	98,9
Professeurs agrégés	718	734	554	916	724	712	98,3
Professeurs certifiés et Peps	552	531	416	741	559	547	97,9
Professeurs lycée pro.	569	567	439	741	573	564	98,4
Professeurs ens. général de collège	683	695	612	695	686	681	99,3
Adjoints et chargés d'enseignement	635	664	539	695	645	625	96,9
Maîtres auxiliaires	389	384	351	416	395	385	97,5
Professeurs contractuels	400	372	321	498	404	397	98,3
Total corps du 2nd degré	572	554	416	783	584	564	96,6
Total 1^{er} et 2nd degrés	542	531	416	734	569	530	93,1
Professeurs des universités	962	963	719	1217	972	930	95,7
Maîtres de conférences	661	673	454	821	659	664	100,8
Attachés temporaires ens. et recherche	359	311	311	441	360	357	99,2
Autres (enseignants type ENSAM)	883	821	635	1164	889	824	92,7
Total corps du supérieur	741	719	441	1115	763	688	90,2
Total enseignants	551	531	416	741	580	532	91,7

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Indices de rémunération des enseignants du secteur public



* Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

L'indice moyen des enseignants est sensiblement le même que celui de 2009. Il y a peu de différence entre les corps. Seuls les adjoints et les chargés d'enseignement ont en moyenne gagné dix points. Les professeurs agrégés ont presque deux ans de plus que les certifiés et un indice moyen supérieur (+ 166 points). Les cer-

tifiés et les professeurs de lycée professionnel, rémunérés sur la même grille salariale, ont des évolutions quasi identiques avec très peu d'écart sur l'indice moyen (17 points à l'avantage des PLP qui ont en moyenne deux ans et demi de plus).

→ Enseignants du secteur privé

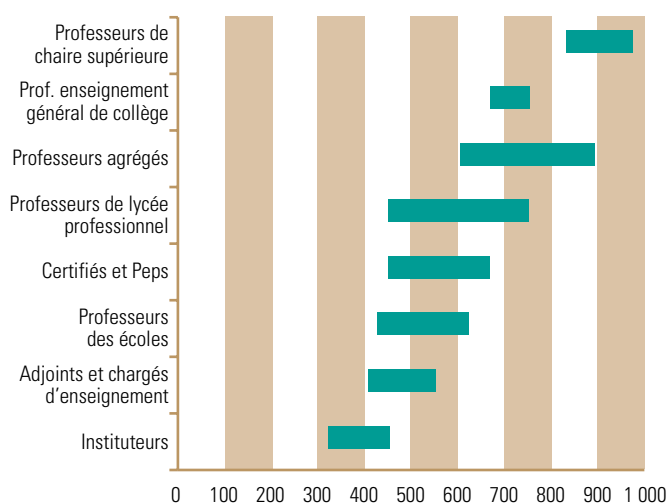
Les indices moyens de rémunération des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés du secteur privé sous contrat sont moins élevés que ceux des enseignants du secteur public. La différence est de 41 points (27 pour les enseignants du premier degré et 60 pour ceux du second). L'écart entre public et privé, dans le premier degré, est surtout lié au faible indice moyen des instituteurs suppléants, plus nombreux dans le privé. Dans le second degré, les écarts entre les

secteurs public et privé sont peu importants pour les professeurs certifiés, corps le plus nombreux, malgré l'âge moyen plus élevé des enseignants du privé.

Sur l'ensemble de l'enseignement scolaire, les femmes dans le secteur privé ont, par rapport aux hommes, des indices moyens légèrement supérieurs, 94,6 % contre 93,1 % dans le secteur public.

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	% ratio indice moyen F/H
Professeurs des écoles	506	495	416	612	517	504	97,5
Instituteurs	377	373	310	441	390	376	96,4
Instituteurs suppléants	294	293	293	293	293	294	100,3
Total corps du 1^{er} degré	481	495	310	612	493	479	97,2
Professeurs de chaire sup.	904	963	821	963	920	846	92,0
Professeurs agrégés	745	734	593	881	756	733	97,0
Certifiés et Peps	547	531	439	658	559	541	96,8
Professeurs lycée pro.	558	531	439	741	562	556	98,9
Prof. ens. général de collège	676	695	658	741	671	681	101,5
Adjoints et chargés d'ens.	461	458	394	540	473	456	96,4
Maîtres auxiliaires	338	321	321	368	340	336	98,8
Professeurs contractuels	376	376	376	376	376		0,0
Total corps du 2nd degré	512	495	335	684	526	504	95,8
Total 1^{er} et 2nd degrés	501	495	335	658	522	494	94,6

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010



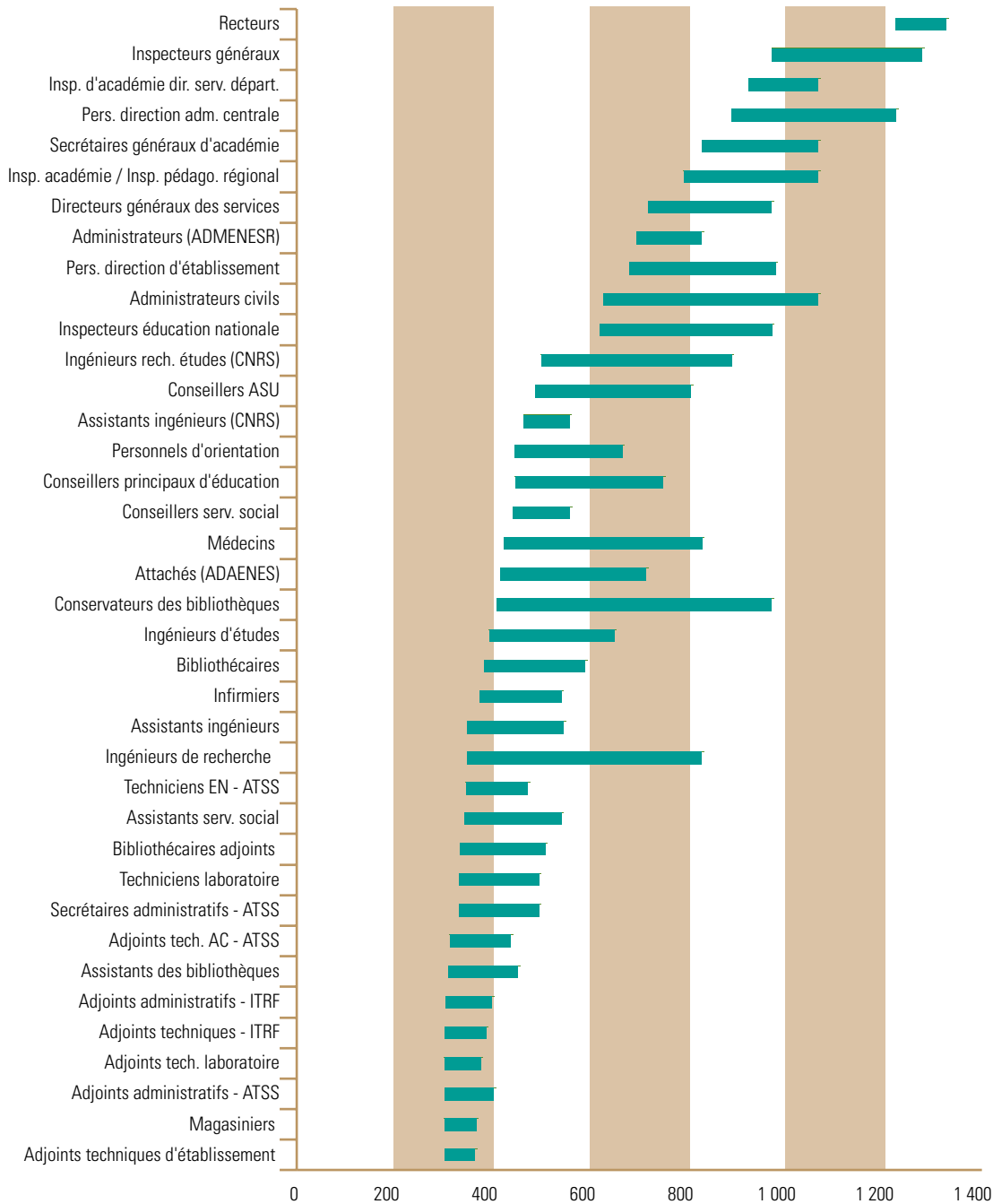
* Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.



Autres personnels du secteur public

Parmi les autres personnels, l'indice moyen de 315 ne rend pas compte de la dispersion des rémunérations liée à la variété des corps. La valeur du premier décile débute à 294 pour les magasiniers des bibliothèques et les adjoints techniques ou administratifs, à 367 pour les infirmiers et à 408 pour les attachés.

L'amplitude entre le premier et le dernier décile, est de 200 points pour plus de la moitié des corps. Elle est inférieure ou égale à 100 points pour les adjoints et les magasiniers, supérieure ou égale à 400 pour les ingénieurs, les conservateurs des bibliothèques ou les administrateurs civils.



* Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

L'indice moyen des personnels de direction d'établissement du second degré est de 840 points et l'écart entre le premier et le dernier décile est de 299 points. 167 points séparent les valeurs des indices moyens des principaux adjoints et des principaux de collège. Il y a 166 points entre les proviseurs adjoints et les proviseurs de lycée professionnel et 62 entre ces derniers et les provi-

seurs de lycée d'enseignement général et technologique. L'écart inter-décile (pour un écart moyen de 299 points entre le premier et le dernier décile) vaut 195 points pour les principaux de collège et 262 points pour les proviseurs de lycée professionnel. Les indices moyens des hommes et des femmes sont proches avec 3,3 % de moins pour les femmes.

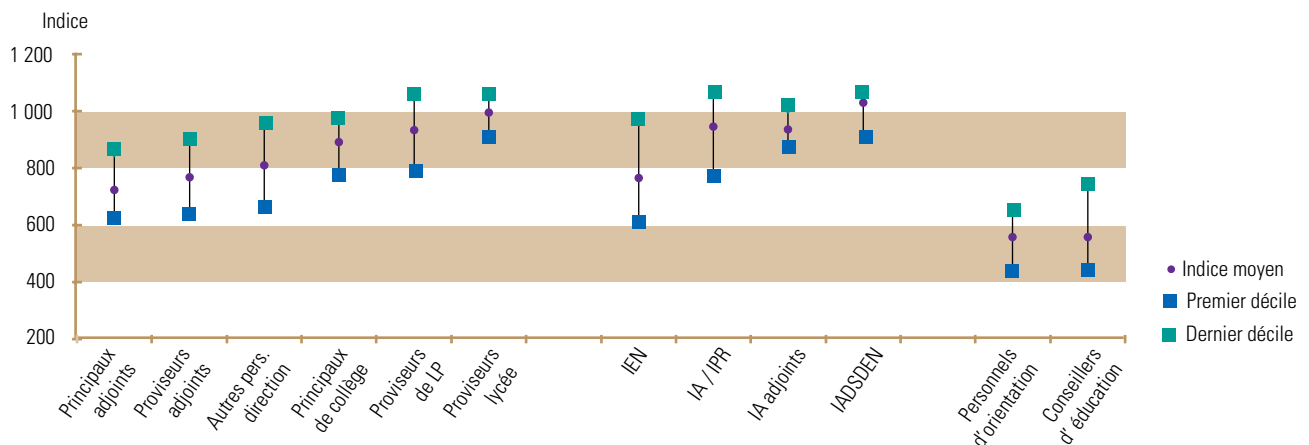
Indices de rémunération des personnels de direction, d'inspection et d'orientation

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	% ratio indice moyen F/H
Autres fonctions de pers. de direction	810	796	662	957	825	789	95,6
Principaux adjoints de collège	724	732	619	853	723	724	100,1
Principaux de collège	891	921	776	971	892	889	99,7
Proviseurs adjoints	768	766	647	901	766	769	100,4
Proviseurs lycée professionnel	934	951	796	1058	940	923	98,2
Proviseurs de lycée (LEGT)	996	971	921	1058	996	995	99,9
Personnels de direction	840	826	672	971	852	824	96,7
Insp. éducation nationale	766	783	612	963	780	749	96,0
Insp. d'académie adjoints	937	963	881	1004	949	914	96,3
Insp. acad - Insp. pédag. régionaux	945	963	783	1058	953	933	97,9
Insp. d'académie dir. serv. départ.	1029	1058	916	1058	1053	1015	96,4
Corps d'inspection	834	821	659	1058	850	811	95,4
Conseillers d'orientation intérimaires	360	349	349	376	358	360	100,6
Personnels d'orientation	557	531	439	658	598	547	91,5
Conseillers principaux d'éducation	557	531	439	741	581	547	94,1
Éducation - Orientation	555	531	439	741	583	544	93,3

Source : MEN/JVA-MESR / DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Les personnels d'inspection ont un indice moyen de 834 points. L'écart entre le premier et le dernier décile est de 399. 171 points séparent l'indice moyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (937) de celui des inspecteurs de l'éducation nationale (766). Il y a 351 points entre le premier et le dernier décile

des IEN, soit deux fois et demie de plus que pour les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux (142 points). Sur l'ensemble des corps d'inspection, les indices moyens des femmes sont un peu plus faibles que les indices moyens des hommes (95,4 %).



Les indices moyens des personnels d'éducation (CPE) et des personnels d'orientation (COP) titulaires sont de 557. L'amplitude entre le premier et le dernier décile est respectivement pour ces deux

corps, de 302 points et de 219 points. Parmi les personnels d'orientation, plus de 50 points d'indice séparent la moyenne des femmes de celle des hommes, soit 8,5 % de moins pour les femmes.

→ Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Personnels ATSS

L'indice moyen de l'ensemble des personnels ATSS est de 402 points. Il masque d'importantes différences selon les filières, les corps et le sexe. Les valeurs des indices moyens par corps vont de 317 pour les adjoints techniques d'établissement à 1 298 points pour les recteurs. Par filières, ces indices moyens varient de 322 à 474 points.

Le dernier décile des agents techniques des établissements d'enseignement, appartenant à la catégorie C de la filière technique, se situe à 356 points. À l'opposé, 1 320 points est la valeur du dernier décile des recteurs et 1 270 celle des inspecteurs généraux.

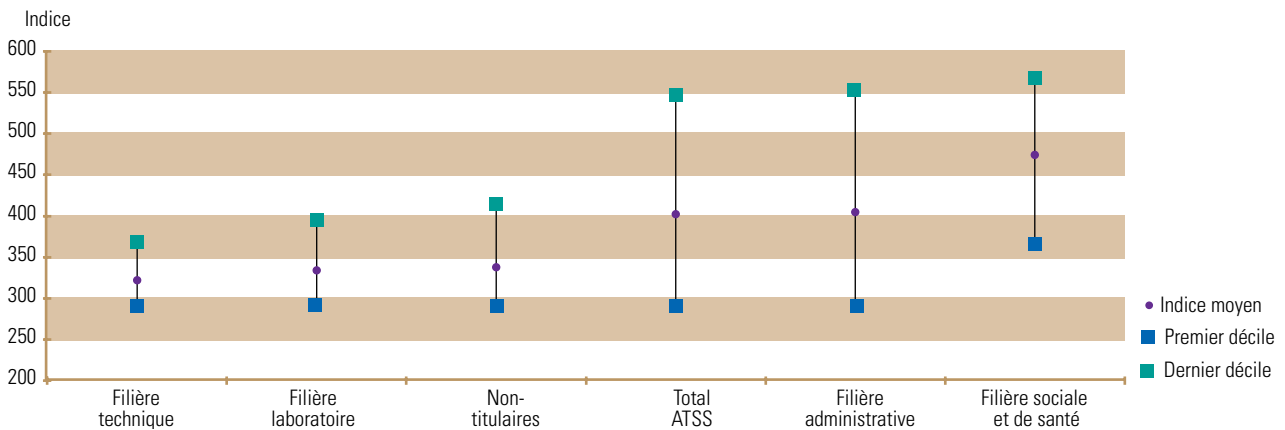
Personnels ATSS	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	% ratio indice moyen F/H
Filière administrative							
<i>Catégorie A</i>							
Recteurs	1298	1320	1217	1320	1300	1294	99,5
Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	1132	1164	963	1270	1140	1113	97,6
Directeurs, sous-dir., chefs de service ...AC	1058	1058	881	1217	1071	1037	96,8
Secrétaires généraux d'académie	949	1004	821	1058	971	903	93,0
Administrateurs civils	835	783	619	1058	849	790	93,1
Administrateurs (ADMENESR)	764	783	688	821	768	757	98,6
Directeurs généraux des services	814	821	711	963	823	795	96,6
Conseillers ASU	663	696	481	798	668	657	98,4
Attachés (ADAENES)	554	545	408	706	550	556	101,1
Ingénieurs de recherche (CNRS)	665	658	492	881	679	642	94,6
Autres titulaires de catégorie A	871	1004	584	1058	765	730	95,4
<i>Catégorie B</i>							
Secrétaires administratifs (SAENES)	404	384	325	489	396	405	102,3
<i>Catégorie C</i>							
Adjoints administratifs (ADJENES)	338	325	295	394	329	339	103,0
Total filière administrative	405	370	294	551	479	390	81,4
Filière technique							
<i>Catégorie B</i>							
Techniciens de l'éducation nationale	395	370	339	465	390	514	131,8
<i>Catégorie C</i>							
Adjoints techniques administration centrale	364	356	305	430	364	364	100,0
Adjoints techniques d'établissement	317	305	294	356	323	308	95,4
Total filière technique	322	308	294	369	330	311	94,2
Filière sociale et de santé							
<i>Catégorie A</i>							
Médecins, médecins conseillers techniques	696	696	416	821	748	693	92,6
Conseillers techniques des services sociaux	517	527	434	551	522	517	99,0
<i>Catégorie B</i>							
Infirmiers	444	446	367	534	448	444	99,1
Assistants de service social	434	420	336	534	403	435	107,9
Total filière sociale et de santé	474	446	367	566	488	473	96,9
Filière laboratoire							
<i>Catégorie B</i>							
Techniciens de laboratoire	395	384	325	489	402	389	96,8
<i>Catégorie C</i>							
Agents techniques de laboratoire	326	318	295	369	327	326	99,7
Total filière laboratoire	334	325	295	392	341	331	97,1
Contractuels santé	343	308	308	477	422	339	80,3
Contractuels et auxiliaires	338	292	292	412	396	321	81,1
Total non-titulaires	338	292	292	412	395	323	81,8
Total général	402	370	294	545	444	394	88,7

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

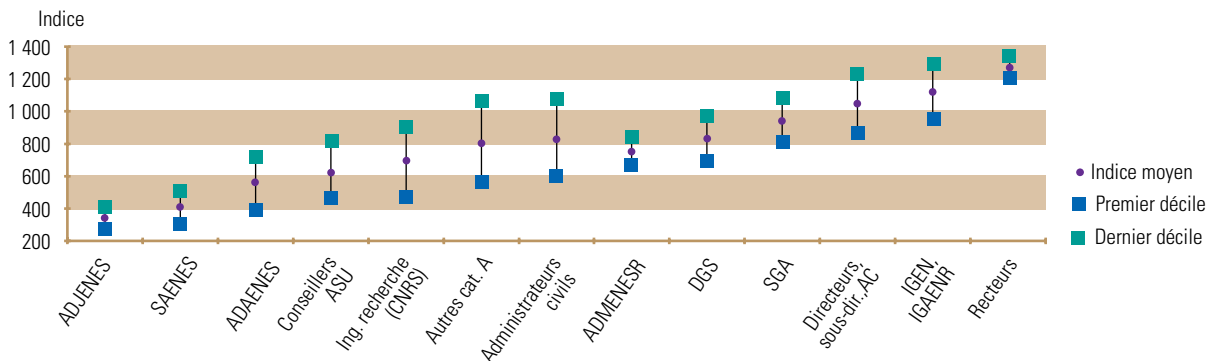
Pour les corps aux effectifs les plus nombreux et les plus féminisés, les adjoints et les secrétaires administratifs, les indices moyens féminins sont supérieurs aux indices moyens masculins.

Pour les professionnels de santé, titulaires ou non titulaires, les écarts d'indice sont importants entre hommes et femmes avec une présence féminine très forte et des indices moyens faibles.

Indices de rémunération des personnels ATSS selon la filière



Indices de rémunération des personnels ATSS de la filière administrative



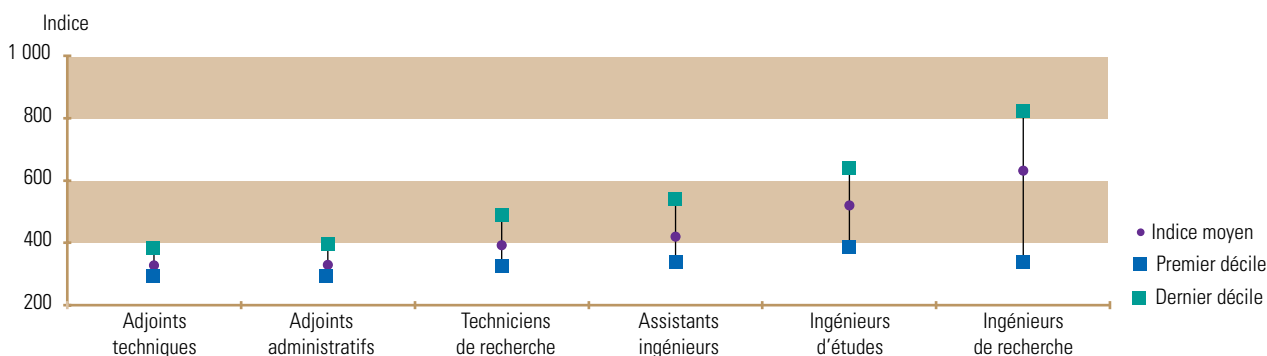
Personnels ITRF

Les personnels ITRF ont un indice moyen de 412. Les écarts les plus importants concernent les agents de catégorie A : 100 points séparent l'indice moyen des assistants ingénieurs de celui des ingénieurs d'études et il y a 111 points entre ces derniers et les ingénieurs de recherche. 124 points séparent l'indice moyen des personnels de

catégorie B des personnels de catégorie A, et les personnels de catégorie C ont en moyenne 66 points de moins. L'écart entre le premier et le dernier décile est de 479 points pour les ingénieurs de recherche. Pour l'ensemble des agents de catégorie A, il y a égalité indiciaire entre les hommes et les femmes.

Personnels ITRF	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	% ratio indice moyen F/H
Catégorie A							
Ingénieurs de recherche	631	658	342	821	617	662	107,3
Ingénieurs d'études	520	510	386	642	519	521	100,4
Assistants ingénieurs	420	404	342	538	419	420	100,2
Total catégorie A	517	492	370	687	517	517	100,0
Catégorie B							
Techniciens de recherche	393	370	325	489	387	403	104,1
Catégorie C							
Adjoints techniques	327	316	295	379	330	324	98,2
Adjoints administratifs	329	322	298	392	308	342	111,0
Total catégorie C	327	317	295	379	330	324	98,2
Non-titulaires	457	466	292	619	445	469	105,4
Total général	412	370	298	597	414	409	98,8

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010



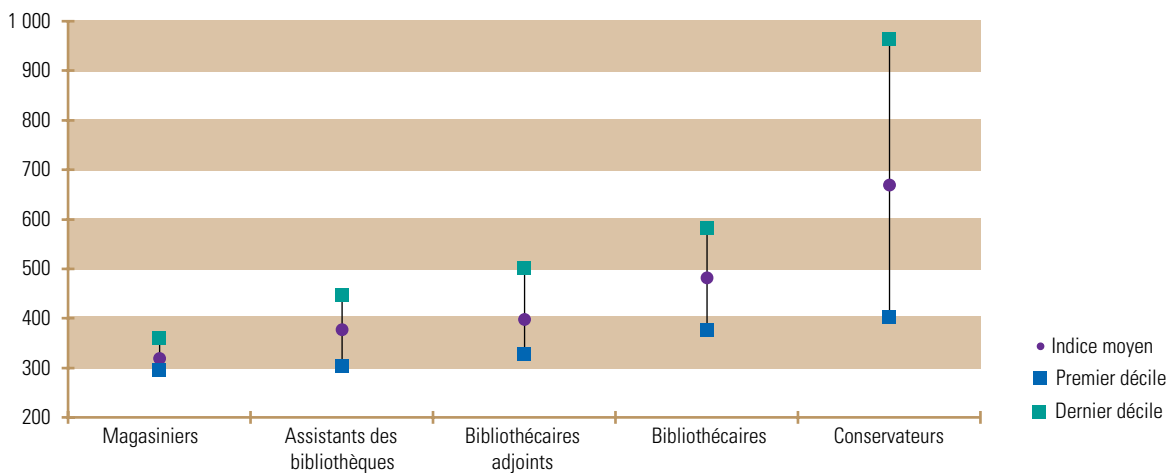
Personnels des bibliothèques

L'indice moyen des personnels des bibliothèques est de 444. Les valeurs du dernier décile s'échelonnent de 360 points pour les magasiniers à 963 pour les conservateurs. Pour ces derniers, 561 points séparent le premier et le dernier décile.

Personnels des bibliothèques	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	% ratio indice moyen F/H
Catégorie A							
Conservateurs	669	582	402	963	654	675	103,2
Bibliothécaires	482	467	376	582	470	485	103,2
Total catégorie A	614	550	402	963	616	613	99,5
Catégorie B							
Bibliothécaires adjoints	398	373	327	501	398	398	100,0
Assistants des bibliothèques	377	362	303	445	394	367	93,1
Total catégorie B	394	373	327	500	397	392	98,7
Catégorie C							
Magasiniers	319	308	294	360	324	402	124,1
Total général	444	373	294	696	427	453	106,1

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Indices de rémunération des personnels des bibliothèques





Rémunération selon le sexe et l'âge

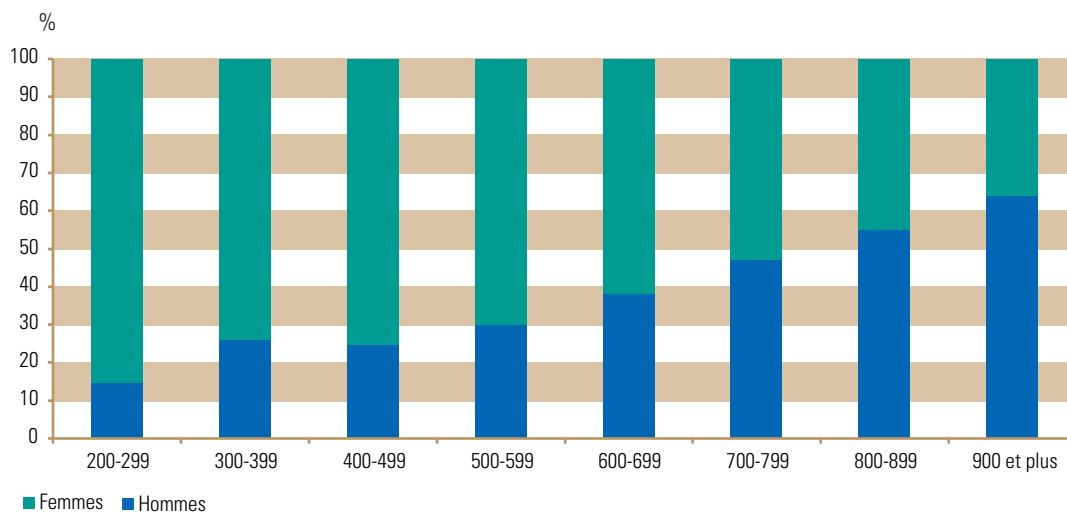
→ Selon le sexe

Ensemble du personnel

Plus l'indice de rémunération augmente, plus la proportion de femmes diminue. Dans la tranche indiciaire de 200 à 299, il y a 5,7 fois plus de femmes que d'hommes. Dans la dernière tranche, à l'indice 900 et au-delà, il y a 1,8 fois plus d'hommes que de femmes. Au total, l'indice moyen féminin est égal à 89,8 % de l'indice moyen masculin.

Indice	Effectif par tranche			Indice moyen par tranche
	Hommes	Femmes	Ratio F/H	
200-299	14,8	85,2	5,7	293
300-399	26,1	73,9	2,8	360
400-499	24,8	75,2	3,0	457
500-599	30,1	69,9	2,3	548
600-699	38,0	62,0	1,6	639
700-799	47,2	52,8	1,1	758
800-899	55,2	44,8	0,8	832
900 et plus	63,8	36,2	0,6	996
Indice moyen	569	511	89,8	529

Distribution des indices de rémunération : ensemble des personnels par sexe



Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Par type de personnel

Quel que soit le type de personnel, l'indice moyen des hommes est supérieur à celui des femmes, sauf pour les personnels des bibliothèques. Pour les enseignants, l'écart entre les hommes et les femmes est de 48 points pour le public et de 28 points pour le privé. L'indice moyen des femmes dans le public atteint 91,7 % de l'indice moyen des hommes. Dans le privé, cette proportion est de 94,6 %.

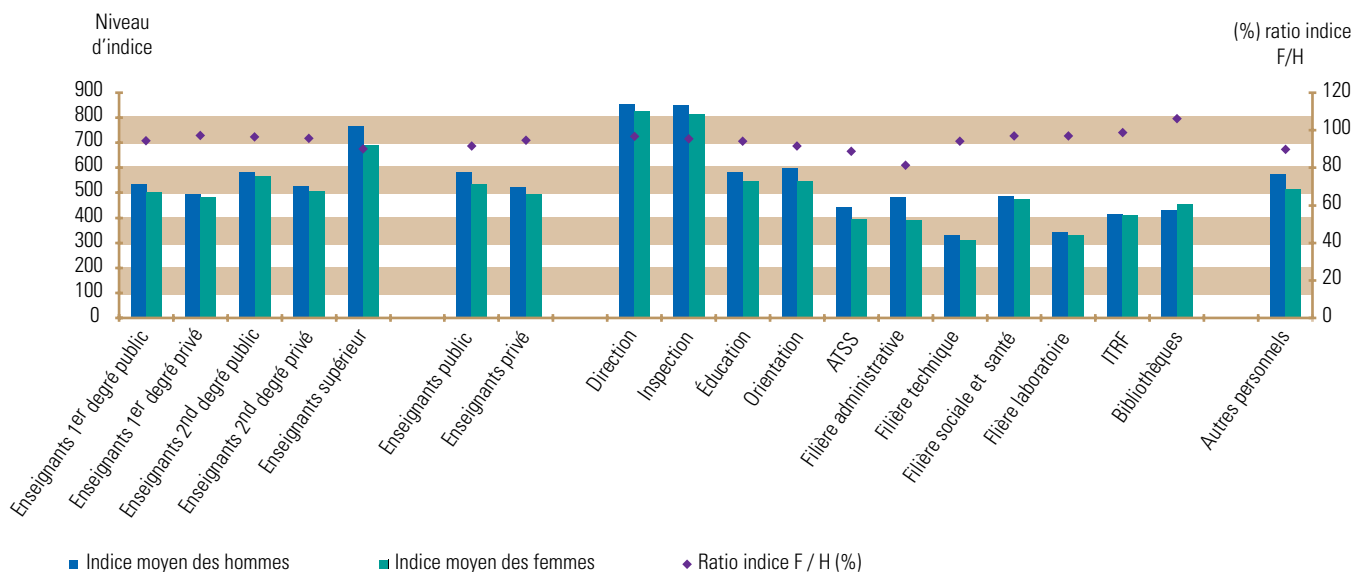
L'écart en faveur des hommes non enseignants, est de 59 points. Il est de 51 points pour les hommes, personnels d'orientation et, à l'inverse, supérieur de 26 points pour les femmes, personnels des bibliothèques.

Le rapport entre les indices moyens féminin et masculin de la filière administrative des ATSS est de 81,4 %.

	Indice moyen des hommes	Indice moyen des femmes	% ratio indice F / H
Enseignants du 1 ^{er} degré public	532	502	94,4
Enseignants du 1 ^{er} degré privé	493	479	97,2
Enseignants du 2 nd degré public	584	564	96,6
Enseignants du 2 nd degré privé	526	504	95,8
Enseignants du supérieur public	763	688	90,2
Total enseignants public	580	532	91,7
Total enseignants privé	522	494	94,6
Direction d'établissement	852	824	96,7
Personnels d'inspection	850	811	95,4
Personnels d'éducation	581	547	94,1
Personnels d'orientation	598	547	91,5
ATSS	444	394	88,7
dont filière administrative	479	390	81,4
dont filière technique	330	311	94,2
dont filière sociale et de santé	488	473	96,9
dont filière laboratoire	341	331	97,1
ITRF	414	409	98,8
Bibliothèques	427	453	106,1
Total autres personnels	572	513	89,7

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Distribution des indices : sexe et type de personnel



* Note de lecture : Les points qui représentent le ratio « indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes », traduisent l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes : plus il est élevé et plus l'écart est faible. Il est égal à 94,4 % pour les enseignants du 1^{er} degré public.

→ Selon l'âge

Pour l'ensemble des personnels, l'indice moyen de rémunération est de 397 points pour les agents de moins de 30 ans, de 499 points de 30 à 49 ans et de 645 au delà, soit une augmentation moyenne de 248 points au cours d'une carrière. Les écarts entre les hommes et les femmes s'accroissent avec l'âge. Il n'y a pas de différences par sexe entre les indices moyens des moins de 30 ans. De 30 à 49 ans, 38 points les séparent et à partir de 50 ans, les hommes ont en moyenne 93 points de plus que les femmes. Dans cette tranche d'âge, comme dans la précédente pour

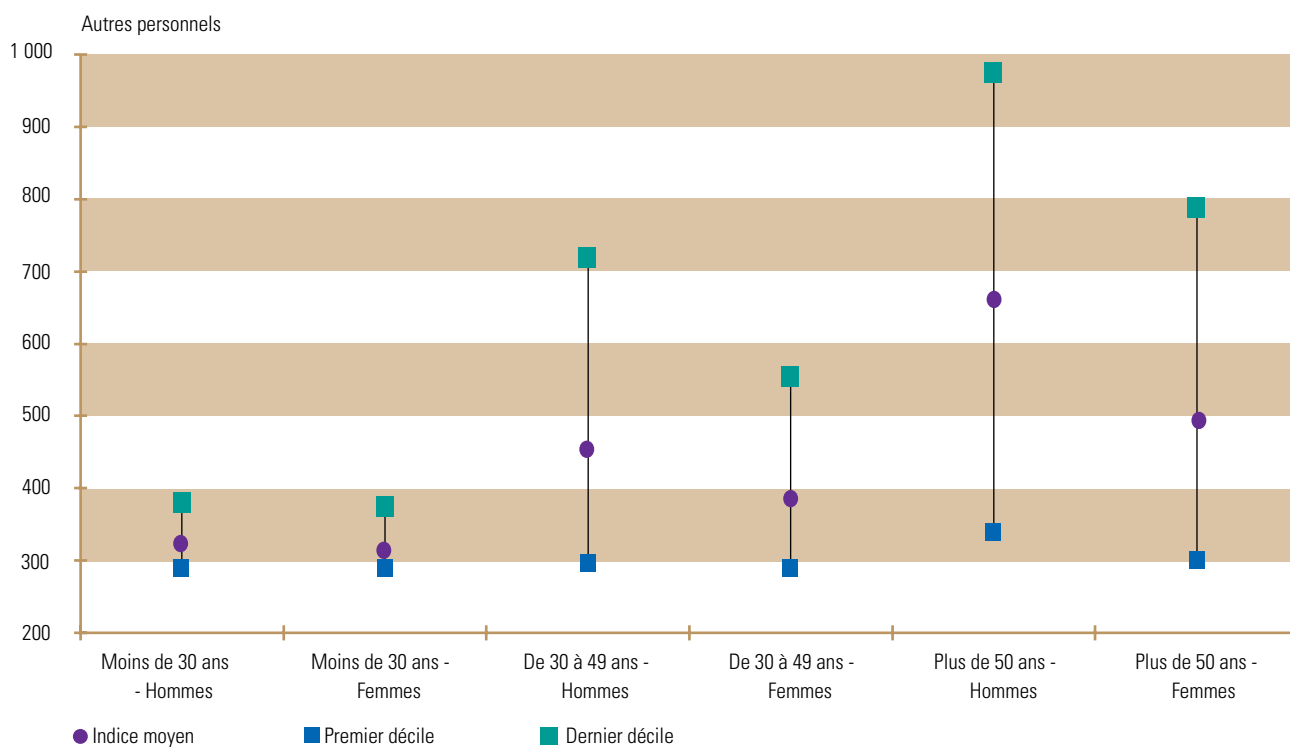
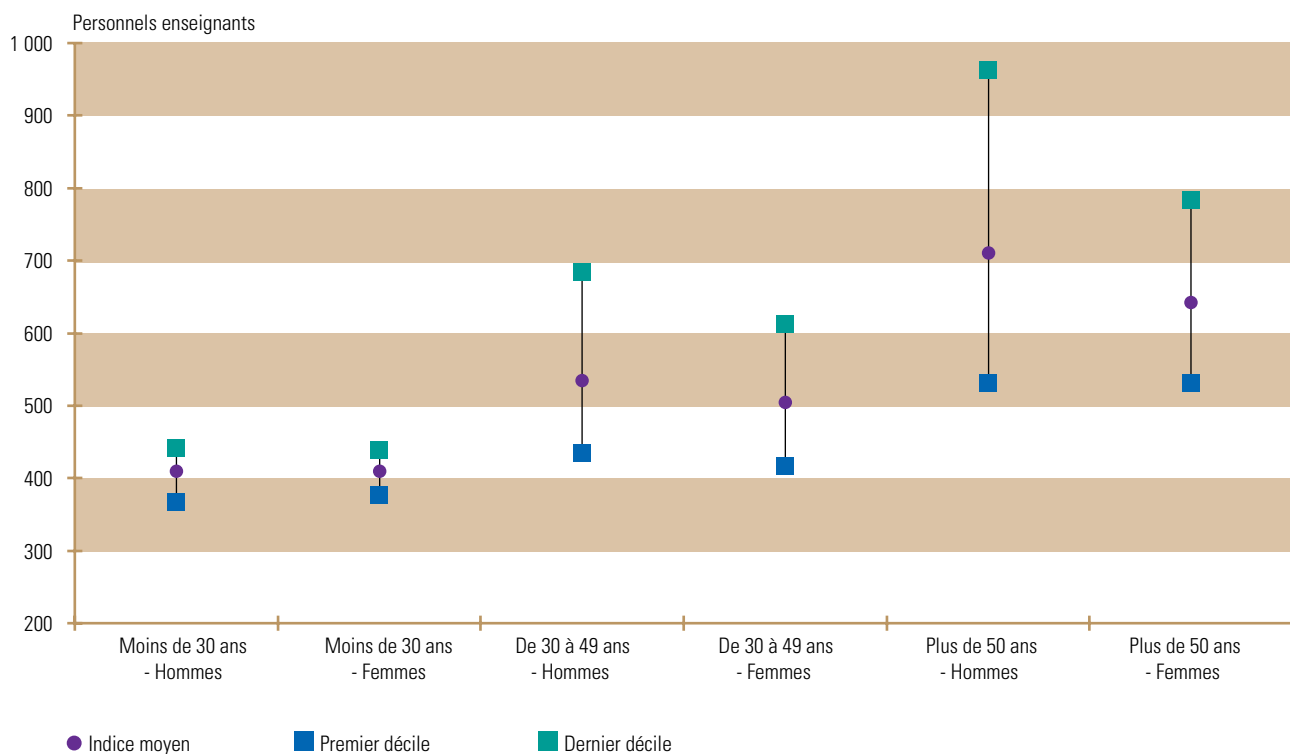
les autres personnels, les enseignants et les non-enseignants de sexe masculin ont, par rapport aux valeurs moyennes du dernier décile, de 150 à 180 points de plus que les femmes. Cet écart se traduit par une différence de salaire mensuel brut de 700 euros à plus de 800 euros.

La croissance indiciaire des enseignants est régulière en fonction de l'âge. L'écart entre les hommes et les femmes se creuse davantage pour les autres personnels que pour les enseignants, pour le dernier décile, dès la tranche d'âge intermédiaire.

		Moins de 30 ans				De 30 à 49 ans				50 ans et plus			
		Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Enseignants	Hommes	410	416	367	441	535	531	434	684	710	695	531	963
	Femmes	409	416	376	439	504	495	416	612	642	612	531	783
Total		409	416	376	439	514	495	416	612	669	658	531	821
Autres personnels	Hommes	325	319	290	376	453	395	295	711	660	658	338	971
	Femmes	311	290	290	370	388	345	290	551	495	418	300	783
Total		315	290	290	375	406	356	290	609	542	466	308	901
Total personnel	Hommes	397	416	319	439	525	525	387	684	703	688	511	963
	Femmes	397	416	295	439	487	495	352	593	610	612	394	783
Total		397	416	298	439	499	495	367	612	645	612	420	821

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010

Indices des enseignants et autres personnels : sexe et tranche d'âge





La vie des personnels





Ensemble des personnels du secteur public

→ Programmes de rémunération et type de personnel dans le secteur public

Dans le cadre de la LOLF, les personnels du secteur public sont rémunérés sur six programmes budgétaires dont trois sont destinés majoritairement au personnel enseignant.

	Enseignement scolaire public du premier degré		Enseignement scolaire public du second degré		Formations supérieures et recherche universitaire - Vie étudiante		Soutien de la politique de l'éducation nationale		Vie de l'élève		Total	
Enseignants du 1 ^{er} degré	99,5	96,8	2,4	3,1	0,2	0,1	0,2				32,8	100,0
Enseignants du 2 nd degré	0,1		84,9	96,6	10,2	3,3	0,7		0,5	0,1	38,1	100,0
Enseignants du supérieur					45,8	100,0					5,6	100,0
Personnels de direction			2,9	99,5			0,3	0,5			1,2	100,0
Personnels d'inspection	0,4	43,1	0,4	49,4		0,4	1,0	7,1			0,3	100,0
Personnels d'éducation				1,4		0,1			10,7	98,5	1,1	100,0
Personnels d'orientation			0,9	97,3		0,3	0,4	2,4			0,4	100,0
Pers. adm. techniques, sociaux et de santé			8,4	42,9	14,2	20,3	85,5	23,4	11,1	13,4	8,5	100,0
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation				0,1	26,2	92,1	11,6	7,8			3,5	100,0
Personnels des bibliothèques					3,4	99,2	0,1	0,8			0,4	100,0
Personnels de surveillance			0,1				0,2		77,7	100,0	8,0	100,0
Total	100,0	31,9	100,0	43,3	100,0	12,2	100,0	2,3	100,0	10,3	100,0	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaire EPP (assistants d'éducation et assistants pédagogiques).

Sur le programme budgétaire de l'enseignement scolaire du premier degré, la quasi-totalité des personnels sont des enseignants du 1^{er} degré (99,5 %). Sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré : 84,9 % des agents enseignant, 8,4 % assurent des fonctions administratives ou techniques au sein des établissements scolaires, 2,9 % sont des personnels de direction, 0,9 % des personnels d'orientation et 0,4 % des personnels d'inspection. Les enseignants du premier degré n'enseignent pas tous dans les écoles. Ainsi, 3,1 % d'entre eux exercent essentiellement dans les collèges. De la même manière, une partie

des enseignants du 2nd degré (3,3 %) assurent des formations supérieures.

Sur le programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » plus des quatre cinquièmes des agents sont des personnels administratifs et d'encadrement, qui exercent dans les services des inspections académiques, des rectorats ou à l'administration centrale.

Les surveillants et assistants d'éducation, les conseillers principaux d'éducation et les personnels de santé sont rémunérés au titre du programme « vie de l'élève ».

→ Répartition des personnels par académie

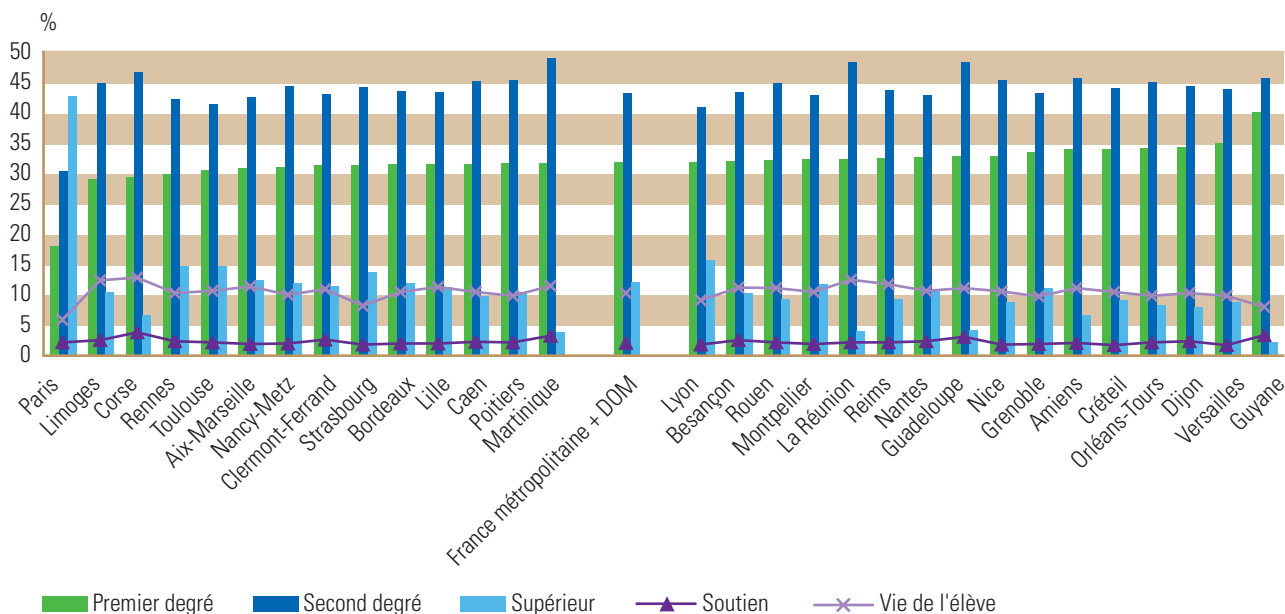
En moyenne, sur l'ensemble des académies, plus de deux agents sur cinq sont rémunérés au titre du programme « enseignement scolaire

public du second degré » (43,3 %), moins d'un sur trois au titre du programme « enseignement scolaire public du premier degré » (31,9 %).

	Premier degré	Second degré	Supérieur	Soutien	Vie de l'élève	Effectif	Part académique
Aix-Marseille	14 620	20 089	5 950	919	5 344	46 922	4,4
Amiens	11 187	14 994	2 248	673	3 633	32 735	3,1
Besançon	6 674	9 045	2 183	524	2 320	20 746	2,0
Bordeaux	15 125	20 899	5 814	952	5 007	47 797	4,5
Caen	7 314	10 453	2 318	515	2 424	23 024	2,2
Clermont-Ferrand	6 563	9 026	2 437	560	2 288	20 874	2,0
Corse	1 480	2 353	342	192	646	5 013	0,5
Créteil	25 990	33 553	7 095	1 290	7 995	75 923	7,2
Dijon	8 956	11 559	2 132	609	2 677	25 933	2,5
Grenoble	16 556	21 348	5 578	950	4 807	49 239	4,7
Guadeloupe	3 249	4 774	425	306	1 093	9 847	0,9
Guyane	2 375	2 700	143	198	471	5 887	0,6
La Réunion	6 447	9 611	831	436	2 481	19 806	1,9
Lille	22 229	30 554	8 008	1 415	7 920	70 126	6,6
Limoges	3 505	5 388	1 277	307	1 486	11 963	1,1
Lyon	15 611	19 979	7 769	901	4 422	48 682	4,6
Martinique	2 846	4 377	360	294	1 025	8 902	0,8
Montpellier	13 247	17 634	4 885	774	4 288	40 828	3,9
Nancy-Metz	13 279	18 963	5 153	867	4 286	42 548	4,0
Nantes	14 209	18 659	4 730	1 043	4 613	43 254	4,1
Nice	10 104	13 936	2 731	559	3 238	30 568	2,9
Orléans-Tours	13 410	17 656	3 306	845	3 864	39 081	3,7
Paris	8 261	13 852	19 443	1 003	2 701	45 260	4,3
Poitiers	8 398	12 016	2 819	583	2 594	26 410	2,5
Reims	7 810	10 475	2 265	526	2 808	23 884	2,3
Rennes	11 663	16 411	5 797	937	3 985	38 793	3,7
Rouen	10 272	14 333	2 984	693	3 553	31 835	3,0
Strasbourg	10 019	14 128	4 428	594	2 599	31 768	3,0
Toulouse	14 005	18 985	6 846	1 017	4 861	45 714	4,3
Versailles	31 612	39 558	8 120	1 526	8 865	89 681	8,5
Administration centrale			537	2 660		3 197	0,3
France métropolitaine + DOM	337 016	457 308	128 954	24 668	108 294	1 056 240	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010 et annuaire EPP.

Répartition des personnels du secteur public : type de personnel et académie



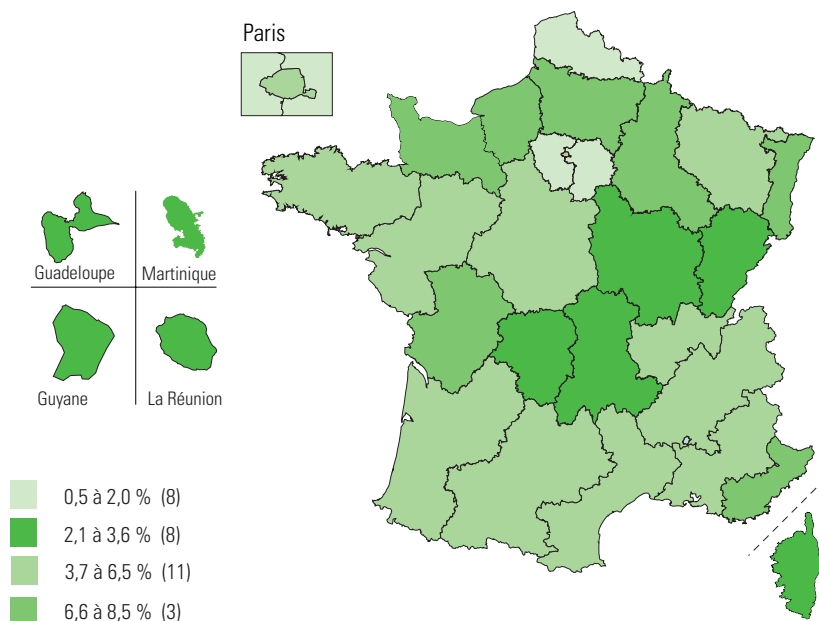
La proportion du personnel rémunéré au titre de l'enseignement scolaire du premier degré dépasse largement la moyenne nationale de 32 % dans les académies de Guyane (40,3 %), de Versailles (35,2 %) ou de Dijon (34,5 %). Pratiquement un agent sur deux dans les DOM est rémunéré au titre du programme de l'enseignement scolaire public du second degré, soit une proportion sensiblement plus élevée que la moyenne nationale (43,4 %).

L'académie de Paris est spécifique, 43 % des agents sont rémunérés sur les programmes budgétaires « formations supé-

rieures et recherche universitaire » et « vie étudiante », soit trois fois et demie de plus que la moyenne nationale (12,2 %). Corrélativement, le premier et le second degré occupent une part faible (18,3 % et 30,6 %).

Pour l'ensemble des personnels du secteur public, 22,3 % des agents exercent dans les académies de Lille, de Créteil et de Versailles. Les académies d'outre-mer, de Corse, de Limoges, de Besançon et de Clermont-Ferrand totalisent moins de 10 % des effectifs.

Personnel du public : poids de chaque académie





Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation

→ Répartition par type d'établissement

Parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré, près d'un sur deux est affecté en collège, plus d'un tiers en lycée et plus d'un sur huit en lycée professionnel.

Les professeurs de chaire supérieure exercent quasi exclusivement en lycée et les professeurs agrégés sont majoritaires (77,3 %). 66,1 % des professeurs de lycée professionnel (PLP) sont affectés

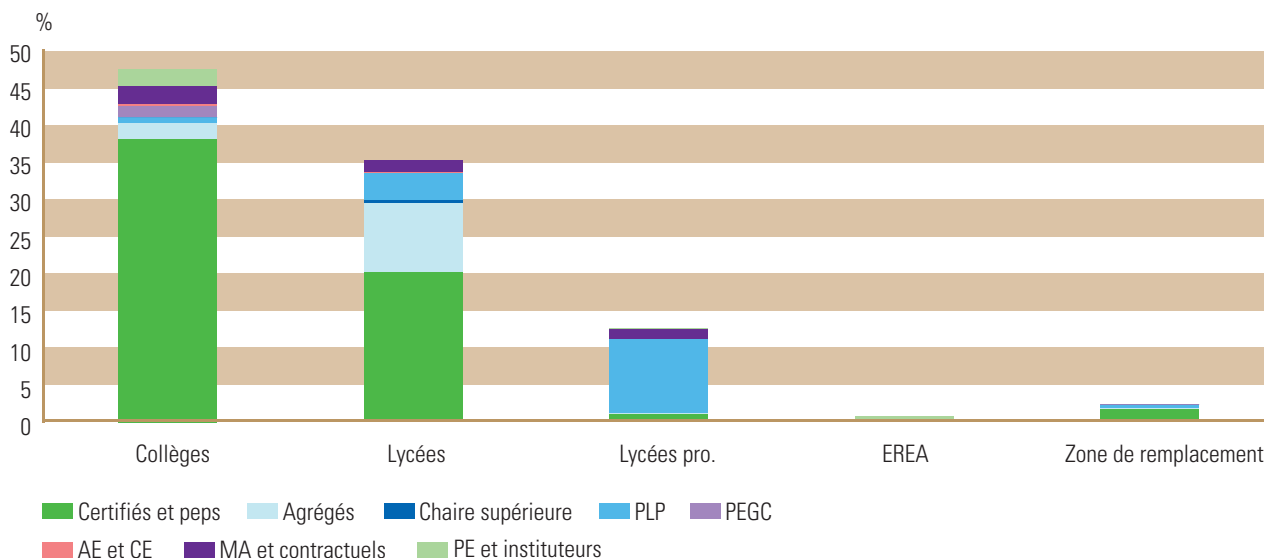
en lycée professionnel et 23,8 % en lycée d'enseignement général et technologique. C'est en collège que l'on trouve 95,5 % des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et 63,9 % des adjoints et chargés d'enseignement.

Les enseignants du premier degré, affectés dans le second degré, exercent pour 82,3 % en collège et dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et pour 14,1 % dans des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

	Collèges (et SEGPA)	Lycées	Lycées professionnels	EREA	Zone de remplacement	CNED	Services académiques et CIO	GRETA	Autres	Total
Professeurs de chaire supérieure		1,5	99,8		0,2				0,5	100,0
Professeurs agrégés	4,7	18,9	77,3	0,6	0,8	11,2	2,3	0,2	0,5	11,9
Professeurs certifiés et Peps	80,2	61,6	32,8	1,9	0,1	2,8	0,2	0,1	0,5	61,9
Professeurs de lycée professionnel	1,6	4,9	23,8	66,1	1,4	2,3	0,1	0,4	1,0	15,2
Professeurs d'ens. général de collège	3,1	95,5	0,3	0,3	0,1	2,4	0,5	0,2	0,7	1,5
Adjoints et chargés d'enseignement	0,8	63,9	21,8	10,1	0,2	0,2	0,8	3,3	0,3	0,6
Maîtres auxiliaires	0,7	58,0	21,9	15,9	1,3	0,9	0,2	0,6	0,1	0,6
Contractuels	4,3	39,4	27,0	24,9	2,0	0,5	0,2	1,3	2,3	5,2
Enseignants du 1 ^{er} degré	4,6	82,3	0,6	0,9	14,1	0,2		5,8	0,4	5,5
Total	100,0	47,6	35,3	12,7	0,8	2,4	0,2	0,1	0,2	0,7
Personnels de direction	58,6	63,7	24,6	10,3	0,3				20,9	1,1
Conseillers principaux d'éducation	41,4	50,0	32,6	14,1	0,3		n.s.	100,0	38,5	51,7
Personnels d'orientation		0,1	0,1					100,0	95,3	0,2
Total	100,0	48,7	24,2	10,3	0,2			14,2	61,5	2,3

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire EPP.

Enseignants du second degré par type d'établissement



* Note de lecture : 47,6 % des enseignants exercent en collège dont 38,2 % sont des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive.

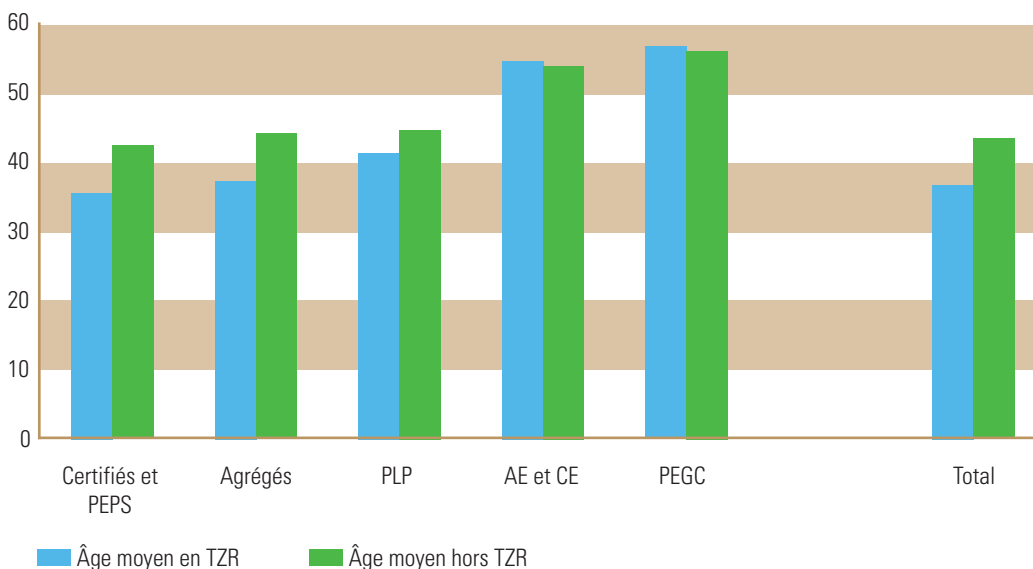
→ Enseignants titulaires sur zone de remplacement (TZR)

27 269 enseignants sont des titulaires sur zone de remplacement. Ils ont soit une affectation académique à l'année en établissement, soit une affectation sur zone de remplacement ou bien, ils effectuent un remplacement à l'année sur poste vacant.

	TZR			hors TZR
	Enseignants	% corps	Âge moyen	Âge moyen
Professeurs agrégés	2 865	6,0	37,4	44,3
Professeurs certifiés et PEPS	20 615	8,3	35,7	42,6
Professeurs de lycée professionnel	3 552	5,8	41,4	44,8
Prof. enseign. général de collège	144	2,3	56,9	56,3
Adjoints et chargés d'enseignement	91	3,9	54,8	54,1
Total	27 267	7,4	36,8	43,6

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire EPP

Âge moyen des enseignants titulaires en TZR et hors zone



7,4 % des enseignants titulaires des corps du second degré sont affectés en zones de remplacement. Trois quarts de ces enseignants sont des certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive et un sur huit est un professeur de lycée professionnel. Les enseignants en TZR sont plus jeunes de presque sept années

que les enseignants hors zone. Les certifiés et les agrégés sont les plus jeunes : 35,7 ans et 37,4 ans respectivement contre 42,6 ans et 44,3 ans. Les professeurs de lycée professionnel ont en moyenne 41,4 ans, soit presque trois ans et demi de moins que les PLP hors zone.

Affectation en éducation prioritaire

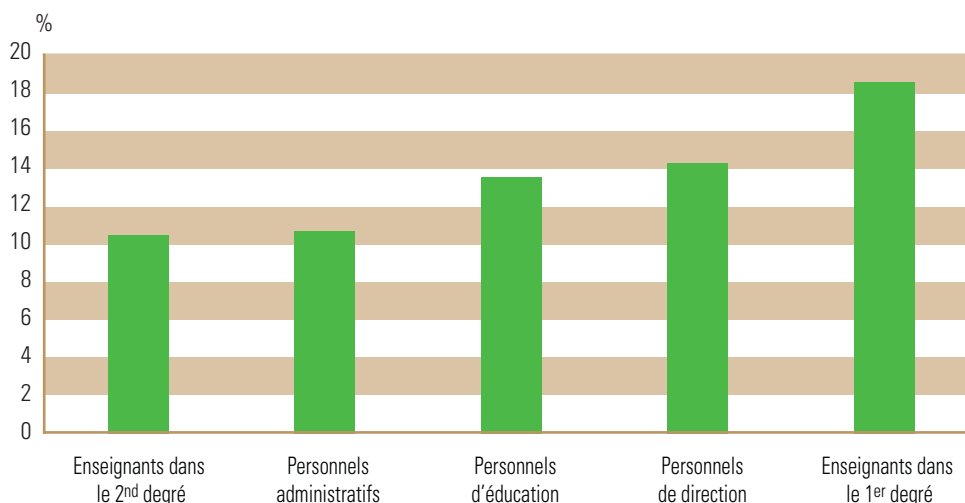
→ Part des personnels en éducation prioritaire

Moins de 100 000 personnes exercent en éducation prioritaire dans les écoles et les établissements du second degré. 91,7 % sont des enseignants. Ils représentent 13,9 % des enseignants du secteur scolaire public. Les personnels de direction et d'éducation sont respectivement 14,3 % et 13,6 % des personnels à exercer en éducation prioritaire.

	Effectifs	Part de l'éducation prioritaire
Enseignants dans le 1 ^{er} degré	50 687	18,6
Enseignants dans le 2 nd degré	40 962	10,5
Personnels de direction	1 861	14,3
Personnels d'éducation	1 563	13,6
Personnels administratifs	4 871	10,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : annuaires EPP, AGORA, AGAPE

Part de l'éducation prioritaire



Précisions

Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire ». Les lycées ambition réussite s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire.

Les données publiées dans le bilan social 2008-2009 sont incomplètes : elles ne prenaient pas en compte les établissements non encore répertoriés dans les nouveaux réseaux, le passage ayant été progressivement ajusté.

Le nouveau réseau « Écoles, Collèges, Lycées, Ambition, Innovation, Réussite » (ECLAIR) se substituera à la rentrée 2011 au réseau ambition réussite (RAR).

→ Affectation en éducation prioritaire des enseignants du secteur public par corps

Selon les niveaux d'enseignement, la proportion d'enseignants affectés en éducation prioritaire passe de 18,6 % dans le premier degré à 10,5 % dans le second. Il y a des différences entre les corps : 18,7 % des professeurs des écoles et 13,5 % des

professeurs certifiés et assimilés sont affectés dans les réseaux « ambition réussite » ou « réussite scolaire » mais seuls 3,6 % des agrégés et 1,3 % des professeurs de lycées professionnels y sont rattachés.

	En éducation prioritaire					Hors éducation prioritaire				
	Effectifs	Part en éducation prioritaire	Effectifs de moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Âge moyen	Effectifs	Part hors éducation prioritaire	% des moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Âge moyen
Instituteurs	1 237	15,3	1	0,1	46,9	6 835	84,7	2	-	46,5
Professeurs des écoles	49 322	18,7	9 433	19,1	38,1	215 105	81,3	26 062	12,1	40,5
Non-titulaires	128	73,1	59	46,1	31,0	47	26,9	14	29,8	35,0
Total 1^{er} degré	50 687	18,6	9 493	18,7	38,3	221 987	81,4	26 078	11,7	40,7
Professeurs de chaire supérieure						2 124	100,0	-	-	53,6
Professeurs agrégés	1 691	3,6	270	16,0	39,1	44 726	96,4	3 311	7,4	44,1
Professeurs certifiés et Peps	32 605	13,5	7 148	21,9	38,0	208 343	86,5	21 614	10,4	42,7
Professeurs de lycée professionnel	750	1,3	36	4,8	46,9	58 069	98,7	2 867	4,9	44,5
Professeurs d'ens. général de collège	1 052	17,5	-	-	56,2	4 960	82,5	-	-	56,3
Adjoints et chargés d'enseignement	230	10,4	-	-	54,2	1 992	89,6	-	-	54,0
Maîtres auxiliaires	362	15,3	5	1,4	46,8	2 008	84,7	25	1,2	47,1
Contractuels	2 267	11,7	576	25,4	36,2	17 130	88,3	3 698	21,6	37,5
Enseignants du 1 ^{er} degré	2 005	19,2	210	10,5	41,9	8 411	80,8	954	11,3	42,1
Total 2nd degré	40 962	10,5	8 245	20,1	38,9	347 763	89,5	32 469	9,3	43,3
Total	91 649	13,9	17 738	19,4	38,6	569 750	86,1	58 547	10,3	42,3

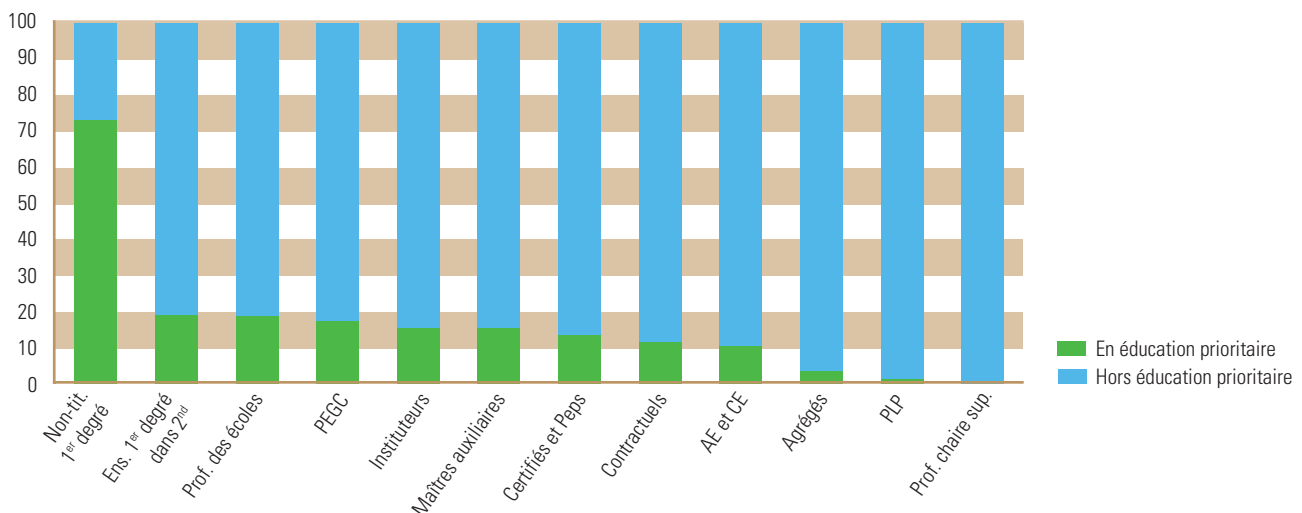
Sources : MENJVA-MESR DEPP : annuaires EPP, AGAPE.

Les enseignants, exerçant en éducation prioritaire, ont en moyenne près de quatre ans de moins que leurs collègues qui n'y exercent pas. Les professeurs des écoles ont en moyenne deux années et demie de moins. Cinq ans séparent les agrégés et plus de quatre et demi les certifiés. Seuls les professeurs de lycées

professionnels en éducation prioritaire sont plus âgés que leurs collègues, avec presque deux années et demie de plus.

Près d'un enseignant sur cinq en éducation prioritaire a moins de trente ans (19,4 %). Hors éducation prioritaire, la proportion est de un sur dix (10,3 %).

Proportion d'enseignants dans et hors éducation prioritaire





Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public

→ Les candidatures

En 2010, on recense 16 904 candidatures à la mobilité (désirant sortir de leur département d'affectation), soit 5,2 % des enseignants titulaires du premier degré. Parmi les participants, on retrouve principalement 5 354 demandes exprimées au titre d'un rapprochement de conjoint (31,7 %), 5 545 demandes au titre de la convenance personnelle (32,8 %) et 1 366 demandes au titre de l'exercice en école relevant du plan de lutte contre la violence (8,1 %).

Près de la moitié d'entre elles émanent des départements des académies d'Île de France (45 % dont 16,1 % en Seine-Saint-Denis, 7,3 % dans les Hauts-de-Seine, 4,9 % dans le Val-de-Marne, 4,1 % dans les Yvelines, 3,5 % en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise), pour 20 % des effectifs de l'ensemble des enseignants titulaires.

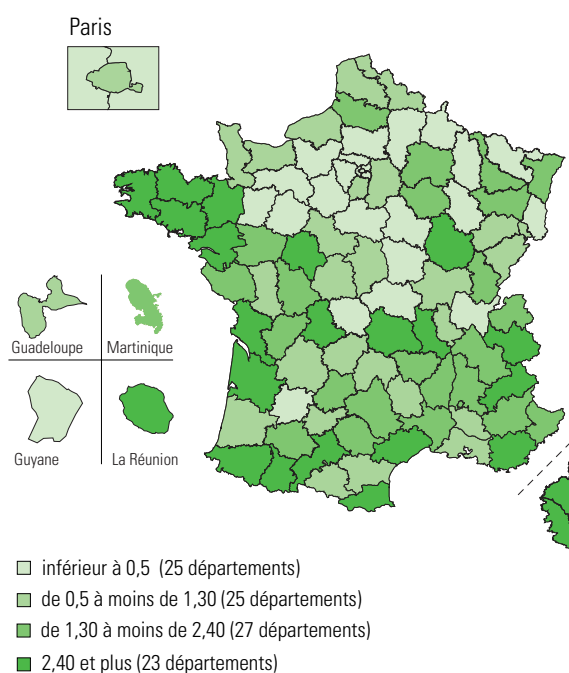
Les souhaits de départ y sont donc particulièrement fréquents : 17 % des enseignants dans l'académie de Créteil souhaitent quitter leur département d'affectation (28,1 % en Seine-Saint-Denis, 12 % dans le Val-de-Marne, et 7,6 % en Seine-et-Marne) et 9,9 % dans l'académie de Versailles (8,6 % dans les Yvelines, 6,5 % dans l'Essonne, 16 % dans les Hauts-de-Seine et 8 % dans le Val-d'Oise).

Sur 16 904 demandes d'entrée en premier vœu, six départements totalisent plus du quart des candidatures (Paris, Haute-Garonne, Seine-et-Marne, Hérault, Gironde et Pyrénées-Atlantiques).

Le ratio du nombre de demandes d'entrée (en 1^{er} vœu) sur le nombre de demandes de sortie permet de mesurer l'attractivité des départements. En 2010, les taux les plus faibles concernent la Seine-Saint-Denis (0,01), les Ardennes (0,06), la Guyane

et les Hauts-de-Seine (0,13) ainsi que la Haute-Marne (0,16). Les plus fortes demandes d'entrée concernent les Pyrénées-Atlantiques (25 pour 1), le Puy-de-Dôme, et les Hautes-Alpes (13), les Pyrénées-Orientales et l'Hérault (11). Les départements de l'Ouest (Bretagne et Loire-Atlantique) et les départements de Corse sont également très demandés.

Ratio des demandes d'entrée/demande de sortie

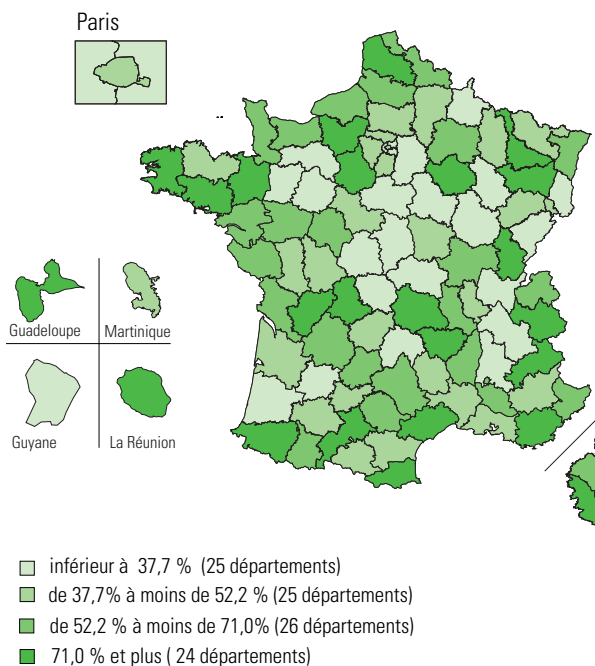


→ Les résultats

En 2010, 6 268 enseignants, soit 37,1 % des 16 904 demandes de sortie, ont obtenu leur mutation en dehors de leur département d'exercice. Les principaux motifs de demande de mutation, que sont le rapprochement de conjoints et les convenances personnelles, ont été satisfaits respectivement à hauteur de 65,3 % et 32,8 %.

Le taux de satisfaction sur les sorties atteint 100 % dans deux départements : les Hautes-Alpes et la Corse-du-Sud. Cinq départements se situent entre 90 % et 99 %, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques, La Réunion, le Puy-de-Dôme et l'Hérault. Les taux les plus faibles concernent la Creuse (4,4 %), les Ardennes (7,4 %), la Guyane (10,3 %) et l'Allier (14,1 %).

Ratio des sorties réalisées sur sorties demandées



Mouvement intra et inter-académique des enseignants titulaires du second degré public

→ Les demandes de mutation

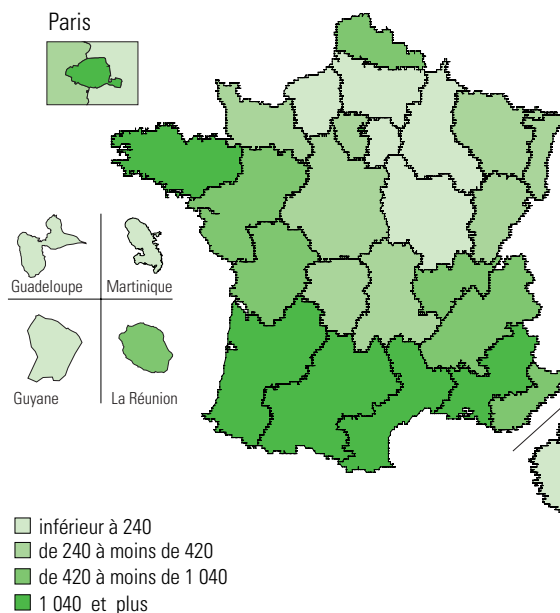
Au total, pour la France entière (DOM et TOM compris), 77 991 enseignants titulaires du second degré ont demandé une mutation en 2010 : 59 066 à l'intérieur de leur académie (phase intra-académique) et 18 925 en dehors de leur académie (phase inter-académique). Avec les 8 993 néo-titulaires (ex-stagiaires IUFM et ex-stagiaires en situation) dans le cadre d'une première affectation, ce sont donc 27 918 personnes qui ont participé au mouvement inter-académique en 2010. Ces demandes de participation sont principalement le fait de convenance personnelle (42,4 %) et de rapprochement de conjoints (29 %).

Hors TOM, les 18 312 enseignants titulaires qui ont fait acte de candidature pour intégrer une autre académie, représentent 5 % de l'ensemble des enseignants titulaires. Plus de la moitié de ces demandes émanent des académies de Versailles, Créteil et Amiens.

Les académies les plus demandées en 1^{er} vœu se situent principalement dans le Sud et l'Ouest de la métropole : l'académie de Toulouse concentre 1 594 demandes (10,2 % de l'ensemble), celle de Bordeaux 1 919 demandes (11,9 %), celle de Rennes 1 837 demandes (14 %). L'académie de Paris a fait l'objet de 1 590 demandes (14,3 %). Les académies de Créteil, de Versailles et d'Amiens rassemblent chacune moins de 1 % des demandes.

64,5 % des demandeurs néo-titulaires ont fait le vœu d'être nommés en tant que titulaires dans leur académie de formation. Cette proportion est actuellement plus faible dans les académies de Paris, Rennes, Toulouse, Aix-Marseille (< 36 %). À l'autre extrémité, figurent les académies d'Orléans-Tours, Amiens, Créteil et Versailles (> 85 %).

Nombre de demandes en 1^{er} vœu par académie



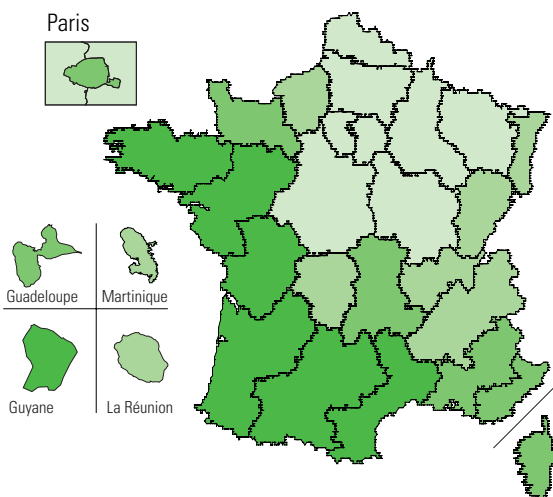
→ Les mutations réalisées

Les mutations réalisées ont concerné 7 815 titulaires, (y compris les TOM). 41,3 % de demandes de sortie ont été satisfaites. Les académies de destination les plus importantes dans l'accueil des titulaires sont celles de Bordeaux (507 entrants), de Mayotte (477), de Montpellier (463) et de Toulouse (444).

Le mouvement inter-académique a permis de réaliser les premières affectations de 8 993 néo-titulaires (y compris les TOM). Deux académies, celles de Versailles et de Créteil, totalisent 43,5 % de l'accueil (2 120 et 1 789 entrants), suivies par celles d'Amiens (644), de Lille (435) et d'Orléans-Tours (401).

Ainsi, les titulaires participent à hauteur de 46,5 % aux affectations inter-académiques, les néo-titulaires, à hauteur de 53,5 %. La part des titulaires est très variable selon les académies : 12,7 % dans celle de Créteil, 15,8 % dans celle de Versailles, 19,3 % dans celle d'Amiens ; cette part est supérieure à 60 % dans 13 autres académies situées majoritairement dans l'ouest et le sud de la France métropolitaine comme celle de Rennes (89,7 %), Toulouse (80 %), Bordeaux (79,2 %) et Poitiers (72,2 %).

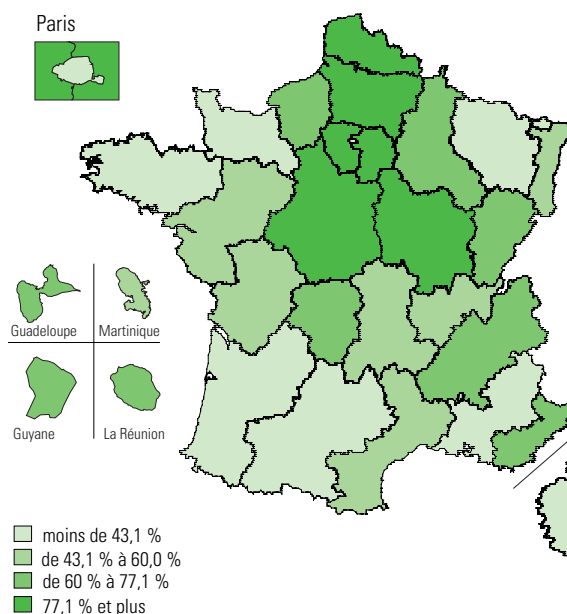
Part des titulaires parmi les entrants



- inférieur à 44,5 %
- de 44,5 % à moins de 59,4 %
- de 59,4 % à moins de 71,4 %
- 71,4 % et plus

63 % des personnels néo-titulaires ayant demandé le maintien dans leur académie de formation ont vu leur demande satisfaite. Ce taux de satisfaction dépasse 80 % dans les académies de Lille, d'Orléans-Tours, Amiens, Créteil et Versailles. Il n'atteint pas 35 % dans les académies de Rennes, Toulouse, Caen, Aix-Marseille et Bordeaux.

Taux de satisfaction sur le 1^{er} vœu de maintien des néo-titulaires



- moins de 43,1 %
- de 43,1 % à 60,0 %
- de 60 % à 77,1 %
- 77,1 % et plus



Mouvement des personnels de direction et d'inspection

53,1 % des personnels de direction candidats à une mobilité ont obtenu leur mutation. Le taux de satisfaction est plus élevé pour les personnels d'inspection des premier et second degrés (64,3 %).

Mouvement 2010	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction
Personnel de direction	4 049	2 151	53,1
IA-IPR	116	65	56,0
IEN	296	200	67,6
Total personnel inspection	412	265	64,3

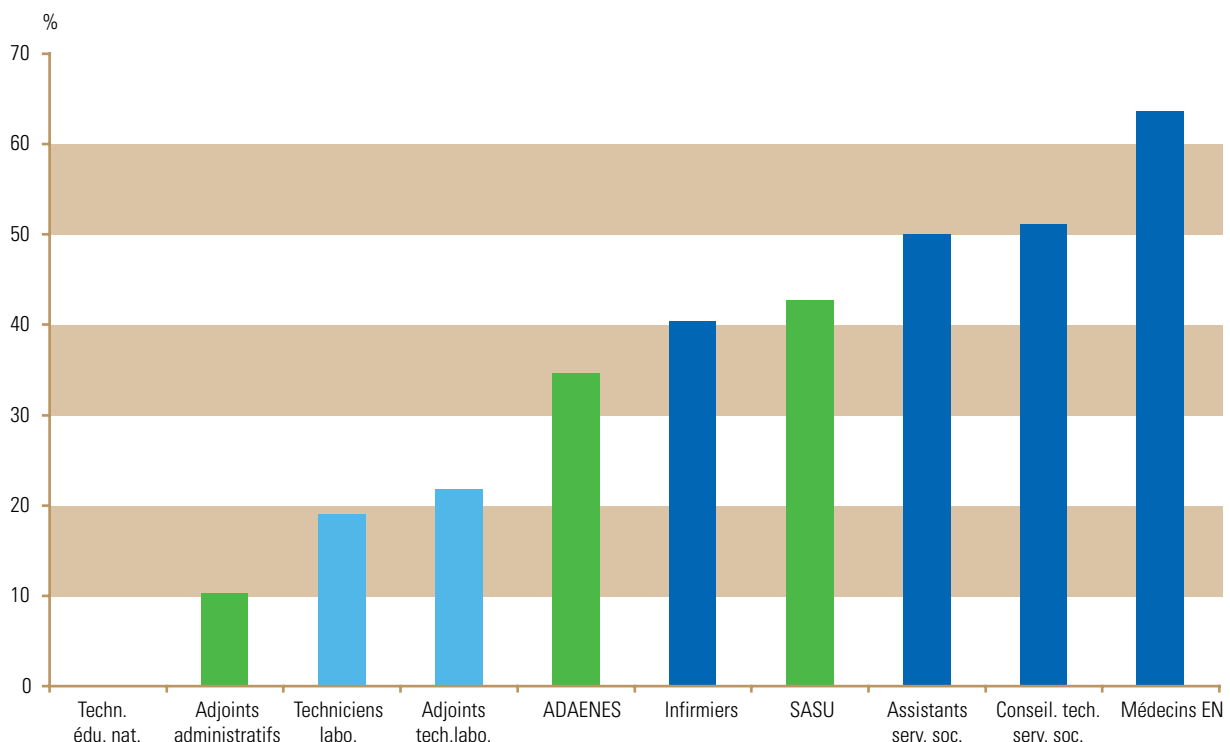
Source : MENJVA DE B2-2, B2-3



Mouvement des personnels ATSS

Au total, pour les personnels ATSS, un peu plus d'une demande de mutation sur quatre a été satisfaite. Les taux de satisfaction les plus élevés concernent la filière médico-sociale ; les médecins de l'éducation nationale (63,6 %), les conseillers techniques de service social (51,1 %) et les assistants de service social (50,0 %). Les taux de satisfaction les plus faibles concernent les adjoints administratifs (10,3 %) et les techniciens de laboratoire (19,0 %).

Mouvement 2008 : taux de satisfaction





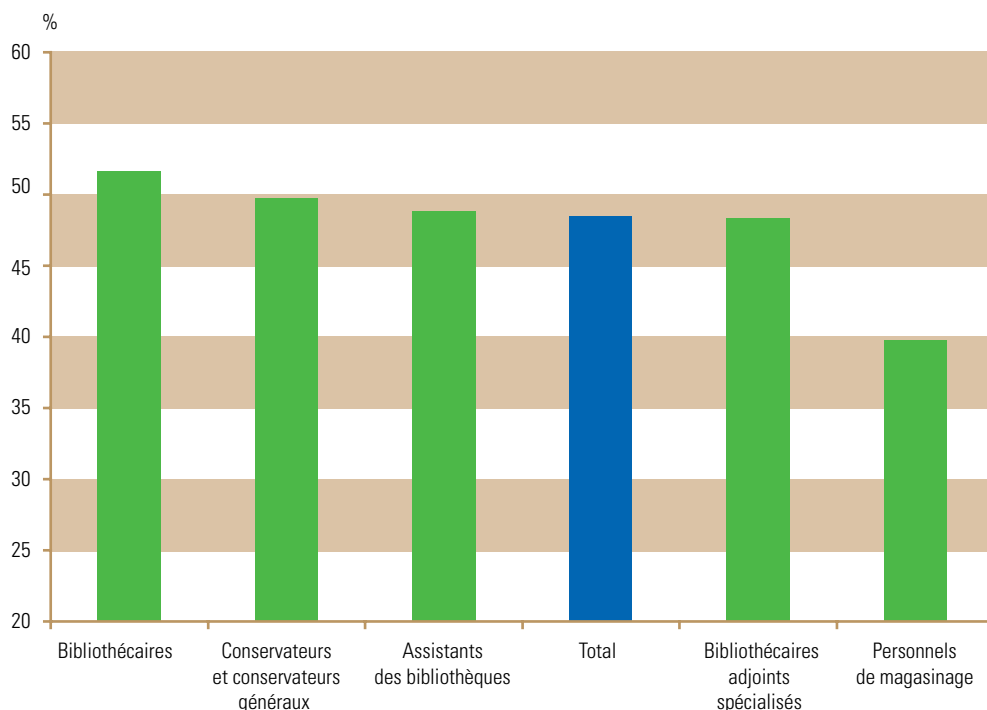
Mouvement des personnels des bibliothèques

Globalement, un peu moins de la moitié des personnels des bibliothèques, ayant fait une demande de mutation, l'a obtenue. Le taux de satisfaction varie de près de 40 % pour les personnels de magasinage, à 52 % pour les bibliothécaires.

Mouvement 2010	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction
Conservateurs et conservateurs généraux	204	101	49,5
Bibliothécaires	48	25	52,1
Bibliothécaires adjoints spécialisés	94	44	46,8
Assistants des bibliothèques	23	11	47,8
Personnels de magasinage	101	40	39,6
Total	470	221	47,0

Source : MENJVA DGRH C2-3

Taux de satisfaction





Ensemble du personnel

Dans le secteur public, plus de deux agents sur dix dans la catégorie « autres personnels » (22,4 %) et un enseignant sur dix travaillent à temps partiel ou incomplet* (10,5 %). Dans le secteur privé, presque deux enseignants sur dix n'exercent pas à temps complet (19,4 %). Les enseignantes à temps partiel sont plus nombreuses dans le privé que dans le public, 20,8 % contre 13,8 %. Les enseignants à temps partiel sont quatre fois plus nombreux dans le privé : 15,2 % contre 3,8 % dans le public. Dans le secteur public, les enseignantes sont en proportion trois fois et demie plus nombreuses que leurs collègues masculins à exercer à temps partiel : 13,8 % contre 3,8 %.

Peu d'hommes de catégorie A exercent à temps partiel : 3,9 % parmi les enseignants et 1,1 % parmi les autres personnels. Parmi les non-titulaires, un tiers des enseignants et deux tiers des autres personnels sont à temps partiel.

Public et privé	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Enseignants du secteur public	10,5	13,8	3,8
Enseignants du secteur privé	19,4	20,8	15,2
Total enseignants	11,9	14,9	5,3

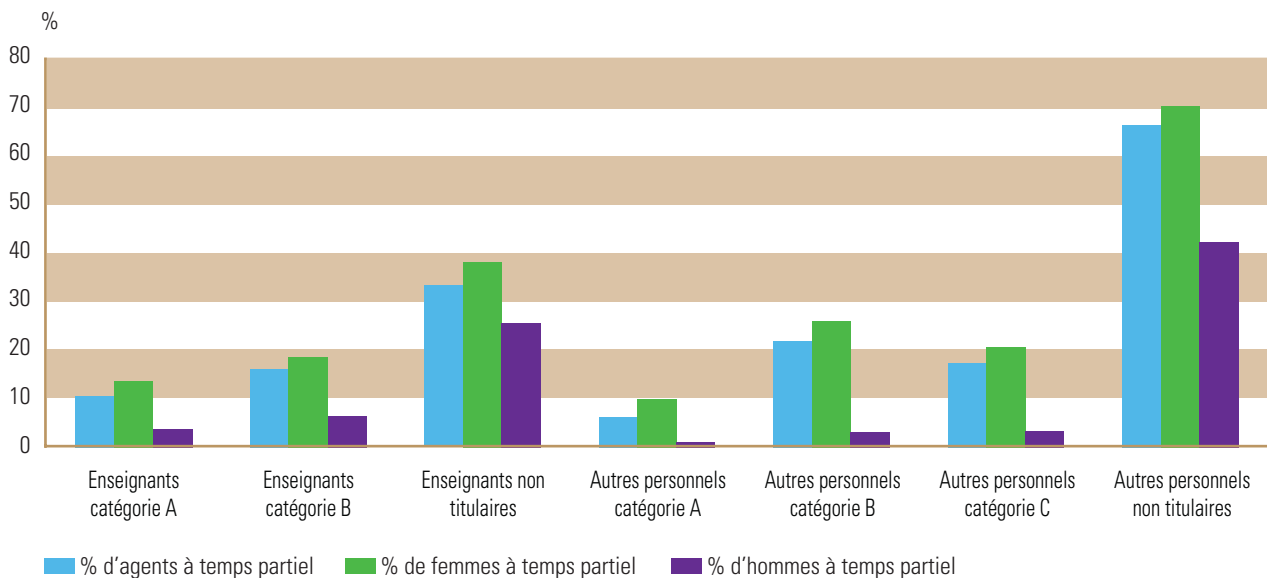
Autres personnels du secteur public 22,4 28,4 5,3
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Public + privé	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Enseignants catégorie A	10,7	13,8	3,9
Enseignants catégorie B	16,1	18,8	6,5
Enseignants non titulaires	33,4	38,3	25,7
Autres personnels catégorie A	6,4	10,1	1,1
Autres personnels catégorie B	21,9	26,2	3,2
Autres personnels catégorie C	17,4	20,7	3,4
Autres personnels non titulaires	66,7	70,5	42,4

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Les écarts hommes/femmes sont moins importants pour ce type de personnel : 1,5 à 1,7 fois plus de femmes que d'hommes sont à temps partiel parmi les enseignants et parmi les autres personnels.

Proportion d'agents exerçant à temps partiel : catégorie et sexe (public + privé)



Précisions

Les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques ne sont pas pris en compte dans les données de ce chapitre.

* Dans la suite du texte, on emploiera la dénomination raccourcie de « temps partiel », incluant le temps incomplet subi par les agents.

Répartition par type de personnel et secteur

89,6 % des enseignants titulaires des premier et second degrés publics, 98,8 % des enseignants titulaires du supérieur et 77,6 % des autres personnels exercent à temps complet. 80,6 % des enseignants du secteur privé sont à temps complet.

Les enseignants à temps partiel se répartissent à peu près équitablement entre chaque quotité : 3,1 % à mi-temps, 3,8 % dans la tranche « plus de 50 % à 80 % » et 3,6 % dans la tranche

« plus de 80 % à moins de 100 % ». Les non-enseignants sont proportionnellement plus nombreux à exercer dans la tranche « plus de 80 à moins de 100 % » (9,8 %) et 7,1 % exercent à mi-temps.

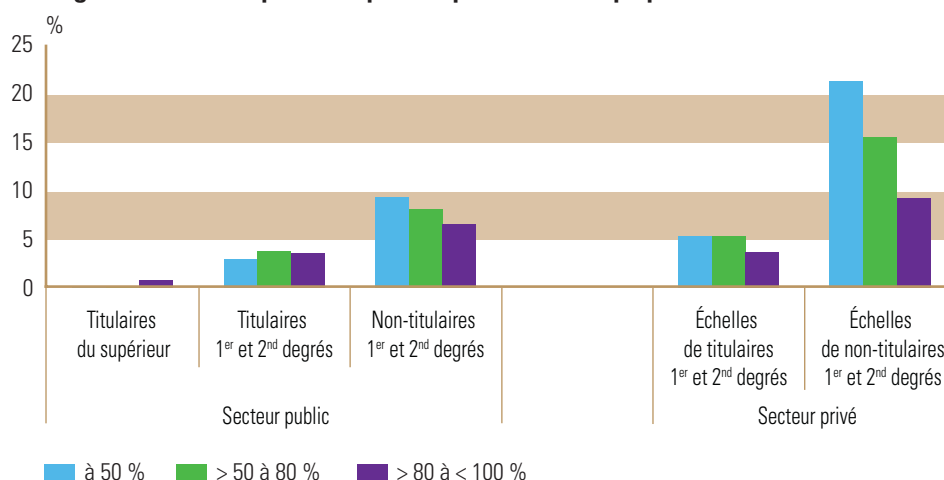
Dans le secteur privé, 5 % des enseignants titulaires exercent à mi-temps ou sont dans la tranche « plus de 50 à 80 % ». Presque la moitié des non-titulaires sont à temps partiel (46,4 %) dont un cinquième est à mi-temps.

Enseignants et autres personnels : quotité de travail

		Enseignants et autres personnels			
		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	100 %
Secteur public	Enseignants titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	3,0	3,8	3,6	89,6
	Enseignants non titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	9,4	8,1	6,6	75,9
	Enseignants titulaires du supérieur	0,2	0,2	0,8	98,8
	Total enseignants	3,1	3,8	3,6	89,5
	Autres personnels titulaires	1,7	0,8	11,4	86,1
	Autres personnels non titulaires	35,1	30,0	1,6	33,3
	Total autres personnels	7,1	5,5	9,8	77,6
Secteur privé	Échelles de titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	5,4	5,3	3,7	85,6
	Échelles de non-titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	21,5	15,6	9,3	53,6
	Total enseignants	7,9	6,9	4,6	80,6

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Enseignants secteurs public et privé : quotité de temps partiel



Les professeurs de lycée professionnel public et les professeurs agrégés du public et du privé sont les enseignants qui travaillent le moins souvent à temps partiel (environ 7 %).

Pour les autres corps, les taux de temps partiel dans le secteur privé sont souvent plus élevés que dans le secteur

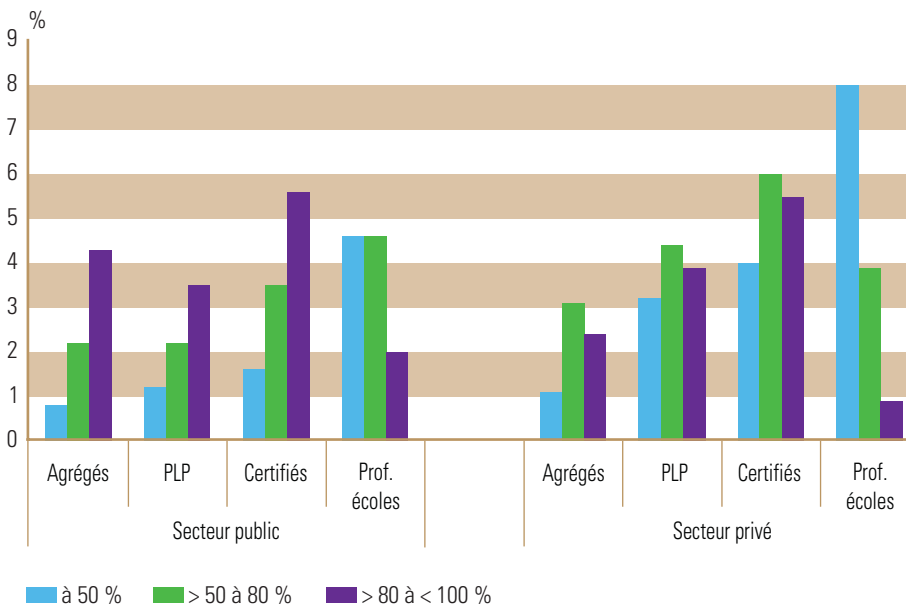
public : presque deux fois plus de professeurs des écoles et de professeurs certifiés exercent à mi-temps. Pour les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel, il y a dans la tranche « plus de 50 à 80 % », de 2,2 à 2,5 points de plus dans le privé.

Enseignants par corps : quotité de travail

		Enseignants par corps			
		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	100 %
Secteur public	Professeurs des écoles	4,6	4,6	2,0	88,8
	Professeurs agrégés	0,8	2,2	4,3	92,7
	Professeurs certifiés	1,6	3,5	5,6	89,3
	Professeurs de lycée professionnel	1,2	2,2	3,5	93,1
Secteur privé	Professeurs des écoles	8,0	3,9	0,9	87,2
	Professeurs agrégés	1,1	3,1	2,4	93,4
	Professeurs certifiés	4,0	6,0	5,5	84,5
	Professeurs de lycée professionnel	3,2	4,4	3,9	88,5

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Enseignants par corps : proportion de temps partiel



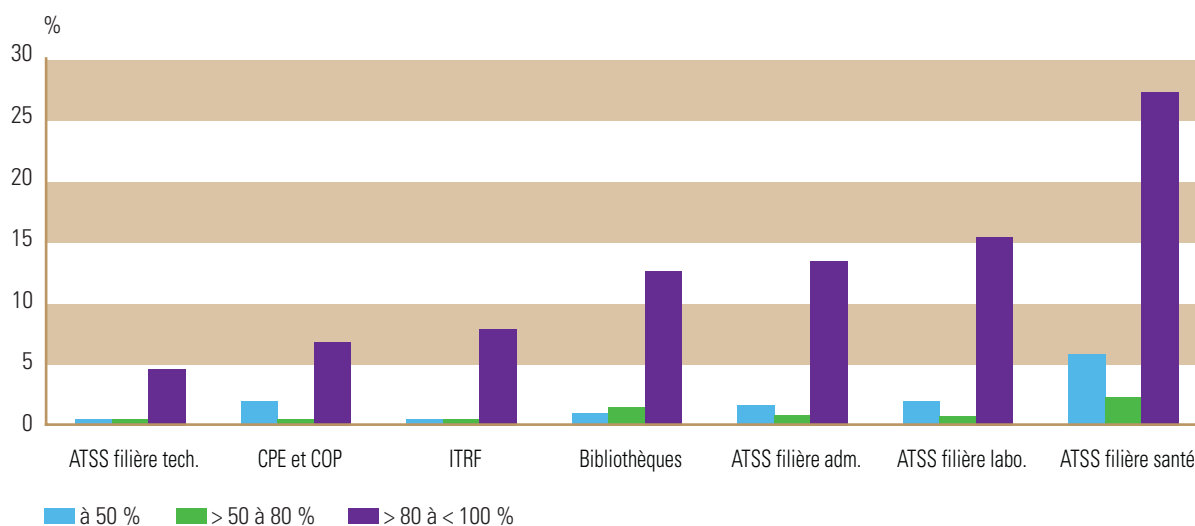
Un cinquième des personnels ATSS titulaires et plus du tiers des personnels de la filière « sociale et de santé » exercent à temps partiel, souvent à 80 ou à 90 %.

Seuls les personnels de direction d'établissement et d'inspection exercent tous à temps complet.

Autres personnels : quotité de travail

		Autres personnels			
		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	100 %
Secteur public	ATSS filière administrative	1,7	0,9	13,5	83,9
	ATSS filière technique	0,5	0,5	4,6	94,4
	ATSS filière sociale et de santé	5,9	2,3	27,3	64,5
	ATSS filière laboratoire	2,0	0,8	15,4	81,8
	ATSS total	3,9	1,4	14,4	80,3
	ATSS titulaires	2,3	3,0	14,2	80,5
	ATSS non titulaires	18,5	4,7	2,0	74,8
	Ing. tech. de recherche et de formation	0,5	0,5	7,9	91,1
	Personnels des bibliothèques	1,0	1,5	12,7	84,8
	Personnels d'éducation et d'orientation	2,0	0,5	6,8	90,7
	Personnels de direction d'établissement				100,0
	Personnels d'inspection				100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.





Répartition par sexe et secteur

Quels que soient la quotité de travail et le type de personnel, la proportion de femmes exerçant à temps complet est toujours plus faible que la proportion d'hommes. Le ratio « femmes à temps complet sur hommes à temps complet » est identique entre public et privé.

Cinq fois plus de femmes que d'hommes, parmi les enseignants titulaires des premier et second degrés publics, exercent à mi-temps et pratiquement cinq fois plus sont dans la tranche « plus de 50 à 80 % ». L'écart, entre hommes et femmes non enseignants titulaires est maximal sur la quotité de temps partiel la plus élevée : 1,6 % pour les hommes pour 15,3 % pour les femmes.

Enseignants et autres personnels : quotité de travail et sexe

		Enseignants et autres personnels : temps partiel et sexe							
		à 50 %		> 50 à 80 %		> 80 à < 100 %		égales à 100 %	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secteur public	Enseignants titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	0,8	4,0	1,1	5,1	5,1	4,5	96,7	86,4
	Enseignants non- titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	7,2	11,2	6,2	9,8	6,1	7,0	80,5	72,0
	Enseignants titulaires du supérieur	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	1,8	99,6	97,7
	Autres personnels titulaires	0,3	2,3	0,2	1,0	1,6	15,3	97,9	81,4
	Autres personnels non titulaires	21,7	37,2	19,3	31,7	1,3	1,6	57,6	29,5
Secteur privé	Échelles de titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	4,7	5,7	2,9	6,1	2,2	4,2	90,2	84,0
	Échelles de non-titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	18,2	22,9	13,9	16,4	9,6	9,2	58,3	51,5

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Les professeurs des écoles de sexe féminin exercent plus souvent que les hommes à mi-temps (8,5 % pour 2,7 % dans le privé et 5,5 % pour 1,1 % dans le public). Pour les autres corps, les

quotités plus élevées sont plus fréquentes : 7,8 % des femmes professeurs certifiés dans le public et 6,8 % dans le privé assurent les quatre cinquièmes de leur temps d'enseignement.

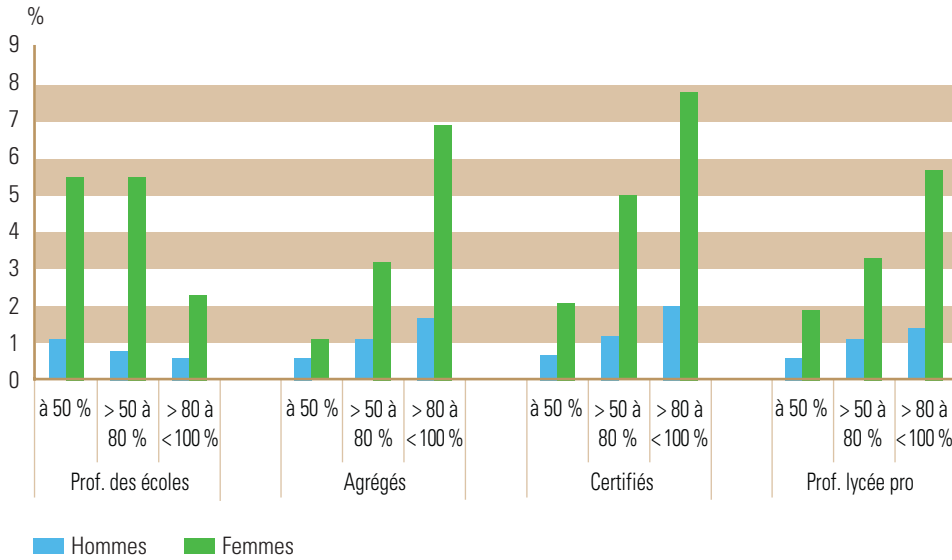
Enseignants : quotité de travail et sexe

		Enseignants et autres personnels : temps partiel et sexe							
		à 50 %		> 50 à 80 %		> 80 à < 100 %		égales à 100 %	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secteur public	Professeurs des écoles	1,1	5,5	0,8	5,5	0,6	2,3	97,5	86,7
	Professeurs agrégés	0,6	1,1	1,1	3,2	1,47	6,9	96,6	88,8
	Professeurs certifiés	0,7	2,1	1,2	5,0	2,0	7,8	96,1	85,1
	Professeurs de lycée professionnel	0,6	1,9	1,1	3,3	1,4	5,7	96,9	89,1
Secteur privé	Professeurs des écoles	2,7	8,5	2,0	4,1	0,6	1,0	94,6	86,4
	Professeurs agrégés	1,5	0,7	2,1	4,1	1,2	3,9	95,2	91,3
	Professeurs certifiés	5,2	3,4	3,0	7,5	2,7	6,8	89,1	82,3
	Professeurs de lycée professionnel	3,5	3,1	2,2	5,8	1,5	5,4	92,8	85,8

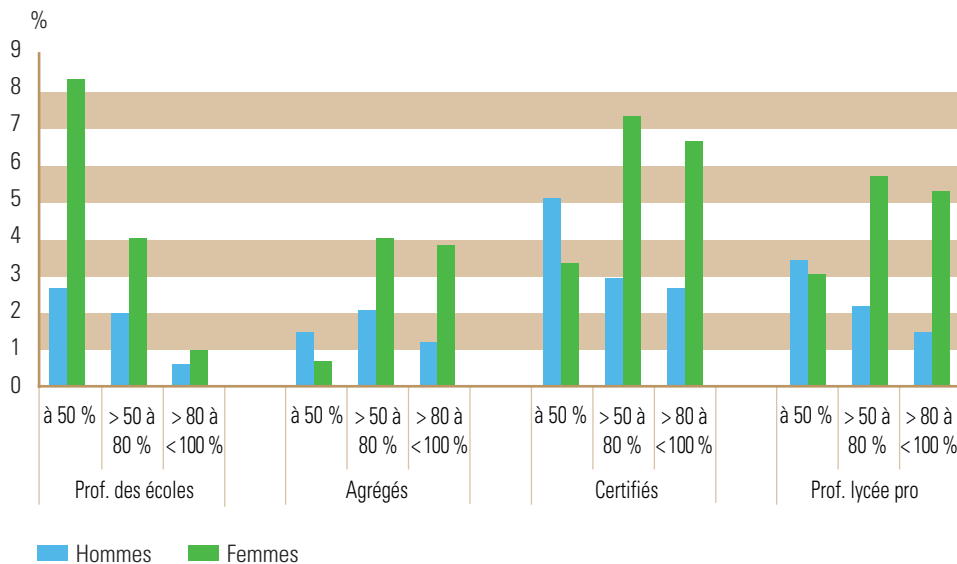
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Dans le secteur privé, les hommes, rémunérés sur une échelle de professeurs certifiés ou de professeurs de lycée professionnel (PLP), sont beaucoup plus nombreux que dans le secteur public à exercer à mi-temps (5,2 % contre 0,7 % et 3,5 % contre 0,6 %).

Quotité de temps partiel des enseignants du secteur public par corps



Quotité de temps partiel des enseignants du secteur privé par corps



La quotité de temps partiel au-delà de 80 % est la plus répandue parmi le personnel féminin non enseignant. Respectivement un quart, un cinquième et un sixième des personnels ATSS

de la filière sociale et de santé, de la filière laboratoire et des personnels des bibliothèques travaillent à plus de 80 % mais ne sont pas à temps complet.

Autres personnels : temps partiel et sexe

		Autres personnels : temps partiel et sexe							
		à 50 %		> 50 à 80 %		> 80 à < 100 %		égales à 100 %	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secteur public	ATSS filière administrative	0,4	1,9	0,2	1,0	2,3	15,8	97,1	81,3
	ATSS filière technique	0,1	1,2	0,1	1,0	1,5	9,3	98,3	88,5
	ATSS filière sociale et de santé	1,3	6,0	0,4	2,4	4,5	28,2	93,8	63,4
	ATSS filière laboratoire	0,4	2,7	0,2	1,0	3,9	20,3	95,5	76,0
	ATSS total	1,4	4,4	0,3	1,6	2,4	16,9	95,9	77,1
	ATSS titulaires	0,4	2,7	0,2	1,3	2,5	18,3	96,9	77,7
	ATSS non titulaires	9,2	20,9	1,1	5,6	0,8	2,3	88,9	71,2
	Ing. tech. de recherche et de formation	0,2	0,7	0,2	0,8	1,8	15,4	97,8	83,1
	Personnels des bibliothèques	0,3	1,3	0,7	1,9	4,6	16,6	94,4	80,2
	Personnels d'éducation et d'orientation	0,5	2,6	0,3	0,7	1,1	9,0	98,1	87,7
	Personnels de direction d'établissement							100,0	100,0
	Personnels d'inspection							100,0	100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Répartition par âge et sexe

Dans toutes les tranches d'âge et pour tous les types de personnel, le temps partiel des femmes est plus développé que celui des hommes.

Entre 30 et 39 ans, 19,9 % des enseignantes dans le secteur public et 25 % dans le secteur privé exercent à temps partiel. Dans le second degré privé, 28,4 % des hommes et 31,5 % des femmes de moins de 30 ans sont à temps partiel.

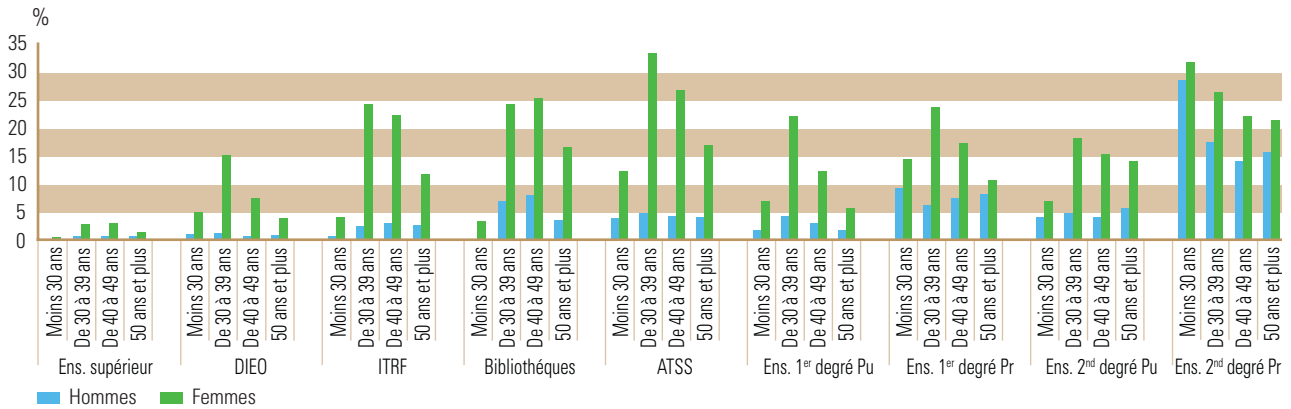
Quotité de temps partiel : type de personnel, tranche d'âge et sexe

	Moins de 30 ans			De 30 à 39 ans			De 40 à 49 ans			50 ans et plus		
	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H
Secteur public												
Enseignants du 1 ^{er} degré	1,5	6,6	4,4	4,0	21,8	5,5	2,8	12,1	4,3	1,5	5,4	3,6
Enseignants du 2 nd degré	3,8	6,6	1,7	4,5	18,0	4,0	3,9	15,0	3,8	5,5	13,9	2,5
Enseignants du supérieur	0,0	0,3	-	0,4	2,6	6,5	0,4	2,7	6,8	0,4	1,2	3,0
Total enseignants du public	3,0	6,6	2,2	4,2	19,9	4,7	3,4	13,2	3,9	4,1	10,0	2,4
Administratif, technique, sociaux et de santé	3,6	12,0	3,3	4,6	33,1	7,2	4,0	26,6	6,7	3,8	16,6	4,4
Direction, inspection, éducation et orientation	0,9	4,8	5,3	1,0	14,9	14,9	0,5	7,3	14,6	0,6	3,7	6,2
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	0,5	3,9	7,8	2,3	24,0	10,4	2,7	22,1	8,2	2,4	11,5	4,8
Personnels des bibliothèques	0,0	3,1	-	6,7	24,0	3,6	7,8	25,1	3,2	3,3	16,3	4,9
Autres personnels publics	2,2	9,9	4,5	3,1	28,2	9,1	2,5	22,4	9,0	2,0	13,7	6,9
Secteur privé												
Enseignants du 1 ^{er} degré	9,0	14,2	1,6	6,0	23,4	3,9	7,2	17,1	2,4	8,0	10,4	1,3
Enseignants du 2 nd degré	28,4	31,5	1,1	17,2	26,1	1,5	13,8	21,9	1,6	15,4	21,1	1,4
Total enseignants du privé	24,8	22,5	0,9	15,6	25,0	1,6	13,1	19,9	1,5	14,6	17,5	1,2

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010.

Respectivement 28,2 % et 22,4 % des non-enseignantes de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans sont à temps partiel. Parmi les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, c'est

de 30 à 39 ans que les femmes à temps partiel sont les plus nombreuses (33,1 %). Parmi les personnels des bibliothèques, 7,8 % des hommes de 40 à 49 ans sont à temps partiel.



Les congés pour raisons de santé

Durant l'année scolaire 2008-2009, 45,9 % des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public et des non-enseignants du secteur public ont pris un congé pour raisons de santé, d'une durée moyenne de 31,9 jours. Rapportés à l'ensemble de ces agents, ces congés représentent 14,6 jours par agent.

Les congés maladie ordinaire sont de loin les congés les plus fréquents : 43,1 % des agents ont eu recours à un congé de ce type. Les autres motifs concernent des proportions beaucoup plus faibles d'agents : 5,4 % pour les congés de maternité/paternité ou adoption, 1,4 % pour les congés longs et 0,7 % pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles.

En proportion, les enseignants sont plus nombreux à prendre des congés pour raisons de santé que les autres personnels du ministère de l'éducation. Tous motifs confondus, la durée des congés est équivalente pour les enseignants et pour les non-enseignants : comparée à celle des non-enseignants, elle est plus longue pour les congés longs pris par les enseignants et plus courte pour les congés maladie ordinaire. Rapportée à l'ensemble des agents, la durée moyenne des congés pris par les enseignants est sensiblement plus importante que celle prise par les non-enseignants : 15,6 jours pour les enseignants contre 10,1 jours pour les autres personnels. Sans les congés maternité, l'écart est un peu plus faible : 10,1 jours pour les enseignants contre 7,3 jours pour les autres personnels.

Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé (en %)

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	45,9	1,5	0,8	4,6	1,4	48,8
Autres personnels	30,6	1,1	0,6	2,4	0,5	32,7
Total	43,1	1,4	0,7	4,2	1,2	45,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre de jours de congé pris par agent ayant pris un congé du type concerné

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	13,9	255,1	41,5	110,5	14,3	32
Autres personnels	15,2	222	39,3	108,5	16,7	31
Total	14,1	250,2	41,2	110,3	14,5	31,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent (rapporté à l'ensemble des agents)

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	6,4	3,7	0,3	5	0,2	15,6
Autres personnels	4,7	2,5	0,3	2,6	0,1	10,1
Total	6,1	3,5	0,3	4,6	0,2	14,6

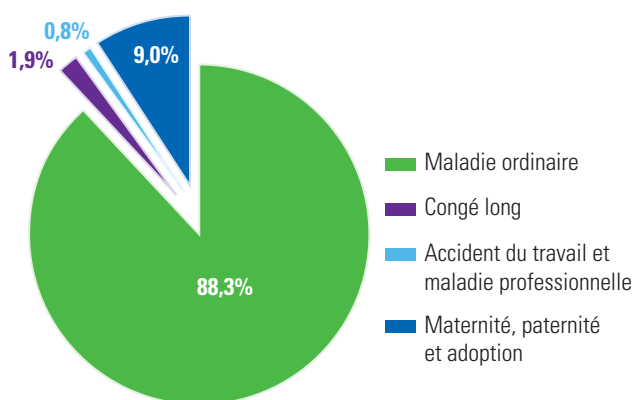
Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

→ Nombre et durée des congés pour raisons de santé selon leur type

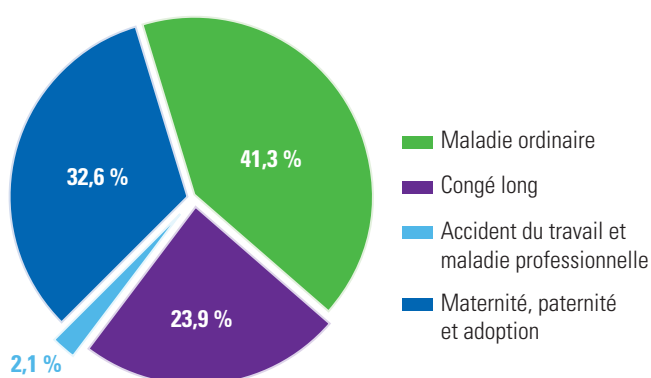
Le nombre et la durée des congés varient fortement en fonction des motifs. Près de neuf congés sur dix sont pris pour maladie ordinaire ; ils représentent plus de 41 % des jours d'arrêt. Inversement, les congés longs, qui constituent moins de 2 % des congés, représentent près de 24 % des jours d'arrêt. Les durées annuelles de congés pour raisons de santé par agent concerné sont très dispersées autour de la moyenne de

31,9 jours : près d'un tiers des agents ayant eu recours à un congé pour raisons de santé a pris moins de 4 jours sur la totalité de l'année scolaire 2008-2009. S'agissant des congés maladie ordinaire, les plus fréquents en terme d'agents concernés, plus de la moitié d'entre eux a pris moins de 6 jours sur l'année scolaire 2008-2009.

Répartition du nombre de congés pris pour raisons de santé selon leur type



Répartition de la durée des congés pris pour raisons de santé selon leur type



Répartition des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par durée de congé (en %)

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
De 1 à 3 jours	36	2,1	15,6	1,7	0,7	32,2
De 4 à 5 jours	15,4	1	0,10	0,7	0,6	13,8
De 6 à 15 jours	25,9	2,6	28,5	3,8	92,3	24,9
De 16 à moins de 30 jours	10,3	1,2	14,6	4	2,2	8,9
30 jours et plus	12,4	93,1	31,3	89,8	4,2	20,2
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

* Note de lecture : 2,1 % des congés longs ont duré moins de 3 jours sur l'année scolaire 2008-2009 : ils se sont finis entre le 1^{er} et le 3 septembre 2008 ou ont commencé entre le 29 et le 31 août 2009.

Précisions

L'analyse des congés pour raisons de santé porte sur la durée annuelle des congés, pris par les agents du ministère de l'éducation nationale, durant l'année scolaire 2008-2009.

La durée des congés ne peut donc dépasser 365 jours et prend en compte les jours de congé pris entre le 1er septembre 2008 et le 31 août 2009.

Sont pris en compte les congés pour maladie, maternité, paternité et adoption. Les congés de maladie comprennent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue durée, congés de longue maladie, congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.

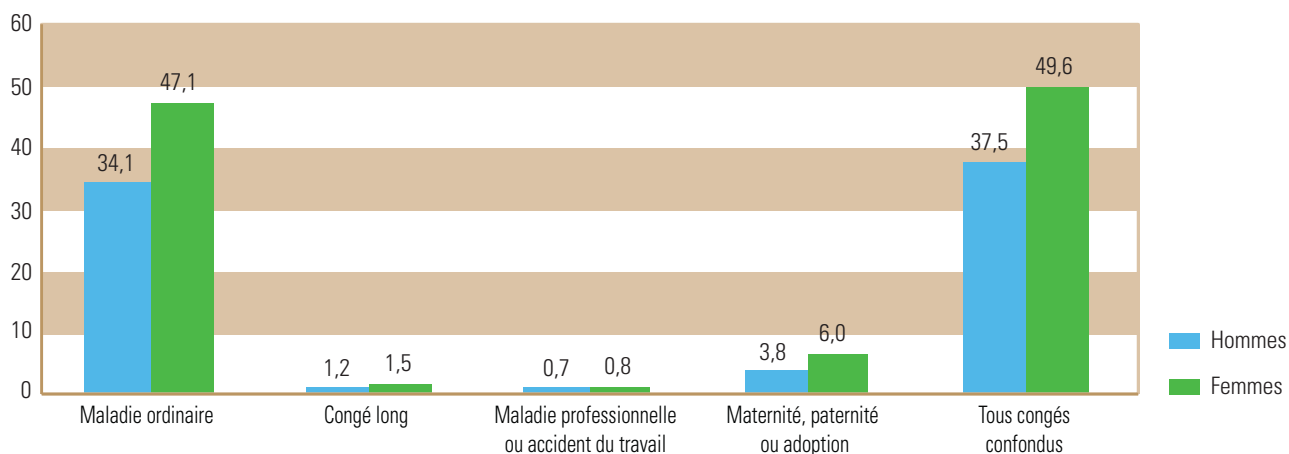
Les données concernent les personnels (titulaires ou non) en position d'activité, hors personnels du privé. Pour cette population, ont été retenus ceux d'entre eux pour lesquels une affectation dans les écoles du 1er degré, les établissements du 2nd degré, ou les services administratifs académiques est précisée. Cette restriction amène à enlever 19 % du champ et impacte notablement les non-enseignants. Elle n'avait pas été prise en compte l'année passée.

Congés selon le sexe et l'âge

→ Tous personnels

La proportion de femmes prenant des congés pour raisons de santé (y compris congés maternité et adoption) est supérieure à celle des hommes (12 points d'écart). L'écart porte principalement sur les congés de maladie ordinaire (47 % pour les femmes contre 34 % pour les hommes).

Proportion des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par sexe (en %)



Les trentenaires sont ceux qui ont le plus recours aux congés pour raisons de santé, en particulier, comme attendu, pour les congés de maternité/paternité, mais aussi pour les congés de maladie ordinaire, quel que soit le sexe. Les quinquagénaires, hommes ou femmes, sont ceux qui ont globalement le moins recours à ce type de congé. Par contre, ils ont davantage recours aux congés longs, que les agents plus jeunes.

Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé sur l'année 2008-2009, selon le sexe et l'âge, (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	32,2	0,2	0,4	-	3,7	34,7
	De 30 à 39 ans	0,39	0,5	0,6	-	9,8	45,3
	De 40 à 49 ans	34,8	0,1	0,7	-	2,2	37,1
	De plus de 50 ans	30,2	2,4	0,7	-	0,2	32,3
Total hommes		34,1	1,2	0,6	-	3,8	37,5
Femmes	De moins de 30 ans	48,8	0,2	0,7	10,7	0,0	51,2
	De 30 à 39 ans	53,1	0,7	0,6	13,4	0,1	56,6
	De 40 à 49 ans	45,2	1,6	0,8	1,1	0,1	46,8
	De plus de 50 ans	41,1	2,8	1,1	0,0	0,0	43,5
Total femmes		47	1,5	0,8	0,6	0,1	49,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Les femmes s'absentent plus longtemps que les hommes : 35,4 jours de congés par an, soit 14,1 points de plus que les hommes. En excluant les congés maternité, paternité et adoption, cet écart

disparaît : leur durée annuelle de congés est ramenée à 21,7 jours (pour congé maladie ordinaire, congé long, accident du travail ou maladie professionnelle) contre 21,4 jours pour les hommes.

Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les agents concernés sur l'année 2008-2009, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	9,4	231,7	23,7	-	11,2	11,5
	De 30 à 39 ans	9,6	240,2	32,5	-	11,3	13,6
	De 40 à 49 ans	11,9	247,5	38,4	-	11,7	19,3
	De plus de 50 ans	15,4	264,7	59,5	-	11,6	34,9
Total hommes		12	257,9	43,4	-	11,3	21,3
Femmes	De moins de 30 ans	13,4	226,6	20,1	102,3	100,5	35,5
	De 30 à 39 ans	15,4	232,4	28,7	112,6	76,5	44,5
	De 40 à 49 ans	13,4	234,4	38,9	118,5	80,1	24,7
	De plus de 50 ans	15,8	260,1	55,8	95,3	67,2	33,2
Total femmes		14,7	247,4	40,4	110,3	78,7	35,4
Total		14,1	250,2	41,2	110,3	14,5	31,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

→ Personnels enseignants dans les premier et second degrés

Quel que soit l'âge, les enseignantes prennent davantage de congés pour raisons de santé, en particulier pour maladie ordinaire, que les enseignants. La proportion d'enseignantes prenant un congé est maximale chez les moins de quarante ans et diminue ensuite, alors que pour les hommes, elle est la plus élevée chez les trentenaires. Les congés des femmes, cumulés sur l'année, durent aussi plus longtemps que ceux des hommes, en raison des

congés de maternité, mais également pour les congés de maladie ordinaire. Tous congés confondus, le nombre de jours de congé pris pour raisons de santé s'accroît avec l'âge pour les hommes, elle est maximale chez les trentenaires femmes. Pour les hommes, ce constat est valable quelque soit le type de congé alors que cette tendance est beaucoup moins claire pour les femmes.

Proportion d'enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé sur l'année 2008-2009, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	39,8	0,3	0,6	-	5,6	43,4
	De 30 à 39 ans	41	0,5	0,7	-	10,5	47,8
	De 40 à 49 ans	36,5	1	0,7	-	2,3	38,9
	De plus de 50 ans	32,5	2,5	0,7	-	0,2	34,7
Total hommes		36,6	1,3	0,7	-	4,2	40,3
Femmes	De moins de 30 ans	56,8	0,3	0,8	12,9	0,0	59,3
	De 30 à 39 ans	55,4	0,7	0,6	14,2	0,1	59
	De 40 à 49 ans	47,1	1,7	0,8	1,2	0,1	48,8
	De plus de 50 ans	43,4	2,9	1,1	0,0	0,0	45,9
Total femmes		50,1	1,5	0,8	6,6	0,1	52,7
Total		45,9	1,5	0,8	4,6	1,4	48,8

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les enseignants concernés sur l'année 2008-2009, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	8,9	232,5	25,8	-	11,2	11,5
	De 30 à 39 ans	9,5	242	32,6	-	11,3	13,5
	De 40 à 49 ans	11,7	249,4	39,9	-	11,7	18,8
	De plus de 50 ans	15,1	268,7	60,2	-	11,6	34,3
Total hommes		11,8	261,1	44,5	-	11,3	21,2
Femmes	De moins de 30 ans	13,6	226,2	20,8	102,7	92,4	36,8
	De 30 à 39 ans	15,3	233,7	28,7	112,6	78,2	44,9
	De 40 à 49 ans	13,1	240,5	38,9	118,1	77,9	24,5
	De plus de 50 ans	15,5	267,2	56,8	95,3	70,3	33,1
Total femmes		14,5	252,7	40,4	110,5	78,3	37,8
Total		13,9	255,1	41,5	110,5	14,3	32

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Autres personnels

Comme pour les enseignants, les personnels féminins non enseignants prennent davantage de congés pour raisons de santé que les hommes, pour une durée également plus longue. Les enseignants ont plus recours aux congés pour raisons de santé que les personnels non enseignants, à sexe, âge et type de congé donné. En particulier, la proportion d'agents ayant pris un congé maladie ordinaire est très inférieure chez les personnels

non enseignants (30,6% contre la 45,9 % des enseignants). En revanche, le nombre moyen de jours de congés de maladie ordinaire est un peu plus élevé chez les non-enseignants que chez les enseignants, pour les deux sexes et quasiment pour toutes les tranches d'âge ; c'est l'inverse pour les autres types de congés pour raisons de santé : des durées moins longues chez les non-enseignants, pour les deux sexes et pour la plupart des âges.

Proportion de non-enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé sur l'année 2008-2009, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	21,4	0,0	0,3	-	1,1	22,2
	De 30 à 39 ans	25,1	0,3	0,4	-	4,7	28,5
	De 40 à 49 ans	21,9	1	0,7	-	1,7	24,1
	De plus de 50 ans	16,4	1,8	0,5	-	0,1	17,9
Total hommes		20,8	0,8	0,5	-	1,7	22,7
Femmes	De moins de 30 ans	29,2	0,1	0,3	5,3	0,0	31
	De 30 à 39 ans	38,5	0,5	0,6	8,6	0,1	41,8
	De 40 à 49 ans	36,1	1,5	0,8	0,8	0,1	37,7
	De plus de 50 ans	32,9	2,4	1	0,0	0,0	34,8
Total femmes		34,2	1,3	0,7	3,3	0,1	36,3
Total		30,6	1,1	0,6	2,4	0,5	32,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les non-enseignants concernés sur l'année 2008-2009, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	10,8	222,3	17,9	-	10,9	11,6
	De 30 à 39 ans	11,2	216,5	31,6	-	11	14,2
	De 40 à 49 ans	15,1	231,6	26,6	-	11,3	24,4
	De plus de 50 ans	19,5	230,5	53,7	-	11,6	42
Total hommes		13,9	229,6	35,2	-	11,1	22,4
Femmes	De moins de 30 ans	12,4	231,7	15,5	99,8	116,9	29,4
	De 30 à 39 ans	15,8	221,4	29	112,3	62,3	41
	De 40 à 49 ans	15,3	202,7	39,2	120,8	97	26,4
	De plus de 50 ans	17,4	228,8	51,7	56,4	56,4	33,5
Total femmes		15,5	220,3	40,3	108,6	81,7	32,9
Total		15,2	222	39,3	108,5	16,7	31

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.



Congés pour raisons de santé des personnels en écoles ou en établissements relevant ou non de l'éducation prioritaire

Les agents en éducation prioritaire prennent en proportion plus de congés pour raisons de santé. La différence est marquée pour les congés de maladie ordinaire mais aussi pour les congés de maternité. Pour ces derniers, l'écart est en partie dû au jeune

âge de la population enseignante dans ces établissements. Le nombre moyen de jours de congés par agent est aussi légèrement supérieur pour les agents affectés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé sur l'année 2008-2009 (en %)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. /accident travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Ne relevant pas de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	45,4	1,2	0,7	6,1	0,7	48,1
	Établissements du second degré	40,1	1,3	0,7	2,8	1,4	42,8
	Total	42,3	1,4	0,7	3,9	1,1	45,1
Relevant de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	51,9	1	0,8	7,6	1,1	54,6
	Établissements du second degré	45,3	1,2	0,9	4	1,9	48,2
	Total	48,1	1,1	0,8	5,5	1,6	50,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les agents concernés sur l'année 2008-2009

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. /accident travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Ne relevant pas de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	13,4	240	33,9	110,2	18,1	33,1
	Établissements du second degré	13,6	252,1	44,1	111	13,6	28,9
	Total	13,5	248,2	40,7	110,6	14,6	30,5
Relevant de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	13,9	232,5	30,2	108,2	15	33,3
	Établissements du second degré	14,3	259,9	40,2	109,7	12,6	30,1
	Total	14,1	249,6	36,4	108,8	13,3	31,5

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.



Dépenses d'action sociale en 2009 par programme budgétaire

Dans le cadre du pilotage national, l'action sociale est observée au travers des crédits qui lui sont consacrés dans les programmes LOLF « Soutien à la politique de l'éducation nationale », « Enseignement privé du premier et second degrés » qui relèvent du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) et « Formations supérieures et recherche universitaire » qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Les agents de ces deux ministères ont bénéficié de 30,7 millions d'euros d'aides au titre de l'action sociale en 2009, dont 49 % relèvent de prestations interministérielles (PIM). Les deux ministères ont consacré en propre 15,6 millions d'euros à l'action sociale pour leurs agents, soit 51 % de l'ensemble des aides perçues. Sur ce total, 13,3 millions sont affectés à l'enseignement public, 1,05 million à l'enseignement privé et 1,25 million à l'enseignement supérieur.

Dépenses d'action sociale en 2009

Domaines d'intervention 2009 (1)	Soutien à la politique de l'Éducation nationale (public)		Enseignement privé 1 ^{er} et 2 nd degrés		Formations supérieures		Total	
	Bénéficiaires	Dépenses en euros	Bénéficiaires	Dépenses en euros	Bénéficiaires	Dépenses en euros	Bénéficiaires	Dépenses en euros
PIM	22 092	10 498 266	7 092	1 968 813	1 904	2 590 831	ND	15 057 910
ASIA	22 254	7 413 613	1 643	697 159	ND	410 372	ND	8 521 144
Secours	8 112	5 680 532	407	358 769	ND	840 912	ND	6 880 213
Aide au logement CIV	345	240 573						240 573
Total	52 803	23 832 984	9 142	3 024 741		3 842 115		30 699 840

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3.

(1) La politique d'action sociale ne se limite pas aux seuls domaines d'intervention présentés ci-dessus :

PIM : prestations interministérielles (bénéficiaires hors restauration, dépenses y compris restauration)

ASIA : actions sociales d'initiatives académiques.

Secours : aides financières exceptionnelles.

CIV : aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.

ND : non disponible.

Précisions

Destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, l'action sociale en faveur des personnels doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

Cette action, à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental. Ces prestations complémentaires aux prestations légales sont versées aux agents en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux...), soit individuelles (aides aux vacances, prestations repas...). Les règles d'attribution de ces prestations sont définies, soit par les ministères chargés respectivement de la fonction publique et du budget pour l'ensemble des agents de l'État (prestations interministérielles), soit par chacun des ministères pour ses propres agents. Les agents non titulaires, les enseignants du secteur privé et les retraités bénéficient également de ces actions.



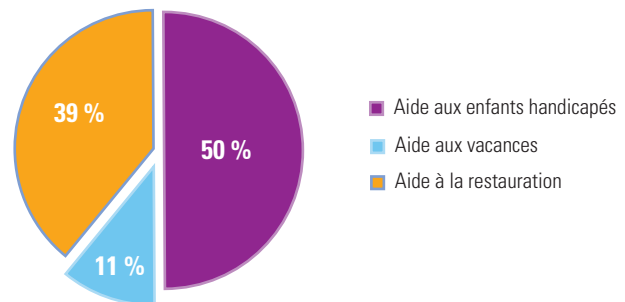
Prestations interministérielles

→ Selon le type d'actions

Les aides aux enfants handicapés ont pour finalité de faciliter l'intégration sociale (allocations aux parents d'enfants handicapés et aux étudiants handicapés pour les séjours en centres spécialisés). L'aide à la restauration est une participation de l'administration au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

En 2009, les prestations interministérielles, hors aide à la restauration, ont concerné 31 139 agents. 5,3 millions de repas ont été subventionnés pour un montant total de 5,9 millions d'euros.

Prestations interministérielles (tous secteurs), répartition des dépenses



Dépenses PIM 2009	Soutien à la politique de l'Éducation nationale (public)		Enseignement privé 1 ^{er} et 2 nd degrés		Formations supérieures		Total	
	Bénéficiaires	Dépenses en euros	Bénéficiaires	Dépenses en euros	Bénéficiaires	Dépenses en euros	Bénéficiaires	Dépenses en euros
Aide aux enfants handicapés	3 834	6 324 572	567	711 341	308	469 578	4 709	7 505 491
Aide aux vacances	18 258	1 300 545	6 525	227 727	1 647	139 080	26 430	1 667 352
Total bénéficiaires	22 092	7 625 117	7 092	939 068	1 955	608 658	31 139	9 172 843
Aide à la restauration (nombre de repas)	2 568 532	2 873 149	933 930	1 029 745	1 824 404	1 982 173	5 326 866	5 885 067
Total		10 498 266		1 968 813		2 590 831		15 057 910

Source : MENVA-MESR DGRH C1-3.

Il existe par ailleurs d'autres prestations interministérielles dont bénéficient les agents du MENVA et du MESR, hors programmes LOLF. Elles consistent en des aides à l'installation des personnels (8 417 dossiers en 2009, soit un montant de 7 millions d'euros), des chèques vacances (plus de 50 000 bénéficiaires soit 12 millions d'euros) et des aides financières à la garde d'enfants (72 000 bénéficiaires de chèques emplois services universels – CESU –, soit 21 millions d'euros).

→ Répartition académique

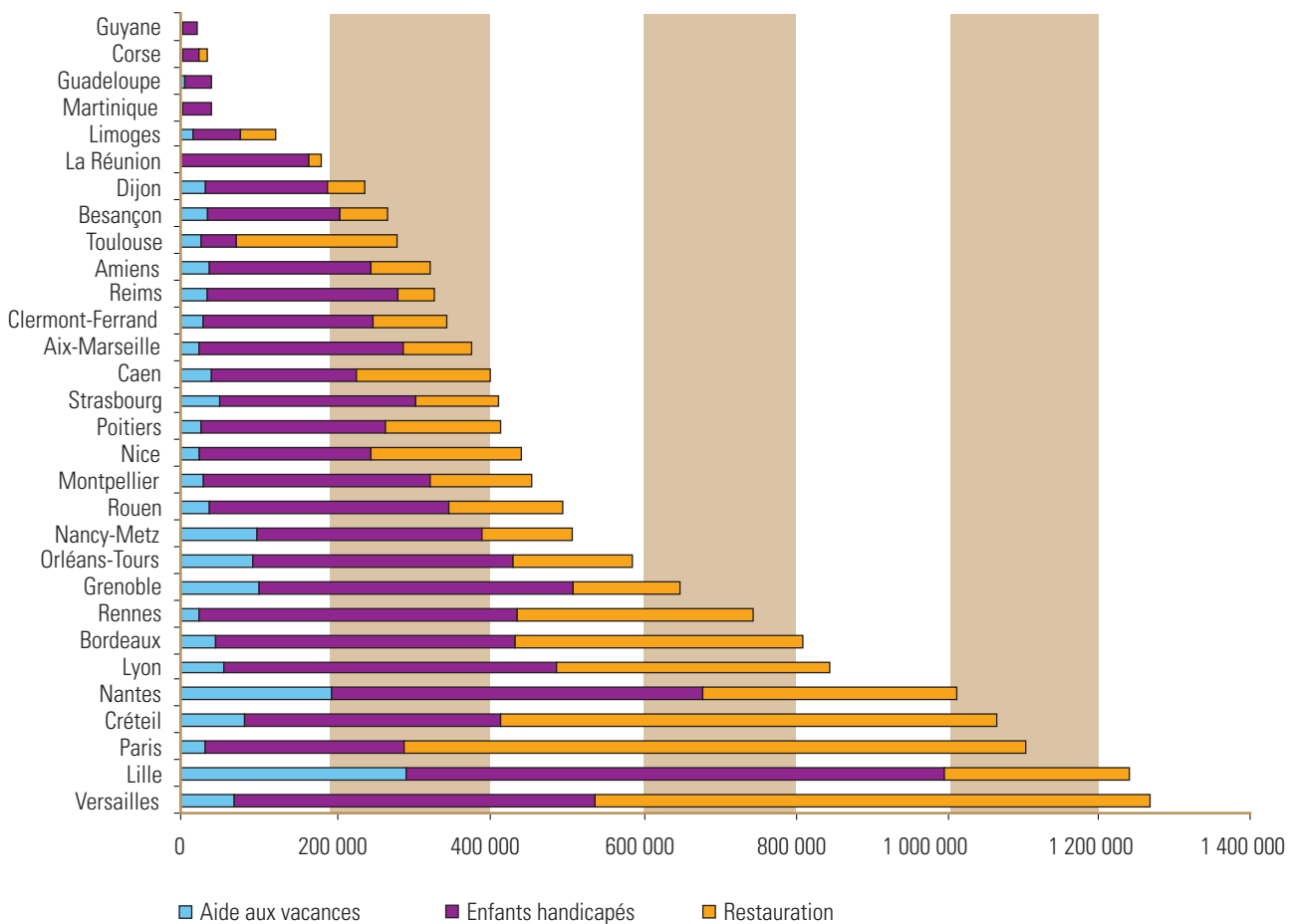
La hiérarchie des montants des prestations interministérielles dans les programmes LOLF reflète en partie le poids démographique des académies : faiblesse des effectifs et des PIM dans les DOM, les académies de Corse et de Limoges, importance des prestations dans celles de Créteil, de Lille et de Versailles.

Pour l'ensemble des programmes LOLF, la part la plus importante consacrée à l'aide aux vacances concerne les académies de Lille (22,7 %), Nancy-Metz (20,1 %) et Nantes (19,1 %).

Les différentes aides n'ont pas toutes le même poids selon les académies. Ainsi, le poids de la restauration dépasse les 60 % dans les académies de Paris, de Toulouse et de Créteil.

L'action en faveur des enfants handicapés a le poids le plus important dans les académies d'outre-mer (plus de 90 %).

Prestations interministérielles, répartition des dépenses totales (€) par nature et par académie





Actions sociales d'initiatives académiques

La vocation des actions sociales d'initiatives académiques (ASIA) est de répondre aux besoins spécifiques locaux. Ces prestations ministérielles individuelles ont bénéficié à 22 300 agents pour un montant global de 7,4 millions d'euros.

→ Selon le type d'actions

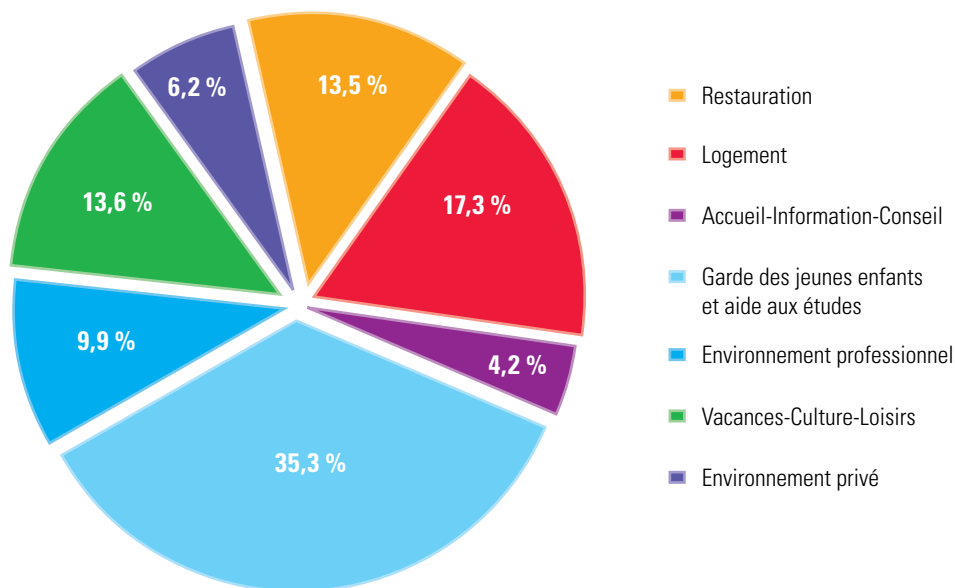
Parmi les sept champs d'actions, celui relatif à la garde des jeunes enfants (dans le cas d'horaires atypiques ou décalés...) et l'aide aux études allouée aux parents d'enfants scolarisés entre 5 et 22 ans (aide aux frais de rentrée scolaire, aides aux frais de logement pour les enfants et étudiants...) occupent le premier rang des dépenses, soit 35,3 % (5 965 bénéficiaires, soit 26,8 % de l'ensemble).

L'aide au logement (2 503 bénéficiaires, soit 11,2 %) consomme 17 % de la dépense globale. L'ASIA « logement » est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (installation des personnes nouvellement nommées dans une académie, par exemple). Elle permet de financer une partie des frais de déménagement, d'agence, de caution et l'achat de l'équipement de première installation.

ASIA 2009	Dépenses		Bénéficiaires	
	Montant (euros)	%	Effectif	%
Restauration	1 003 664	13,5		
Logement	1 281 677	17,3	2 503	11,2
Accueil-Information-Conseil	312 172	4,2	1 196	5,4
Garde des jeunes enfants et aide aux études	2 620 022	35,3	5 965	26,8
Environnement professionnel	732 524	9,9	1 787	8,0
Vacances-Culture-Loisirs	1 007 585	13,6	9 818	44,1
Environnement privé	455 967	6,2	985	4,4
Total	7 413 611	100	22 254	100

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3.

ASIA, répartition des dépenses par nature



→ Répartition académique

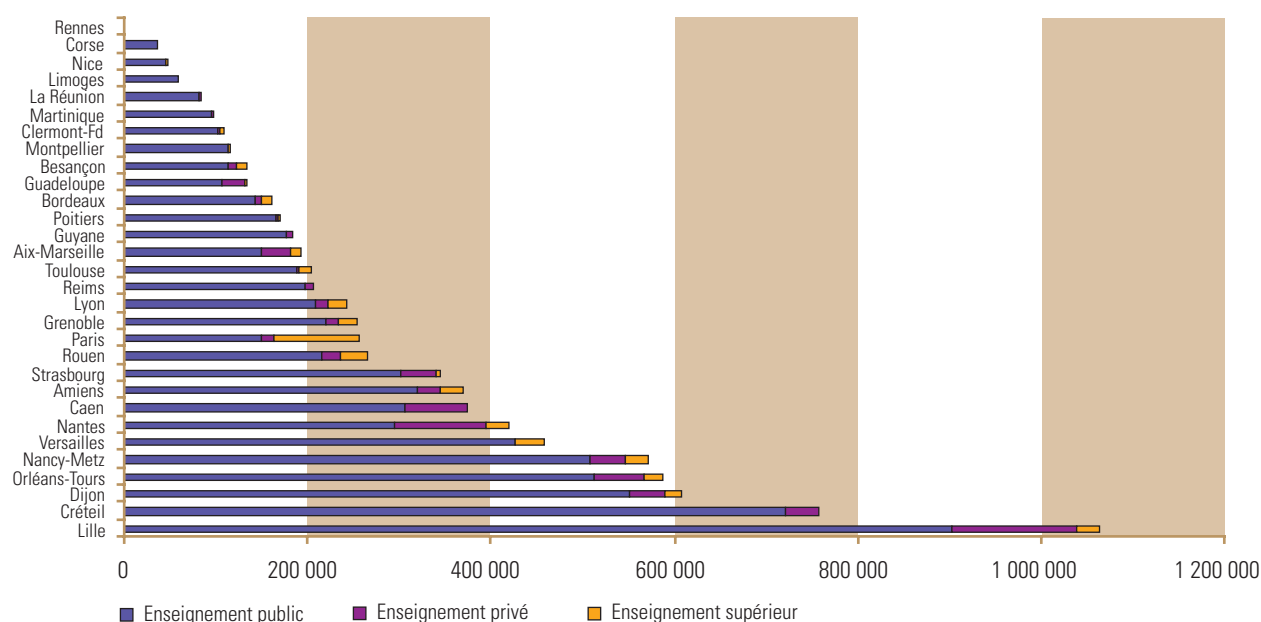
Comme pour les PIM, l'importance des dépenses d'ASIA est liée, dans une moindre mesure, à celle des effectifs des personnels académiques. Par exemple, l'académie de Lille concentre 12,5 % de la dépense globale pour 7 % de l'ensemble du personnel.

Dépenses ASIA (euros), par académie et secteur

ASIA 2009	Soutien à la politique de l'éducation nationale (public)	Enseignem. privé 1 ^{er} et 2 nd degrés	Formations supérieures	Total
Aix-Marseille	148 780	32 813	11 604	193 197
Amiens	318 888	24 915	26 735	370 538
Besançon	112 716	8 803	11 913	133 432
Bordeaux	143 820	6 524	9 917	160 261
Caen	307 088	66 350	0	373 438
Clermont-Ferrand	102 874	1 650	4 620	109 144
Corse	36 850	0	0	36 850
Créteil	721 543	36 770	0	758 313
Dijon	551 092	39 699	17 132	607 923
Grenoble	219 320	15 354	19 112	253 786
Guadeloupe	106 619	24 936	2 440	133 995
Guyane	177 605	5 189	0	182 794
La Réunion	81 756	2 620	0	84 376
Lille	901 951	137 887	23 455	1 063 293
Limoges	58 801	275	0	59 076
Lyon	209 045	14 115	19 100	242 260
Martinique	95 605	1 715	0	97 320
Montpellier	113 279	1 196	2 229	116 704
Nancy-Metz	507 273	39 460	25 705	572 438
Nantes	295 976	97 784	25 353	419 113
Nice	45 032	193	3 338	48 563
Orléans-Tours	513 534	52 774	21 666	587 974
Paris	149 347	12 924	94 766	257 037
Poitiers	166 262	1 767	3 092	171 121
Reims	196 229	9 979	0	206 208
Rennes	0	0	0	0
Rouen	214 558	20 837	30 440	265 835
Strasbourg	301 713	39 504	2 700	343 917
Toulouse	189 134	1 126	14 463	204 723
Versailles	426 923	0	30 592	457 515
France métropolitaine + DOM	7 413 613	697 159	400 372	8 511 144

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3.

ASIA, répartition des dépenses totales (€) par secteur et académie





Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile

Suite à une décision du comité interministériel des villes en décembre 1999, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a mis en place un dispositif d'aide au logement en faveur des personnels affectés en établissements difficiles, situés en zone urbaine. Les agents bénéficiaires ne doivent pas être éligibles à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP).

Cette aide est plafonnée à 900 euros. En 2009, cette aide au logement a concerné 345 agents, pour un montant global de 240 573 euros et un montant moyen accordé de 697 euros. Les académies de Créteil, de Versailles, de La Réunion et d'Amiens consomment plus de la moitié de la dépense globale (56 %).

Cette aide est en décroissance sensible depuis 2003. Ceci s'explique par la concurrence des dispositifs interministériels AIP et AIP-Ville.

Évolution de l'aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissements difficiles

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bénéficiaires	6 018	4 406	3 750	2 498	1 083	523	345
Dépenses (euros)	3 360 970	2 400 170	2 039 122	1 222 267	654 085	342 819	240 573

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3.

→ Répartition académique

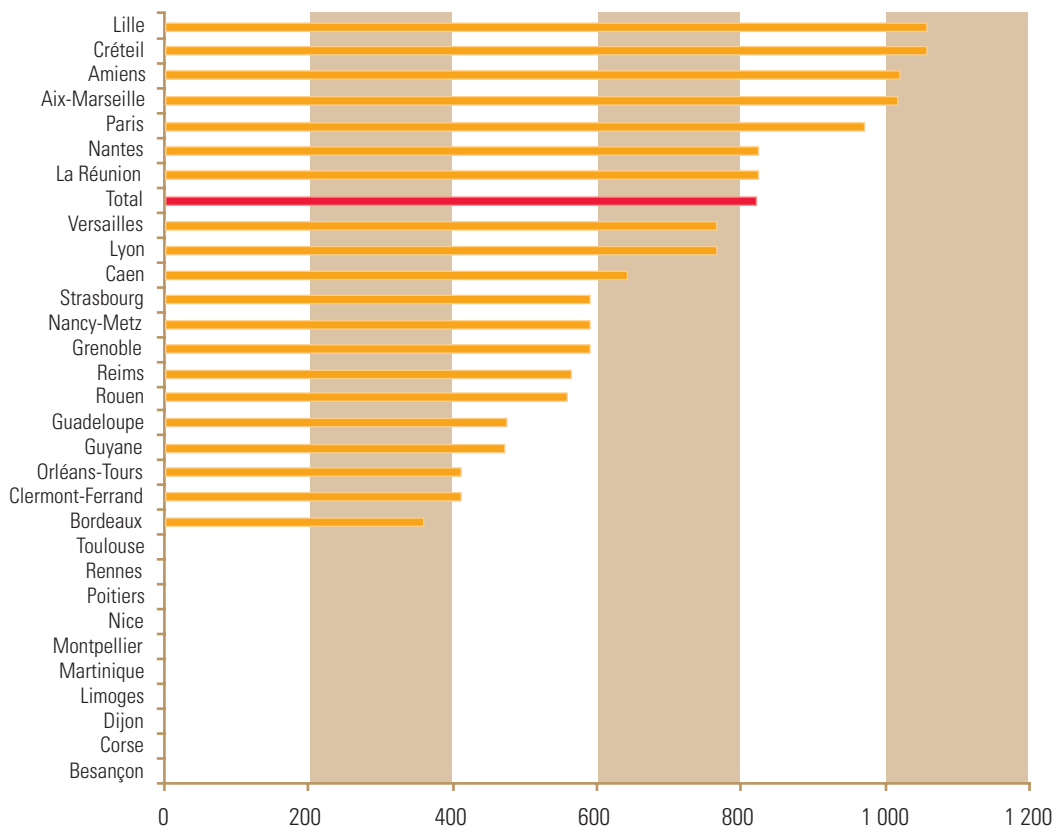
Dans un tiers des académies, les personnels n'ont bénéficié en 2009 d'aucune aide au logement dans le cadre du CIV (aide au logement affectée en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel). Les académies de Lille et de Versailles y ont consacré les montants totaux les plus élevés. Les montants moyens versés varient de 305 euros dans l'académie de Bordeaux à 900 euros dans celles de Créteil et de Lille.

Dépenses et bénéficiaires de l'aide au logement en 2009

Académies	Nombre de dossiers traités	Part en %	Montant (euros)	Part en %	Montant moyen accordé
Aix-Marseille	26	7,5	22 500	9,4	865
Amiens	27	7,8	23 402	9,7	867
Besançon	0	0,0	0	0,0	0
Bordeaux	2	0,6	610	0,3	305
Caen	10	2,9	5 450	2,3	545
Clermont-Ferrand	1	0,3	350	0,1	350
Corse	0	0,0	0	0,0	0
Créteil	54	15,7	48 600	20,2	900
Dijon	0	0,0	0	0,0	0
Grenoble	9	2,6	4 500	1,9	500
Guadeloupe	4	1,2	1 610	0,7	403
Guyane	11	3,2	4 400	1,8	400
La Réunion	40	11,6	28 000	11,6	700
Lille	11	3,2	9 900	4,1	900
Limoges	0	0,0	0	0,0	0
Lyon	28	8,1	18 200	7,6	650
Martinique	0	0,0	0	0,0	0
Montpellier	0	0,0	0	0,0	0
Nancy-Metz	7	2,0	3 500	1,5	500
Nantes	5	1,4	3 500	1,5	700
Nice	0	0,0	0	0,0	0
Orléans-Tours	5	1,4	1 750	0,7	350
Paris	14	4,1	11 541	4,8	824
Poitiers	0	0,0	0	0,0	0
Reims	2	0,6	960	0,4	480
Rennes	0	0,0	0	0,0	0
Rouen	31	9,0	14 700	6,1	474
Strasbourg	4	1,2	2 000	0,8	500
Toulouse	0	0,0	0	0,0	0
Versailles	54	15,7	35 100	14,6	650
France métropolitaine + DOM	345	100,0	240 573	100,0	697

Source : MEN/JVA-MESR DGRH C1-3.

Montant moyen (euros) de l'aide au logement en 2009





Secours urgents et exceptionnels

→ Les agents bénéficiaires du secteur public

Pour venir en aide aux agents en activité, retraités, ou à leur famille, qui rencontrent des difficultés passagères par suite d'événements imprévus, des aides financières non remboursables sont attribuées après enquête sociale par les commissions départementales d'action sociale.

En 2009, 8 112 secours, d'un montant moyen de 700 euros, ont été attribués. 86,8 % des bénéficiaires des secours sont des agents en activité.

Un quart des agents bénéficiaires provient des académies de Lille, de Versailles et de Créteil. Le montant moyen accordé

par l'académie de Rouen est 1,6 fois plus important que le montant moyen global. La plus faible somme moyenne (267 euros) a été allouée dans l'académie de Guyane. Les disparités académiques sont également marquées en ce qui concerne le montant maximal accordé ; les plus élevés (égaux à 2 000 euros) se trouvent dans les académies de Dijon, de Guyane, de Martinique, de Montpellier et d'Orléans-Tours ; les plus bas dans les académies de Nantes (900 euros), de Poitiers (800 euros) et de Rennes (600 euros).

Agents bénéficiaires de secours urgents et exceptionnels en 2009 : secteur public

Académies	Nombre de dossiers examinés			Agents bénéficiaires des secours					Nombre de dossiers retenus	Montant maximum accordé (euros)	Montant moyen accordé (euros)
	Actifs	Retraités	Total	Enseignants	Autres personnels	Retraités	Total général	Total sans retraités			
Aix-Marseille	366	39	405	163	118	21	302	281	302	1 200	856
Amiens	456	112	568	205	169	59	433	374	433	1 500	593
Besançon	194	44	238	90	83	33	206	173	206	1 000	439
Bordeaux	279	44	323	116	98	40	254	214	254	1 000	690
Caen	97	18	115	36	47	17	100	83	100	1 000	848
Clermont-Ferrand	216	49	265	76	146	32	254	222	254	1 000	444
Corse	39	19	58	15	17	17	49	32	49	1 400	706
Créteil	715	90	805	439	251	90	780	690	780	1 500	853
Dijon	218	49	267	122	56	38	216	178	216	2 000	640
Grenoble	300	70	370	143	136	60	339	279	339	1 500	715
Guadeloupe	89	9	98	46	37	9	92	83	92	1 250	835
Guyane	43	3	46	72	10	2	84	82	28	2 000	268
La Réunion	130	15	145	34	41	8	83	75	85	1 500	679
Lille	500	91	591	204	282	72	558	486	558	1 640	729
Limoges	130	39	169	45	83	38	166	128	166	1 000	390
Lyon	263	57	320	134	94	51	279	228	301	1 200	706
Martinique	131	35	166	56	17	33	106	73	129	2 000	969
Montpellier	453	70	523	220	183	64	467	403	467	2 000	786
Nancy-Metz	246	66	312	174	56	62	292	230	292	1 200	786
Nantes	250	31	281	109	106	26	241	215	245	900	687
Nice	218	30	248	50	128	20	198	178	198	1 500	724
Orléans-Tours	241	36	277	116	118	36	270	234	270	2 000	658
Paris	236	20	256	100	88	11	199	188	199	1 200	588
Poitiers	308	32	340	214	92	30	336	306	17	800	830
Reims	223	43	266	62	91	37	190	153	190	1 500	884
Rennes	198	58	256	83	109	59	251	192	242	600	335
Rouen	431	8	439	139	157	7	303	296	412	1 220	1 108
Strasbourg	126	12	138	58	63	9	130	121	130	1 810	828
Toulouse	140	30	170	110	20	30	160	130	160	1 500	641
Versailles	771	63	834	362	349	63	774	711	774	1 000	539
France métropolitaine + DOM	8 007	1 282	9 289	3 793	3 245	1 074	8 112	7 038	7 888		700

NB : Le nombre d'agents bénéficiaires peut être inférieur au nombre de secours car un même agent peut bénéficier de plusieurs secours la même année.

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3.

Secours urgents et exceptionnels, montant moyen accordé (€) - Public 2009



→ Les agents bénéficiaires du secteur privé

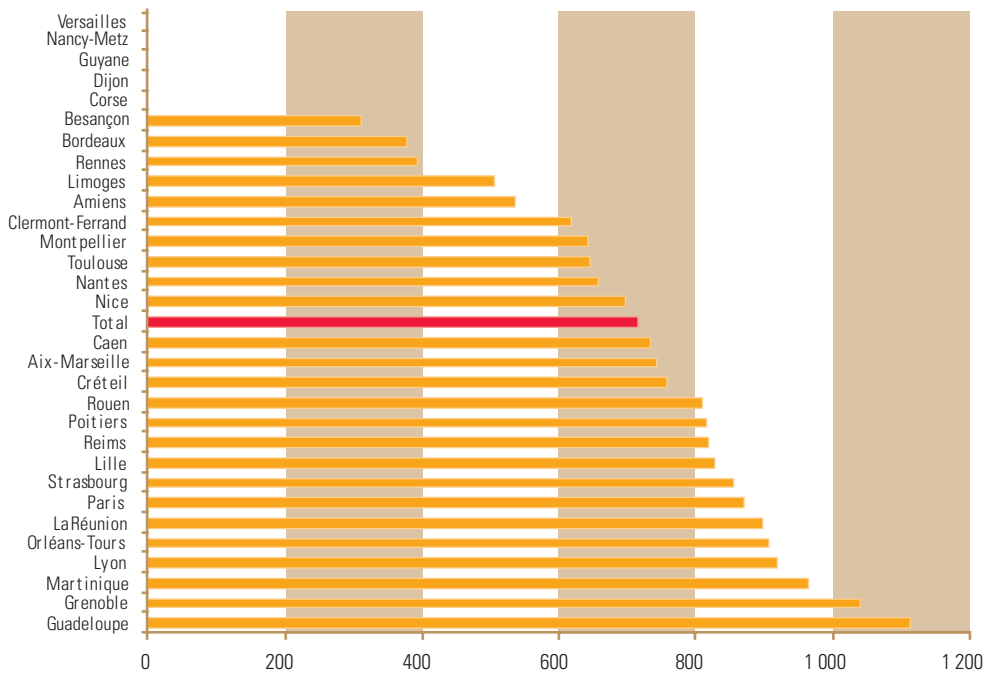
En 2009, dans l'enseignement privé, 413 secours, d'un montant moyen de 718 euros, ont été attribués. 92,7 % des bénéficiaires des secours sont des agents en activité. Les académies de Lille, de Nantes et de Rennes rassemblent à elles seules 27,1 % des agents bénéficiaires. Le montant moyen accordé est contrasté selon les académies : supérieur ou égal à 1 000 euros dans les académies de Grenoble et de Guadeloupe ; inférieur à 400 euros dans celles de Besançon, de Bordeaux et de Rennes. Il en est de même pour les sommes maximales octroyées : de 2 000 euros dans l'académie de Grenoble à 400 euros dans celle de Limoges.

Agents bénéficiaires de secours urgents et exceptionnels en 2009 : secteur privé

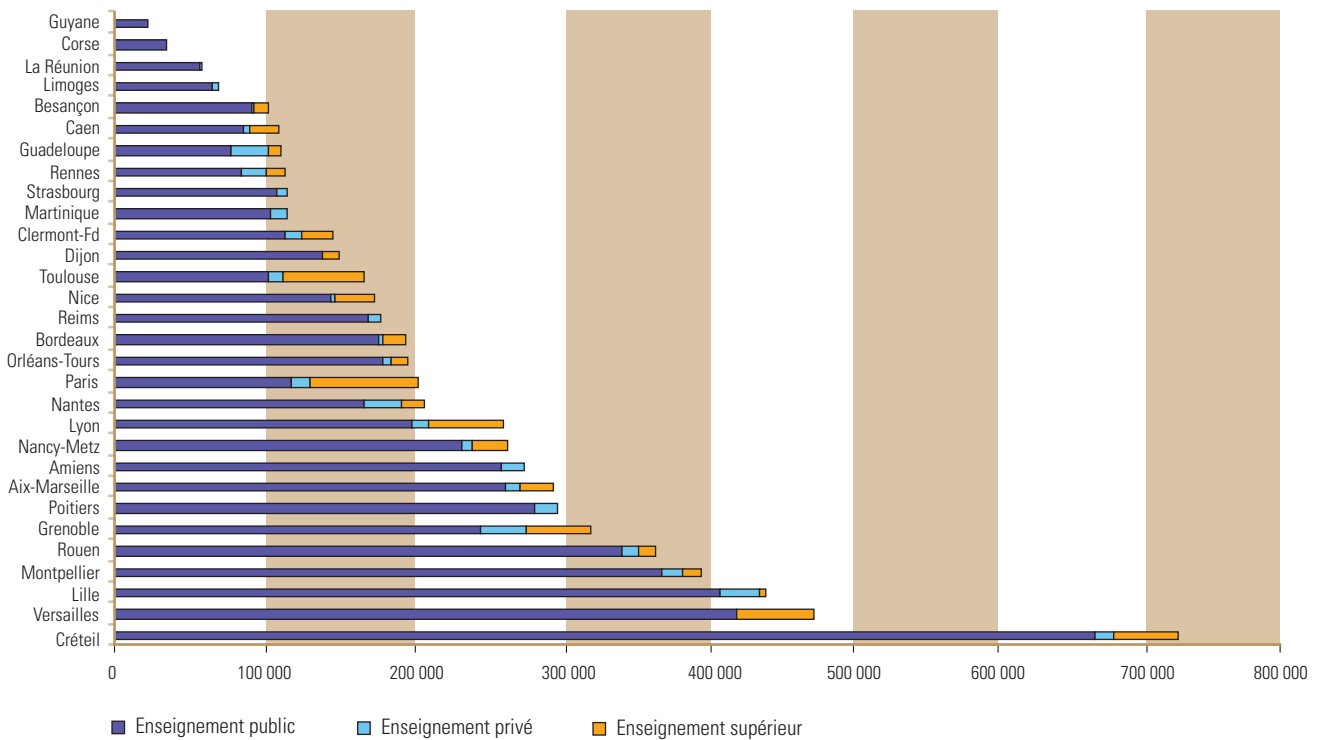
Académies	Nombre de dossiers examinés			Agents bénéficiaires des secours					Total sans retraités	Nombre de dossiers retenus	Montant maximum accordé (euros)	Montant moyen accordé (euros)
	Actifs	Retraités	Total	Enseignants	Autres personnels	Retraités	Total général	%				
Aix-Marseille	13	2	15	6	6	2	14	3,4	12	14	1 200	743
Amiens	27	0	27	27	0	0	27	6,5	27	27	900	537
Besançon	7	0	7	7	0	0	7	1,7	7	7	800	314
Bordeaux	6	0	6	5	0	0	5	1,2	5	5	800	380
Caen	9	1	10	6	0	1	7	1,7	6	7	1 000	736
Clermont-Ferrand	19	0	19	19	0	0	19	4,6	19	19	1 000	618
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	
Créteil	15	0	15	15	0	0	15	3,6	15	15	1 500	758
Dijon	1	0	1	1	0	0	1	0,2	1	nc	nc	
Grenoble	35	0	35	29	0	0	29	7,0	29	29	2 000	1 043
Guadeloupe	23	0	23	23	0	0	23	5,6	23	23	1 500	1 114
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	
La Réunion	2	0	2	2	0	0	2	0,5	2	2	1 000	900
Lille	35	0	35	31	0	0	31	7,5	31	31	1 500	831
Limoges	10	0	10	8	2	0	7	1,7	7	10	400	507
Lyon	13	0	13	11	0	1	12	2,9	11	13	1 200	919
Martinique	12	0	12	12	0	0	12	2,9	12	10	1 000	967
Montpellier	21	0	21	21	0	0	21	5,1	21	21	1 200	643
Nancy-Metz	10	0	10	9	0	0	9	2,2	9	9	1 200	0
Nantes	37	0	37	37	0	0	37	9,0	37	37	800	658
Nice	3	0	3	3	0	0	3	0,7	3	3	800	700
Orléans-Tours	6	0	6	6	0	0	6	1,5	6	6	1 000	908
Paris	21	0	21	14	0	0	14	3,4	14	14	1 200	871
Poitiers	19	0	19	17	0	0	17	4,1	17	17	800	818
Reims	11	0	11	10	0	0	10	2,4	10	10	1 500	820
Rennes	42	1	43	43	0	0	43	10,4	17	42	600	394
Rouen	14	0	14	13	0	0	13	3,1	13	13	1 220	812
Strasbourg	7	0	7	7	0	0	7	1,7	7	7	1 200	857
Toulouse	15	0	15	15	0	0	15	3,6	15	15	1 000	647
Versailles	0	0	0	0	0	0	7	1,7	7	0	0	0
France métropolitaine + DOM	433	4	437	397	8	4	413	100	383	406		718

NB : Le nombre d'agents bénéficiaires peut être inférieur au nombre de secours car un même agent peut bénéficier de plusieurs secours la même année.
Source : MEN/JVA-MESR DGRH C1-3.

Secours urgents et exceptionnels, montant moyen accordé (€) - Privé 2009



Secours, répartition des dépenses totales (euros) par secteur et académie





Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

→ Taux de participation

Les taux de participation des personnels des premier et second degrés, aux élections professionnelles du 2 décembre 2008, sont relativement proches : 62,6 % pour le premier et 64,8 % pour le second, soit une légère augmentation par rapport au scrutin de 2005. Il en va de même pour les taux de suffrages exprimés (respectivement, 60,2 % et 62,3 %).

Élections aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et des DCIO (scrutin du 2 décembre 2008)

	Premier degré		Second degré	
	Effectifs	% inscrits	Effectifs	% inscrits
Inscrits	347 466		417 175	
Votants	217 591	62,6	270 504	64,8
Blancs ou nuls	8 493	2,4	10 422	2,5
Suffrages exprimés	209 098	60,2	260 082	62,3
Taux de participation	62,6		64,8	

Sources : MENJVA-MESR DGRH B2-1, B2-2



Résultats par fédération des élections des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et DCIO

→ Répartition des suffrages aux CAPN

Au scrutin du 2 décembre 2008, dans le premier degré, la FSU a recueilli 47,0 % des voix et obtenu un peu plus de la moitié des sièges (6). Elle est suivie de l'UNSA : 22,9 % des voix et 30 % des sièges (3), de FO : 7,8 % des voix et 10 % des sièges. Les autres fédérations, qui totalisent 22,3 % des voix, ne disposent d'aucun siège. Dans le second degré, la FSU a

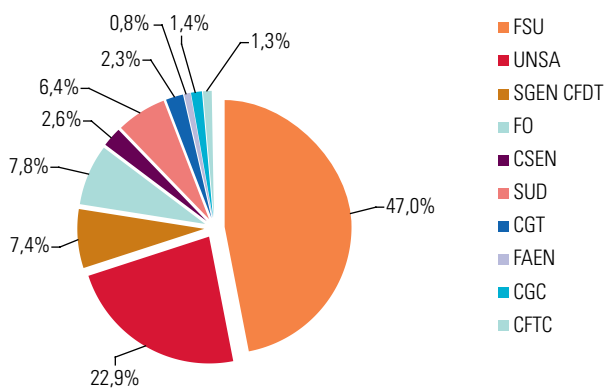
recueilli 46,5 % des voix et 60 % des sièges (36). La CFDT arrive en deuxième position avec 10,1 % des voix et 10 % des sièges (6) et l'UNSA en troisième position avec 8,1 % des voix et 6,7 % des sièges (4). Les autres fédérations qui disposent de sièges sont le CSEN (5), l'EIL SNETAA (4), la CGT (3), FO (1) et SUD Éducation (1).

Élections aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et des DCIO (scrutin du 2 décembre 2008)

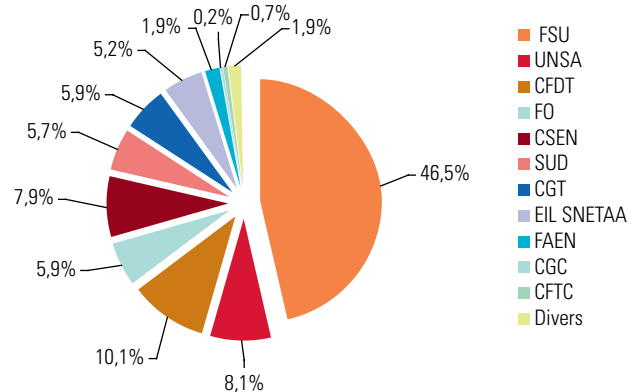
Fédérations	Premier degré			Second degré			Total		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
FSU	98 376	47,0	6	120 897	46,5	36	219 273	46,7	42
UNSA	47 980	22,9	3	21 010	8,1	4	68 990	14,7	7
CFDT	15 512	7,4	0	26 175	10,1	6	41 687	8,9	6
FO	16 332	7,8	1	15 462	5,9	1	31 794	6,8	2
CSEN	5 414	2,6		20 669	7,9	5	26 083	5,6	5
SUD Éducation	13 351	6,4		14 888	5,7	1	28 239	6,0	1
CGT	4 870	2,3		15 311	5,9	3	20 181	4,3	3
EIL SNETAA				13 422	5,2	4	13 422	2,9	4
FAEN	1 576	0,8		4 976	1,9		6 552	1,4	
CGC	2 885	1,4		638	0,2		3 523	0,8	
CFTC	2 802	1,3		1 771	0,7		4 573	1,0	
Divers				4 863	1,9		4 863	1,0	
Total	209 098	100,0	10	260 082	100,0	60	469 180	100,0	70

Source : MENJVA-MESR DGRH B2-2

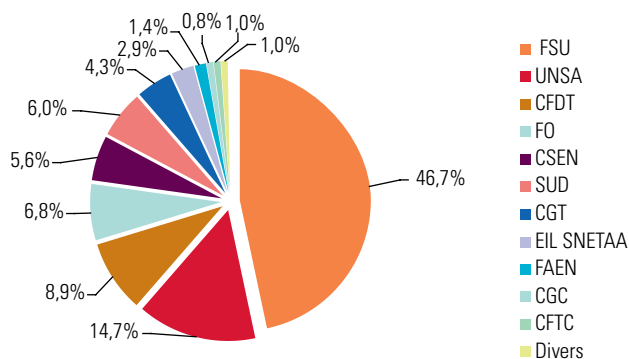
Répartition des suffrages aux CAPN du premier degré (scrutin du 2 décembre 2008)



Répartition des suffrages aux CAPN du second degré (scrutin du 2 décembre 2008)



Répartition des suffrages aux CAPN (premier et second degrés) (scrutin du 2 décembre 2008)



→ Résultats par syndicat

La FSU recueille le plus grand nombre de voix (de 43,7 % à 81,1 %) dans tous les corps, sauf pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) (11,6 %).

C'est chez les professeurs d'éducation physique et sportive que la FSU enregistre le pourcentage de voix le plus élevé (81,1 %) et obtient les six sièges à pourvoir, puis chez les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO) (55,6 % des voix et quatre des cinq sièges). Chez les conseillers principaux d'éducation, elle en recueille le moins (43,7 %).

Le SGEN-CFDT obtient les pourcentages les plus élevés chez les DCIO-conseillers d'orientation psychologues (COP) (26,1 %) et les conseillers principaux d'éducation (CPE) (16,1 %). Il obtient les moins importants chez les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE-EPS) (2,2 %). On peut signaler, enfin, le pourcentage relativement élevé de voix obtenues par le SNALC-CSEN chez les professeurs de chaire supérieure (31,7 %) et les professeurs agrégés (15,2 %) et par le SNETAA (30,1 %) et l'UNSEN-CGT (23,9 %) chez les PLP.

Résultats par syndicat selon le corps (en %) (scrutin du 2 décembre 2008)

Syndicats	Chaires supérieures	Agrégés	Certifiés-adjoints d'enseignement-chargés d'enseignement	Professeurs de lycée professionnel	Professeurs d'EPS et chargés d'enseignement d'EPS	Conseillers principaux d'éducation	DCIO-conseillers d'orientation psychologues
FSU	47,6	48,0	50,7	11,6	81,1	43,7	55,6
SNETAA			0,4	30,1		4,9	
SGEN-CFDT	9,6	11,5	10,2	9,5	2,2	16,1	26,1
SNALC-CSEN	31,7	15,2	9,0	2,5	2,5	2,1	
SE-UNSA		4,7	8,6	7,3	8,5	17,2	2,8
SUD Éducation		5,0	6,9	4,3	1,8	4,9	8,7
FO-FNEC FP	5,9	5,5	6,8	5,6	1,8	5,8	4,5
SAGES		5,0	0,7		0,7		
SNCL-FAEN		1,0	2,7	0,9	0,7	1,3	
UNSEN-CGT		1,9	2,9	23,9	0,7	4,1	2,3
SCENRAC-CFTC	5,3	1,1	0,8	0,6			
CNGA-CGC		0,5	0,3				
SNPCT		0,5	0,1	1,9			
SPIEN				1,8			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MENJVA-MESR DGRH B2-2

Résultats par syndicat selon le corps (en sièges) (scrutin du 2 décembre 2008)

Syndicats	Chaires supérieures	Agrégés	Certifiés-adjoints d'enseignement-chargés d'enseignement	Professeurs de lycée professionnel	Professeurs d'EPS et chargés d'enseignement d'EPS	Conseillers principaux d'éducation	DCIO-conseillers d'orientation psychologues
FSU	3	6	11	1	6	5	4
SNETAA				4			
SGEN-CFDT		1	2	1		1	1
SNALC-CSEN	1	2	2				
SE-UNSA			2			2	
SUD Éducation			1				
FO-FNEC FP			1				
UNSEN-CGT				3			
Total	4	9	19	9	6	8	5

Source : MENJVA-MESR DGRH B2-2



Résultats des élections au Conseil national des universités

Au Conseil national des universités (CNU), ce sont les « Divers », c'est-à-dire des listes indépendantes, qui recueillent, au scrutin du 18 novembre 2007, le plus grand nombre de voix (38,5 %) et de sièges (38 %).

Le SNESUP rassemble près d'un tiers des sièges (29,9 %). Le SGEN-CFDT en obtient 14,9 %. Les autres fédérations en rassemblent autour de 5 % (FO, Qualité de la science française) ou moins (Sup' Recherche-UNSA et Autonomes).

Élections au CNU (scrutin du 18 novembre 2007)

	Professeurs d'université et assimilés	Maîtres de conférences et assimilés	Total
Inscrits	15 106	30 848	45 954
Votants	9 026	12 903	21 929
Taux de participation	59,8	41,8	47,7

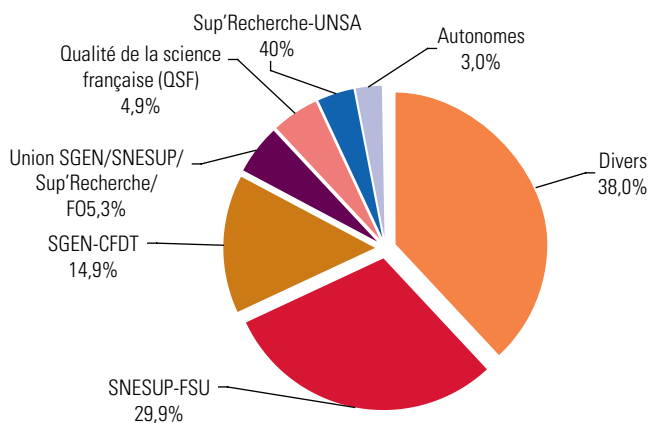
Source : MEN/JVA-MESR DGRH A1-2

Élections au CNU (scrutin du 18 novembre 2007)

Fédérations	Voix	%	Sièges	%
Divers	8 235	38,5	441	38,0
SNESUP-FSU	6 544	30,6	347	29,9
SGEN-CFDT	3 421	16,0	173	14,9
Union SGEN/SNESUP/Sup'Recherche/FO	480	2,3	61	5,3
Qualité de la science française (QSF)	1 067	5,0	57	4,9
Sup'Recherche-UNSA	885	4,1	46	4,0
Autonomes	747	3,5	35	3,0

Source : MEN/JVA-MESR DGRH A1-2

Répartition des sièges (Scrutin du 18 novembre 2007)



Précisions

Les élections au Conseil national des universités (CNU) qui se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences, se caractérisent par une très grande diversité de listes. Cette diversité découle de l'organisation en sections disciplinaires de cette instance.

Personnels de direction et d'inspection

10 081 personnels de direction, soit 82,3 % des inscrits, ont exprimé leur suffrage pour l'élection de leurs représentants à leur commission administrative paritaire nationale (CAPN), le 2 décembre 2008. Le SNPDEN UNSA a recueilli 67 % des suffrages exprimés et ID Indépendant 19,9 %. Sur les onze sièges à pourvoir, le SNPDEN UNSA en remporte huit, ID Indépendant deux et le SGEN-CFDT un.

Résultats des élections aux CAPN des personnels de direction (Scrutin du 9 décembre 2008)

	Inscrits	Exprimés	SNPDEN UNSA	FO	SGEN	CGT	FSU	ID indépendant
Personnels de direction	12 153	10 081	6 757	51	775	146	350	2 002
% par rapport aux exprimés			67,0	0,5	7,7	1,4	3,5	19,9
Nombre de sièges obtenus			8		1			2

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP

Pour les élections à la CAPN des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), 1 203 d'entre eux ont exprimé leur suffrage le 3 décembre 2009. Ils représentent 61,4 % des inscrits. Parmi les trois listes présentées, le SIEN UNSA est très largement majoritaire avec 70,7 % des suffrages exprimés. Il obtient quatre sièges sur cinq et le SNPI-FSU un.

Résultats des élections aux CAPN des personnels d'inspection (IEN)

(Scrutin du 3 décembre 2009)

	Inscrits	Exprimés	SNPI-FSU	SGEN-CFDT	SIEN UNSA
IEN	1 959	1 203	210	142	851
% par rapport aux exprimés			17,5	11,8	70,7
Nombre de sièges obtenus			1	0	4

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP

Concernant la CAPN des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), les suffrages exprimés, au scrutin du 2 décembre 2008, sont au nombre de 794 pour 1 097 inscrits, soit 72,4 % des inscrits. La liste majoritaire SNIA-IPR (61,4 % des suffrages) obtient trois sièges. La liste SIA obtient 21,2 % des suffrages et la liste d'union SNIA/SNIA-CR 17,4 %, chacune remportant un siège.

Résultats des élections aux CAPN des personnels d'inspection (IA-IPR)

(Scrutin du 9 décembre 2008)

	Inscrits	Exprimés	SNIA	SIA	SNIA-IPR
IA-IPR	1 097	794	138	168	488
% par rapport aux exprimés			17,4	21,2	61,4
Nombre de sièges obtenus			1	1	3

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP



Personnels ATSS

Parmi les 118 595 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) inscrits sur les listes d'électeurs aux différentes commissions administratives paritaires nationales, 70 331 agents, soit 59,3 %, ont exprimé leur vote aux scrutins de mars 2008 et de décembre 2010. Toutes

CAPN confondues, l'UNSA est l'organisation syndicale la plus représentée : elle a remporté 39,7 % des suffrages exprimés. Avec 24,8 % des suffrages pour la FSU et 13,4 % pour la CGT, ces trois organisations syndicales ont obtenu un peu plus des trois quarts des voix.

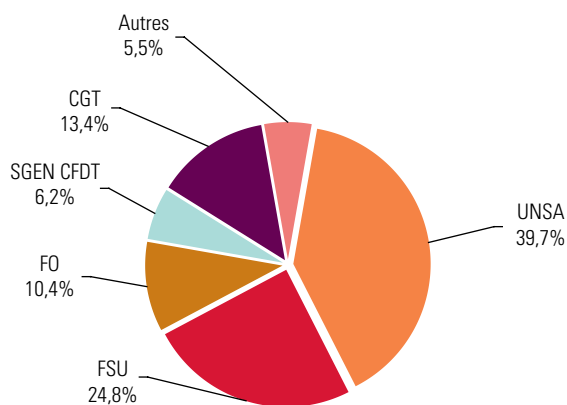
Élections aux CAPN des ATSS

Composition des CAPN des ATSS	Inscrits	Exprimés	UNSA	FSU	FO	SGEN CFDT	CGT	CGC- CFTC	FAEN	CSEN	Autres
Filière administrative											
scrutin du 1 ^{er} décembre 2010 (sauf CASU)											
CASU et intendants universitaires, scrutin 4 décembre 2007	1 515	1 063	627	301	14	104			17		
Sièges			3	1							
ADAENES	11 264	7 443	4 530	1 310	324	584	337		103		255
Sièges			6	1							
SAENES	19 320	13 091	6 433	3 417	1 154	882	893		217		95
Sièges			6	3	1						
ADJAENES	37 459	22 129	9 580	5 583	2 479	1 571	1 813		374	207	522
Sièges			8	4	2	1	1				
Total suffrages exprimés	69 558	43 726	21 170	10 611	3 971	3 141	3 043	0	711	207	872
% par rapport aux exprimés			48,4	24,3	9,1	7,2	7,0	0,0	1,6	0,5	2,0
Filière ouvrière et de service											
scrutin du 11 mars 2008											
Techniciens de l'éducation nationale	125	52	23				29				
Sièges			1				2				
Adjoints tech. étab. d'enseignement	30 480	14 803	3 265	2 166	2 729	663	5 659		144		177
Sièges			3	2	2		5				
Total suffrages exprimés	30 605	14 855	3 288	2 166	2 729	663	5 688	0	144	0	177
% par rapport aux exprimés			22,1	14,6	18,4	4,5	38,3	0,0	1,0	0,0	1,2
Filière santé sociale											
scrutin du 1 ^{er} décembre 2010											
Médecins	1 392	783	470		84						229
Sièges			3								1
Conseillers techn. de serv. Social	495	332	115	158		59					
Sièges			1	1							
Infirmières	7 671	4 880	1 467	3 124	90	103	96				
Sièges			2	5							
Assistants de service social	2 822	1 587	322	822	41	217	131				54
Sièges			1	3		1					
Total suffrages exprimés	12 380	7 582	2 374	4 104	215	379	227	0	0	0	283
% par rapport aux exprimés			31,3	54,1	2,8	5,0	3,0	0,0	0,0	0,0	3,7
Filière Laboratoire											
scrutin du 11 mars 2008											
Techniciens de laboratoire	380	281	76	46	11		31				117
Sièges			2	1							3
Adjoints techniques de laboratoire	5 672	3 887	1 038	527	386	176	421	17			1 322
Sièges			3	2	1		1				4
Total suffrages exprimés	6 052	4 168	1 114	573	397	176	452	17	0	0	1 439
% par rapport aux exprimés			26,7	13,7	9,5	4,2	10,8	0,4	0,0	0,0	34,5
Total	118 595	70 331	27 946	17 454	7 312	4 359	9 410	17	855	207	2 771
% par rapport aux exprimés			39,7	24,8	10,4	6,2	13,4	0,0	1,2	0,3	3,9

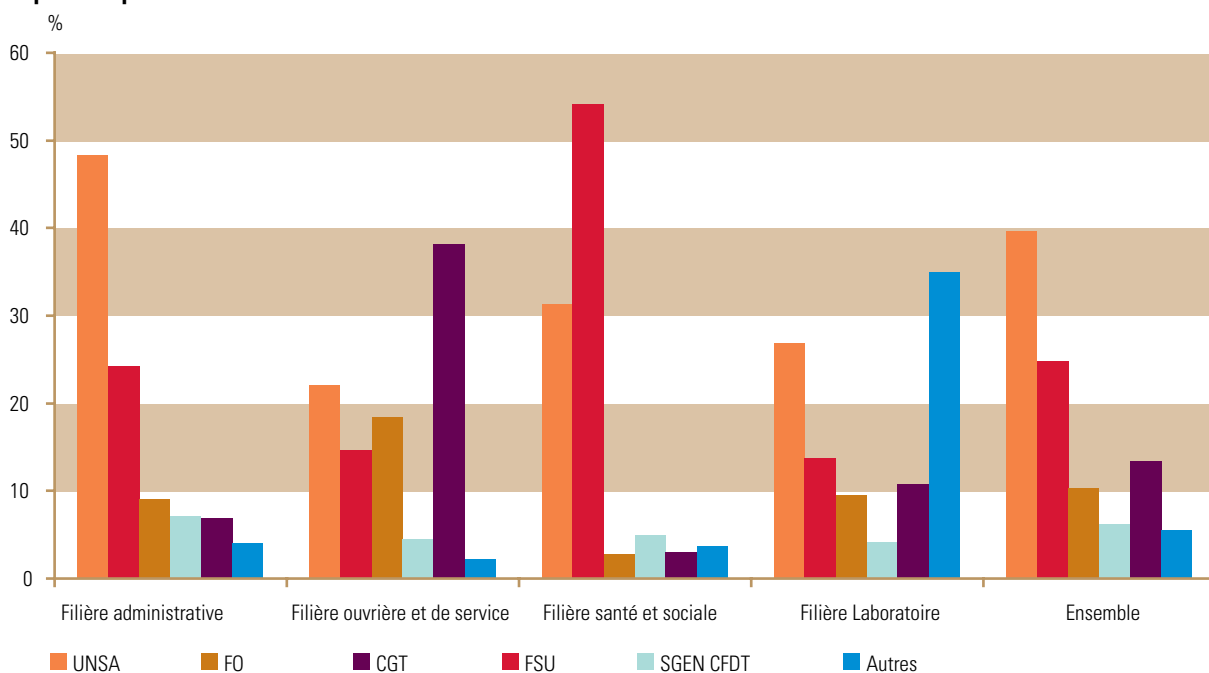
Source : MENJVA-MESR DGRH C1-2

Selon les filières, la représentation syndicale est très différente. Dans la filière administrative, l'UNSA a recueilli 48,4 % des suffrages exprimés. Dans la filière santé et sociale, la FSU a remporté 54,1 % des suffrages et l'UNSA 31,3 %, soit à elles deux plus de 85,4 % des voix exprimées. Dans la filière ouvrière et de service, la CGT et l'UNSA représentent respectivement 38,3 % et 22,1 % des votes exprimés.

Répartition des suffrages aux CAPN des ATSS

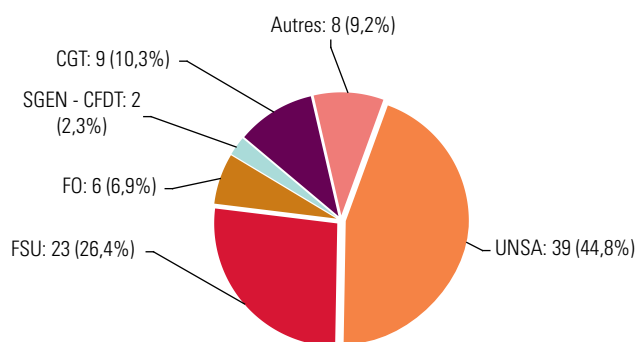


Répartition par filière aux CAPN des ATSS



Avec 39 sièges obtenus, l'UNSA recueille un peu moins de la moitié des sièges (44,8 %). Elle est suivie par la FSU avec 23 sièges (26,4 %). Les autres fédérations se partagent les 25 sièges restants (28,7 %).

Répartition en nombre de sièges aux CAPN des ATSS





Personnels des bibliothèques

Sur l'ensemble des corps, le SNASUB-FSU recueille le plus grand nombre de suffrages aux scrutins de 2008 et 2009 : 43,3 % (15 sièges) suivi de la CFDT (21,8 %, 6 sièges) et de la CGT (16,6 %, 6 sièges).

Par corps, la CFDT recueille la majorité relative des suffrages chez les conservateurs et les conservateurs généraux (respectivement 44,9 % et 44,1 %). En revanche, la FSU domine chez les bibliothécaires adjoints spécialisés (55,1 %), les assistants des bibliothèques (48,7 %), les magasiniers (48,4 %) et les bibliothécaires (47,4 %).

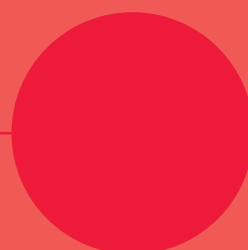
Résultats aux CAPN des personnels des bibliothèques

	Inscrits	Exprimés	SNASUB-FSU	CFDT	CGT	UNSA	SNAB	FO
scrutin du 13/05/2008								
Bibliothécaires	631	445	211	155	50	29		
% de voix obtenues			47,4	34,8	11,30	6,5		
Sièges			1	1				
scrutin du 15/04/2008								
Conservateurs des bibliothèques	1 391	909	248	408	106	78	69	
% de voix obtenues			27,3	44,9	11,7	8,6	7,6	0,0
Sièges			2	3	1			
scrutin du 16/04/2008								
Conservateurs généraux des bibliothèques	210	152		67	28	34	23	
% de voix obtenues			0,0	44,1	18,4	22,4	15,1	0,0
Sièges					1	1		
scrutin du 25/03/2008								
Assistants des bibliothèques	401	279	136	51	46	18		28
% de voix obtenues			48,7	18,3	16,5	6,5	0,0	10,0
Sièges			3	1	1			
scrutin du 03/04/2009								
Bibliothécaires adjoints spécialisés	1 237	937	516	142	156	73		50
% de voix obtenues			55,1	15,2	16,6	7,8	0,0	5,3
Sièges			4	1	1			
scrutin du 18/11/2009								
Magasiniers des bibliothèques	2 441	1 338	647	63	286	113		229
% de voix obtenues			48,4	4,7	21,4	8,4	0,0	17,1
Sièges			5		2			1
Total Suffrages	6 311	4 060	1 758	886	672	345	92	307
% de voix obtenues			43,3	21,8	16,6	8,5	2,3	7,6
Sièges			15	6	6	1	0	1

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP



La formation continue





Activité globale de formation

Les Plans Académiques de Formation (P.A.F.) présentent la programmation pluriannuelle de l'ensemble de l'activité de formation en direction de tous les personnels. Afin de mettre en œuvre la politique académique de formation et de permettre à chaque agent de construire un parcours individualisé de formation, le P.A.F. se décline en dispositifs, articulés entre eux et composés de un ou plusieurs modules.

Année scolaire	Premier degré (100 départements)				Second degré (30 académies)			
	Journées stagiaires	Personnes formées (présentes)	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules réalisés	Journées stagiaires	Personnes assidues (formées)	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus
2003-2004	813 265	115 000	7 218	9 248	900 000	176 000	16 000	30 100
2004-2005	882 000	115 200	8 000	10 900	911 000	187 000	16 500	31 300
2005-2006	835 600	114 000	8 600	12 000	953 000	208 000	16 300	32 200
2006-2007	716 700	112 000	7 750	10 150	897 000	212 000	16 000	31 200
2007-2008 *	705 000	106 000	7 300	10 700	860 000	201 000	16 300	31 300
2008-2009 **	737 600	118 000	ND	11 725	885 433	200 470	ND	33 448

* 95 départements et 29 académies

** 96 départements et 29 académies

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

ND : non disponible

Précisions

Le dispositif de formation se caractérise par :

- un objectif qui traduit la politique de formation des personnels. Il indique les axes majeurs de l'accompagnement par la formation des évolutions de la politique éducative. Il aide à identifier le sens et les enjeux des décisions arrêtées dans le cadre d'un plan qui peut être pluriannuel ;
- un niveau d'initiative qui désigne le maître d'ouvrage du dispositif : infradépartemental, départemental, académique, inter-académique, national ;
- un type de candidature que déterminent les conditions d'inscription à un dispositif (candidature individuelle, candidature collective, public désigné).

Le module de formation est un élément d'un dispositif et se caractérise par :

- un contenu qui indique le champ de connaissances ou de pratiques sur lequel porte le module, abstraction faite du public auquel il s'adresse ;
- le public cible qui correspond à la population visée par le module. Il est repéré par les fonctions qu'il exerce indépendamment de son appartenance à un corps ou à un grade ;
- un type qui peut être obligatoire, facultatif ou négocié :
- des modules obligatoires : sorte de tronc commun obligatoire à toute personne s'inscrivant au dispositif correspondant ;
- des modules facultatifs : modules optionnels laissés au choix du candidat ;
- des modules négociés : modules éventuellement proposés à un candidat lors de son parcours de formation ;
- une mise en œuvre qui peut nécessiter la création de plusieurs groupes. Un groupe se réunit lors d'une ou plusieurs sessions (lieu et période continue de temps repérés par une date).



La formation continue des enseignants du premier degré public

→ Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Globalement, pour l'année scolaire 2008-2009, 41,2 % du public potentiel s'est inscrit à au moins un module de formation. Les enseignants exerçant en maternelle s'inscrivent moins souvent que leurs collègues d'enseignement élémentaire (respectivement 35,1 % et 40,4 %). La demande des directeurs d'école se révèle plus importante (57,7 %) que pour les autres enseignants n'assurant pas de fonction de direction.

Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Fonction	Effectifs nationaux	Personnes inscrites à au moins un module		Personnes retenues à au moins un module de formation			Personnes présentes ⁽¹⁾ à la formation	
		Nombre	%	Nombre	%	Taux de satisfaction ⁽²⁾	Nombre	%
Directeurs d'école	47 277	27 294	57,7	25 915	54,8	94,9	24 140	51,1
Personnels du secteur A.S.H en et hors RASED	27 602	11 838	42,9	11 312	41,0	95,6	10 122	36,7
Enseignants en classe maternelle	70 367	24 676	35,1	21 229	30,2	86,0	19 914	28,3
Enseignants en classe élémentaire	131 190	52 965	40,4	48 853	37,2	92,2	45 567	34,7
Autres	60 152	21 854	36,3	20 105	33,4	92,0	18 156	30,2
Total	336 588	138 627	41,2	127 414	37,9	91,9	117 899	35,0

Source : MEN/JVA DGESCO A1-5.

Les pourcentages se rapportent aux effectifs de personnels en février 2009 dans les différentes fonctions.

(1) Personnes présentes : personnes ayant assisté à au moins une heure de formation.

(2) Pourcentage de personnes retenues par rapport aux personnes inscrites.

Pourcentage d'enseignants inscrits, retenus et présents selon la fonction (année 2008-2009)

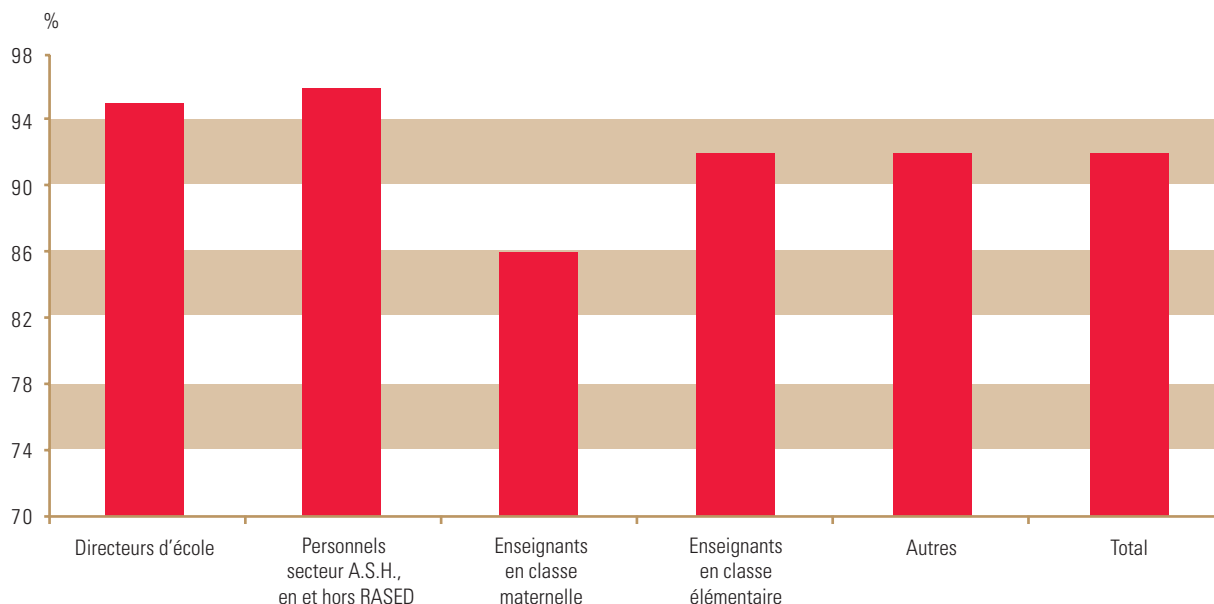


Globalement, 37,9 % des personnes concernées par le droit à la formation des personnels sont retenues. 91,9 % des candidats sont retenus en formation.

Ce taux de satisfaction (pourcentage de personnes retenues par rapport aux personnes inscrites) est différent selon la

fonction : il varie de 86 % pour les enseignants des classes maternelles à 95,6 % pour les personnels exerçant au titre de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (A.S.H.).

Taux de satisfaction des personnels inscrits à une formation (année 2008-2009)



→ Les objectifs de formation

Objectifs de formation	Candidatures déposées sur les modules ⁽¹⁾		Candidatures retenues sur les modules ⁽¹⁾		Taux de satisfaction ⁽²⁾
	Nombre	%	Nombre	%	
Développement des compétences professionnelles	224 816	69,9	174 310	65,9	77,5
Adaptation à l'emploi	24 673	7,7	23 935	9,0	97,0
Formation / adaptation statutaire	21 700	6,7	21 227	8,0	97,8
Information, coordination, animation	17 824	5,5	17 188	6,5	96,4
Développement des compétences liées aux activités de formation	17 738	5,5	14 510	5,5	81,8
Formation qualifiante	4 032	1,3	3 399	1,3	84,3
Développement personnel et culturel	3 332	1,0	3 105	1,2	93,2
Élaboration de ressources	3 572	1,1	3 239	1,2	90,7
Formation diplômante	3 572	1,1	3 251	1,2	91,0
Conception et organisation de la formation	513	0,2	480	0,2	93,6
Reconversion	33	0,0	18	0,0	54,5
Total	321 805	100	264 662	100	82,2

Source : MEN/JVA DGESCO A1-5.

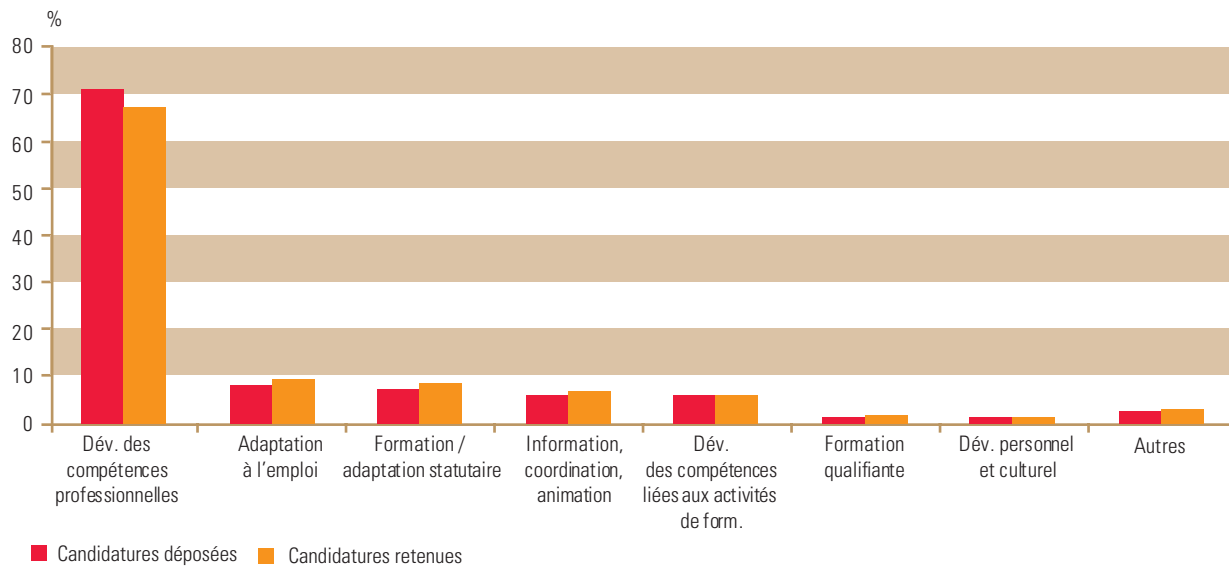
(1) Sont comptabilisées toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation. Un même enseignant peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

(2) Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux candidatures déposées.

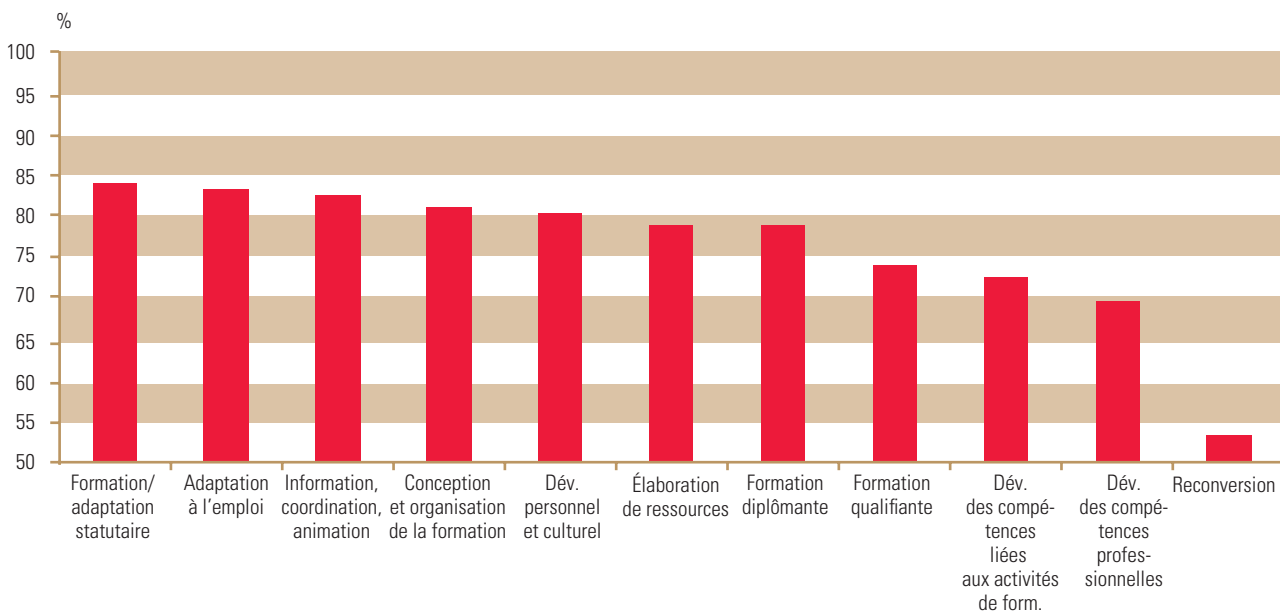
Globalement, 321 805 candidatures ont été déposées. Parmi celles-ci, 264 662 ont été retenues, soit un taux de satisfaction global de 82,2 %. Pour l'objectif « développement des compétences professionnelles », qui concerne la part la plus importante des candidatures déposées (69,9 %) et retenues (65,9 %), le taux de satisfaction est de 77,5 %. Les trois objectifs : « adaptation à l'emploi », « formation / adaptation

statutaire » et « information, coordination, animation » ont chacun un taux de satisfaction très élevé (supérieur à 95 %). Ces trois modules, ainsi que celui de « développement des compétences liées aux activités de formation », concentrent chacun plus de 5 % des candidatures déposées et, compte tenu de leur taux de satisfaction élevé, une part plus importante des candidatures retenues.

Pourcentage de candidatures déposées et retenues selon les objectifs de formation (année 2008-2009)



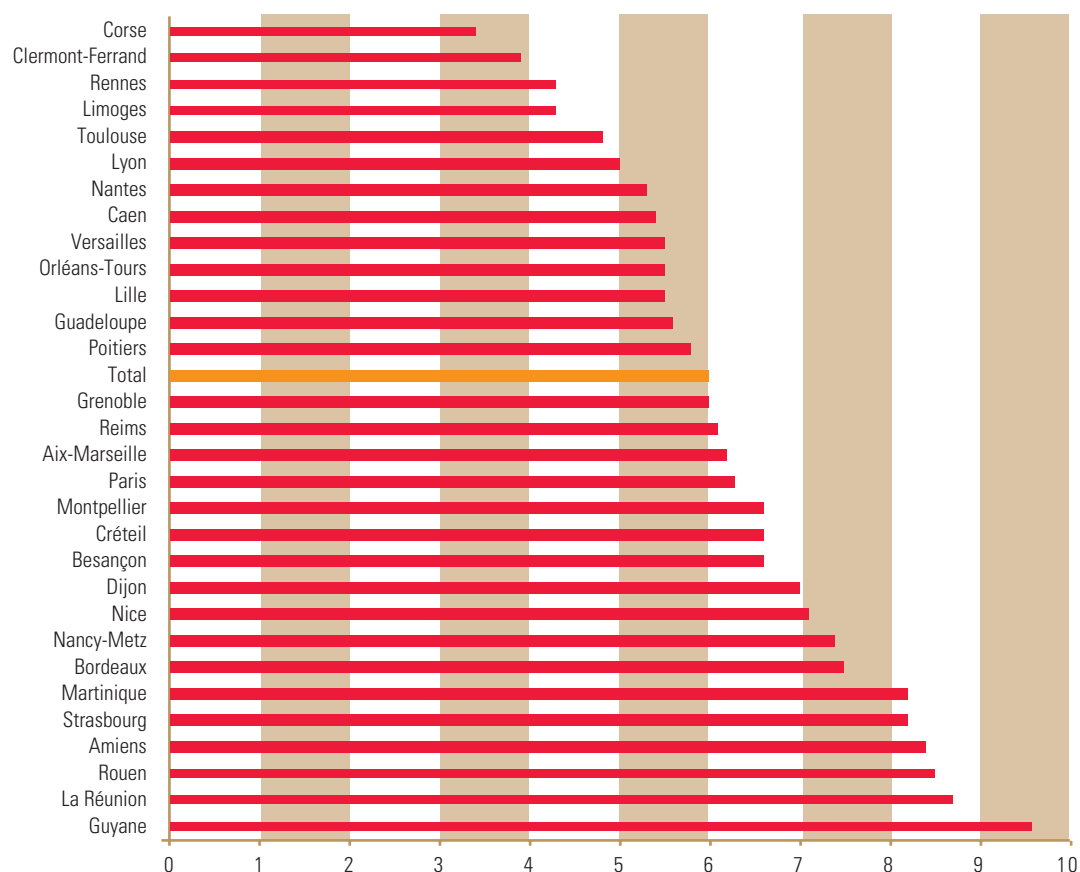
Taux de satisfaction selon les objectifs de formation (année 2008-2009)



→ La durée des formations

Les personnes, ayant participé à au moins une formation, ont bénéficié de six jours de formation en 2008-2009. Rapportée au public potentiel, cette durée représente 2,1 jours. Ces durées varient sensiblement d'une académie à l'autre : par rapport aux personnes effectivement présentes, elles sont inférieures à cinq jours dans les académies de Corse, Clermont-Ferrand, Rennes, Limoges et Toulouse. Elles sont supérieures à huit jours dans celles d'Amiens, Rouen et des DOM, à l'exception de l'académie de Guadeloupe. Cette hiérarchie est modifiée quand les durées sont rapportées au public potentiel car le taux de suivi des formations est très variable d'une académie à l'autre : l'indicateur est toujours faible pour les académies de Corse, Lille, Guyane, Nice et Guadeloupe. Il est le plus élevé dans les académies de Limoges, Lyon, Orléans-Tours et Nancy-Metz.

Nombre moyen de jours de formation par personne présente (année 2008-2009)



Nombre moyen de jours de formation par rapport au public potentiel (année 2008-2009)





La formation continue des enseignants et DIEO du 2nd degré public

→ Les personnels s'inscrivant à au moins un module de formation

Globalement, 72,3 % du public potentiel s'inscrit à au moins un dispositif de formation. Ce taux est différent selon les corps. Parmi les enseignants, il varie de 58,4 % pour les agrégés à 82,3 % pour les PLP. Ces taux sont respectivement de 47,9 % pour les personnels de direction, 56,9 % pour les personnels d'inspection, et 77,5 % pour les personnels d'orientation, soit 61,4 % pour l'ensemble des personnels DIEO.

Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Corps	Effectifs nationaux	Personnes candidates à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation		Taux de satisfaction ⁽¹⁾
		Nombre	%	Nombre	%	
Agrégés	49 837	29 087	58,4	28 609	57,4	98,4
Certifiés	246 207	181 790	73,8	178 712	72,6	98,3
PLP	60 695	49 939	82,3	49 499	81,6	99,1
PEGC	6 500	4 553	70,0	4 490	69,1	98,6
AE/CE	2 683	2 782	103,7	2 713	101,1	97,5
Total enseignants	365 922	268 151	73,3	264 023	72,2	98,5
Personnels d'orientation	4 573	3 546	77,5	3 493	76,4	98,5
Personnels d'éducation	11 573	8 387	72,5	8 267	71,4	98,6
Personnels d'inspection	3 360	1 912	56,9	1 903	56,6	99,5
Personnels de direction	13 792	6 603	47,9	6 514	47,2	98,7
Total DIEO⁽²⁾	33 298	20 448	61,4	20 177	60,6	98,7
Total	399 220	288 599	72,3	284 200	71,2	98,5

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

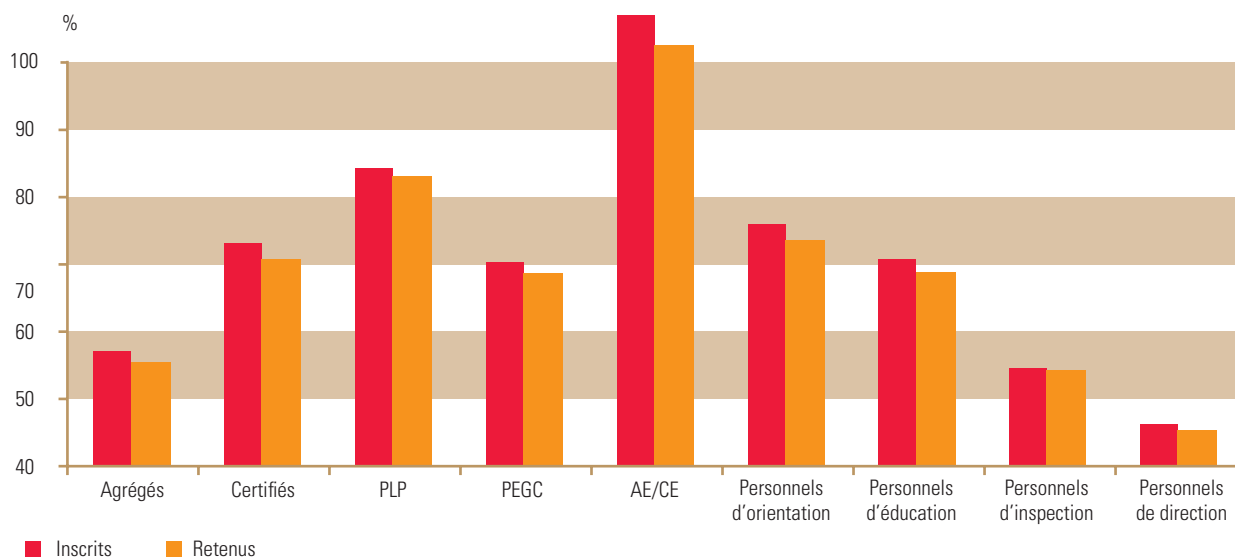
Les pourcentages se rapportent aux effectifs de personnels en février 2009 dans les différentes fonctions ;

Ceci explique que parmi les CE/AE, dont les effectifs sont en forte baisse en raison de l'arrêt du recrutement dans ces corps, les candidats, comptabilisés sur l'ensemble de l'année scolaire, se retrouvent plus nombreux que l'effectif auquel ils se rapportent.

(1) Pourcentage de personnes retenues par rapport aux inscrits.

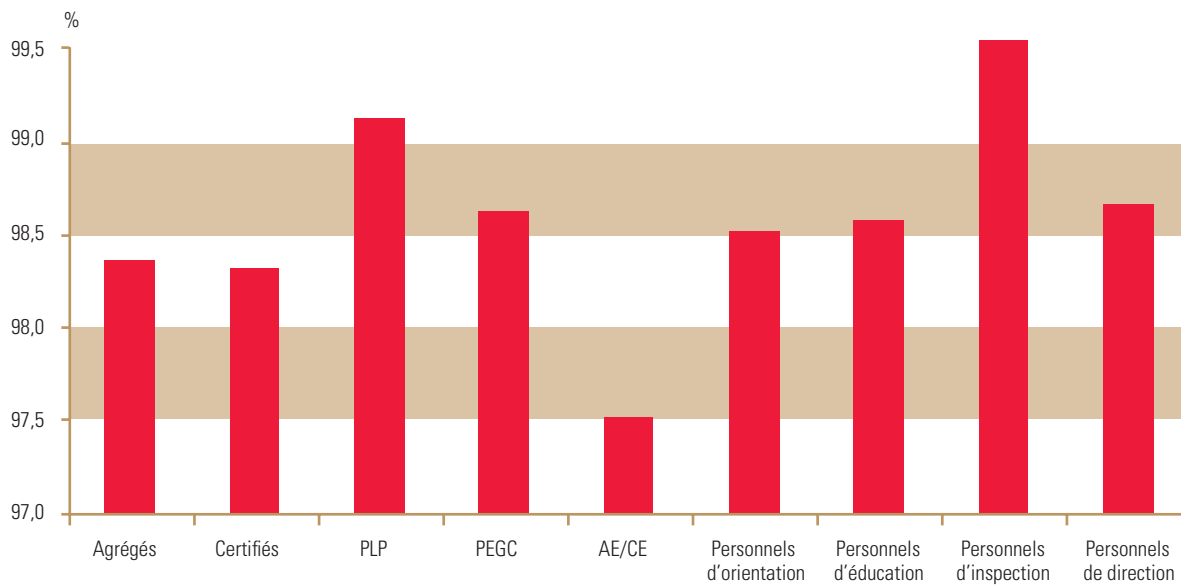
(2) Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation (DIEO) s'inscrivant à des modules proposés par la DGESCO. Les modules relevant d'autres directions de l'administration centrale du ministère ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Pourcentage de personnes inscrites et retenues selon le corps (année 2008-2009)



Au total 98,5 % des personnes inscrites à au moins un module sont retenues pour l'un d'entre eux. Le taux de satisfaction par corps est très homogène autour de cette moyenne. Les personnes retenues représentent 71,2 % du public de ces formations.

Taux de satisfaction des personnels inscrits à une formation selon le corps (année 2008-2009)



→ Présence et assiduité aux modules de formation

En moyenne, le taux de présence est de 70,4 % (stagiaires présents à au moins une heure de formation, rapportés aux stagiaires retenus), le taux d'assiduité de 57 % (stagiaires assidus à au moins deux tiers des modules, rapportés aux stagiaires retenus). Le taux de présence varie beaucoup selon les catégories de personnel,

allant de 57,7 % pour les personnels de direction à 71,3 % pour les professeurs certifiés. Il en est de même en ce qui concerne l'assiduité, variant de 40,8 % pour les personnels d'inspection, à plus de 58 % pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) et les adjoints et chargés d'enseignement (AE-CE).

Présence et assiduité aux modules de formation

Corps	Demandes retenues	Stagiaires présents ⁽¹⁾	Taux de présence ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Taux d'assiduité ⁽⁴⁾	% abandon en cours ⁽⁵⁾
Agrégés	69 208	46 978	67,9	37 747	54,5	19,6
Certifiés	451 223	321 559	71,3	261 630	58,0	18,6
PLP	126 938	90 425	71,2	74 225	58,5	17,9
PEGC	9 215	6 350	68,9	5 139	55,8	19,1
AE/CE	4 493	3 171	70,6	2 640	58,8	16,7
Total enseignants	661 077	468 483	70,9	381 381	57,7	18,6
Personnels d'orientation	10 064	6 799	67,6	5 728	56,9	15,8
Personnels d'éducation	18 299	12 199	66,7	8 947	48,9	26,7
Personnels d'inspection	4 896	3 030	61,9	1 996	40,8	34,1
Personnels de direction	13 671	7 891	57,7	5 834	42,7	26,1
Total DIEO⁽⁶⁾	46 930	29 919	63,8	22 505	48,0	24,8
Total	708 007	498 402	70,4	403 886	57,0	19,0

Source : MEN/JVA DGESCO A1-5.

(1) Stagiaires présents : personnes ayant assisté à au moins une heure de formation.

(2) Taux de présence : part des stagiaires présents par rapport aux stagiaires retenus.

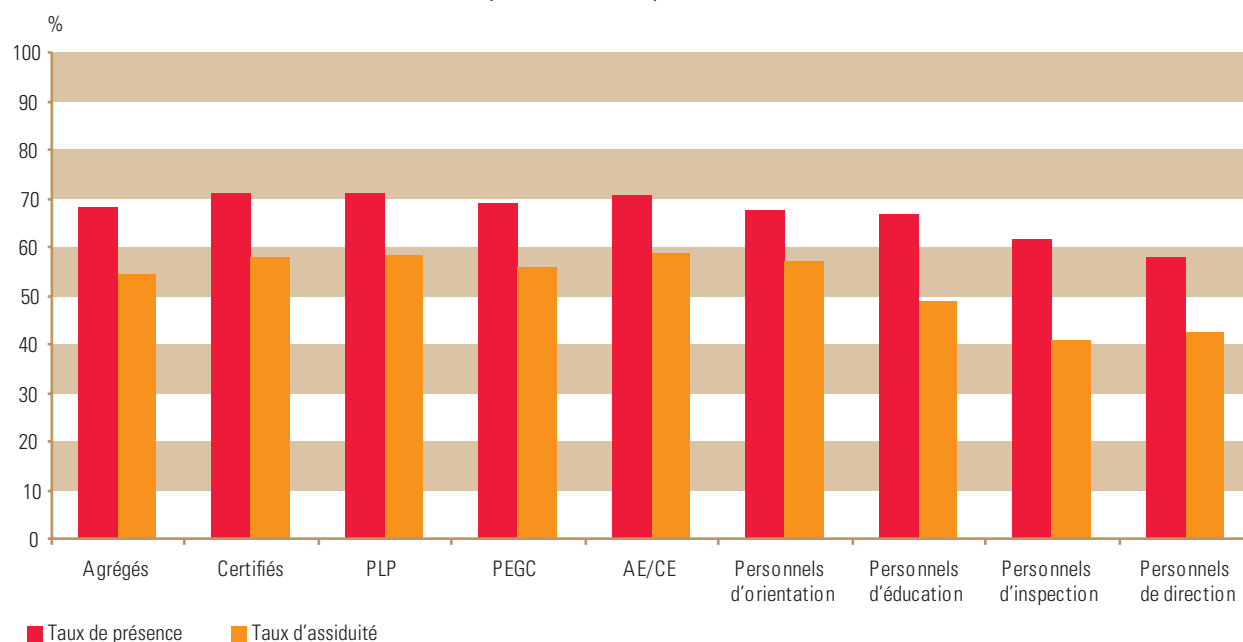
(3) Stagiaires assidus : personnes ayant assisté au moins aux deux tiers de l'ensemble des modules auxquels elles étaient convoquées.

(4) Taux d'assiduité : part des stagiaires assidus par rapport aux stagiaires retenus.

(5) % d'abandons en cours : taux d'assiduité/taux de présence

(6) Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) s'inscrivant à des modules proposés par la DGESCO. Les modules relevant d'autres directions de l'administration centrale du ministère ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Présence et assiduité aux modules de formation (année 2008-2009)



→ Les objectifs de la formation

En moyenne, 884 058 candidatures ont été déposées sur les modules. Parmi celles-ci, 786 290 ont été retenues, soit un taux de satisfaction global de 88,9 %. Tout comme pour les enseignants du premier degré, c'est le « développement des compétences professionnelles » qui regroupe la plus grande part de candidatures déposées (73,9 %) et retenues (72,1 %). Le taux de satisfaction varie de 72,6 % pour l'objectif « développement personnel et culturel » à 99,5 % pour celui de « conception et organisation de la formation ».

Les objectifs de la formation

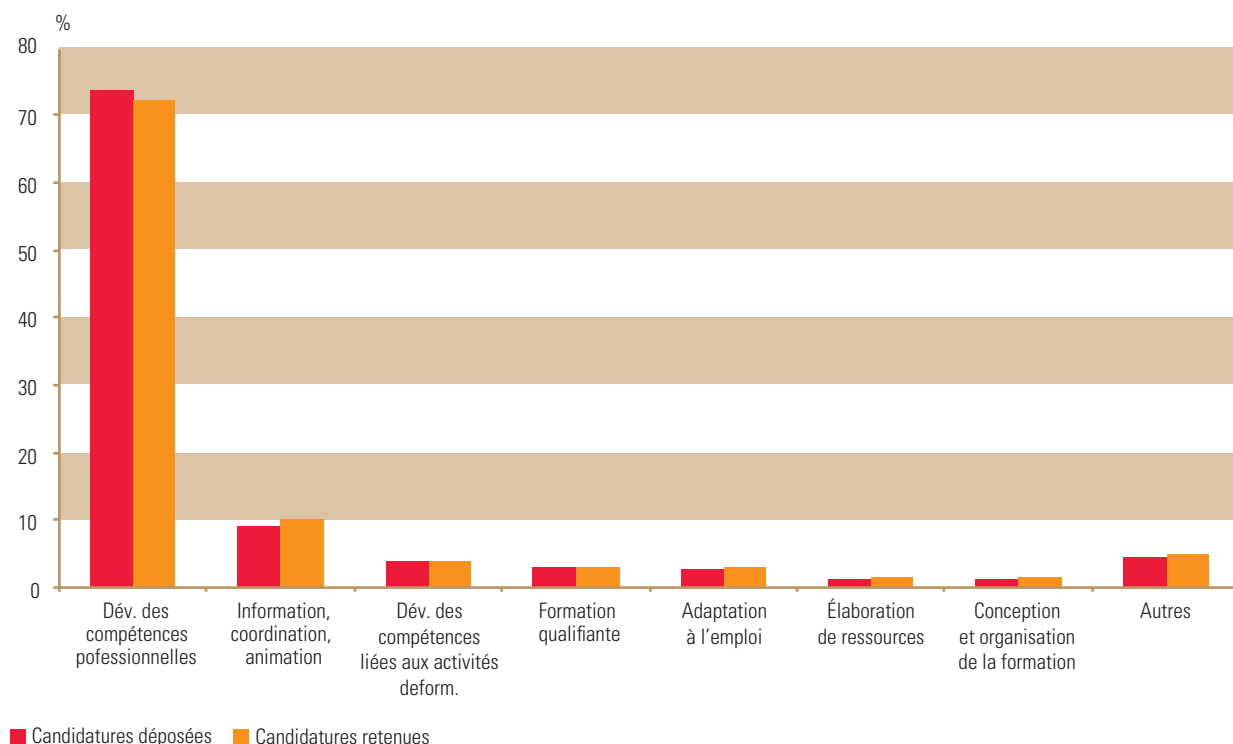
Objectifs de formation	Candidatures déposées sur les modules ⁽¹⁾		Candidatures retenues sur les modules ⁽¹⁾		Taux de satisfaction ⁽²⁾
	Nombre	%	Nombre	%	
Développement des compétences professionnelles	653 213	73,9	567 270	72,1	86,8
Information, coordination, animation	80 044	9,1	78 970	10,0	98,7
Développement des compétences liées aux activités de formation	35 425	4,0	32 168	4,1	90,8
Formation qualifiante	26 568	3,0	23 501	3,0	88,5
Adaptation à l'emploi	24 864	2,8	23 977	3,0	96,4
Elaboration de ressources	12 013	1,4	11 561	1,5	96,2
Conception et organisation de la formation	11 560	1,3	11 497	1,5	99,5
Formation / adaptation statutaire	26 019	2,9	25 864	3,3	99,4
Développement personnel et culturel	7 639	0,9	5 545	0,7	72,6
Formation diplômante	5 158	0,6	4 546	0,6	88,1
Reconversion	1 555	0,2	1 391	0,2	89,5
Total	884 058	100	786 290	100	88,9

Source : MENJVA DGESCO A1-5

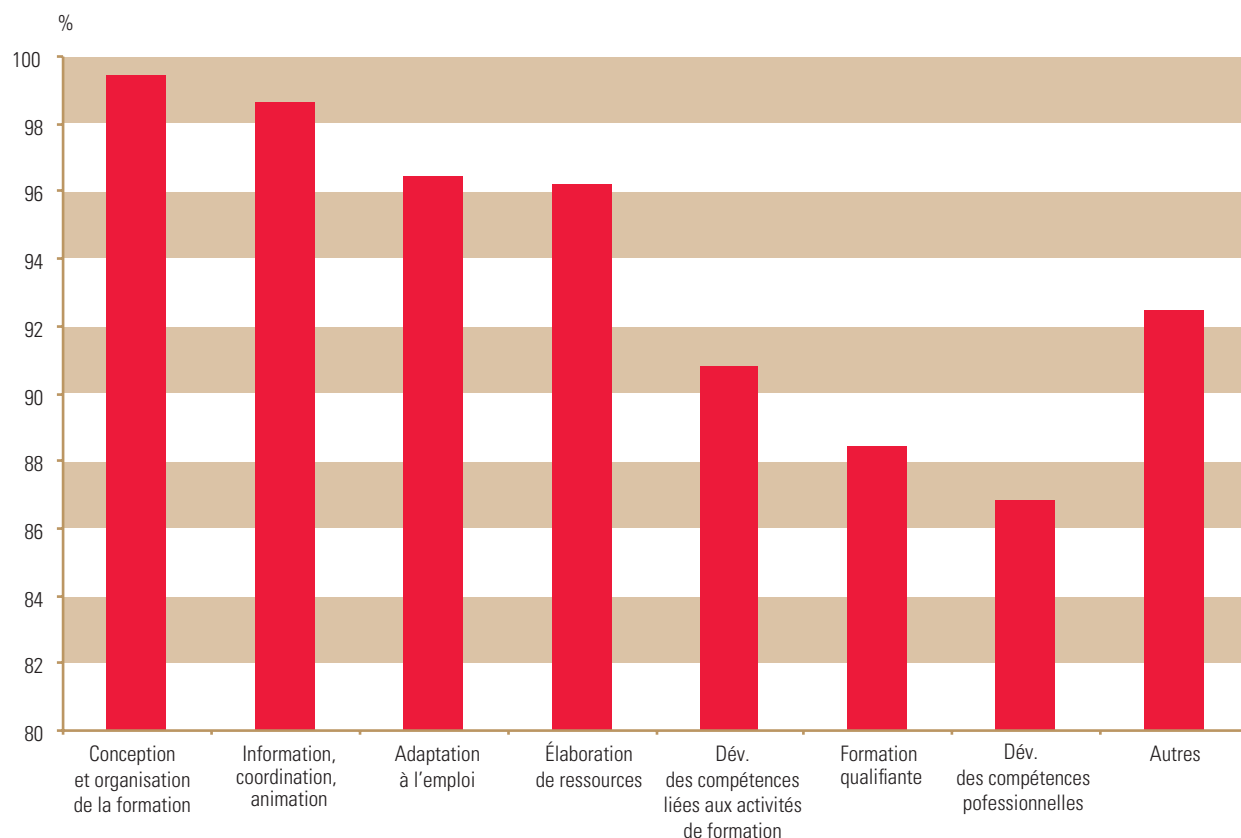
(1) Sont comptabilisées toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation.

(2) Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux candidatures déposées.

Pourcentage de candidatures déposées et retenues selon les objectifs de la formation (année 2008-2009)



Taux de satisfaction selon les objectifs de formation (année 2008-2009)



→ La durée des formations

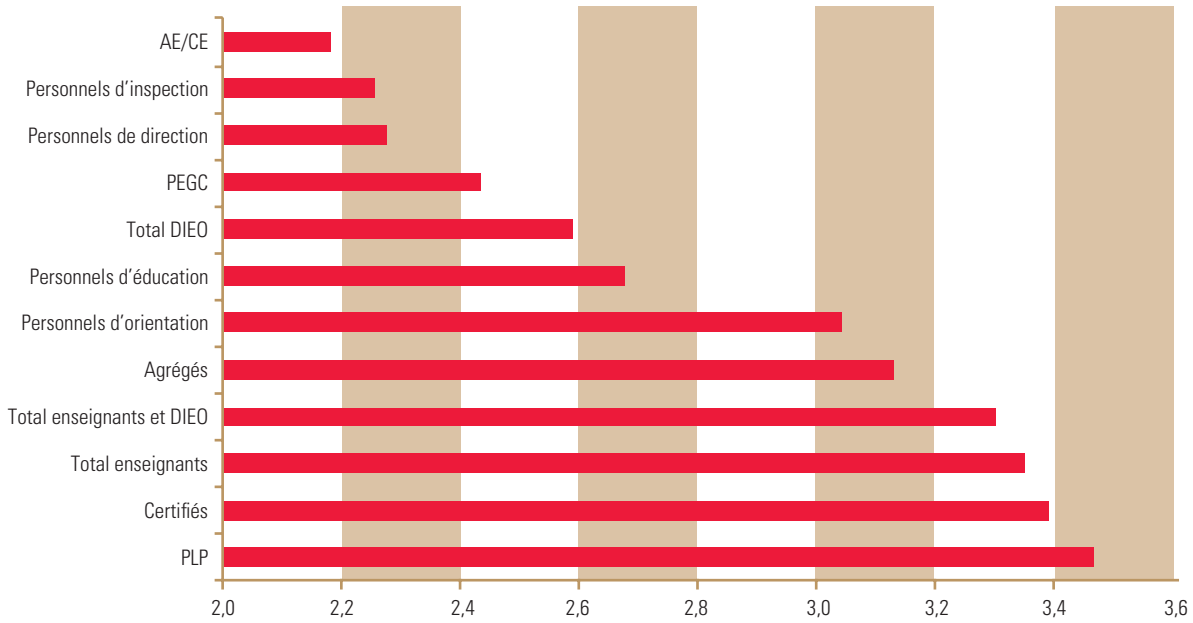
Les agents, ayant participé à au moins une activité de formation ont bénéficié de 3,3 jours de formation en moyenne au cours de l'année scolaire 2008-2009. La durée est plus faible pour les personnels DIEO (2,6 jours) que pour les enseignants (3,3 jours).

Rapportée au public potentiel, cette durée est de 2 jours. L'écart s'accroît entre les enseignants et les personnels DIEO (respectivement 2,1 et 1,2 jours), comparé à celui de la durée effective de formation, les premiers bénéficiant plus fréquemment de formations.

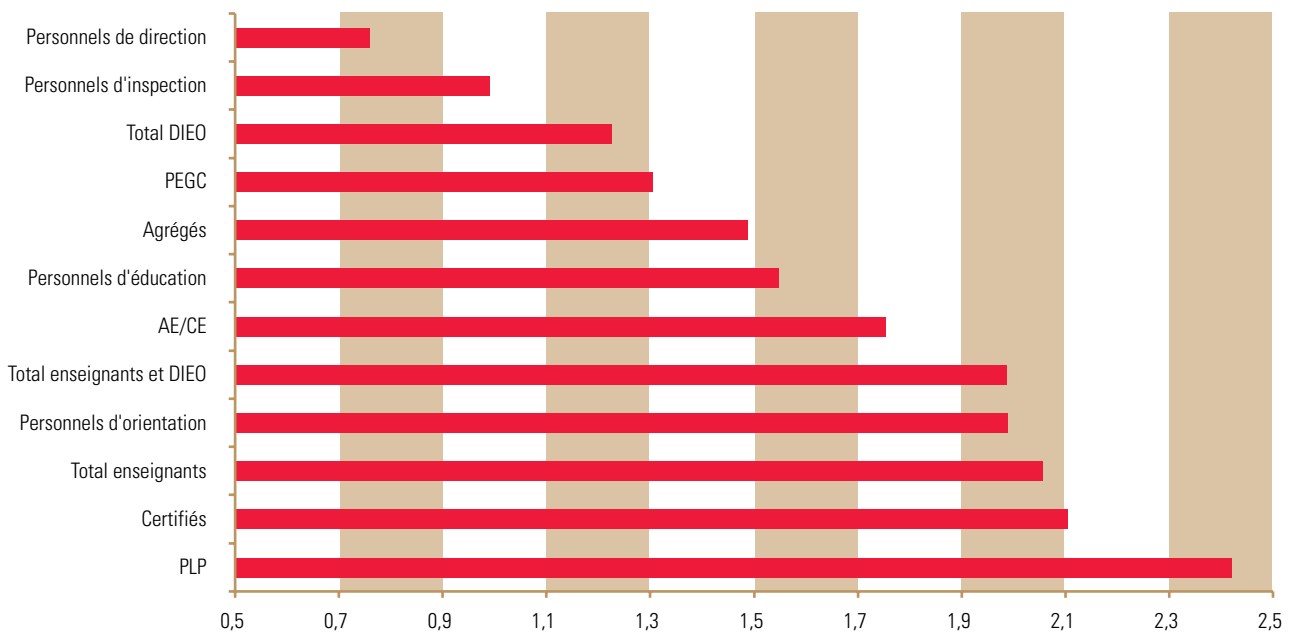
Corps	Nombre de personnes présentes	Nombre de journées stagiaires	Nombre moyen de jours de formation par personne présente	Nombre de jours de formation rapporté au public potentiel
Agrégés	23 729	74 085	3,1	1,5
Certifiés	153 201	518 218	3,4	2,1
PLP	42 522	146 938	3,5	2,4
PEGC	3 485	8 478	2,4	1,3
AE/CE	2 156	4 706	2,2	1,8
Total enseignants	225 093	752 425	3,3	2,1
Personnels d'orientation	2 995	9 095	3,0	2,0
Personnels d'éducation	6 702	17 913	2,7	1,5
Personnels d'inspection	1 477	3 329	2,3	1,0
Personnels de direction	4 601	10 461	2,3	0,8
Total DIEO	15 775	40 798	2,6	1,2
Total enseignants et DIEO	240 868	793 223	3,3	2,0

Source : MENJVA DGESCO A1-5

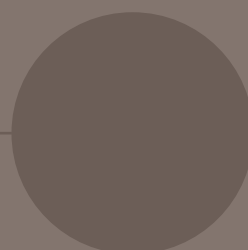
Nombre moyen de jours de formation par personne présente (année 2008-2009)



Nombre de jours de formation rapporté au public potentiel



Annexes



Ensemble du personnel

Années	Effectif total	Enseignants		Autres personnels	
		Effectifs	%	Effectifs	%
2004-2005	1 349 931	1 004 232	74,4	345 699	25,6
2005-2006	1 337 899	995 974	74,4	341 925	25,6
2006-2007	1 270 463	985 155	77,5	285 308	22,5
2007-2008	1 223 894	975 956	79,7	247 938	20,3
2008-2009	1 182 780	944 054	79,8	238 726	20,2
2009-2010	1 196 694	948 271	79,2	248 423	20,8

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Enseignants et autres personnels

	2004-2005			2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010		
	Effectifs	%	% total	Effectifs	%	% total	Effectifs	%	% total	Effectifs	%	% total	Effectifs	%	% total	Effectifs	%	% total
Enseignants																		
1 ^{er} degré public et privé	397 880	39,6	29,5	397 363	39,9	29,7	396 232	40,2	31,2	397 042	40,7	32,4	395 684	41,9	33,5	392 696	41,4	32,8
2 nd degré public et privé	540 334	53,8	40,0	536 053	53,8	40,1	527 336	53,5	41,5	516 869	53,0	42,2	500 202	53,0	42,3	496 572	52,4	41,5
Supérieur	66 018	6,6	4,9	62 558	6,3	4,7	61 587	6,3	4,8	62 045	6,4	5,1	48 168	5,1	4,1	59 003	6,2	4,9
Total enseignants	1 004 232	100,0	74,4	995 974	100,0	74,4	985 155	100,0	77,5	975 956	100,0	79,7	944 054	100,0	79,8	948 271	100,0	79,2
Autres personnels																		
Direction, inspection, éducation, orientation	34 168	9,9	2,5	34 331	10,0	2,6	34 012	11,9	2,7	29 013	11,7	2,4	32 991	13,8	2,8	32 629	13,1	2,7
Administratif, technique, ouvriers, social et de santé	192 713	55,7	14,3	189 328	55,4	14,2	137 005	48,0	10,8	105 829	42,7	8,6	90 353	37,8	7,6	90 110	36,3	7,5
Ingénieurs, techniciens de recherche et formation	33 284	9,6	2,5	33 985	9,9	2,5	33 809	11,9	2,7	32 342	13,0	2,6	27 871	11,7	2,4	36 652	14,8	3,1
Bibliothèques	4 468	1,3	0,3	4 477	1,3	0,3	4 497	1,6	0,4	4 435	1,8	0,4	3 790	1,6	0,3	4 481	1,8	0,4
Surveillance et assistance éducative	81 066	23,4	6,0	79 804	23,3	6,0	75 985	26,6	6,0	76 319	30,8	6,2	83 721	35,1	7,1	84 124	33,9	7,0
Vacataires et contractuels BOE	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	427	0,2	0,0
Total non-enseignants	345 699	100,0	25,6	341 925	100,0	25,6	285 308	100,0	22,5	247 938	100,0	20,3	238 726	100,0	20,2	248 423	100,0	20,8
Total général	1 349 931	100,0	100,0	1 337 899	100,0	100,0	1 270 463	100,0	100,0	1 223 894	100,0	100,0	1 182 780	100,0	100,0	1 196 694	100,0	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Enseignants du secteur public

	2004-2005			2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010		
	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total
Prof. des écoles	283 758	81,2	33,0	303 002	86,8	35,6	318 528	91,4	37,9	330 508	94,6	39,7	335 625	96,3	41,8	336 419	97,1	41,6
Instituteurs	65 585	18,8	7,6	45 941	13,2	5,4	29 698	8,5	3,5	18 620	5,3	2,2	12 720	3,6	1,6	9 787	2,8	1,2
Instit. suppléants	318	0,1	0,0	294	0,1	0,0	246	0,1	0,0	254	0,1	0,0	271	0,1	0,0	227	0,1	0,0
Corps du 1^{er} degré	349 661	100,0	40,7	349 237	100,0	41,0	348 472	100,0	41,5	349 382	100,0	42,0	348 616	100,0	43,4	346 433	100,0	42,9
Prof. chaire sup.	2 190	0,5	0,3	2 156	0,5	0,3	2 143	0,5	0,3	2 139	0,5	0,3	2 124	0,5	0,3	2 126	0,5	0,3
Agrégés	56 954	12,8	6,6	57 530	13,1	6,8	57 478	13,3	6,8	56 489	13,4	6,8	54 508	13,4	6,8	55 172	13,7	6,8
Certifiés et Peps	276 462	62,3	32,2	277 033	63,1	32,6	272 884	63,4	32,5	267 469	63,5	32,1	258 996	63,9	32,3	255 247	63,4	31,6
PLP	68 411	15,4	8,0	68 285	15,5	8,0	66 349	15,4	7,9	64 691	15,4	7,8	62 442	15,4	7,8	61 136	15,2	7,6
PEGC	14 911	3,4	1,7	13 340	3,0	1,6	11 807	2,7	1,4	9 727	2,3	1,2	7 707	1,9	1,0	6 181	1,5	0,8
Adjoints et chargés d'ens.	3 840	0,9	0,4	3 411	0,8	0,4	3 124	0,7	0,4	2 880	0,7	0,3	2 570	0,6	0,3	2 327	0,6	0,3
Maîtres auxiliaires	3 713	0,8	0,4	3 013	0,7	0,4	2 823	0,7	0,3	2 692	0,6	0,3	2 479	0,6	0,3	2 375	0,6	0,3
Contractuels individuels	14 050	3,2	1,6	11 445	2,6	1,3	12 177	2,8	1,4	13 251	3,1	1,6	14 731	3,6	1,8	17 793	4,4	2,2
Elèves prof. des ENS	3 082	0,7	0,4	3 057	0,7	0,4	1 810	0,4	0,2	1 751	0,4	0,2	52	0,0	0,0	24	0,0	0,0
Corps du 2nd degré	443 613	100,0	51,6	439 270	100,0	51,6	430 595	100,0	51,2	421 089	100,0	50,6	405 609	100,0	50,5	402 381	100,0	49,8
Prof. universités et assimilés	20 042	30,4	2,3	20 368	32,6	2,4	20 242	32,9	2,4	20 488	33,0	2,5	15 508	32,2	1,9	19 688	33,4	2,4
Maîtres de conf. et assimilés	35 939	54,4	4,2	36 958	59,1	4,3	37 145	60,3	4,4	37 551	60,6	4,5	29 411	61,1	3,7	36 496	61,9	4,5
Assistants	566	0,9	0,1	329	0,5	0,0	255	0,4	0,0	152	0,2	0,0	50	0,1	0,0	62	0,1	0,0
ATER - moniteurs	7 007	10,6	0,8	3 657	5,8	0,4	3 416	5,5	0,4	3 403	5,5	0,4	2 846	5,9	0,4	1 480	2,5	0,2
Autres enseig. supérieur	2 464	3,7	0,3	1 246	2,0	0,1	529	0,9	0,1	451	0,7	0,1	353	0,7	0,0	1 277	2,2	0,2
Corps du supérieur	66 018	100,0	7,7	62 558	100,0	7,4	61 587	100,0	7,3	62 045	100,0	7,5	48 168	100,0	6,0	59 003	100,0	7,3
Total	859 292	100,0		851 065	100,0		840 654	100,0		832 516	100,0		802 393	100,0		807 817	100,0	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Enseignants du secteur privé

	2004-2005			2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010		
	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total	Effectifs	% niveaux	% total
Prof. des écoles	36 505	75,7	25,2	39 137	81,3	27,0	40 482	84,8	28,0	40 575	85,1	28,3	40 309	85,6	28,5	40 351	87,2	28,7
Instituteurs	7 403	15,4	5,1	4 548	9,5	3,1	2 641	5,5	1,8	1 926	4,0	1,3	1 478	3,1	1,0	1 218	2,6	0,9
Instit. suppléants	4 311	8,9	3,0	4 441	9,2	3,1	4 637	9,7	3,2	5 159	10,8	3,6	5 281	11,2	3,7	4 694	10,1	3,3
Corps du 1^{er} degré	48 219	100,0	33,3	48 126	100,0	33,2	47 760	100,0	33,1	47 660	100,0	33,2	47 068	100,0	33,2	46 263	100,0	32,9
Prof. chaire sup.	40	0,0	0,0	43	0,0	0,0	44	0,0	0,0	49	0,1	0,0	56	0,1	0,0	57	0,1	0,0
Agrégés	3 103	3,2	2,1	3 193	3,3	2,2	3 262	3,4	2,3	3 253	3,4	2,3	3 249	3,4	2,3	3 269	3,5	2,3
Certifiés et Peps	51 994	53,8	35,9	54 845	56,7	37,8	56 385	58,3	39,0	56 506	59,0	39,4	56 864	60,1	40,1	57 196	60,7	40,7
PLP	9 643	10,0	6,7	9 986	10,3	6,9	10 166	10,5	7,0	10 083	10,5	7,0	10 130	10,7	7,2	10 172	10,8	7,2
PEGC	858	0,9	0,6	707	0,7	0,5	544	0,6	0,4	338	0,4	0,2	194	0,2	0,1	129	0,1	0,1
Adjoints et chargés d'ens.	13 808	14,3	9,5	12 584	13,0	8,7	11 342	11,7	7,8	10 117	10,6	7,1	8 063	8,5	5,7	6 357	6,7	4,5
Maîtres contractuels et maîtres délégués	17 199	17,8	11,9	15 344	15,9	10,6	14 936	15,4	10,3	15 404	16,1	10,7	16 019	16,9	11,3	17 011	18,1	12,1
Autres non-titulaires	76	0,1	0,1	81	0,1	0,1	62	0,1	0,0	30	0,0	0,0	18	0,0	0,0		0,0	0,0
Corps du 2nd degré	96 721	100,0	66,7	96 783	100,0	66,8	96 741	100,0	66,9	95 780	100,0	66,8	94 593	100,0	66,8	94 191	100,0	67,1
Total	144 940	100,0		144 909	100,0		144 501	100,0		143 440	100,0		141 661	100,0		140 454	100,0	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye.

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative

DIEO	2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Personnels de direction	13 321	39,0	13 362	38,9	13 303	39,1	13 210	45,5	13 157	39,9	13 171	40,4
Personnels d'inspection	3 227	9,4	3 237	9,4	3 279	9,6	3 292	11,3	3 307	10,0	3 355	10,3
Personnels d'éducation	12 494	36,6	12 678	36,9	12 516	36,8	12 243	42,2	12 004	36,4	11 728	35,9
Personnels d'orientation	5 126	15,0	5 054	14,7	4 914	14,4	268	0,9	4 523	13,7	4 375	13,4
Total	34 168	100,0	34 331	100,0	34 012	100,0	29 013	100,0	32 991	100,0	32 629	100,0

Surveillance – assistance éducative	2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Maîtres d'internat et surv. d'externat	24 250	29,9	15 177	19,0	8 791	11,6	5 224	6,8	1 965	2,3	383	0,5
Assistants de vie scolaire	5 529	6,8	6 426	8,1	6 559	8,6	9 702	12,7	14 218	17,0	14 792	17,6
Assistants d'éducation	36 495	45,0	49 891	62,5	56 724	74,7	58 125	76,2	62 276	74,4	63 638	75,6
Assistants pédagogiques						0,0	3 268	4,3	5 262	6,3	5 311	6,3
Aides éducateurs	14 792	18,2	8 310	10,4	3 911	5,1						
Total	81 066	100,0	79 804	100,0	75 985	100,0	76 319	100,0	83 721	100,0	84 124	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Personnels ATSS		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
		Effectifs	%	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Filière administrative													
	Recteurs	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,3	31	0,0
	Inspecteurs généraux	255	0,4	253	0,4	234	0,4	233	0,4	223	0,4	228	0,4
	Directeurs, chefs de service, sous-directeurs de l'administration centrale	69	0,1	69	0,1	50	0,1	51	0,1	33	0,1	72	0,1
	Administrateurs civils	97	0,1	92	0,1	85	0,1	80	0,1	74	0,1	68	0,1
	Secrétaires généraux et directeurs généraux des services	337	0,5	346	0,5	346	0,5	377	0,6	471	0,8	122	0,2
	Conseillers	996	1,4	1 015	1,5	1 029	1,5	1 035	1,6	854	1,4	745	1,2
	Administrateurs ENESR											443	0,7
	Attachés	9 953	14,3	9 918	14,3	9 681	14,6	9 536	14,6	9 150	15,0	9 562	15,1
	Autres titulaires de catégorie A	284	0,4	596	0,9	338	0,5	644	1,0	428	0,7	222	0,4
	Total catégorie A	12 022	17,2	12 320	17,8	11 794	17,8	11 987	18,4	11 264	18,5	11 493	18,2
Catégorie B	Secrétaires	19 476	27,9	19 356	27,9	18 679	28,1	18 328	28,1	17 404	28,6	17 931	28,4
Catégorie C	Adjoints administratifs	38 217	54,8	37 707	54,3	35 934	54,1	34 899	53,5	32 246	52,9	33 700	53,4
	Total filière administrative	69 715	100,0	69 383	100,0	66 407	100,0	65 214	100,0	60 914	100,0	63 124	100,0
Filière technique													
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	208	0,2	206	0,2	120	0,3	89	0,7	40	2,1	27	2,0
	Ouvriers d'entretien et d'accueil	63 653	67,4	63 654	67,5	31 200	68,9	209	1,5	24	1,2		
	Ouvriers professionnels	21 903	23,2	21 844	23,2	10 031	22,2	46	0,3				
	Maîtres ouvriers	8 072	8,5	8 072	8,6	3 417	7,5	14	0,1				
Catégorie C	Adjoints techniques administration centrale						0,0	352	2,6	319	16,4	109	8,1
	Adjoints techniques d'établissement	580	0,6	530	0,6	501	1,1	12 818	94,8	1 566	80,3	1 216	89,9
	Total catégorie C	94 208	99,8	94 100	99,8	45 149	99,7	13 439	99,3	1 909	97,9	1 325	98,0
	Total filière technique	94 416	100,0	94 306	100,0	45 269	100,0	13 528	100,0	1 949	100,0	1 352	100,0
Filière sociale et de santé													
Catégorie A	Médecins, médecins conseillers techniques	1 385	12,6	1 372	12,4	1 326	11,8	1 425	12,4	1 404	12,1	1 375	11,5
	Conseillers techniques des services sociaux	427	3,9	422	3,8	418	3,7	439	3,8	434	3,7	450	3,8
	Total catégorie A	1 812	16,5	1 794	16,3	1 744	15,6	1 864	16,2	1 838	15,8	1 825	15,2
Catégorie B	Infirmiers	6 537	59,6	6 644	60,2	6 847	61,2	7 064	61,3	7 240	62,2	7 567	63,2
	Assistants de service social	2 620	23,9	2 602	23,6	2 599	23,2	2 599	22,5	2 569	22,1	2 586	21,6
	Total catégorie B	9 157	83,5	9 246	83,8	9 446	84,4	9 663	83,8	9 809	84,2	10 153	84,8
	Total filière sociale et de santé	10 969	100,0	11 040	100,0	11 190	100,0	11 527	100,0	11 647	100,0	11 978	100,0
Filière laboratoire													
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	308	5,0	308	5,0	310	5,0	302	5,0	556	9,4	682	11,5
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	5 819	95,0	5 862	95,0	5 835	95,0	5 730	95,0	5 359	90,6	5 256	88,5
	Total filière laboratoire	6 127	100,0	6 170	100,0	6 145	100,0	6 032	100,0	5 915	100,0	5 938	100,0
	Ensemble des titulaires	181 227	94,0	180 899	95,5	129 011	94,2	96 301	91,0	80 425	89,0	82 392	91,4
	Contractuels santé	571	0,3	689	0,4	763	0,6	898	0,8	972	1,1	1 017	1,1
	Contractuels et auxiliaires	10 915	5,7	7 740	4,1	7 231	5,3	8 630	8,2	8 956	9,9	6 701	7,4
	Total non-titulaires	11 486	6,0	8 429	4,5	7 994	5,8	9 528	9,0	9 928	11,0	7 718	8,6
	Total général	192 713	100,0	189 328	100,0	137 005	100,0	105 829	100,0	90 353	100,0	90 110	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

Personnels ITRF		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 766	5,3	1 609	4,7	1 900	5,6	1 644	5,1	1 790	6,4	2 314	6,3
	Ingénieurs d'études	5 081	15,3	5 315	15,6	5 331	15,8	5 362	16,6	5 140	18,4	6 478	17,7
	Assistants ingénieurs	2 204	6,6	2 301	6,8	2 320	6,9	2 285	7,1	2 194	7,9	3 050	8,3
	Attachés d'administration		0,0		0,0		0,0		0,0	3	0,0		0,0
Total catégorie A		9 051	27,2	9 225	27,1	9 551	28,2	9 291	28,7	9 127	32,7	11 842	32,3
Catégorie B	Techniciens de recherche	7 468	22,4	8 010	23,6	7 911	23,4	7 784	24,1	6 673	23,9	8 743	23,9
	Secrétaires d'administration	237	0,7	25	0,1	13	0,0	9	0,0	4	0,0		0,0
Total catégorie B		7 705	23,1	8 035	23,6	7 924	23,4	7 793	24,1	6 677	24,0	8 743	23,9
Catégorie C	Agents techniques	9 195	27,6	9 385	27,6	9 226	27,3	1 771	5,5	140	0,5		0,0
	Adjointes techniques	6 752	20,3	7 199	21,2	7 022	20,8	13 427	41,5	11 881	42,6	16 025	43,7
	Adjointes administratifs	493	1,5	72	0,2	38	0,1	14	0,0	11	0,0	16	0,0
Total catégorie C		16 440	49,4	16 656	49,0	16 286	48,2	15 212	47,0	12 032	43,2	16 041	43,8
Ensemble des titulaires		33 196	99,7	33 916	99,8	33 761	99,9	32 296	99,9	27 836	99,9	36 626	99,9
Non-titulaires		88	0,3	69	0,2	48	0,1	46	0,1	35	0,1	26	0,1
Total		33 284	100,0	33 985	100,0	33 809	100,0	32 342	100,0	27 871	100,0	36 652	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Personnels des bibliothèques

Personnels des bibliothèques		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	954	21,4	963	21,5	964	21,4	911	20,5	836	22,1	886	19,8
	Bibliothécaires	474	10,6	488	10,9	476	10,6	481	10,8	381	10,1	481	10,7
Total catégorie A		1 428	32,0	1 451	32,4	1 440	32,0	1 392	31,4	1 217	32,2	1 367	30,5
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	903	20,2	894	20,0	915	20,3	930	21,0	852	22,5	957	21,4
	Assistants des bibliothèques	285	6,4	290	6,5	282	6,3	289	6,5	245	6,5	290	6,5
	Techniciens d'art	19	0,4	21	0,5	21	0,5	21	0,5	15	0,4		0,0
Total catégorie B		1 207	27,0	1 205	26,9	1 218	27,1	1 240	28,0	1 112	29,4	1 247	27,8
Catégorie C	Magasinières, catégorie C	1 833	41,0	1 821	40,7	1 839	40,9	1 803	40,7	1 461	38,5	1 867	41,7
Total		4 468	100,0	4 477	100,0	4 497	100,0	4 435	100,0	3 790	100,0	4 481	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

AAC	Attaché d'administration centrale.	CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
AAP	Adjoint administratif principal.	CSEN	Confédération syndicale de l'éducation nationale.
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.	CTP	Comité technique paritaire.
AE	Adjoint d'enseignement.	CTSS	Conseiller technique de service social.
AGAPE	Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles.	DAF	Direction des affaires financières (MEN, MESR).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.	DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
AGORA	Aide à la gestion optimisée des ressources ATOSS.	DE	Direction de l'encadrement (MEN, MESR).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.	DGAFP	Direction générale de l'administration de la fonction publique.
AIP-CIV	Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.	DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN, MESR).
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.	DGRH	Direction générale des ressources humaines (MEN, MESR).
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.	DGFIP	Direction générale des finances publiques.
ASIA	Action sociale d'initiative académique.	DIEO	(Personnel de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
ASU	Administration scolaire et universitaire.	DOM	Départements d'outre-mer.
AST	Agent des services techniques.	ECLAIR	Écoles, collèges, lycées, ambition, innovation, réussite.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	EIL-SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.
ATOSS	(Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.	EMI	Enquête académique masse indiciaire.
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, sociaux et de santé.	EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
AVS	Assistant d'éducation, vie scolaire.	ENS	École normale supérieure.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.	ENSAM	École supérieure des arts et métiers.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.	ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.	EPL	Établissement public local d'enseignement.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.	EPP	Emploi-Poste-Personnel.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.	EPS	Éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.	EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (<i>ex-ENP</i>).
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.	ERPD	École régionale du premier degré.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.	FAEN	Fédération autonome de l'Éducation nationale.
CAPN	Commission administrative paritaire nationale.	FNEC FP	Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.	FO	Force ouvrière.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.	FSU	Fédération syndicale unitaire.
CE	Chargé d'enseignement.	GRETA	Groupement d'établissements.
CE-EPS	Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive.	IA	Inspecteur d'académie.
CE	Classe exceptionnelle.	IA-IPR	Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional.
CEC	Contrat emploi-consolidé.	IA-DSDEN	Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale.
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications.	IATOSS	Ingénieur, personnel administratif, technique, ouvriers, sociaux et de santé.
CFC	Conseiller en formation continue.	ID	Indépendance et direction – Syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale.
CFDT	Confédération française démocratique du travail.	IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (<i>intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO</i>).
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens.	IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'éducation nationale.
CIO	Centre d'information et d'orientation.	IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'éducation nationale.
CLD	Congé de longue durée.	IGE	Ingénieur d'études.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.	IGR	Ingénieur de recherche.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.	ITRF	Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation.
CNGA-CGC	Conseil national des groupes académiques de l'enseignement public.	IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
CNU	Conseil national des universités.	IUT	Institut universitaire de technologie.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.		
CPE	Conseiller principal d'éducation.		

LEGT	Lycée d'enseignement général et technique.	SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (<i>ex-SES et GCA</i>).
LOFT	Loi organique relative aux Lois de finances.	SE-UNSA	Syndicat des enseignants – Union nationale des syndicats autonomes.
LP	Lycée professionnel (<i>ex-LEP</i>).	SGA	Secrétaire général d'administration.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.	SGASU	Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
MA	Maître auxiliaire.	SGEN-	Syndicat général de l'éducation nationale –
MEN	Ministère de l'éducation nationale.	CFDT	Confédération française démocratique du travail.
MENJVA	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.	SGPEPS	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur.
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.	SGU	Secrétaire général d'université.
MIPH	Mission à l'intégration des personnels handicapés	SIEN	Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale.
OCEAN	Organisation des concours et examens, académiques et nationaux.	SNALC-	Syndicat national des lycées et collèges –
OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.	CSEN	Confédération syndicale de l'éducation nationale.
PE	Professeur des écoles.	SNASUB-	Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques – Fédération syndicale unitaire.
PEGASE	Gestion des contrats et de la professionnalisation des aides éducateurs inscrits dans le dispositif des emplois-jeunes.	FSU	Fédération syndicale unitaire.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.	SNCL-	Syndicat national des collèges et lycées –
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.	FAEN	Fédération autonome de l'éducation nationale.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.	SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.
PIM	Prestation interministérielle.	SNFOLC	Syndicat national force ouvrière des lycées et collèges.
PLP	Professeur de lycée professionnel.	SNIA-IPR	Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (<i>intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO</i>).	SNIA-CR	Syndicat national indépendant des inspecteurs d'académie et conseillers de recteur.
PUPH	Professeur d'université – Praticien hospitalier.	SNPCT	Syndicat national des professeurs chefs de travaux.
RAR	Réseau ambition réussite.	SNPDEN	Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.	SNPI	Syndicat national des personnels d'inspection.
RCE	Responsabilité et compétences élargies (universités).	SPIEN	Syndicat pluraliste et indépendant de l'éducation nationale.
RRS	Réseau de réussite scolaire.	SVT	Sciences de la vie et de la terre.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.	TZR	Titulaire en zone de remplacement.
SAGES	Syndicat des agrégés de l'enseignement supérieur.	UNSA	Union nationale des syndicats autonomes.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.	UNSEN-	Union nationale des syndicats de l'éducation nationale –
SCENRAC	Syndicat de l'éducation nationale, de la recherche et des affaires culturelles.	CGT	Confédération générale du travail.
		ZEP	Zone d'éducation prioritaire.



Table des matières



Sources et champs	7
Le fichier de paye	8
Les annuaires	9
Les autres sources	9
Les années de référence	9
Les effectifs et les caractéristiques démographiques	11
Les effectifs	12
Ensemble des personnels	12
Enseignants du secteur public et du privé sous contrat	16
Enseignants et autres personnels d'établissement	19
Personnels d'encadrement supérieur	22
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques selon la catégorie	23
Politique handicap	26
Retraités du secteur public	27
La répartition par sexe	28
Ensemble des personnels	28
Personnels enseignants du secteur public	30
Personnels enseignants du secteur privé sous contrat	31
Personnels d'encadrement supérieur	32
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation	33
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	34
La répartition par tranche d'âge	37
Ensemble des personnels	37
Enseignants du secteur public	38
Enseignants du secteur privé sous contrat	39
Personnels d'encadrement supérieur	40
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation	41
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	42
Répartition académique des enseignants du secteur public	46
Pyramides des âges, quelques exemples dans le secteur public	50
La carrière	53
Les concours 2009	54
Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale)	54
Concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés	56
Résultats aux concours de recrutement de personnels enseignants du second degré privé	68
Concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	70
Concours ATSS, ITRF et des bibliothèques	71
Les promotions	77
Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et des personnels d'orientation	77
Promotions des personnels de direction et d'inspection	80
Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	81
Les rémunérations	85
Ensemble des personnels	85
Personnels enseignants	88
Autres personnels du secteur public	90
Rémunération selon le sexe et l'âge	97

La vie des personnels	101
Les lieux d'exercice	102
Ensemble des personnels du secteur public	102
Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation	105
Affectation en éducation prioritaire	107
La mobilité géographique	109
Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public	109
Mouvement intra et inter-académique des enseignants titulaires du second degré public	110
Mouvement des personnels de direction et d'inspection	112
Mouvement des personnels ATSS	112
Mouvement des personnels des bibliothèques	113
La quotité de travail	114
Ensemble du personnel	114
Répartition par type de personnel et secteur	115
Répartition par sexe et secteur	118
Les congés	122
Les congés pour raisons de santé	122
Congés selon le sexe et l'âge	124
Congés pour raisons de santé des personnels en écoles ou en établissements relevant ou non de l'éducation prioritaire	127
La politique sociale	129
Dépenses d'action sociale en 2009 par programme budgétaire	130
Prestations interministérielles	131
Actions sociales d'initiatives académiques	133
Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile	135
Secours urgents et exceptionnels	138
Les élections professionnelles	143
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation	144
Résultats par fédération des élections des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et DCIO	144
Résultats des élections au Conseil national des universités	147
Personnels de direction et d'inspection	148
Personnels ATSS	149
Personnels des bibliothèques	151
La formation continue	153
La formation continue des enseignants du premier degré public	155
La formation continue des enseignants et DIEO du 2 nd degré public	160
Annexes	167
Définitions et sigles	173
Table des matières	177



titre du document

**Bilan social du MENJVA et du MESR
Année 2009-2010**

éditeur

**Direction de l'évaluation, de la
de la prospective et de la performance**

responsable de la publication

Michel Quéré

pour plus d'information

**Bureau des études statistiques
sur les personnels**

date de parution

Mai 2011